



Ministère de l'Economie et des Finances



DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE ET ÉVALUATION DU CREDD 2019-2023

Bamako, Décembre 2024



Ministère de l'Economie et des Finances

VISION MALI 2063

DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE ET ÉVALUATION DU CREDD 2019-2023

Table des matières

Liste des tableaux.....	6
Liste des figures.....	9
Liste des Encadrés.....	10
Sigles et abréviations.....	11
Introduction.....	13
1. Contexte et justification.....	15
2. Présentation générale du Mali.....	18
2.1. Situation géographique.....	18
2.2. Evolution démographique.....	19
2.3. Organisation administrative et territoriale.....	19
2.4. Contexte politique et institutionnel.....	21
3. Atouts, potentialités et opportunités.....	22
3.1. Le capital humain, une population jeune et dynamique.....	22
3.2. Les ressources agricoles.....	22
3.3. Les ressources en eaux.....	25
3.4. Les ressources minières.....	26
3.4.1. Les potentialités minérales.....	26
3.4.2. Potentialités pétrolières.....	30
3.5. Le potentiel énergétique.....	30
3.6. L'économie numérique offre de réelles opportunités économiques.....	32
3.7. Migration et transferts des migrants, opportunités d'investissements.....	32
3.8. La centralité géographique, un atout à exploiter.....	33
3.9. Une culture millénaire faite de brassage, ciment de l'unité nationale et vecteur de développement, un potentiel pour consolider l'unité nationale.....	33
4. Analyse diagnostique du système Mali.....	33
4.1. Etat de mise en œuvre du CREDD 2019-2023.....	33
4.1.1. Analyse des principaux résultats par axe et par objectifs globaux.....	34
4.1.2. Les principaux défis dans la mise en œuvre du CREDD et des ODD.....	53
4.1.3. Bonnes pratiques du CREDD 2019-2023.....	54
4.1.4. Conclusions et recommandations.....	54
4.2. Evaluation de la mise en œuvre de l'ENP Mali 2025.....	55
4.3. Perceptions du Mali à construire à partir des ANR.....	57
4.4. Perceptions populaires du développement.....	60
4.5. Les déterminants de la dynamique du «Système Mali».....	61
5. Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance.....	63
5.1. Une gestion de la sécurité longtemps défaillante.....	63
5.2. La Transition une période de rupture et d'opportunité.....	65
5.2.1. Une nouvelle dynamique dans la gestion de la sécurité.....	65
5.2.2. Une réconciliation basée sur le dialogue et la cohésion sociale.....	67
5.2.3. Crise politique, rupture de l'ordre constitutionnel et Transition engagée.....	67
5.2.4. La réforme constitutionnelle.....	69
5.2.5. De la légitimité du régime militaire de Transition.....	70
5.3. Des élections marquées par de faibles participations et souvent sources de tensions.....	70
5.4. Un processus de décentralisation à consolider.....	71
5.4.1. Evolution du processus.....	71
5.4.2. Un processus de décentralisation à repenser dans le contexte de la nouvelle réorganisation administrative et territoriale.....	71

5.4.3. Finances des Collectivités Territoriales.....	72
5.4.5. La problématique des transferts aux Collectivités Territoriales.....	73
5.4.6. Un aménagement du territoire et une politique de décentralisation complémentaires.....	75
5.4.7. Développement économique régional et local.....	75
5.5. Un système de planification et de gestion du développement marqué par une instabilité institutionnelle.....	76
5.6. Confiance aux institutions et corruption.....	77
5.6.1. Confiance mitigée aux institutions.....	77
5.6.2. Perceptions de la persistance de la corruption.....	77
5.7. De la promotion du genre.....	79
5.8. Une gestion du domaine foncier porteuse de conflits.....	80
5.9. Choix géostratégique et souveraineté.....	80
5.9.1. Aux frontières du pays.....	80
5.9.2. Positionnement géostratégique du Mali dans un monde qui se multipolarise.....	81
6. Population, société et développement du capital humain.....	85
6.1. Problématique du peuplement du territoire.....	85
6.2. Une urbanisation rapide sans mutation de la structure de production.....	86
6.3. Motifs économiques et normes culturelles favorables à la migration.....	87
6.4. Une situation sanitaire peu reluisante malgré des efforts considérables.....	88
6.4.1. Infrastructures sanitaires et ressources humaines.....	88
6.4.2. Etat de santé de la population.....	90
6.4.3. Les dépenses de santé.....	91
6.4.4. Mortalité maternelle et néonatale.....	92
6.4.5. Point sur la Covid-19.....	92
6.4.6. Situation nutritionnelle des enfants.....	93
6.5. Déficit en éducation et inadéquation emploi - formation.....	94
6.6. Pauvreté, inégalités et vulnérabilité.....	106
6.6.1. Pauvreté monétaire.....	106
6.6.2. Pauvreté multidimensionnelle.....	107
6.6.3. Des inégalités persistantes.....	107
6.6.4. Exposition à des crises multiples.....	108
6.6.5. Une population insuffisamment couverte par des programmes de protection sociale.....	109
6.6.6. Des femmes et des enfants particulièrement exposés.....	113
6.7. Société, culture et religion.....	115
6.7.1. Une société principalement organisée en classes d'âge.....	115
6.7.2. Une organisation de la société qui s'affaiblit.....	116
6.7.3. L'expérience de la culture mobilisée pour l'émergence d'une identité nationale.....	116
6.7.4. Un écart entre les principes religieux et les comportements.....	117
6.7.5. Un islam de plus en plus présent dans le champ politique.....	117
6.7.6. La citoyenneté et le vivre ensemble.....	118
6.7.7. Tendances lourdes sociétales et germes de changement.....	119
6.7.8. Les acteurs sociaux et leurs rôles.....	121
7. Développement économique.....	123
7.1. Prédominance des secteurs primaire et tertiaire.....	123
7.2. Une économie peu industrialisée.....	127
7.3. Une économie peu compétitive.....	134
7.4. Une problématique monétaire prégnante.....	134

7.5. Une exploitation minière à diversifier et mieux l'intégrer à l'économie.....	136
7.6. Des infrastructures encore insuffisantes pour assurer un maillage optimal du territoire	139
7.7. Une production énergétique toujours dominée par la biomasse.....	142
7.7.1. Energie.....	142
7.7.2. Electricité.....	142
7.7.3. Hydrocarbures.....	144
7.7.4. Energies renouvelables.....	145
7.7.5. Energie solaire.....	146
7.7.6. La bioénergie.....	146
7.7.7. Moyenne et grande hydroélectricité.....	147
7.7.8. Petite hydroélectricité.....	148
7.7.9. L'éolien.....	148
7.7.10. Electrification rurale.....	148
7.7.11. Efficacité énergétique.....	149
7.7.12. Energie nucléaire.....	149
7.7.13. Ressources en eaux.....	150
7.8. Une industrie du numérique en plein essor.....	151
8. Problématique et mécanismes de financement de l'économie.....	152
8.1. La fiscalité.....	152
8.2. Le système bancaire.....	157
8.3. Le marché financier sous-régional.....	159
8.4. La microfinance.....	159
8.5. Financement extérieur de l'économie.....	159
8.5.1. Aide Publique au Développement.....	159
8.5.2. Investissements Directs Etrangers.....	161
8.5.3. Evolution de la dette.....	162
8.6. Le PPP en tant que source innovante de financement de l'économie.....	163
8.7. La problématique du crédit à l'économie.....	165
9. Environnement et changement climatique.....	169
9.1. Expériences de chocs et crises climatiques au Mali.....	169
9.2. Cadre politique et juridique de prise en charge du changement climatique.....	175
9.3. Une pluviométrie variable et graduellement dégressive du sud au nord.....	177
9.4. Une déforestation en constante progression.....	184
9.5. Une situation d'assainissement préoccupante.....	186
10. Problématiques de développement du Mali.....	187
10.1. La gouvernance au cœur de la refondation.....	187
10.2. Une société qui perd ses repères et ses valeurs.....	189
10.3. Une économie à base productive non diversifiée, fragile et peu transformatrice.....	190
10.4. Des infrastructures économiques insuffisantes pour un maillage optimal du territoire en dépit du potentiel existant.....	190
10.5. Le défi climatique, équation à plusieurs dimensions (sécurité, GRN...).....	192
10.6. Système éducatif à redresser et la couverture sanitaire et la protection sociale à élargir.....	192
Références bibliographiques.....	194

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Répartition territoriale des principales ressources minières au Mali.....	30
Tableau 2 :	Ressources hydrauliques du Mali.....	31
Tableau 3 :	Parts des différentes sources d'énergie dans la production du réseau interconnecté (en %)......	31
Tableau 4 :	Evolution des indicateurs de lutte contre la corruption.....	35
Tableau 5 :	Evolution des indicateurs de coopération.....	36
Tableau 6 :	Evolution des indicateurs de décentralisation.....	36
Tableau 7 :	Indicateurs du secteur de la justice.....	37
Tableau 8 :	Indicateurs de sécurité.....	39
Tableau 9 :	Evolution des indicateurs de lutte contre le terrorisme.....	39
Tableau 10 :	Situation des critères de convergence de 2018 à 2022.....	40
Tableau 11 :	Evolution des indicateurs de pauvreté.....	41
Tableau 12 :	Evolution des indicateurs du développement rural.....	43
Tableau 13 :	Evolution des indicateurs du développement Industriel et minier.....	43
Tableau 14 :	Indicateur de développement de la culture.....	44
Tableau 15 :	Taux d'accès à l'électricité(en %)......	44
Tableau 16 :	Proportion de la population utilisant l'internet.....	45
Tableau 17 :	Evolution de certains indicateurs d'appui à la croissance.....	45
Tableau 18 :	Financement de l'économie.....	45
Tableau 19 :	Evolution des indicateurs en foresterie.....	46
Tableau 20 :	Evolution des indicateurs de résilience au changement climatique.....	46
Tableau 21 :	Evolution des indicateurs de la santé.....	47
Tableau 22 :	Evolution des indicateurs de l'éducation.....	49
Tableau 23 :	Evolution du nombre d'établissements au secondaire général.....	49
Tableau 24 :	Accès à l'eau et à l'assainissement.....	50
Tableau 25 :	Evolution des indicateurs d'autonomisation des femmes.....	50
Tableau 26 :	Indicateurs sur la migration.....	51
Tableau 27 :	Indicateur de l'urbanisme.....	51
Tableau 28 :	Évolution des indicateurs de la protection sociale de 2018 à 2023.....	51
Tableau 29 :	Evolution des indicateurs de solidarité.....	52
Tableau 30 :	Evolution de l'indicateur sur le sport.....	52
Tableau 31 :	Exécution budgétaire du CREDD de 2019 à 2022.....	53
Tableau 32 :	Situation des écoles fermées (pour environ 300 élèves et 6 enseignants par école).....	64
Tableau 33 :	Déconcentration/ décentralisation.....	71
Tableau 34 :	Crédits de paiement (millions FCFA).....	72
Tableau 35 :	Impôts locaux (millions de FCFA).....	73
Tableau 36 :	Répartition fonctionnelle des ressources transférées (2021).....	74
Tableau 37 :	Part de FNACT dans les transferts aux CT (millions FCFA et %)......	74
Tableau 38 :	Evolution de la confiance aux autorités publiques (en %)......	77
Tableau 39 :	Situation de la délimitation des frontières.....	80
Tableau 40 :	Disparités régionales de densité des populations (km ² , habitants, habitants/km ²)......	85
Tableau 41 :	Situation des infrastructures sanitaires fonctionnelles en 2021.....	88
Tableau 42 :	Couverture PMA par rayon du centre de santé et région.....	89

Tableau 43 :	Effectif et ratio professionnel de santé pour 10 000 habitants en 2022.....	89
Tableau 44 :	Situation des audits de décès maternels et périnatals par région en 2022.....	92
Tableau 45 :	Evolution du TBS.....	97
Tableau 46 :	Taux net de scolarisation au fondamental (en %).....	98
Tableau 47 :	Taux brut d'admission au 2nd cycle fondamental.....	98
Tableau 48 :	Répartition des effectifs étudiants des universités et grandes écoles publiques.....	99
Tableau 49 :	Répartition des étudiants par sexe.....	100
Tableau 50 :	Evolution des inscrits dans les IES publiques.....	100
Tableau 51 :	Evolution des effectifs par structure/IES.....	101
Tableau 52 :	Coût de l'action sociale par étudiant (bourses et transferts assimilés dont trousseaux)	102
Tableau 53 :	Ecoles non fonctionnelles (fermées), Octobre 2022.....	102
Tableau 54 :	Evolution de la pauvreté multidimensionnelle (en %).....	107
Tableau 55 :	Personnes déplacées internes.....	108
Tableau 56 :	Situation des rapatriements.....	109
Tableau 57 :	Proportion de personnes bénéficiant de protection sociale (en %).....	109
Tableau 58 :	Indicateurs de développement social.....	110
Tableau 59 :	Situation des institutions de protection sociale en 2021 (INPS).....	110
Tableau 60 :	Situation des immatriculations AMO (CANAM).....	112
Tableau 61 :	Situation des structures conventionnées AMO.....	112
Tableau 62 :	Satisfaction en besoin d'appareillage des personnes vivant avec un handicap.....	112
Tableau 63 :	Répartition des personnes vivant avec un handicap.....	113
Tableau 64 :	Proportion d'enfants 5-17 ans qui travaillent (en %).....	114
Tableau 65 :	Evolution des indicateurs de chômage.....	114
Tableau 66 :	Proportion de jeunes ni à l'école, ni en emploi, ni en formation (en %).....	115
Tableau 67 :	Œuvres déposées par catégorie au Bureau malien du droit d'auteur.....	117
Tableau 68 :	Choisir entre son groupe et l'identité nationale (en %).....	118
Tableau 69 :	Répartition sectorielle de la structure du PIB réel (en %).....	123
Tableau 70 :	Evolution du taux de croissance annuel du PIB réel (en %).....	124
Tableau 71 :	Evolution du taux de croissance annuel sectoriel (en %).....	124
Tableau 72 :	Décomposition activité de la croissance sectorielle (en %).....	125
Tableau 73 :	Décomposition activité de la croissance sectorielle (en %).....	126
Tableau 74 :	Répartition activité des entreprises de fabrication en 2022.....	128
Tableau 75 :	Attentes majeures, partailles des entreprises.....	129
Tableau 76 :	Priorités majeures de l'Etat, par taille des entreprises.....	130
Tableau 77 :	Analyse comparée des attentes des entreprises et des priorités de l'Etat.....	130
Tableau 78 :	Ecart entre Attentes majeures et Priorités majeures.....	131
Tableau 79 :	Définition des catégories d'entreprises.....	131
Tableau 80 :	Performances globales en moyenne (en millions FCFA et effectifs).....	131
Tableau 81 :	Coûts des facteurs de qualité.....	132
Tableau 82 :	Niveau de satisfaction des infrastructures de base.....	132
Tableau 83 :	Satisfaction de l'activité du secteur de l'entreprise.....	133
Tableau 84 :	Appréciation du climat des affaires par caractéristique de l'entreprise.....	133
Tableau 85 :	Importation par zone géographique (en %).....	135
Tableau 86 :	Marchés d'approvisionnement du Mali (en %).....	135

Tableau 87 :	Évolution des marchés d'exportation du Mali (en %)	135
Tableau 88 :	Marchés de destination des exportations du Mali (en %)	136
Tableau 89 :	Evolution de la production d'Or (en tonnes)	137
Tableau 90 :	Evolution des indicateurs du sous-secteur minier	138
Tableau 91 :	Apport de la Production d'Or dans le BUDGET	138
Tableau 92 :	Sous-indices des infrastructures selon le classement WEF 2017-2018	139
Tableau 93 :	Etat du réseau routier aménagé en 2022 par type de routes (en km)	140
Tableau 94 :	Evolution des indicateurs des infrastructures routières (en km)	140
Tableau 95 :	Evolution des indicateurs sur l'état du réseau total	140
Tableau 96 :	Evolution des indicateurs du Fonds d'entretien routier (en millions FCFA)	140
Tableau 97 :	Trafic ferroviaire 2013 à 2017	141
Tableau 98 :	Evolution des indicateurs du transport aérien 2020-2023	141
Tableau 99 :	Evolution des indicateurs du transport fluvial de 2020 à 2022	141
Tableau 100 :	Prévisions de la demande (Artelia, 2015)	143
Tableau 101 :	Centrales/sites hydroélectriques existants et potentiels	147
Tableau 102 :	Ressources hydrauliques du Mali	150
Tableau 103 :	Répartition des ouvrages réalisés en EPEM	150
Tableau 104 :	Chiffres clés de la SOMAGEP	151
Tableau 105 :	Indicateurs TIC en 2020	151
Tableau 106 :	Niveau de qualification des personnels du secteur public (DNFPP)	152
Tableau 107 :	Evolution de la pression fiscale et de ses composantes (milliards FCFA et en %)	153
Tableau 108 :	Evolution du niveau et de la structure des recettes fiscales intérieures (milliards FCFA et %)	154
Tableau 109 :	Structure produit et zone géographique des importations et taxes de 2020 (en %)	155
Tableau 110 :	Niveaux d'accès aux services financiers des 15+ans pour 10'000 hts ou pour 1000km ²	157
Tableau 111 :	Niveaux d'utilisation des services financiers des 15+ ans (en %)	158
Tableau 112 :	Niveaux d'accessibilité-prix des services financiers (en %)	158
Tableau 113 :	Evolution du volume de l'APD (montant en milliards de FCFA)	161
Tableau 114 :	Evolution de la Dette publique du Mali de 2010 à 2022	163
Tableau 115 :	Financement des projets par le Fonds Vert Climat Mali (millions FCFA)	165
Tableau 116 :	Répartition sectorielle des crédits à la clientèle (en %)	166
Tableau 117 :	Plus important problème environnemental dans la communauté (%)	171
Tableau 118 :	Avoir entendu parler de changement climatique (en %)	173
Tableau 119 :	Evolution de la gravité des sécheresses ces 10 dernières années	174
Tableau 120 :	Evolution de la gravité des inondations ces 10 dernières années	174
Tableau 121 :	Performances du Gouvernement face au problème des changements climatiques	175
Tableau 122 :	Diminution de la pluviométrie	179
Tableau 123 :	Hausse des températures	180
Tableau 124 :	Evolution de la consommation bois-énergie (stères)	184
Tableau 125 :	Evolution de la superficie défrichée par région (en ha)	185
Tableau 126 :	Évolution des superficies reboisées par région (mille ha)	185
Tableau 127 :	Evolution de quelques indicateurs d'assainissement	186
Tableau 128 :	Performances du Gouvernement dans la fourniture de services d'eau & assainissement	187
Tableau 129 :	Forces et fragilités du transport	191

Liste des figures

Figure 1 :	Carte d'occupation des terres.....	18
Figure 2 :	Pyramide des âges (en milliers d'habitants).....	19
Figure 3 :	Carte administrative et routière du Mali.....	20
Figure 4 :	Evolution des indicateurs du dialogue social.....	38
Figure 5 :	Evolution du taux de croissance réel du PIB.....	40
Figure 6 :	Evolution des productions de céréales.....	42
Figure 7 :	Taux Brut et taux net de scolarisation (TBS et TNS) au 1 ^{er} cycle du fondamental....	48
Figure 8 :	Les plus importants problèmes de développement du pays (en %).....	60
Figure 9 :	Evolution des taux de participation aux élections présidentielles de 1992 à 2018.....	70
Figure 10 :	Evolution de l'indice de corruption de Transparency International.....	78
Figure 11 :	Perceptions de corruption (en %).....	78
Figure 12 :	Prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants de 6-59 mois (en %).....	93
Figure 13 :	Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 0-59 mois (en %).....	94
Figure 14 :	Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de 0-59 mois (en %).....	94
Figure 15 :	Evolution de la pauvreté monétaire.....	107
Figure 16 :	Indice de Gini (en %).....	108
Figure 17 :	Situation des réfugiés en milliers de personnes).....	109
Figure 18 :	Situation des institutions de protection sociale (CMSS).....	111
Figure 19 :	Situation des institutions de protection sociale (ANAM – RAMED).....	111
Figure 20 :	Evolution de la production d'électricité en GWh de 2015 à 2020.....	143
Figure 21 :	Comparaison des productions d'énergies (en GWh).....	143
Figure 22 :	Evolution annuelle de la pression fiscale et de ses composantes (en %).....	153
Figure 23 :	Entrées nettes d'IDE (en % du PIB).....	162
Figure 24 :	Crédit intérieur fourni au Secteur Privé des Etats de la CEDEAO en 2022 (en %PIB).....	167
Figure 25 :	Crédit intérieur fourni au Secteur Privé des Etats africains surclassant le Mali (%PIB 2022).....	167
Figure 26 :	Crédit intérieur fourni au Secteur Privé de quelques zones du monde en 2022 (en %PIB).....	168
Figure 27 :	Plus important problème environnemental dans la communauté (en %).....	171
Figure 28 :	Les sachets plastiques, une source majeure de pollution (en a%).....	172
Figure 29 :	La pollution est un grave problème dans la communauté (en %).....	172
Figure 30 :	Premier responsable de la réduction de la pollution (en %).....	173
Figure 31 :	Zones climatiques et pluviométrie du Mali.....	177
Figure 32 :	Evolution de l'indice pluviométrique au Mali.....	179
Figure 33 :	Diminution de la pluviométrie et déplacement des Isohyètes Sikasso 1960-2100.....	179
Figure 34 :	Changements des précipitations moyennes (mm) 2000 - 2050.....	181

Liste des Encadrés

Encadré 1 :	Potentialités des régions du Mali issues du Forum économique.....	23
Encadré 2 :	Evaluation de l'ENP Mali 2025.....	57
Encadré 3 :	Analyse structurelle.....	61
Encadré 4 :	Alliance des Etats du Sahel (AES).....	83
Encadré 5 :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat.....	86
Encadré 6 :	Education aux valeurs, tout un programme.....	95
Encadré 7 :	Etats Généraux de la Jeunesse.....	122
Encadré 8 :	Recensement Général des Unités Economiques.....	126
Encadré 9 :	Le nouveau Code minier du Mali.....	137
Encadré 10 :	Du rôle de l'Etat.....	188

Sigles et abréviations

AEP	Adduction d'Eau Potable
AES	Alliance des Etats du Sahel
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
ANAM	Agence Nationale d'Assistance Médicale
ANR	Assises Nationales de la Refondation
ARV	Antirétroviraux
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRGM	Bureau de Recherche Géologique et Minière
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud
BVG	Bureau du Vérificateur Général
CANAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CASCA	Cellule d'Appui aux Structures de Contrôle de l'Administration
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CICM	Centre d'Infectiologie Charles Mérieux
CMIE	Centre Médical Interentreprises
CNAM	Centre National d'Appui à la Lutte contre la Maladie
CNJ	Conseil National de la Jeunesse
CNOS	Centre National d'Odontostomatologie
CNPM	Conseil National du Patronat du Mali
CNTS	Centre National de Transfusion Sanguine
CPN	Consultation Prénatale
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CROCSAD	Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CSCoM	Centre de Santé Communautaire
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CSRE	Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat
CSRéf	Centre de Santé de Référence
CT	Collectivité Territoriale
EAC	Enquête Agricole de Conjoncture
EDM	Energie du Mali
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
EIPM	Enquête sur les Indicateurs du Paludisme au Mali
EMOP	Enquête Modulaire Intégrée auprès des Ménages
ENSAN	Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
EPEM	Equivalent Point d'Eau Moderne
EPH	Etablissement Public Hospitalier
EPST	Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique
ERI-ESI	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
IDE	Investissement Direct Etranger
IGAEF	Inspection Générale des Affaires Economiques et Financières
INSTAT	Institut National de la Statistique
IO	Infirmier Obstétrical
IPM	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
ISS	Institute for Security Studies
LOA	Loi d'Orientation Agricole
LOPM	Loi d'Orientation et de Programmation Militaire

MILD	Moustiquaire Imprégnée d’Insecticide à Longue Durée d’Action
MINUSMA	Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali
NSP	Ne sait pas
OCGS	Observatoire Citoyen sur la Gouvernance et la Sécurité
ODD	Objectif de Développement Durable
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
OTAN	Organisation du Traité de l’Atlantique Nord
PAG	Programme d’Actions du Gouvernement
PDESC	Programme de Développement Economique, Social et Culturel
PDI	Programme de Développement Institutionnel
PIB	Produit Intérieur Brut
PNEF	Pôle National Economique et Financier
PNDF	Politique Nationale Domaniale et Foncière
PPP	Partenariat Public-Privé
PRED	Plan de Relance Durable du Mali
PREM	Plan de Réforme de la Gestion des Finances Publiques au Mali
PRODEJ	Programme de Développement de la Justice
PTF	Partenaire Technique et Financier
RAMED	Régime d’Assistance Médicale
RAMU	Régime d’Assurance Maladie Universel
RGPH	Recensement Général de la Population et de l’Habitat
RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
SF	Sage-Femme
SLIS	Système Local d’Information Sanitaire
SMART	Enquête Nationale Nutritionnelle Anthropométrique et de Mortalité Rétrospective
SNISS	Système National d’Information Sanitaire et Social
SSDRN	Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord
TIC	Technologie de l’Information et de la Communication
TS	Technicien de Santé
TSS	Technicien Supérieur de la Santé
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
VAR	Vaccin Anti-Rougeole

Introduction

Le Mali est un pays à faible revenu avec une économie caractérisée par un faible niveau d'industrialisation, laissant des parts plus ou moins importantes pour les secteurs primaire et tertiaire dans son Produit Intérieur Brut (PIB). Cette économie est soumise à des facteurs de vulnérabilité qui retardent sa transformation structurelle et son développement. Les exportations sont peu diversifiées et concentrées sur un nombre très limité de produits tels que le coton, l'or et les produits agropastoraux non transformés. Les fluctuations dans la production locale de la plupart de ces produits d'exportation, au gré des aléas climatiques et naturels (pluviométrie, sécheresse, invasion acridienne, etc.), induisent une instabilité des recettes d'exportations.

Le Mali connaît une croissance économique erratique depuis 2000. Cette fluctuation de l'activité économique combinée à une forte croissance démographique (3,3% par an), n'a pas favorisé un réel progrès en termes de développement économique et social. Malgré un triplement du revenu par habitant entre 2000 et 2020, les conditions de vie de la population malienne n'ont pas connu une amélioration considérable. En 2022, l'Indice de Développement Humain (IDH) classe le pays 186^{ème} sur 191. Cette situation est la conséquence de la persistance de la pauvreté dont l'incidence se situait à 42,0% en 2019 et 45,5 % en 2022, d'un fort taux d'analphabétisme des personnes de plus de 15 ans, d'une espérance de vie faible, ainsi que d'une forte exploitation et consommation de ressources naturelles.

Le Mali connaît également des mouvements migratoires qui se traduisent notamment par une migration internationale ancienne et importante.

Dans la perspective d'une transformation structurelle de l'économie et d'un développement humain inclusif et durable, les principales problématiques qui se posent sont relatives à la persistance des inégalités sociales, aux insuffisances du système productif national, à la faible qualité des ressources humaines, à l'inefficacité et à l'inefficience de la gouvernance.

Depuis 2012, le Mali est plongé dans une crise multidimensionnelle qui a ébranlé les fondements même de son existence, suite aux attaques combinées de mouvements de rebelles armés et l'intrusion de groupes terroristes et djihadistes dans les régions du nord et plus récemment du centre du pays. Cette situation continue de peser sur les perspectives macroéconomiques du pays et pourrait compromettre à terme les résultats de mise en œuvre des politiques publiques.

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par les effets combinés de la crise sanitaire de la Covid-19 et de la situation sociopolitique et sécuritaire difficile qui ont profondément impacté l'activité économique du pays. Dans le nouveau contexte des changements politiques et institutionnels nés des événements du 18 août 2020 et du 24 mai 2021, de nombreux défis économiques se dressent sur la trajectoire du développement durable du Mali.

Les Autorités actuelles de la Transition travaillent à réunir les conditions nécessaires à l'émergence du pays dans un horizon de court, moyen et long terme. L'**émergence** caractérise le processus par lequel un État s'intègre à l'économie globalisée grâce à une croissance économique (c'est-à-dire une augmentation du Produit Intérieur Brut) forte pendant plusieurs années.

La mise en place de ces conditions nécessaires à l'émergence du Mali, pourrait être exacerbée par les conséquences des sanctions économiques et financières doublement imposées par la CEDEAO et l'UEMOA à notre pays nonobstant son rôle pionnier dans ces organisations.

Dans la perspective des Agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine, le gouvernement poursuit l'émergence d'un Etat fort et engagé pour une réforme en profondeur des structures publiques et de leurs méthodes et procédures d'intervention en vue de donner une nouvelle impulsion à l'action publique. Cela se fera conformément à la vision et la démarche de la politique extérieure du pays, autour des trois principes édictés par les Autorités de la Transition, à savoir : (i) le respect de la souveraineté du Mali, (ii) le respect des choix stratégiques et des choix de partenaires du Mali, et (iii) la prise en compte des intérêts vitaux du peuple malien dans toutes les décisions envisagées.

Dans un tel contexte, il s'avère impérieux de mettre en place des stratégies alternatives permettant d'atténuer les effets des chocs induits par ces sanctions et de définir les voies et moyens d'une relance durable de l'économie qui jetterait les bases d'un développement endogène à travers une véritable stratégie de transformation structurelle économique et sociale à court, moyen et long terme qui garantirait l'indépendance économique de notre pays.

Le présent document de diagnostic stratégique se fonde sur les résultats de l'évaluation du CREDD 2019-2023 et de l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025.

1. Contexte et justification

Le peuple malien vit aujourd'hui une période particulière de son histoire. La transition politique actuellement en cours suscite beaucoup d'espoir et est très largement soutenue par les maliens qui veulent prendre en mains leur destin. Pour donner la parole au peuple et s'enquérir des aspirations des maliens pour l'avenir de leur pays, les Autorités de la transition ont organisé les Assises Nationales de la Refondation (ANR).

Ces ANR dont l'objectif était de faire l'état de la Nation et engager un véritable processus de refondation de l'Etat ont été organisées du 11 au 30 décembre 2021 sur toute l'étendue du territoire national. Elles ont concerné les niveaux Communes, Cercles, Régions, lieux d'installation des réfugiés et pays de forte concentration des Maliens établis à l'Extérieur, et ont permis de faire un diagnostic sans complaisance de la gravité et de la profondeur de la crise et de ses enjeux, et formuler des recommandations à court, moyen et long terme. Elles constituent une référence pertinente et un large concentré des aspirations des populations maliennes à travers les recommandations qui en sont issues et qui doivent être prises en charge dans les cycles de planification stratégique et d'exploration du futur à travers une nouvelle Etude Nationale Prospective. A l'issue du processus, des orientations stratégiques ont été dégagées et ont fait l'objet d'un document cadre de refondation de l'Etat.

Les Autorités de la Transition en faisant le choix d'inscrire la mise en œuvre des recommandations des ANR dans un cadre programmatique de long terme, ne pouvaient mieux exprimer la nécessité d'une nouvelle étude prospective. Une telle étude, en engageant une réflexion sur les futurs possibles pour le Mali et sur la formulation d'une vision du développement, offrira (i) une occasion de prendre en compte les réflexions menées lors des Assises Nationales de la Refondation dans la définition de l'avenir désiré par les maliens et (ii) une opportunité d'approfondir cette refondation par la formulation d'une vision du développement susceptible d'entraîner l'adhésion de l'ensemble de la Nation malienne dans sa diversité.

Ce nouvel exercice prospectif se justifie également par les besoins de :

- l'actualisation de l'Étude Prospective Mali 2025, arrivée à terme ;
- la définition d'un cadre programmatique de long terme pour les opportunités d'investissement ;
- la préparation du prochain document cadre de référence, l'actuel arrivant à terme en fin 2023.

L'Étude Prospective Mali 2025 réalisée entre 1997 et 1999 a élaboré quatre scénarios d'évolution possible du pays et a défini une vision du développement à long terme adoptée en décembre 2000. La comparaison de la situation de notre pays avec les différents scénarios de Mali 2025, faite en 2014 lors de la Journée Nationale de la Prospective, a montré que l'évolution du pays est beaucoup plus proche du scénario catastrophe décrit dans cette étude de 1999 que de tout autre scénario. Cette évolution n'est autre que la conséquence des décisions prises, des actions menées ou même des décisions qui auraient dû être prises et qui ne l'ont pas été ainsi que des comportements adoptés par les différents acteurs de la gestion du pays.

La formulation d'une vision proactive et fédératrice de l'avenir du pays vise à mettre le Mali sur une trajectoire vertueuse de développement, à l'instar de beaucoup de pays émergents d'Asie qui ancrent aussi leurs stratégies de développement sur les études prospectives.

La réflexion sur les futurs possibles du Mali débouchera également sur l'élaboration de scénarios, donnant ainsi un panorama des avènements possibles pour le Mali. Les stratégies à mettre en place doivent viser non seulement la réalisation de la vision mais aussi la non survenue de scénarios indésirables. Il s'agit de se donner la possibilité de détecter des signaux annonciateurs, voire des alertes précoces du fait que l'on se dirige ou que l'on bifurque vers tel scénario plutôt que vers tel autre. L'utilisation des scénarios à des fins stratégiques nécessite un effort continu de suivi-évaluation de la situation et de leur réactualisation, l'enjeu étant de coller au mieux aux éventualités du futur pour être en mesure de faire face aux surprises qu'il réserve.

Dans le cadre de la définition d'un cadre programmatique de long terme pour les opportunités d'investissement, la recherche d'une croissance forte sur les trente prochaines années est une

recommandation forte des ANR. L'une des contraintes majeures à une croissance forte, en dehors du déficit d'infrastructures, reste l'absence d'une vision claire et cohérente dans la conception et l'exécution d'un plan de développement desdites infrastructures et le maillage optimal du territoire favorisant l'intégration des établissements humains, des zones de production et de consommation.

L'économie malienne offre beaucoup d'opportunités en termes d'investissement avec des secteurs d'activités qui se développent et dont le potentiel peut être encore plus valorisé si on améliore la disponibilité d'infrastructures qui favorisent l'investissement (routes, énergies, télécommunications, etc.) et le climat des affaires.

Comme secteurs porteurs, on peut noter :

- le secteur agricole, qui dispose d'une grande diversité agroécologique, d'un potentiel considérable en terres agricoles, d'importantes ressources en eau exploitables, des ressources animales abondantes et diversifiées avec des superficies importantes en pâturages, d'un potentiel aquacole aménageable considérable, d'une population jeune à dominance agricole, de l'émergence d'organisations professionnelles agricoles structurées, des avancées significatives sur les plans législatif, réglementaire et institutionnel pour la gestion du secteur Agricole, notamment l'adoption de la Loi d'Orientation Agricole et ses textes d'application ;
- l'élevage, avec des potentialités en termes de valorisation des filières «viande», «lait», «cuirs et peaux» et «aviculture» qui font intervenir une diversité de métiers et de compétences ;
- l'agro-industrie, des potentialités à développer notamment dans les chaînes de valeurs en relation avec le développement du secteur agricole et l'élevage ;
- l'industrie textile, des potentiels énormes au regard de la production de coton où moins de 5% sont transformés pour le moment sur place ;
- l'industrie extractive, peu diversifiée, mais avec beaucoup de potentiel, une amélioration de la gouvernance, la transparence des industries extractives et une bonne connaissance du sous-sol malien offriront plus d'opportunités en termes d'investissements ;
- les services dont le développement rapide de la télécommunication, du commerce et des autres services aux entreprises offrant plus d'opportunités en termes de création d'emplois et de croissance.

Pour valoriser toutes ces potentialités, l'élaboration d'une vision claire et cohérente du développement à long terme s'avère nécessaire. Cette nouvelle vision tracera un chemin du développement sur les quarante prochaines années avec l'identification de toutes les ressources potentielles sur tout le territoire et celle des besoins en infrastructures, afin de lever toutes les contraintes qui freinent la croissance économique. Pour la préparation du CREDD 2019-2023, un lancement officiel du processus de la nouvelle ENP a eu lieu le 16 juillet 2018 avec la participation de plus de deux cents représentants de la partie Gouvernementale, de la Société Civile, du Secteur Privé, des Collectivités Territoriales et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Le calendrier prévoyait la poursuite du processus de l'ENP à partir de janvier 2019. Le décalage temporel accusé offre l'opportunité de mettre cette réflexion au service de la construction du nouveau Mali et de prendre en compte les importantes évolutions survenues dans la vie du pays au cours des trois dernières années.

L'étude prospective déclinera les grandes orientations qui serviront de base pour l'élaboration du CREDD 2024-2028 et des suivants pour cheminer progressivement vers la vision. Il est à noter que le CREDD sera à la fois un instrument de mise en œuvre de la vision ainsi que sa première tranche quinquennale. Le CREDD doit donc constituer le principal cadre d'opérationnalisation de la vision prospective. Cette opérationnalisation doit apparaître comme une des préoccupations majeures de l'étude prospective dont le critère de succès doit être l'utilité effective pour l'économie et la société. Avoir un processus commun à l'étude prospective et au CREDD permettra (i) d'ancrer immédiatement l'étude prospective dans la réalité et (ii) de faire du CREDD une vraie et solide étape de concrétisation de la vision d'avenir du pays.

La formulation d'une vision proactive et fédératrice de l'avenir du pays suivie immédiatement de l'élaboration du CREDD peut également permettre de mettre le Mali sur une trajectoire vertueuse de développement, à l'instar de beaucoup de pays émergents d'Asie qui ancrent aussi leurs stratégies de développement sur les études prospectives. Ce processus conjoint «Etude Prospective-CREDD» permettra également d'identifier les besoins de renforcement des capacités du système de planification pour le rendre apte à

prendre en compte dans les programmes à moyen et court termes les orientations stratégiques identifiées pour la réalisation de la vision partagée de développement de long terme du pays. Ce renforcement des capacités concernera le dispositif institutionnel de gestion du développement, les méthodes et outils de prévision et de planification ainsi que les ressources humaines.

Les orientations stratégiques du Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat (CSRE) 2021-2032 dans une perspective de long terme (30 ans) constitueraient des inputs de l'étude prospective. Une telle étude situerait également le CSRE dans un cadre plus large qui, autour de la centralité de la refondation de l'Etat, aborderait toutes les questions de développement à long terme (économiques, sociale, politiques, environnementales, culturelles et technologiques) du pays. Elle analyserait les conditions cadres de réalisation du CSRE. L'étude permettra de prendre en compte et d'intégrer les objectifs et axes stratégiques du CSRE dans le système national de planification et dans les différents documents de politique, nationaux et sectoriels.

La nouvelle stratégie nationale de développement (post-CREDD 2019-2023) devrait marquer, à la différence des précédentes, des innovations majeures à travers la définition d'une «Politique Economique Nationale Intégrée» focalisée autour de pôles de développement de mise en valeur des filières économiques porteuses identifiées. L'objectif de cette Politique Economique Nationale Intégrée sera d'optimiser la création de valeur ajoutée dans tous les secteurs et d'emplois pour le bien-être des populations et pour un développement équilibré entre régions. **Elle devra aussi marquer des options fortes qui élèvent les ambitions du pays vers l'indépendance économique et financière, la souveraineté et l'émergence économique, au regard des potentialités et des opportunités économiques, des ressorts profonds de résilience économique et sociale dont le pays a fait montre à l'épreuve des sanctions injustes, illégales et inhumaines qui lui ont été imposées de 2020 à 2022.**

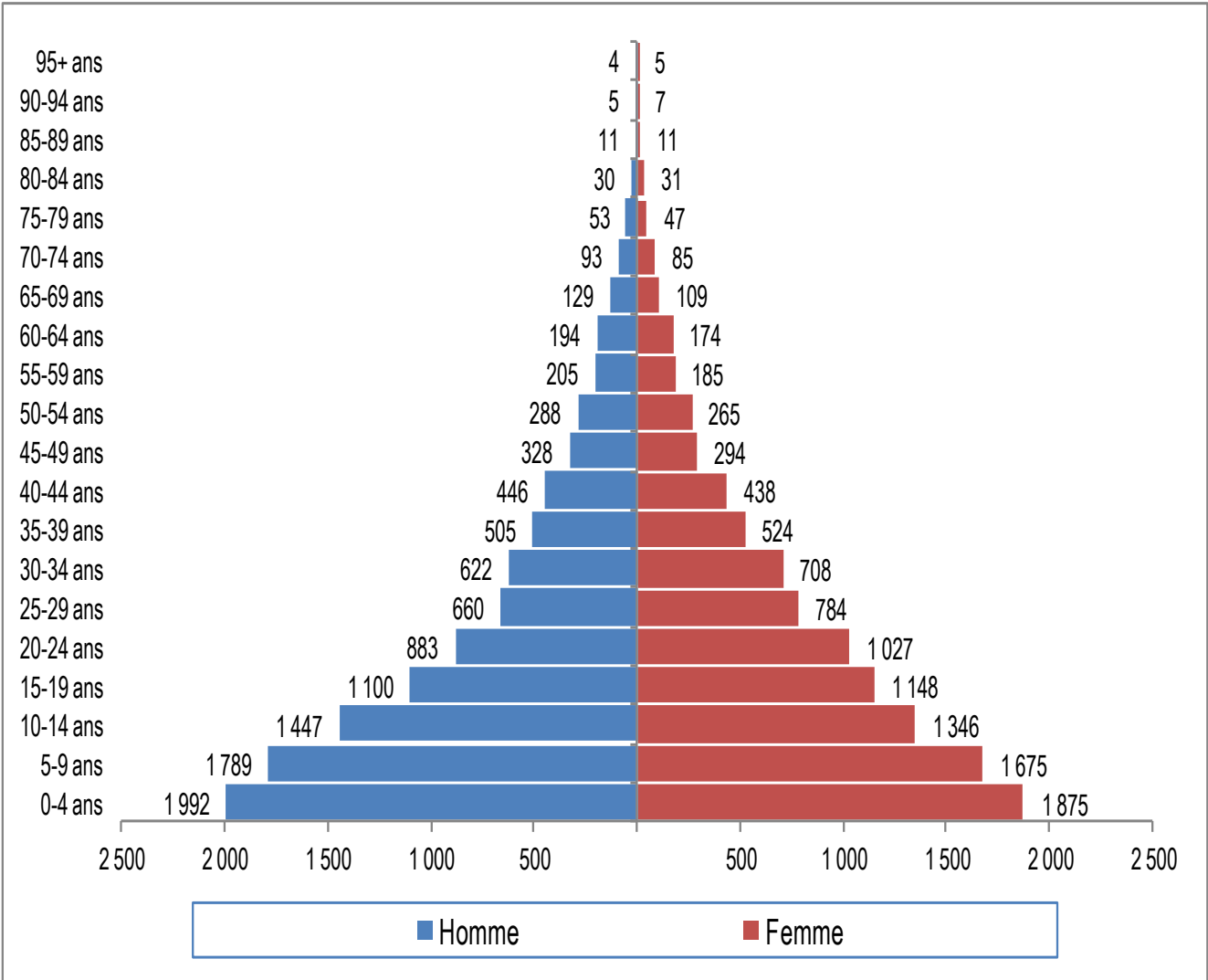
Cette Politique Economique Nationale Intégrée se focaliserait autour de trois axes, à savoir (i) le développement des pôles économiques régionaux articulé sur le développement de filières économiques porteuses et une amélioration de la cohérence des politiques publiques ; (ii) le déploiement des infrastructures de transport, d'énergie et de communication pour soutenir les filières économiques porteuses et (iii) le développement des compétences centré sur la formation professionnelle et l'emploi dans les filières économiques porteuses. L'éducation et la formation technique et professionnelle doivent être un élément central de la stratégie nationale de développement. Elles doivent correspondre aux filières économiques identifiées. Cette composante ressources humaines pourrait également intégrer un aspect lié aux conditions de travail (précarité, hygiène et sécurité sur le lieu de travail).

Un important fond cartographique et un ATLAS économique seront préparés à l'effet de documenter l'état des potentialités et des ressources économiques et leurs évolutions décennales sur les quarante prochaines années, et d'assurer le suivi-évaluation des objectifs quantitatifs définis sur la base des indicateurs pertinents de résultats et d'impacts. Il s'agira ainsi d'une démarche novatrice qui utilisera les systèmes d'information géographique permettant de concilier les objectifs économiques avec les nécessités de l'aménagement du territoire en vue d'un développement territorial équilibré réduisant les disparités et inégalités dans l'espace national.

2.2. Evolution démographique

Selon les résultats du RGPH5, la population du Mali est estimée à **22 millions 395 mille 489** habitants en 2022 dont, 47,2% de jeunes de moins de 15 ans ; 49,9% de personnes âgées de 15 à 64 ans et 49,7% de femmes. L'âge moyen de la population est de 21,4 ans et le taux de croissance annuel de la population ressort à 3,3%.

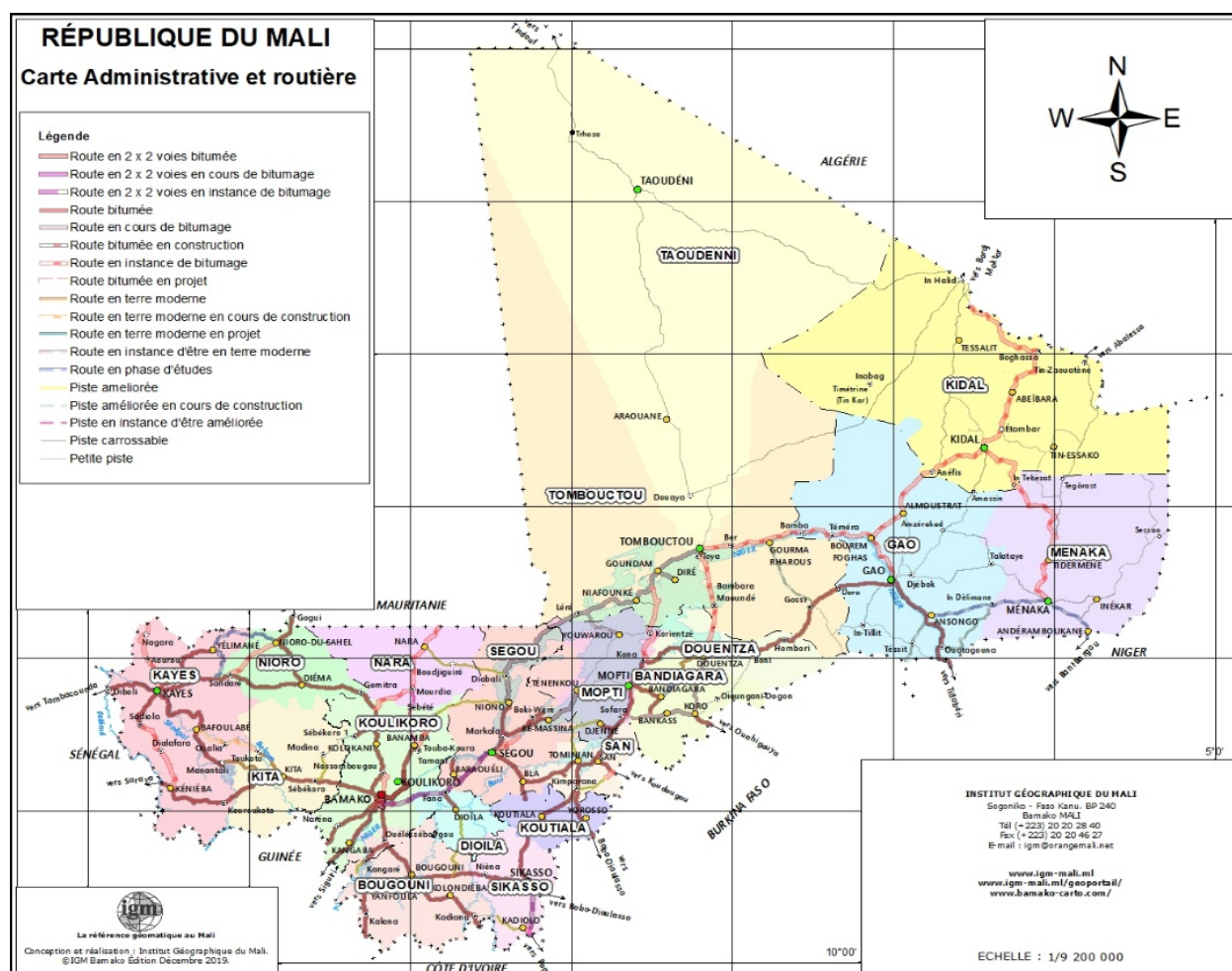
Figure 2 : Pyramide des âges (en milliers d'habitants)



2.3. Organisation administrative et territoriale

L'organisation administrative de la République du Mali repose sur les circonscriptions administratives et les Collectivités Territoriales, qui trouvent toutes leur fondement dans la Constitution.

Figure 3 : Carte administrative et routière du Mali



La Loi n°2012-017 du 02 mars 2012 portant création des Circonscriptions administratives en République du Mali a opéré une grande réforme administrative en créant dix-neuf (19) régions : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni, Ménaka, Nioro, Kita, Dioïla, Nara, Bougouni, Koutiala, San, Douentza, Bandiagara et le District de Bamako.

En vue de parachever cette réforme, le Gouvernement a, de manière inclusive et participative et conformément aux recommandations des ANR, donné un coup d'accélérateur au processus de la réorganisation administrative en adoptant les textes ci-dessous :

- la Loi n°2023-002 du 13 mars 2023 portant modification de la Loi n°2012-006 du 23 janvier 2012 portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire ;
- la Loi n°2023-003 du 13 mars 2023 portant modification de la Loi n°2017-052 du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales ;
- la Loi n°2023-004 du 13 mars 2023 portant Code des Collectivités Territoriales ;
- la Loi N° 2023-005 du 13 mars 2023 portant statut particulier du District de Bamako ;
- la Loi n°2023-006 du 13 mars 2023 portant création des Circonscriptions administratives en République du Mali ;
- la Loi n°2023-007 du 13 mars 2023 portant création des Collectivités Territoriales en République du Mali.

Conformément aux dispositions de la Loi n°2023-002 du 13 mars 2023 portant modification de la Loi n°2012-006 du 23 janvier 2012 portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire, les Circonscriptions administratives sont la région ou le District, le Cercle et l'Arrondissement.

Par contre, elle supprime la Collectivité Cercle et maintient celles de Région, Commune et le District de Bamako. Cette réforme majeure permettra de rapprocher davantage l'administration des administrés et concourt à l'amélioration de l'offre de services aux populations.

Suivant la Loi n° 2023 003 du 13 mars 2023 portant création des Circonscriptions administratives, la République du Mali est désormais subdivisée en : 1 District, 19 Régions, 156 Cercles, 466 Arrondissements, 819 Communes et 12 712 Villages. Cette réorganisation permettra entre autres d'opérationnaliser et d'assurer le fonctionnement régulier de chaque Région en déterminant ses Circonscriptions administratives tout en promouvant le développement économique, social et culturel des différentes Collectivités Territoriales.

2.4. Contexte politique et institutionnel

La République du Mali a accédé à l'indépendance le 22 septembre 1960. De cette date à nos jours, le pays a connu quatre Républiques :

- la première République de 1960 à 1968 : la Constitution du 22 septembre 1960 instaure un régime présidentiel fortement centralisé. Après le coup d'État militaire du 19 novembre 1968, elle est abrogée et remplacée par une loi fondamentale le 28 novembre 1968 (Ordonnance n°1 du CMLN portant organisation des pouvoirs publics) en attendant un référendum constitutionnel ;
- la deuxième République de 1974 à 1991 : le 2 juin 1974 une nouvelle constitution créant la 2^{ème} République a été approuvée, elle consacre le parti unique. Le 30 mars 1976, le parti unique, Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM) est créé et lors de l'élection présidentielle du 19 juin 1979, Moussa Traoré, candidat unique est élu, ainsi que 82 députés, tous membres de l'UDPM ;
- la troisième République de 1991 à 2023 : suite au coup d'Etat de mars 1991 qui a abouti au renversement du pouvoir de l'UDPM, et au scrutin Référendaire du 12 janvier 1992, la Constitution de la 3^{ème} République a été promulguée par Décret N°92-073/P-CTSP du 27 février 1992. Cette Constitution consacre la démocratie, le multipartisme intégral, le régime semi-présidentiel, la séparation des pouvoirs et réaffirme l'Etat unitaire du Mali. L'une des réformes majeures de la 3^{ème} République est celle de la décentralisation devenue effective à partir 1999 avec la mise en place des conseils communaux dans les 703 communes. Les scrutins organisés en 1992 avec l'élection d'un Président de la République et des membres de l'Assemblée Nationale ont consacré la mise en place d'un régime démocratique. L'alternance démocratique réalisée en 2002 a été suivie par une période d'instabilité et de conflit depuis le coup d'État militaire de 2012 et l'occupation du nord par des groupes armés. Le retour à l'ordre constitutionnel en 2013 n'a pas permis de mettre le pays sur le chemin de la gouvernance vertueuse compte tenu de la profondeur de la crise. À la suite de la rupture institutionnelle survenue le 18 août 2020 et de la rectification de la trajectoire de la Transition le 24 mai 2021, des réformes politiques et institutionnelles et des efforts dans le cadre de la sécurisation du pays sont entrepris pour mettre le pays sur le chemin du redressement
- la quatrième République : les résultats définitifs du scrutin référendaire du 18 juin 2023 ont donné la victoire au «OUI» avec 96,91% des voix contre 3,09 % des voix pour le «NON». Suite à ce scrutin, la nouvelle constitution a été promulguée par Décret n°2023-0401/PT-RM du 22 juillet 2023 ouvrant la voie à la quatrième République. Cette nouvelle Constitution marque un tournant décisif pour le pays. En effet, elle comporte des vraies ruptures. Parmi les innovations majeures on note, entre autres, l'affirmation claire du caractère unitaire de l'État du Mali, un parlement bicaméral, la création de la Cour des Comptes, l'impossibilité pour l'Assemblée de renverser le Gouvernement, la suppression de la Haute Cour de Justice et du Haut Conseil des Collectivités, la possibilité de la destitution de certaines hautes personnalités dont le Président de la République, la possibilité pour les citoyens de saisir directement le Conseil Supérieur de la Magistrature.

3. Atouts, potentialités et opportunités

3.1. Le capital humain, une population jeune et dynamique

La croissance démographique moyenne a été de 2.8% l'an sur la longue période de 46 ans, de 1976 à 2022. Le taux moyen est passé de seulement 1.7% de 1976 à 1987 à 2.2% entre 1987 et 1998 pour s'établir à 3.6% entre 1998 et 2009 et enfin à 3.3% sur les 13 dernières années, 2009-2022. Pour les quatre prochaines décennies, la période d'élaboration de la vision Mali 2063, plusieurs hypothèses d'évolution démographique sont envisageables. D'abord, au cas où le taux de croissance observé en 2022 de 3.3% se maintiendrait, la population serait en 2063 de plus de 85 millions d'habitants. Elle serait de 70 millions sachant que la population du Mali a été multipliée par 3.5 sur les 46 précédentes années, 1976-2022, ou a évolué au taux annuel moyen de la baisse de la croissance démographique sur la période 2009-2022, de l'ordre de -0.5% l'an, soit un accroissement annuel moyen de 2.7% au lieu de 3.3%, la population du pays serait de 67 millions en 2063. Dans tous les cas, l'on devrait assister à un triplement de la population actuelle à l'horizon de la nouvelle vision du Mali, autant de défis d'ordre sociodémographique qu'il faudrait relever pour le mieux-être des habitants de ce pays. Ceux-ci touchent l'éducation, la migration, la protection des personnes vivant avec un handicap, la répartition spatiale de la population, la promotion des groupes ethno linguistiques, le marché du travail et singulièrement le chômage et la sous-utilisation de la main-d'œuvre, autant de préoccupations pour servir d'alerte à l'avenir surtout aussi lointain que 2063.

La pyramide de la population du Mali a une base très large, signe que la population a une très forte composante d'enfants et de jeunes. L'âge moyen de la population est de 21,4 ans. En 2022, la population totale est composée de 49,3% de femmes et 50,7% d'hommes. La population âgée de moins de 15 ans représente 47,2% (et les moins de 18 ans, près de 53,6%) de la population totale. La population en âge de travailler représente 49,9% (contre 48,3% en 2009) de la population totale, augmentant les chances du pays d'atteindre le dividende démographique si plus d'efforts sont faits en termes d'autonomisation des jeunes et des femmes et en matière de développement du capital humain.

3.2. Les ressources agro-sylvo pastorales

Les potentialités et atouts du secteur agricole sont caractérisés par :

- une grande diversité agro-écologique ;
- un potentiel considérable en terres agricoles. Sur les 43,7 millions d'hectares utilisables seulement 4,5% sont cultivés dont moins de 300 000 hectares bénéficient d'autres sources que l'eau pluviale ;
- de 1960 à 2022, seulement 517 528 ha sont aménagés sur un potentiel de 2,2 millions ha aménageables, soit 23,52% ;
- des ressources animales abondantes et diversifiées 2^{ème} en Afrique de l'Ouest avec 13 millions de têtes de bovins, 52 millions de têtes d'ovins-caprins, un million de dromadaires, la volaille 57 millions de sujets ;
- d'importantes ressources en eau. Les fleuves Niger et Sénégal et leurs affluents (70 milliards de m³ d'eau, 2720 milliards de m³ de ressources en eaux souterraines avec un taux de reconstitution estimé à 66 milliards de m³/an) ;
- un potentiel aquacole aménageable considérable (5500 sites inventoriés couvrant 895 000 hectares dont 620 500 hectares de bas-fond),
- le potentiel de production de poisson est estimé à plus de 200 000 tonnes par an, avec 110 366 tonnes de poisson en 2022 ;
- un potentiel forestier significatif (100 millions d'hectares dont 17% ont une réelle production) ; 7 millions de tonnes par an de potentiel de régénération naturelle ;
- un potentiel faunique important ;
- une population jeune à dominance Agricole (80% de la population active) avec l'émergence d'Organisations Professionnelles Agricoles (15000 OPA) ;
- des avancées significatives sur les plans législatif, réglementaire et institutionnel pour la gestion du secteur Agricole, notamment l'adoption de la LOA en 2006 et ses textes d'application ;
- l'engagement politique aux plans mondial, continental, sous régional et national,
- 10% des budgets nationaux au financement de l'agriculture dans le cadre du (PDDAA/NEPAD).

Encadré 1 : Potentialités des régions du Mali

Région	Potentialités
Kayes	Bétail/viande, arachide, Baobab, gomme arabique, jujube, aviculture, maïs, fonio, karité, noix de cajou, sorgho, tomate, échalote/oignon, mil, banane, riz, poisson, lait et dérivés, bambou. or, fer, uranium, bauxite, calcaire, lithium, cuivre, marbre, diamant et autres pierres précieuses, etc.)
Koulikoro	Ressources importantes en eaux : Niger: 250km, Baoulé: 120km, Bagoé: 90km, Bafing: 70km, Sankarani: 40km, Bani: 20km; Lac Wégan, Vallée du serpent: L: 320 km, l: 2,5km, <u>Terres agricoles</u> : Superficie aménageable 110 00 ha Superficie aménagée 29 194 ha, Superficie irrigable (non exploitée) 80 806 ha, Superficie irriguée (Bas-fonds et périmètres maraîchers) 5 598 ha. <u>Élevage</u> : Cheptel important; Pratique de l'aviculture, de la pisciculture, de la pêche et de l'apiculture. Expériences d'amélioration des races mais aussi des pratiques en Embouche. <u>Ressources forestières</u> : 11 forêts classées et la réserve de la biosphère de la Boucle du Baoulé, Faya: 79.822 ha, Sounsou: 37.000 ha, Monts Mandingues: 14.579 ha. <u>MINES ET CARRIÈRES</u> : Or, Fer, Indices de pétrole à Nara, Hydrogène, Dolorites, Calcaire, Dolomie, Carrières de sables, de gravier, de moellons.
Sikasso	<u>Importantes productions fruitières</u> : mangue, banane, orange, anacarde, <u>Transformation agro alimentaire</u> : stockage, conservation, transformation, commercialisation; <u>Filature</u> : coton, dah, usine de filature de Koutiala en projet Exportation de mangue en 2022: 16 242,82 tonnes de mangues fraîche (Kent, Keitt, Amelie), 161,92 tonnes mangues séchées, 12 589 tonnes purées de mangues . <u>Production en 2019</u> : 2 906 228 Tonnes de Céréales (Maïs, Sorgho, Petit mil, Riz, Niébé, Fonio, Sésame, Arachide et Voandzou (Tikénikourou), 465 382 tonnes de Mangue, 128 760 Tonnes de pomme de terre, 162 176 Tonnes de patate douce, 4 390 tonnes de pois sucré, 62 143 Tonnes anacarde (noix), 61 215 tonnes igname, 17 137 tonnes gingembre, 10 012 tonnes soja, 327 048 tonnes manioc 316 289 tonnes orange. <u>Elevage en 2021</u> : Bovins : 2 216 166, Ovins : 1 341 944, Caprins : 1407 893, Asins : 145 773, Equins : 5 854, Porcins : 133 730, Volaille : 43 948 046 et 4 056 596,5 litres de lait frais, <u>Bétail exporté sur pieds</u> : Bovins : 23 673, Ovins : 18 745, Caprins : 10 475 . <u>Ressources forestières et fauniques</u> : Formations « semi naturelles »: Couverture Végétale : (3 818 300 ha), Forêts classées : 24, Zones d'intérêt cynégétique : 02, Zones réserves de faune : 05, Importantes productions de cueillette : Karité (85 000 tonnes/an avec 15 480 tonnes de noix exportées en 2022), néré, zaban, detarium (Tabakoumba), <u>Ressources en eau</u> : Grandes rivières : 10, Petites rivières : + de 70. Importantes ressources d'eau souterraine; <u>RESSOURCES MINIERES</u> : Sociétés aurifères existantes (07): ROBEX, SOMISY, SOMIFI, MORILA SA, SMK, SOMIKA, FABOULA GOLD avec une production de 15 092,694 kg en 2022 . <u>Substances et matériaux disponibles</u> : Diamant, Or, Aluminium, Lithium, Nickel, Calcaire, Chrome, Dolerite, Sable, Bauxite, Granite, Grès. <u>Ressources touristiques</u> : Importants sites touristiques : 61 Infrastructures d'accueil agréées : 64 Capacité d'accueil : 1145 Chambres et 1255 Lits.
Ségou	<u>Filières prioritaires</u> : <u>Bétail viande embouche</u> (en souffrance) Aménagement de la zone pastorale de Daoua et ses voies d'accès (200 000 ha dont 75 000 ha dans la zone Office du Niger); Réalisation de l'atelier d'embouche bovine de 100 têtes de Niono. <u>Echalote tomate maraîchage</u> : Réalisation des périmètres maraîchers de Barouéli (Sioni Sampéla : 8 ha et Fansongo : 12 ha). <u>Artisanat tourisme culture</u> : (en souffrance) Musée régional des masques et marionnettes de Ségou. <u>Riz</u> : 372 ha de plaines aménagés en maîtrise total, 138 ha à aménager par l'Etat, 12 bas-fonds aménagés, Equipements post récoltes. <u>Fonio</u> : Equipements post récoltes; <u>Sésame</u> : Equipements post récoltes. <u>Potentialités</u> : <u>Présence de cours d'eau importants</u> (Fleuve Niger : 292 km et son affluent Bani : 250 km, des mares (permanents, semi permanents, temporaires) plus de 200); <u>agro-pastorales</u> : (zone pastorale de Daoua, de Missibougou et de Nampalari) hydro agricoles aménageables importants estimés à près de 500 000 ha de bas-fonds repartis dans l'ensemble de la Région et de plus d'un million d'hectares en zone Office du Niger; Des ressources humaines disponibles avec de bonnes initiatives de valorisation des potentialités socioculturelles, touristiques et artisanales; cheptel important et diversifié; Emergence de l'arboriculture et la culture maraîchère; Zone tampon de par sa situation géographique au centre du pays et ayant des frontières communes avec 5 Régions du Mali et deux Etats de la sous-Région (Burkina Faso et la Mauritanie). Existence d'une zone industrielle nommée zone AZI à Ségou, environ 250 ha. <u>Six programmes identifiés</u> : Aménagement de terres agricoles et d'espaces pastoraux pour augmenter la production et la productivité; Réalisation d'infrastructures routières et d'équipements marchands; Réalisation d'infrastructures pour l'industrie Agricole; Renforcement de capacité des acteurs économiques par la formation, le financement et l'équipement et l'organisation; Conception et mise en œuvre d'une stratégie de communication/marketing de la région et des produits pour créer et/ou faciliter l'accès aux marchés; Protection et valorisation du patrimoine culturel régional.

Mopti	Agriculture : 40% de la superficie nationale cultivée en riz et 20% de la superficie nationale cultivée en mil et sorgho. Potentiel d'irrigation et d'aménagements rizicole, avec plus de 1 500 000 ha de terres cultivables dont 910 000 ha irrigables et 58 000 ha aménagés exploitables en 2021. Elle est pratiquée par plus de 85% de la population active. Les principales cultures portent sur les cultures céréalières, les cultures de décrue et le maraîchage. Élevage : superficie pastorale est estimée à 4.700.000 ha, la 1^{ère} place en effectif bovins, ovins, caprins et possède 22,10% du cheptel national bovin du pays et 26,5% de l'effectif d'ovins-caprins du Mali. Potentiel terres pastorales 1000 000 d'ha environ soit 12 % du territoire de la région pour la pratique de l'élevage. 02 zones écologiques aptes à la pratique de l'élevage et l'existence de 23 000 km² de pâturage, 84.100 ha de pâturage aménagé, d'abondantes ressources fourragères du Delta liées aux vastes étendues de prairies naturelles ou de près de 685.000 ha et des eaux en toute saison. La pêche : près de 35% du volume de production halieutique du Mali. La production annuelle varie entre 50 et 70 000 tonnes. De 2015 à 2019 la pisciculture connaît une ascension avec les productions suivantes en tonne : 330, 148, 399, 298 et 964; En 2021, les productions contrôlées commercialisées en poissons de capture 24 932 tonnes. La pêche bénéficie de l'existence de ports de pêche (Mopti, Diafarabé, Aka et Konna), 24 règles de gestion, 250 OP, 337 pêcheries pour 8 299 ha, 203 étangs piscicoles et 64 cases flottantes. L'agroforesterie : sept forêts classées totalisant une superficie de 9.164 ha, La région renferme aussi trois sites RAMSAR du fait de la présence de nombreux écosystèmes aquatiques. Les ressources fauniques sont constituées d'éléphants, de gazelles, d'hyènes, de phacochères, d'oryctéropes, de chacals, de ratels, de civettes, de singes, de lièvres, d'écureuils, de lamantins, d'hippopotame et de 350 espèces d'oiseaux d'eau dont 108 sont des espèces migratoires.
Tombouctou	Blé : 45 000 ha de terres cultivables disponibles, dont 7 000 ha sont exploités pour une production d'environ 21 000 tonnes ; Riz : 76 000 ha exploité avec une production 370 552 tonnes, Mil : 79 608 ha de terres cultivables ; Anis Cumen : 1 260 ha exploités pour une production de 2 217 tonnes ; Gomme arabique, Bétail/ Viande : Disponibilité des bovins 25 067 abattus pour 2 882 705 kg de viande produites, des ovins 49 843 abattus pour 916 884 kg de viande produites, des caprins 129 368 abattus pour 1 940 520 kg de viande produites Camelins 1731 abattus pour 346 200 kg de viande produites ; pisciculture : Disponibilité de points d'eau (le fleuve Niger, les Lacs et Marres, étangs piscicoles, les cages flottantes, une production estimée à plus de 32 000 tonnes de poissons ; peaux et cuirs : des bovins 25 067 abattus pour 2 882 705 kg de viande produites, des ovins 49 843 abattus pour 916 884 kg de viande produites, des caprins 129 368 abattus pour 1 940 520 kg de viande produites Camelins 1731 abattus pour 346 200 kg de viande. Production contrôlée de cuirs et peaux, Disponibilité d'un magasin de stockage, une seule Tannerie fonctionnelle ; Filière Lait et dérivé ; Echalote/Oignon : Superficie exploitées : Echalote 1 080 ha pour une production de 21 980 tonnes, Superficies exploitées : oignon 2 750ha pour une production de 62 664 tonnes ; filière aviculture : Disponibilité de volailles 4 815 530 sujets
Gao	<u>Culture du riz</u> (110 000 ha des terres cultivables de bonne qualité en cultures sèches et en cultures potagères d'eau de surface favorable au développement de la riziculture et de la pêche (fleuve Niger sur une longueur de 400 km et de nombreuses mares et nappes souterraines) ; Bétail-viande : 821 915 Bovins, 2 497 990 Ovins, 2 754 089 Caprins, 6 140 Equins, 229 159 Asins, 103 793 Camelins et 1 102 937 Volailles avec Grands espaces pastoraux y compris les bourgoutières et Existence de terres salées et d'importantes mares permanentes et semi permanentes. Cependant, aucun abattoir moderne et fonctionnel. <u>Lait</u> : 18 480 000 litres de lait produit par an seulement 1% est transformé. <u>Maraîchage et Arboriculture</u> : Production de la tomate, du gombo, du concombre, du melon, de la laitue, des choux, de l'oignon, des échalotes, des courges, la carotte et les betteraves. <u>Pêche</u> : 61 étangs, 14 lieux de pêche collective, 75 marchés de produits halieutiques au niveau de 18 communes, 248 campements permanents de pêcheurs et 116 villages agro-pêcheurs. La production moyenne annuelle est de 18000 tonnes de poissons toutes catégories confondues frais et transformés (fumés, brûlés et séchés). Le total des exploitations de poissons, toutes natures confondues s'élève à 7277 tonnes (en équivalence frais). <u>Artisanat/Tourisme</u> : 4953 unités artisanales réparties entre 17500 artisans. Des sites historiques et archéologiques très célèbres parmi lesquels, on peut citer le Tombeau des Askia, la mosquée de Kankou Moussa, les vestiges de Sanèye. L'industrie hôtelière n'est pas assez développée. La production de peaux et cuirs dans la région est de 8713 cuirs de bovins, 43565 peaux d'ovins, 16330 peaux de caprins et 585 cuirs de camelins. Les exploitations contrôlées de cuirs bruts de bovins et de camelins ont porté sur 21016 pièces. Mines : Les réserves de phosphates sont estimées à 11,8 millions de tonnes, réserves en uranium estimées à 200 tonnes, des réserves de manganèse estimées à 15 millions de tonnes de mine avec une teneur de 30 à 50 %, les réserves de lignite sont estimées à 1,3 millions de tonnes, des réserves de schistes bitumeux estimées à 870 millions de tonnes et d'autres mines comme la chaux vive et du calcaire, le cuivre et le plomb existent.

Source : Forum Economique de Ségou 30-31 mars 2023 organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali

3.3. Les ressources en eaux

3.3.1. Les ressources en eaux météoriques

L'essentiel des ressources en eau du Mali provient des pluies qui sont les seules eaux météoriques que reçoit le pays. Les pluies engendrent le ruissellement et la recharge des nappes souterraines. La pluviométrie au Mali est caractérisée par une forte variation inter annuelle et une mauvaise répartition spatiale. Sur la base d'une pluviométrie moyenne de 335 mm calculée sur la période 1965 – 2001 pour l'ensemble du pays, les pluies apportent en moyenne chaque année 415 milliards de m³ d'eau.

Le régime pluviométrique du Mali est du type intertropical continental, qui lui confère un climat soudano sahélien très marqué.

3.3.2. Les ressources en eaux de surface pérennes

Pays sahélien fortement soumis aux aléas climatiques, le Mali recèle cependant d'importantes ressources en eaux souterraines et de surface, quoique réparties de manière inégale sur le plan spatial et dans le temps. Le réseau hydrographique comprend le bassin fluvial du Niger dont la partie active s'étend sur 300 000 km², le bassin du Sénégal à l'Ouest sur 155 000 km² et celui de la Volta situé au Sud-est sur 15 392 km², représenté par le Sourou, affluent de la Volta Noire (Mouhoun). Les deux premiers fleuves constituant l'essentiel des ressources en eau de surface pérennes ont un potentiel d'écoulement annuel respectif de 46 milliards de m³ à Koulikoro (Niger) et 10,5 milliards de m³ à Kayes (Sénégal).

Les ressources en eau de surface non pérennes sont estimées à 15 milliards de m³. Les ressources en eau de surface qui sont très importantes sont principalement constituées par le Niger et le Sénégal (les plus longs fleuves d'Afrique de l'Ouest) ainsi que leurs affluents. Ces cours d'eau coulent dans d'immenses plaines alluviales pouvant atteindre, en ce qui concerne le Niger, depuis la région de Ségou jusqu'à Tombouctou, près de 100 km de large.

Le delta central du Niger couvre, quant à lui, près de 4 millions d'hectares. Quant au fleuve Sénégal, il offre également avec ses affluents, d'importantes possibilités d'aménagement agro-pastoral dans la région de Kayes. De plus, il existe sur ces cours d'eau, des accidents de relief qui constituent des potentialités importantes en matière de ressources électriques.

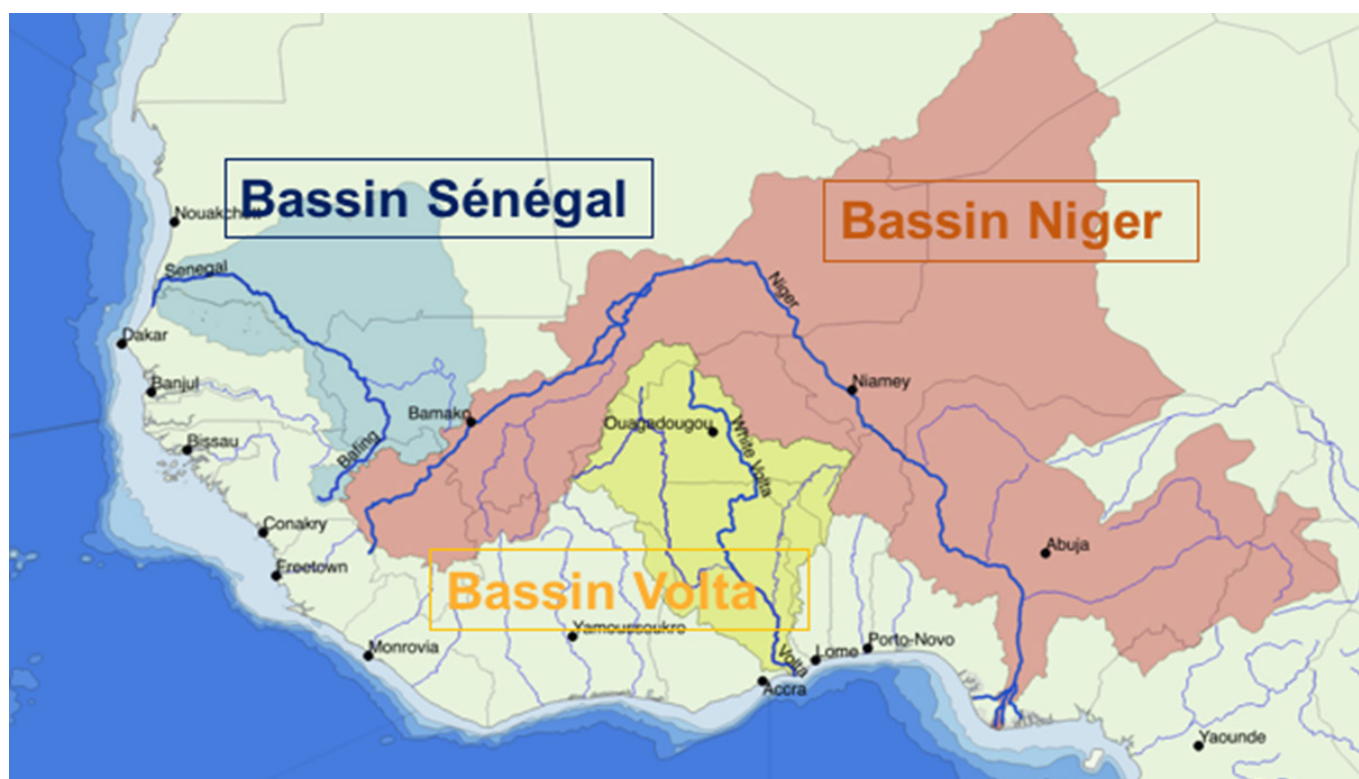
Par ailleurs, on compte 17 grands lacs situés dans la partie septentrionale du pays principalement sur la rive gauche du fleuve Niger, dont les lacs Faguibine, Télé, Gouber, Kamango, Daoua, Fati, Horo, Débo. Ces lacs, ainsi qu'un important réseau de permanentes à semi-permanentes notamment dans la zone du Gourma, sont utilisés pour les cultures de décrue et pour l'élevage.

Les ressources en eaux souterraines du Mali sont estimées à 2 700 milliards de m³ de réserves statiques avec un taux annuel de renouvellement évalué à 66 milliards de m³. Le volume total annuel prélevé sur les ressources en eau pour l'alimentation en eau des populations du pays avoisine les 56 millions de m³ dont 46 millions de m³ sur les eaux souterraines.

Il faut cependant signaler que les ressources existantes sont caractérisées par la grande variabilité saisonnière de leurs potentiels, liée notamment au régime pluviométrique et à la faible capacité d'alimentation des aquifères.

3.3.3. Les ressources en eaux de surface non pérennes

En dehors des deux grands fleuves et de leurs affluents évoqués ci-dessus, les ressources en eaux de surface non pérennes, c'est à dire des ressources en sites naturels capables (avec ou sans aménagement) de recueillir des ruissellements et de les conserver pendant un certain temps, existent dans presque toutes les régions du pays. Ces ressources au Mali sont particulièrement intéressantes à exploiter pour toutes les régions éloignées des fleuves ; leur potentiel est estimé à 15 milliards de m³.



3.4. Les ressources minières

3.4.1. Les potentialités minérales

La carte des gîtes et indices minéraux du Mali, préparée par J.P. Meloux, J. et Traore, H. (1981) dans le cadre du Plan Minéral en 1978, comptait environ 280 gîtes et indices de substances variées :

- l'or est la seule substance exploitée à grande échelle au Mali (à Sadiola, Kalana, Syama, Yatela, Morila, Ségala et Gounkoto). Il représente en outre plus de 50% de tous les indices répertoriés, surtout des placers dans les formations du Birrimien. La carte des indices compte cependant un nombre important d'autres substances minérales ;
- la province kimberlitique de Kéniéba couvre une superficie de 1100 km². Les minéraux indicateurs de la présence de kimberlites et des diamants ont été retrouvés sur une superficie beaucoup plus large d'environ 10 000 km². Plusieurs diamants de qualité joaillière y ont été découverts ;
- le massif de Touban, une intrusion ultrabasique à Kadiolo à 80 km au Sud-ouest de Sikasso, offre une minéralisation de cuivre et de nickel platinifère encore peu étudiée et au potentiel mal connu. Il s'agit d'un massif daté 2067 ± 78 ma avec la méthode Rb-Sr sur roche totale (Kusnir et al. 1987). Le BRGM y a réalisé cinq sondages en 1973 qui ont recoupé une minéralisation disséminée à sulfures de Ni-Cu, parallèle à la direction de l'anomalie Cu. Les sulfures présents sont la pentlandite, la pyrrhotite, la bravoïte, la mackinawite, la chalcoppyrite, la vallérite et des traces de sperrylite. Les teneurs en Ni varient entre 0,10 et 0,43% ;
- d'autres indices de cuivre sont localisés dans des roches sédimentaires argileuses et/ou gréseuses du Néoprotérozoïque dans la partie Sud-ouest du bassin de Taoudenni. Ce sont des minéralisations essentiellement stratiformes (à Faléa **où on signale la présence d'argent natif et à Nioro**), de type kupferschiefer (à Gangonterry et Yélimané, Niami), ou de type red-bed (Kadiel-Pobi, Gangantan). Le cuivre est également présent à très faible teneur dans la région du Gourma, ou comme minéral secondaire dans le gisement polymétallique de Tessalit et comme minéral principal de certaines lentilles de l'indice d'In Darset.

Il se retrouve également dans les filons hydrothermaux à quartz et/ou barytine, avec ou sans or, en association avec les granites panafricains dans l'Adrar des Iforas ;

- les gisements et indices de fer de la Falémé (Sénégal-Mali) forment une zone linéaire de plus de 60 km. La majeure partie de ces gisements et indices sont situés au Sénégal, le plus important étant le gisement de Koudérougou avec 300 millions de tonnes à 60% Fe. Seule l'extrémité Est de la zone affleure au Mali, là où se trouve le gisement de Djidian-Kéniéba. Le gisement de Djidian-Kéniéba renfermerait 8 à 10 millions de tonnes de minerais magnétiques de martites et semi-martites à teneur variant entre 58 à 67% Fe et de type acide Martin, pauvre en Ca et Mg (Maruejol et Samaké, 1978). Deux autres indices similaires sont connus dans le secteur, Tintiba et Bouloudissou ;
- le fer apparaît aussi dans le bassin du Bafing-Bakoye dont les potentialités sont estimées à 500 millions de tonnes. Les travaux d'exploration n'ont permis à ce jour de découvrir qu'un seul gros gisement, le gisement de Balé, et quelques petits gisements, à Naréna, Tienkoulou et Moribabougou-Kwala non loin de Bamako ;
- les gisements maliens de bauxite s'étendent sur une bande d'une centaine de kilomètres de largeur depuis la frontière guinéenne jusqu'à une centaine de kilomètres à l'est du fleuve Niger. La première découverte de bauxite en Afrique de l'Ouest fut celle des formations bauxitiques sur deux plateaux à Faléa au sud de Kéniéba, Sitadina et Nanéfara, avec des réserves estimées à 138 millions de tonnes ;
- des grenats de qualité gemme et l'épidote ont été mis en évidence dans les environs de Nioro, Sandaré, à 300 km au Nord-ouest de Bamako ;
- les pegmatites à spodumène affleurent à Bougouni, Saraya en association avec les roches granitiques. Les ressources de pegmatites à spodumène de Bougouni atteignent 6 millions de tonnes de minerais. Le champ de pegmatite de Blakala (Gouna) dans le même secteur représente plus de 75% de toutes les ressources et affiche des teneurs atteignant 35% de spodumène ;
- la découverte de rutile de qualité gemme dans le Gourma remonte aux années 1977-1979. Des cristaux et fragments de rutile furent trouvés dans deux petits regs circulaires à une quarantaine de km au Nord-nord-est de Ouatagouna ;
- les roches vertes riches en manganèse ont été découvertes dans le Gourma oriental précisément dans le secteur d'Ansongo au Sud-est de Gao, un gisement a été déjà mis en évidence et est actuellement en cours de développement ;
- autour de Tessalit, les roches volcano-sédimentaire et granitiques du précambrien de l'Adrar révèlent une variété d'indices de cuivre, d'or, d'étain, d'uranium, de zinc et de terres rares qui sont encore handicapés par leur enclavement ;
- l'amas polymétallique à Zn-Pb-Cu-(Ag) de Tessalit, à 3 km au Nord-est de Tessalit, a été mis en évidence avec des réserves estimées à 2,5 millions de tonnes à des teneurs variant entre 2,5 et 24,0% Zn, 0 et 6,0% Cu et 0 et 2,0% Pb, les teneurs en argent variant entre 5 et 40 g/t et étant liées au Zn (Spindler, 1956) ;
- les principaux indices de chrome du Mali ont été trouvés en bordure du massif de serpentinite dans la zone de Taounant-Timétrine dans la partie nord du pays à l'ouest de l'Adrar des Iforas. Le seul autre indice de chrome d'importance a été mis en évidence près de Zékoun dans le cercle de Kadiolo, à une vingtaine de km au Sud-ouest du massif ultramafique de Touban ;
- le titane a été reconnu près de Madibaya dans le cercle de Bafoulabé, et sous forme de placer dans les sables de la rivière Ketiouko ;
- au Sud-ouest de Kayes, on mentionne la présence d'un niveau de grès radioactif ressemblant beaucoup à l'uranium de 7 mètres de puissance ;

- l'étain, le niobo-tantale et le tungstène ont été mis en évidence à Bougouni, Moussala dans la Région de Kayes et à Koting-Donba, dans le prolongement vers l'ouest de la zone de Bougouni ;
- dans le secteur de Kolondiéba, plusieurs autres indices alluvionnaire, éluvionnaire et en roche ont été découverts (6 g/m³ de niobiotantalate et 1 g/m³ de cassitérite, sans scheelite). D'autres indices dont celui de Ména (18 g/m³ de cassitérite en alluvions et moins de 1 g/m³ de niobiotantalate), de Tabazan **où des échantillons d'éluvions ont tous donné de l'or (1 à 9 grains par batée) de Diélé** et Kaba ont été également cartographiés ;
- la présence de cassitérite dans les sables noirs de la Falémé a été signalée par les géologues ainsi que les indices de cassitérite associés au massif granitique de Saraya ;
- Des intrusions annulaires de carbonatites ont été découvertes dans l'Adrar des Iforas. Des indices de terres rares associés aux indices de niobium y ont également été signalés dans les carbonatites dans les complexes d'Anezrouft et le massif d'Adiounedji ;
- le seul gisement de phosphate au Mali est celui de Tamaguilelt, découvert en 1935. Les ressources connues dans toute la zone à partir des travaux réalisés durant deux campagnes de terrain (1958-1959 et 1978-1979) ont été évaluées à environ 20-22 millions de tonnes. Le gisement de Tamaguilelt est reparti en quatre petits gisements plus ou moins reconnus, notamment dans la partie nord et à l'ouest de l'Adrar des Iforas ;
- les principaux gisements de calcaire pour la fabrication de ciment Portland sont connus au Mali dans la région de Kayes, près du village de Gangonterry. Les réserves de calcaire exploitables à Gangonterry sont de l'ordre de 14 millions de tonnes et les ressources additionnelles acceptables pour la fabrication du Ciment Portland y sont estimées entre 20 et 40 millions de tonnes. Le gisement de calcaire de Dimamou à Hombori, à 30 km de la route Sévaré-Gao, affleure sur 2 km par 500 m ;
- la barytine a été mise en évidence dans le secteur de Koniakari dans le sud-ouest du pays, et dans la région de Kayes. Le principal indice de barytine est celui de Dinguira-Logo ou les réserves sont évaluées à 52 000 tonnes. À proximité, sont signalés les indices de Faguené, de Fanga, de Karaya et de Galadia. Les indices de Koulombo, le long du chemin de fer, les indices de Nahaly, de Bangassi, de Gounsella, de Melgué au Nord-ouest de Kayes, de Tissi et de Yélimané, de Toukoto sont tous de même nature et tous situés au même niveau stratigraphique dans la tillite du Groupe de Koniakari ;
- l'amas sulfuré polymétallique de Tessalit et les formations aurifères d'In Darset renferment également des filons à quartz et barytine. Les nombreux géologues qui ont parcouru l'Adrar des Iforas, dont Karpoff et la mission FANU, signalent la présence de plusieurs filons à quartz et/ou barytine en association avec les roches intrusives de cette vaste région et des filons de barytine et fluorine dans les carbonatites d'Adiounedji dans le Timétrine ;
- les réserves de sel gemme sont évaluées à 53,1 millions de tonnes. La sebkha de Taoudenni renferme également de la mirabilite, un sulfate de sodium hydraté, et de la glauberite, un sulfate de sodium et de calcium. Au toit de la série salifère, la présence de sylvite et de sylvinite en couches de puissance faible a été signalée. Aucune réserve n'a été estimée pour le chlorure de potassium. La thénardite, le faciès anhydre de la mirabilite, est également signalée dans la série à mirabilite ;
- le gypse est présent dans la partie Nord du pays sous deux faciès, dans les formations du Crétacé laguno-lacustre supérieur et dans les sebkhas, surtout la sebkha de Taoudenni. Le gîte d'In Kerit, formé de cinq couches centimétriques (2 à 90 cm) lenticulaires de gypse et/ou anhydrite blanc à gris clair à sélénite dont seulement deux couches à sélénite de 10 à 80 cm d'épaisseur totalisant environ 250 000 tonnes sont exploitables à ciel ouvert. Entre 1982 et 1987, on y a extrait 7200 tonnes de minerais (DNGM, 1987) au rythme d'environ 300 tonnes par an avec l'assistance de l'ONG Terre des hommes ;

- les plus grandes réserves de gypse du Mali sont associées au gisement d'évaporites de la sebkha de Taoudenni dans la partie Nord-ouest du pays. La série gypsifère se présente en cristaux cruciformes de 1 à 50 cm de longueur et la taille des cristaux diminue avec la profondeur. Les réserves exploitables sont situées au voisinage du site de Gleib Pouiche. L'épaisseur de la série est de 0,5 à 6,5 m, mais seulement les trois premiers mètres sont au-dessus de la nappe phréatique, donc exploitables. Elle couvre une superficie de 6,26 km². Les réserves sont estimées à 34,9 millions de tonnes à une pureté de 80% ;
- la présence de diatomites dans les formations lacustres du Quaternaire fut signalée au fond des lacs asséchés des Daoua Keïta et Béri au sud du lac Faguibine par G. Palausi en 1959. Il ne s'agit pas d'une diatomite de très bonne qualité, à cause d'une pollution importante par l'argile. Son pouvoir pouzzolanique est par contre assez bon (< 200 mg CaO absorbée /g). A Daoua Keïna, les réserves sont estimées à 14,7 millions de tonnes ;
- le kaolin se retrouve dans le secteur de Baraouéli dans les couches du Continental Terminal, près de Ségou et est exploité depuis une dizaine d'années de manière artisanale. Le gisement repose sous 6 m de sédiments sablo-argileux bariolés à concrétions calcaires et cherteuses (schistes et ocre). La couche de kaolin couvre une superficie de 10 ha et a une épaisseur moyenne de 3 m. Il s'agit d'un kaolin oxydé avec mélange d'oxyde de fer, de couleur blanc à violacé avec parfois des taches rougeâtres ;
- trois gisements de marbre ont été identifiés, mais nul doute que toute la zone de contact des calcaires du Groupe de Nioro avec les dolérites de Sandaré, allant de Bafoulabé à **Diéma entre la latitude 13°N et la frontière nord du pays, est favorable. Le gisement de Sélinkégni d'Imaco S.A.** renfermerait, à lui seul, entre 30 et 60 millions de tonnes de marbre de qualités diverses et de couleurs variées. Le gisement de Madibaya est le prolongement du gisement de Sélinkégni à 15 km au sud, avec probablement une coupe lithologique identique. Ses réserves sont estimées à 3 millions de tonnes et ses couches sont subhorizontales disposées en bancs de 20 cm à 1 m d'épaisseur ;
- par rapport aux matériaux de construction, le granite a été découvert proche de Bamako à 2 km du village de Karafa. Le plateau Mandingue est constitué de grès subhorizontaux, dont plusieurs fournissent de beaux moellons et des blocs pouvant servir à la construction des maisons, celle des égouts et au dallage. Les ardoises sont exploitées dans la vallée du Lido, de la colline de Kouloba et de la colline du Point G près de Bamako où l'on retrouve une pelite schisteuse de 5 à 6 m de puissance, offrant un très beau poli esthétique. Elles sont excellentes pour les dalles et le revêtement extérieur ;
- les schistes argileux de N'Koumi, à 7 km du centre-ville de Bamako, sous la falaise de Kati, produisent également de belles ardoises excellentes pour les dallages. Les ressources sont évaluées à plus de 300 000 m² (assumant une récupération de 40%) pour des plaques d'une épaisseur moyenne de 0,02 m (Timoféev, 1962) ;
- les dépôts d'argile de bonne qualité sont nombreux et assez bien répartis dans presque toutes les régions du Mali. On en dénombre à Bamako dans le secteur de Magnambougou et de Djicoroni. Dans la région de Tombouctou-Goundam, les argiles karstiques au-dessus du gisement de calcaire de Bal-El-Éry sont de bonne qualité, excellentes comme adjuvant pour la fabrication du ciment Portland. Les réserves sont estimées à 4,4 millions de tonnes.

En somme, le secteur minier au Mali tire l'essentiel de son potentiel de son sous-sol qui regorge d'une importante réserve de pierres précieuses et de matières fossiles. Elles se répartissent quasiment sur toute l'étendue du territoire national. Le tableau ci-dessous donne une synthèse des ressources minières et leur répartition régionale.

Tableau 1 : Répartition territoriale des principales ressources minières au Mali

Substances	Unités	Potentiels	Zones
Or ¹	Tonnes	7000	Régions Kayes, Sikasso et Koulikoro
Schistes bitumineux ²	Tonnes	10 milliards	Agamor
Fer	Tonnes	2 milliards	Kita, Naréna
Bauxite	Tonnes	1,2 milliard	Kayes, et Ouest de Bamako
Marbre	Tonnes	60 millions	Bafoulabé
Sel gemme	Tonnes	53 millions	Taoudenni
Calcaire	Tonnes	40 millions	Bafoulabé, Hombori
Phosphates	Tonnes	20 millions	Tilemsi
Manganèse	Tonnes	10 millions	Ansongo
Plomb-zinc	Tonnes	1,7 million	Tessalit, Tamanrasset
Gypse	Tonnes	405 000	Kadiolo
Uranium d'U3O6	Tonnes	5 000	Adrar des Iforas, Faléa
Uranium d'U3O2 à 0,085 %	Tonnes	200	
Lignite	Le volume n'est pas encore cubé		Bandiagara, Tirely
Diamant	Carat	2 359 331	Kéniéba, Yanfolila, Kangaba

Source : Rapport d'activités DNGM 2016

3.4.2. Potentialités pétrolières

Les bassins sédimentaires du Mali ont été très peu explorés jusque-là et leur potentiel pétrolier est très mal connu. Des indices de gaz et de la matière organique ont été identifiés dans le Bassin de Taoudenni (forages de Yarba et Abolag) mais les rares forages, les tests et les recherches de roches mères ont été très peu concluants. Leur nombre est presque insignifiant pour ce vaste bassin de 1.500.000 km² répartis sur les territoires du Mali et de la Mauritanie. Par ailleurs les séries de remplissage sous les formations du continental intercalaire des nombreux sous-bassins (Fossés de Nara et de Gao) ne sont pas connues, faute d'études géophysiques complètes et de forages bien implantés.

En matière de combustibles solides, les tourbes dans le delta intérieur du Niger sont réputées de mauvaise qualité énergétique. Dans le Bassin des lullemeden et de Tanezrouft au cours des travaux de forage pour recherche hydraulique au début des années 50, le sondage d'Agamor a recoupé un niveau de lignite de 7 m de puissance à 68 m de profondeur dans les formations argileuses du Continental Terminal. Mais les indices de lignite, de charbon et de schistes bitumineux dans les formations du Continental Terminal de l'Éocène moyen et du Crétacé supérieur se sont tous révélés de mauvaises qualités lors des évaluations ultérieures.

Par contre, le potentiel du Bassin des lullemeden et du Tamesna, ainsi que celui du détroit Soudanais pour le charbon n'ont pas été suffisamment explorés. Suites aux forages hydrogéologiques et pour uranium par la compagnie japonaise PNC, on signale de nombreux indices dans ces bassins qui n'ont jamais été étudiés en détail.

3.5. Le potentiel énergétique

Le secteur énergétique au Mali est confronté à deux enjeux majeurs, à savoir son accessibilité et son attractivité et développement. En matière d'accessibilité, il s'agira de travailler à réduire non seulement les inégalités d'accès à l'électricité face à une population galopante mais aussi à réformer les politiques de subventions afin de réduire les inégalités entre les usagers et favoriser le développement des moyens de production et des projets de renforcement du réseau électrique. Finalement, l'Etat devra travailler à améliorer la sécurité d'approvisionnement et augmenter la résilience des réseaux.

1 Source: Rapport d'activités 2016 de la DNGM
 2 Source: d'hydrocarbures

L'attractivité vise à créer un climat favorable aux financements des projets futurs : investisseurs et entreprises locaux, institutions internationales, etc., à libéraliser et restructurer le secteur intégralement et à améliorer la gouvernance de l'EDM afin d'apporter de la visibilité aux parties prenantes.

Le secteur de l'énergie au Mali présente d'importants atouts et opportunités. Le potentiel énergétique des différents aménagements hydro-électriques réalisés et à réaliser concerne de nombreux sites, notamment ceux de Sélingué, Manantali, Tossaye, Labbézanga, Guîna et Félou. L'énergie solaire et d'autres sources d'énergie renouvelables offrent aussi d'importantes possibilités qui commencent à être exploitées.

Le potentiel d'hydroélectricité est estimé à plus de 1050 MW, répartis entre une trentaine de sites y compris les sites de mini-micros centrales hydroélectriques dans le bassin des fleuves Sénégal et Niger, une position géographique centrale du pays propice au développement d'axes d'interconnexion électrique avec des pays de l'Afrique de l'Ouest.

Tableau 2 : Ressources hydrauliques du Mali

Affluent	Bassin final	Données
Bani	Niger	1 700 km au Mali
Sankarani		570 000 km² au Mali
Baoulé	Sénégal	800 km au Mali
Bafing	Sénégal	
Bakoye		
Sourou	Volta	1 500 km² au Mali

Source : CPS Mines- Energie

Le potentiel d'hydroélectricité se trouve essentiellement sur les fleuves Niger et Sénégal et est estimé à 1150 MW avec un productible annuel d'environ 5600 GWh (CEDEAO, 2015), dont 30% exploités actuellement, à travers les centrales de Sélingué et Sotuba sur le Niger, et les centrales de Manantali de Félou et de Gouina sur le fleuve Sénégal. Le Mali est situé dans une région à fort potentiel solaire et se présente comme un pays particulièrement propice au développement de technologies solaires.

Le rayonnement solaire moyen est estimé à 5-7 kWh/m²/jour avec une durée d'ensoleillement journalière de 7 à 10 heures. Ainsi, le potentiel de production à partir du solaire PV est évalué à 7906 TWh/an (IRENA, Estimating the Renewable Energy Potential in Africa, 2014).

Au Mali, le secteur énergétique est dominé par le thermique qui occupe plus de la moitié de l'énergie fournie en 2021, soit 53%. Cette source est suivie respectivement par l'hydraulique et les importations pour respectivement 28% et 16%.

Tableau 3 : Parts des différentes sources d'énergie dans la production du réseau interconnecté (en %)

	2017	2018	2019	2020	2021
Thermique	41	42	39	33	53
Hydraulique	42	37	34	33	28
Importation	17	21	27	32	16
Solaire				2	3

Source : CPS Mines- Energie

Le bois-énergie, principale source d'énergie des ménages provient d'un domaine forestier d'une superficie de 31 millions d'hectares et une productivité pondérée sur l'ensemble du pays d'environ 0,86 m³/ha/an. Le défrichage et le rythme de consommation du bois-énergie pour la consommation locale et l'acheminement vers les villes est supérieur à la capacité de régénération naturelle des massifs forestiers, ce qui fait que les ressources forestières diminuent considérablement. D'autres potentialités pour ce secteur existent :

- un potentiel technique annuel de 1,5 millions tonnes de paille de riz ;
- un potentiel technique annuel de 400 000 tonnes de balle de riz ;

- un potentiel de 33 000 ha de superficies plantées de pourghère pour 17 285 litres produits depuis 2012 ;
- un potentiel cultivable d'environ 70 000 hectares de canne à sucre pour une production d'éthanol de 25 millions de litres depuis 2012 ;
- la production d'éthanol à partir de la mélasse – 15 millions de litres par an, extensible à 20 millions de litres par an, dont seulement 2 millions de litres sont utilisés, ce qui présente une opportunité pour les réchauds à éthanol et les moteurs à essence.

Pour renforcer le réseau électrique, le Mali table sur 10 projets stratégiques qui sont :

- Kodialani: 3^{ème} transformateur ;
- Manantali II: Ligne 225 kV Manantali-Bamako ;
- Transformateur de 60 MVA à Kayes/Médine ;
- Raccordement de la Mine d'Or de Sadiola à Kayes/Médine ;
- Boucle Sud de Bamako: Construction d'une liaison double terre 225 kV Sikasso-Bougouni-Bamako ;
- PASEM: Renforcement de postes électriques de Bamako ;
- Boucle Nord de Bamako: lignes et postes électriques ;
- Gouina: Centrale hydroélectrique de 140 MW ;
- Interconnexion électrique Guinée – Mali ;
- Renforcement du réseau électrique d'EDM à Bamako.

3.6. L'économie numérique offre de réelles opportunités économiques

Il existe un potentiel considérable pour une industrie du numérique en plein essor. L'industrie malienne du numérique est dominée depuis 2002 par deux opérateurs de télécommunication, MOOV-Africa Mali (jadis SOTELMA-Malitel) et Orange Mali, auxquels s'ajoute aujourd'hui Alpha Telecom (Télécel) schisteuse qui vient d'ailleurs de commencer l'exploitation. Ces opérateurs disposent chacun d'un réseau de téléphonie et d'accès à Internet. Une dizaine de Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) opère sur le marché sur la base des capacités louées auprès des entreprises de télécommunications. Le parc téléphonique global en fin 2022 est de 26 175 910 d'abonnés et est dominé par le mobile (99%).

Le parc clients Internet se chiffre à 13 212 419 d'utilisateurs dont 98% connectés à l'Internet mobile (AMRTP, 2022). Ceci est devenu possible grâce à l'accroissement du nombre d'utilisateurs de Smartphones et de clés Internet.

En dépit des efforts dans le domaine des TIC, le Mali est loin de son objectif à l'horizon 2020 de devenir un des hubs technologiques de l'Afrique de l'Ouest en même temps qu'il ferait du numérique un levier stratégique de développement socioéconomique et culturel, ce qui supposait l'intégration massive et inclusive du numérique au niveau de tous les acteurs de la société, Etat, entreprises et citoyens. Le plus préoccupant serait la faible connexion entre les TIC et les activités de production, agricoles comme industrielles, les plus connectés restant les services et les ménages.

3.7. Migration et transferts des migrants, opportunités d'investissements

La migration est une question centrale dans le processus du développement du Mali au regard des multiples contributions de la diaspora qui se traduisent par des transferts importants de fonds et d'expertise. Les transferts de fonds des maliens établis à l'extérieur selon les données de la balance de paiement du Fonds Monétaire International (FMI), s'élevaient à environ un milliard USD soit 538 milliards de FCFA, (OCDE, 2022). Il convient de signaler que 95% des transferts sont orientés vers les besoins sociaux et 5% consacrés à l'investissement productif.

Dans un contexte de conjoncture internationale marqué par la baisse des investissements directs étrangers, le Mali peut faire de sa diaspora un pilier central de son développement en mettant en place des mécanismes appropriés d'orientation et d'accompagnement. A ce jour, l'engagement de la diaspora dans le secteur de l'investissement productif reste limité à cause de plusieurs facteurs dont l'absence d'un mécanisme d'accompagnement des porteurs de projets de la diaspora.

3.8. La centralité géographique, un atout à exploiter

Le Mali partage plus de 7 000 km de frontières avec sept Etats (Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mauritanie, Niger, Sénégal). Fidèle à l'héritage légué par les grands empires qui ont façonné son histoire faite de brassages de tous ordres, le Mali a toujours marqué sa forte volonté d'œuvrer à la réalisation du processus d'intégration économique régionale et de l'unité africaine.

Concernant les opportunités dont le Mali devra pleinement tirer parti, il faut souligner la continentalité du territoire et sa position stratégique de «pays frontières» à équidistance des sept (7) pays voisins avec lesquels il partage de longues frontières du nord au sud et d'est en ouest. Cette position de carrefour de plusieurs zones géographiques conforte la vocation naturelle du Mali comme espace de continuité pouvant fédérer les différentes nations sur les chantiers de l'intégration régionale. Elle offre également des opportunités certaines pour une diversification des voies d'accès à la mer à travers de multiples corridors favorisant la desserte et le transport multimodal des biens et des personnes. Aussi, il convient de noter que l'inventaire des sites aéroportuaires existants fait état de 34 aérodromes intérieurs dont l'aménagement permettra de développer les transports aériens domestiques.

3.9. Une culture millénaire faite de brassage, ciment de l'unité nationale et vecteur de développement, un potentiel pour consolider l'unité nationale

Le Mali est un pays des hommes d'honneur. Son histoire fabuleuse est marquée par de vastes et puissants empires qui ont régné durant des siècles et dans lesquels s'est forgée une civilisation malienne dense, faite d'humanisme (la notion Maaya). Ce passé glorieux est marqué aussi par des grands Hommes, des grands rois, des empereurs, de célèbres guerriers, des vaillants soldats, mais aussi de grands hommes politiques, des génies des arts et des lettres, en somme des citoyens pétris d'immenses vertus et de hautes qualités humaines et sociales.

La nation malienne, multiséculaire, a conçu des valeurs sociétales basées sur le fervent attachement de chaque individu à la patrie, mais aussi sur des normes éthiques élevées de probité, d'intégrité, d'équité et de justice. Nos ancêtres avaient édicté des règles, des codes de conduite sociale, établi des mœurs, des mécanismes et des pratiques qui ont permis une gouvernance vertueuse de l'ensemble de la société. Les principes éducationnels tendaient vers un seul but, fabriquer un homme accompli, pétri de l'éthique élaborée tout au long de l'histoire par la société pour satisfaire ses aspirations les plus profondes et les plus nobles. Cette éthique était considérée comme le socle qui garantissait l'équilibre et la solidité de la société.

Il convient d'ajouter une myriade de pratiques, fruits du génie créateur humain (cultes, rites, fêtes et festivals, connaissances de l'univers, etc.) qui rythment la vie des différentes communautés et traduisent leurs croyances et visions du monde. Ces pratiques et traditions culturelles participent de la préservation et de la valorisation des valeurs identitaires des différentes communautés et contribuent au renforcement de la cohésion sociale.

4. Analyse diagnostique du système Mali

Cette analyse aborde successivement l'évaluation du CREDD 2019-2023 et de l'ENP Mali 2025 pour tirer une synthèse globale qui permet d'établir un état des lieux en vue de dégager les principaux résultats et les leçons à tirer pour la Vision Mali 2063. Une appréciation globale est faite sur cette base en tenant compte du contexte au niveau national et international marqué par les différentes crises endogènes et exogènes.

4.1. Evaluation de la mise en oeuvre du CREDD (2019-2023)

Adopté en Conseil des Ministres le 29 mai 2019, et formellement approuvé par le Décret N° 2019-00488/P-RM du 05 juillet 2019, comme document de politique nationale, le Cadre Stratégique pour la

Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023) constitue le cadre de référence des politiques et stratégies de développement et le principal référentiel pour le dialogue et la concertation avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.1.1. Analyse des principaux résultats par axe et par objectifs globaux

Axe 1 : Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance

► Objectif global 1.1. Consolider la démocratie malienne

La proclamation des résultats définitifs des élections législatives tenues en mars et avril 2020 a donné lieu à des manifestations postélectorales qui ont conduit aux changements politiques et institutionnels intervenus le 18 août 2020 marqués par la dissolution de l'Assemblée Nationale et du Gouvernement ainsi que la démission du Président de la République, consacrant ainsi l'avènement d'une période de Transition politique.

Une nouvelle dynamique politique est enclenchée à la suite de la rectification de la trajectoire de la Transition à partir du 24 mai 2021, après les changements politiques et institutionnels du 18 août 2020. La refondation de l'Etat est au cœur des activités de réformes du Gouvernement de la Transition. Dans ce cadre, il a été organisé en décembre 2021 les ANR dont l'objectif était de faire l'état de la Nation et engager un véritable processus de refondation de l'Etat. Elles ont été l'occasion pour établir un diagnostic sans complaisance de la gravité et de la profondeur de la crise et de ses enjeux et proposer des pistes de solution appropriées.

A l'issue de plusieurs journées de réflexions et d'échanges, 517 recommandations et résolutions ont été formulées pour traduire les aspirations profondes du plus grand nombre des populations à aller vers un Mali nouveau. L'exécution de ces recommandations s'est traduite par la mise en œuvre de certaines réformes politiques et institutionnelles pour asseoir les bases de la démocratie. Il s'agit notamment : (i) de la promulgation de la Loi n°2022-019 du 24 juin 2022 portant Loi électorale par le Président de la Transition. Une des grandes innovations de cette loi est la mise en place d'une Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE) dont les membres ont été nommés par le Décret n°2022-0609 du 12 octobre 2022 et (ii) de la tenue de l'élection référendaire le 18 juin 2023 et la promulgation de la Constitution par le Président de la Transition par Décret N°2023-0401/PT-RM du 22 juillet 2023.

Durant la période concernée, les élections législatives et référendaires se sont tenues avec des taux de participation n'atteignant pas les 55% (cible du CREDD 2019-2023). Pour les législatives, le taux était de 35,58% lors du 1^{er} tour et 35,25% lors du 2^{ème} tour. Ce taux de participation est relativement semblable à celui de 2013 où il était de 51% pour le 1^{er} tour et 33,8 pour le 2^{ème} tour et largement inférieur à la cible du CREDD 2019-2023.

Pour le référendum, il a été de 38,23%. Il faut signaler que le taux de participation aux législatives n'a jamais dépassé plus de 40 % depuis l'avènement du multipartisme au Mali. Ceci pourrait s'expliquer par la qualité de la gouvernance, le niveau de sensibilisation et de mobilisation des électeurs par les partis politiques et le désintérêt de plus en plus manifeste des populations pour la chose politique.

Aussi, le mandat des Conseils communaux élus le 20 novembre 2016 qui devrait prendre fin en 2021 a été prorogé. Cette prorogation, selon le Gouvernement vise à préserver la stabilité afin d'assurer la continuité du service public.

► Objectif global 1.2. Améliorer la gouvernance administrative, économique et financière et renforcer le partenariat pour le développement durable

En vue d'améliorer la gouvernance administrative, les efforts de modernisation de l'administration publique se sont poursuivis à travers la mise en œuvre du Plan opérationnel du Programme de Développement Institutionnel (PO-PDI 2017-2021) et des recommandations des ANR. Dans ce cadre, il a été réalisé

entre autres : (i) l'étude sur la rationalisation des structures administratives et Institutions de l'Etat ; (ii) la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption ; (iii) l'étude sur la dépolitisation de l'Administration ; (iv) l'étude sur la création et le format d'opérationnalisation des Bureaux des Ressources Humaines et (v) la mise en place du Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines (SIGRH).

Les résultats de l'enquête de satisfaction des usagers des services publics réalisée uniquement en 2020 relève un taux de satisfaction des usagers de 25% contre une cible de 44%. Ce taux est largement en baisse par rapport à la précédente enquête réalisée il y a une dizaine d'années (44% en 2010). Cette diminution peut s'expliquer d'une part, par la situation de crise sécuritaire, politique et institutionnelle que traverse notre pays depuis 2012 et qui a mis en branle tous les efforts de développement initiés depuis plusieurs années par les pouvoirs publics.

Cette situation a aussi eu pour conséquence entre autres la détérioration du tissu social avec comme corolaire des attentes beaucoup plus exacerbées des citoyens vis-à-vis de l'offre de service public (nouveaux besoins). D'autre part, l'enquête révèle également les maux qui minent notre administration à travers des pratiques de corruption, la mauvaise orientation des usagers, l'absentéisme de certains agents, etc.

Dans le cadre du renforcement du système de planification et de gestion du développement, il faut noter notamment, (i) la réalisation du dénombrement du RGPH5 et ses activités connexes ; (ii) le dénombrement des Unités Economiques repérées (RGUE) ; (iii) la réalisation des différentes enquêtes (EHCVM, EMOP, SMART, EIPM, ENSAN, EAC) et (iv) la réalisation de l'étude sur l'analyse de la cohérence des politiques publiques au Mali.

Dans le cadre de la lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière, le cadre normatif a été renforcé et adapté aux mutations et enjeux qui font désormais office de baromètre et de boussole dans la gouvernance du domaine. Ainsi, à travers les modifications du Code pénal, du Code de procédure pénale, l'adoption des textes portant création, organisation et modalités de fonctionnement du Pôle National Economique et Financier (PNEF) et de l'Agence de recouvrement et de gestion des avoirs saisis, gelés ou confisqués, un tournant et un élan nouveaux ont été donnés à la lutte contre ces phénomènes socio-économiques, inscrits en priorité d'action dans le Programme d'actions du Gouvernement de Transition. Il est maintenant attendu l'opérationnalisation de ces nouvelles structures par la mise à disposition des personnels, budgets et infrastructures adéquats à la réussite des missions à elles confiées.

Tableau 4 : Evolution des indicateurs de lutte contre la corruption

Intitulé des indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
						Cible	Réalisée
Classement de Transparency International sur la perception de la corruption	120/180	130/180	129/180	129/180	137/180	< 96	136/180
Taux de mise en œuvre des recommandations du BVG (%)	44	49	30	52	55	57	45
Pourcentage des assujettis ayant déposé leurs déclarations de biens	68	22,65	17,30	7,51	0,75	100	3,52

Source : Cadre de mesure de performance du CREDD 2019-2023

Dans le cadre du Classement de Transparency International sur la perception de la corruption, le Mali a été classé 136^{ème} sur 180 en 2023 et 137^{ème} mondial sur 180 pays en 2022 contre 129^{ème} en 2020 et 2021 pour une cible CREDD inférieure au 96^{ème} rang. Sur le continent africain, il occupe le 28^{ème} rang sur 54 pays.

Depuis 2020, une diminution drastique du pourcentage des assujettis ayant déposé leurs déclarations de biens est observée. Il est passé de 17,30% en 2020 à 0,75% en 2022. En 2023, ce taux est de 3,52% pour une cible CREDD de 100%. Cette situation s'explique, entre autres, par l'absence d'adhésion de certaines catégories de personnes soumises à la loi ; la faiblesse du dépôt des déclarations de biens consécutive à la résistance de certains assujettis au respect des dispositions législatives et réglementaires en matière de

déclaration de biens. Pour inverser cette tendance, les autorités doivent, en plus des actions d’information et de sensibilisation, appliquer les sanctions prévues pour l’inobservation de l’obligation de déclaration de biens.

Dans le domaine de la coopération, la période sous revue a été marquée par une réorientation des relations de coopération du Mali suite aux sanctions illégales, illégitimes et inhumaines infligées par la CEDEAO et l’UEMOA à partir du 09 janvier 2022 et à la décision unilatérale des autorités françaises de retirer les forces militaires de Barkhane et Takuba du Mali, en violation des accords liant les deux pays.

Cette nouvelle réorientation des relations de coopération du Mali est guidée par trois principes, à savoir : (i) le respect de la souveraineté du Mali, (ii) le respect des choix stratégiques et des choix de partenaires opérés par le Mali et (iii) la défense des intérêts du peuple malien dans les prises de décisions.

Tableau 5 : Evolution des indicateurs de coopération

Intitulé des indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
						Cible	Réalisée
Volume d’aide publique au développement (milliards FCFA)	874,1	ND	751,1	771	390	1515	212.515
Nombre d’accords de coopération signés	34	33	53	44	31	50	30
Montants des accords de financement signés (millions FCFA)	182 186	361 169	360 737	538 277	391 177	850 450	463 311
Nombre de ressortissants maliens placés dans les organismes sous régionaux et internationaux par an	4	6	2	0	5	20	2

Source : Rapports sectoriel 2023 CPS Coopération-Intégration et du Secrétariat à l’Harmonisation de l’Aide (SHA)

L’Aide Publique au Développement a enregistré une diminution drastique de 2019 à 2023 en passant de 965,0 milliards de FCFA à 212.515 milliards de FCFA alors que la mobilisation des ressources externes constituait un facteur de succès pour accompagner les orientations stratégiques du CREDD.

► Objectif global 1.3 : Renforcer la décentralisation

La crise politique et sécuritaire que le Mali a connue en 2012 a remis en avant la dimension politique de la décentralisation ainsi que la nécessité de renforcer le processus afin de relever, dans le cadre de la refondation de l’Etat, les défis liés au développement, à l’unité nationale et à l’intégrité du territoire. Dans ce cadre, le Gouvernement a consenti d’énormes efforts pour renforcer le processus de la décentralisation et créer les conditions pour améliorer le développement économique régional et local.

Tableau 6 : Evolution des indicateurs de décentralisation

Intitulé des indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
						Cible	Réalisée
Taux de transfert des recettes budgétaires aux CT (%)	19,77	21,3	23,01	25,04	25,2	30	24,51
Nombre de Contrats plans Etat / Régions – District signés	2	0	0	1	0	3	0

Source : Rapport 2023 du Secteur ATFPSI

Le niveau des ressources transférées aux Collectivités Territoriales s’est établi à 24,51% des recettes budgétaires en 2023 sur une prévision de 30% contre respectivement 23,01% en 2020, 25,4% en 2021 et 25,2% en 2022. Ce taux était de 21,3% en 2019, soit une amélioration de 3,21 points de pourcentage entre 2019 et 2023.

► Objectif global 1.4 : Promouvoir l’Etat de droit

Dans le cadre de la promotion de l’État de droit, il a été mis en œuvre la Loi n°072 du 24 décembre 2019 portant Loi d’Orientation et de Programmation du Secteur de la Justice (LOPJ 2020-2024). La finalité de cette loi est de bâtir à son terme un service public de justice accessible, efficace et performant de nature à restaurer la confiance des citoyens et des justiciables. Sa mise en œuvre a fortement impacté les indicateurs du secteur qui ont connu une évolution appréciable.

Tableau 7 : Evolution des indicateurs du secteur de la justice

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
						Cible	Réalisée
Ratio Juge/Habitants	1/36 523	1/39 335	1/38 339	1/38 197	1/40 954	1/39335	1/44 795
Taux de réalisation des infrastructures de la carte judiciaire (%).	42	42	42	56,92	56,92	100	75
Proportion de la population carcérale en instance de jugement (%)	49,28	70,7	69,13%	67,62	66,29	40	72,11
Pourcentage des centres de détention respectant les standards internationaux	28,81	33,89	59%	59	60	100	60

Source : Rapport 2023 du secteur Justice

Après la forte hausse de 4,5% à 31% entre 2015 et 2016, le taux de couverture de la Carte Judiciaire n'avait pas évolué de 2017 à 2020 (42%). Les constructions d'infrastructures en cours sur le budget national, ont fait évoluer à la hausse cet indicateur de 56,96% en 2021 à 75% en 2023 contre une cible CREDD de 100%.

Le ratio Juge/Habitants connaît une légère régression en 2022 et 2023, passant de 1/40 954 à 1/44 795. Il était de 1 juge pour 29 599 habitants en 2015 à 1/40 954 en 2022. Il était de 1/39 335 en 2019. Cette régression est due au retard pris dans le recrutement en 2020 et 2021 des auditeurs de justice dans le cadre de la Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice qui prévoit un recrutement total de 249 nouveaux magistrats sur la période 2020-2024 pour 532 magistrats en service en 2022.

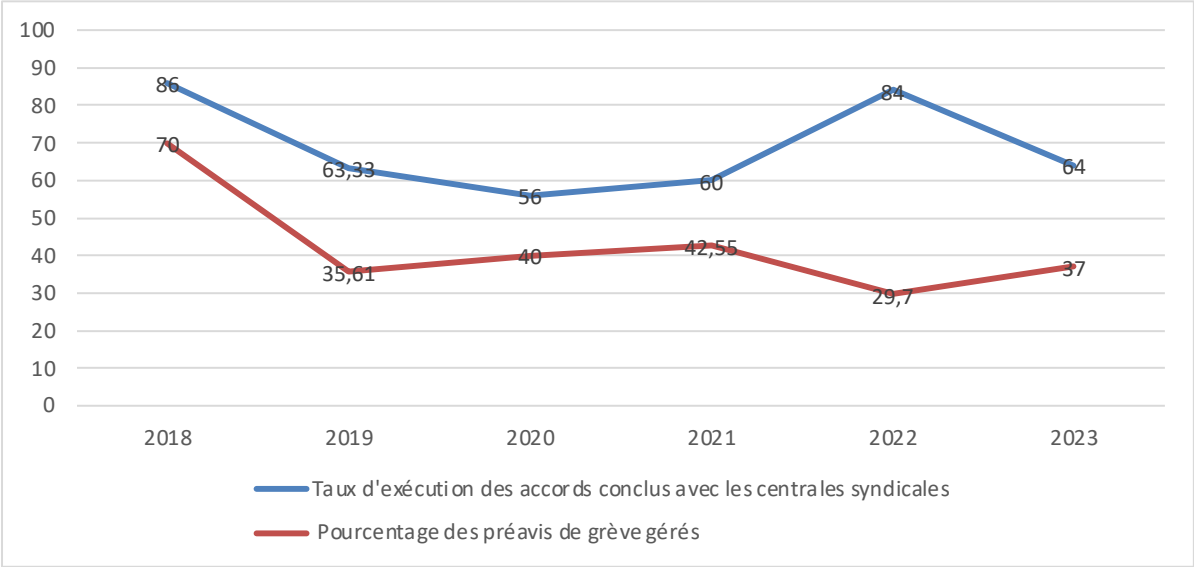
La proportion de la population carcérale en instance de jugement, après une légère amélioration entre 2021 et 2022 avec respectivement de 67,62% à 66,29%, s'est détériorée en 2023 avec 72,11%. Ce qui s'explique entre autres par l'arrestation de plus de criminels dont le traitement des dossiers prend plus de temps, l'observance du délai légal de jugement, le temps mis pour organiser les cours d'Assises, l'augmentation de la population carcérale.

Le pourcentage des centres de détention respectant les standards internationaux reste quasiment inchangé entre 2021 et 2023 (60%) pour une cible CREDD de 100% car aucune nouvelle action en la matière n'a été réalisée depuis celles accomplies par le Projet GFP Prison Mandela mis en œuvre par le PNUD au bénéfice de l'Administration pénitentiaire.

► Objectif global 1.5 : Promouvoir le dialogue social

En matière de promotion du dialogue social, malgré le contexte socio-économique difficile, le Gouvernement s'efforce à améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs. Dans ce cadre, il a adopté l'Ordonnance N°2021-003 du 16 juillet 2021 fixant la grille indiciaire unifiée des personnels relevant des statuts des fonctionnaires de l'Etat, des Collectivités Territoriales, des statuts autonomes et des militaires et le Décret n°2021-0687/PT-RM du 28 septembre 2021, déterminant les modalités de transposition dans la grille unifiée. Aussi, il faut noter l'adoption du Décret n°2023-0431/ P-RM du 17 août 2023 instituant le Conseil National du Dialogue Social (CNDS). Enfin, à l'issue de la Conférence sociale dans le domaine du travail organisé du 17 au 22 octobre 2022, un projet de Pacte de stabilité sociale et de croissance et son plan d'action 2023-2027, dont l'incidence financière est évaluée à plus de 105 milliards de FCFA sur cinq ans (05) ont été signés le 25 août 2023.

Figure 4 : Evolution des indicateurs du dialogue social



Source : Rapport 2023 du CREDD 2019-2023

Axe 2 : Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement du vivre ensemble

► Objectif global 2.1. Restaurer la paix et assurer la sécurité des personnes et des biens

Après les résultats enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord depuis sa signature en 2015, l'année 2023 a été marquée par un relâchement dû essentiellement à la crise de confiance entre les parties maliennes. Cette situation remonte à la 45^{ème} session du Comité de Suivi de l'Accord (CSA), tenue le 05 octobre 2021.

Les activités relatives au volet Développement Socio-économique et Culturel n'ont pas connu d'évolution remarquable en raison du contexte politique et socio-économique. Aucun décaissement n'a été effectué au niveau du Fonds pour le Développement Durable (FDD) de 2019 à 2023. Toutefois, dix (10) conventions de financement des projets pour un montant total de 38,450 milliards de FCFA ont été signées, le 21 octobre 2021, entre le Ministre de l'Economie et des Finances et les Présidents des Collectivités des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudenni et Ménaka.

Les efforts consentis par les Autorités de la Transition pour assurer la protection des citoyens et prévenir et gérer les conflits intercommunautaires en vue d'améliorer la cohésion nationale, ont permis : (i) l'acquisition d'équipements militaires (véhicules d'intervention, véhicules blindés, vecteurs aériens, etc.) et de matériels de maintien d'ordre, de transmission et accessoires; (ii) le recrutement et la formation de personnel de défense et de sécurité, ainsi que (iii) la construction et la réhabilitation d'infrastructures militaires.

De nombreuses opérations militaires (Maliko et Kèlètiguï) ont été initiées dans le but de soulager les souffrances des populations exposées aux actions perfides des Groupes Armés Terroristes (GAT). Avec la dynamique du retrait de la MINUSMA en application de la Résolution 2690 des Nations Unies, les FDS se sont employées à récupérer toutes les anciennes bases occupées par celle-ci. L'un des résultats phares dans ce cadre a été la reprise le 14 novembre 2023 de la ville de Kidal, marquant la souveraineté du Mali sur l'ensemble de son territoire.

Toutes ces opérations concourent à étendre les espaces contrôlés pour permettre la libre circulation des personnes et de leurs biens, facteur de reprise des activités socioéconomiques et du retour durable de l'Administration et des services sociaux de base.

Tableau 8 : Evolution des indicateurs de sécurité

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
						Cible	Réalisée
Taux du retour de l'administration dans les régions du nord et du centre (%)	74	58,82	55	65	60	100	90
Taux de décaissements du Fonds de Développement Durable (%)	0	0	0	0	0	100	0
Pourcentage de Km de frontière bornés (en %)	34	34	34	37,04	39,82	81	39,82

Source : Rapports 2023 du secteur ATFPSI et DNPD

► Objectif global 2.2 : Lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Depuis l'année 2020 avec l'avènement de la Transition politique au Mali, la répression des actes de terrorisme, des trafics de drogue et de criminalité transfrontalière organisée a été fortement encouragée par les nouvelles Autorités maliennes. Ainsi, désormais tous les dossiers du genre font systématiquement l'objet de traitement et de suites judiciaires.

Tableau 9 : Evolution des indicateurs de lutte contre le terrorisme

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
						Cible	Réalisée
Pourcentage de dossiers de terrorisme, de drogue et de criminalité transnationale ayant reçu des suites judiciaires	75	100	86,51	100	100	100	100
Nombre de personnes déplacées internes	120 298	207 751	311 193	350 110	412 387	<120 298	354 739

Source : Rapports 2023 CPS Justice et Matrice de suivi des déplacements

Le nombre de personnes déplacées internes qui était en constante augmentation depuis 2019 a enregistré en 2023 une baisse par rapport à 2022 même si la cible CREDD (<120 298) n'est pas atteinte. Il est ainsi passé de 207 751 en 2019 à 412 387 en 2022 avant de chuter à 354 739 en 2023. La baisse est due à l'amélioration de la situation sécuritaire du pays. Ce nombre est constitué en 2023 de 56,98% de femmes et 43,02% d'hommes, plus de la moitié (58%) des enfants âgés de 0 à 17 ans. La population active représente 38% des déplacées contre 4% de personnes âgées de 59 ans et plus. Les régions de Mopti (44% contre 21 en 2022), Ménaka (29 contre 7% en 2022) Tombouctou (22% contre 13 en 2022%), Bandiagara (21 contre 22% en 2022), abritent le plus grand nombre de PDI.

En décembre 2022, le nombre de PDI dans les régions de Mopti, Gao et Tombouctou a augmenté respectivement de 16%, 23%, et 7%, comparé à la même période de 2021. Contrairement à la région de Ségou, une baisse considérable (37,5%) du nombre de PDI a été notée en 2022 par rapport à 2021. Durant la même période, 28 049 PDI retournées ont été dénombrées au Mali, soit un recul de 66% par rapport à décembre 2021 (82 272 PDI retournées). Les cercles de Niono, Bandiagara, Niafunké, ont observé le plus grand nombre de PDI retournées entre janvier et décembre 2022.

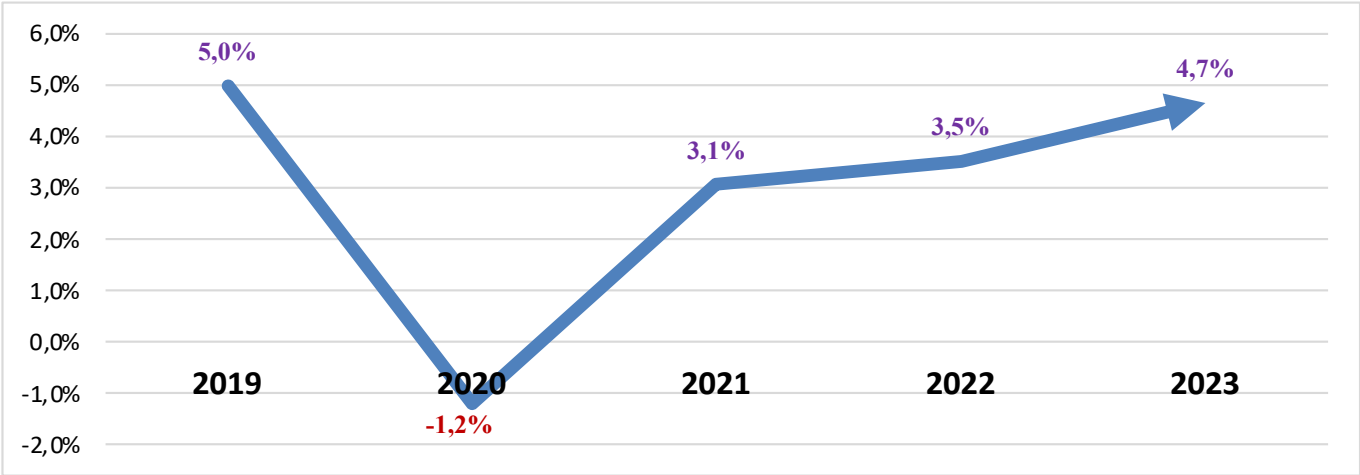
Axe 3 : Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie

► Objectif global 3.1 : Créer un environnement favorable à la diversification de l'économie et à une croissance forte et inclusive

L'économie nationale a connu sur la période 2019-2023 un léger rebond des activités économiques malgré l'instabilité institutionnelle et la volonté du gouvernement à soutenir les différentes politiques et stratégies pour booster les différents secteurs de l'économie. La période 2019-2023 a été marquée par les crises sécuritaire, sanitaire (Covid-19), cotonnière, l'instabilité institutionnelle, les sanctions économiques et financières de l'UEMOA et de la CEDEAO et la crise russo-ukrainienne. Ainsi la croissance sur la période est ressortie en moyenne à 3,1%. Ce taux était de -1,2% en 2020 contre 4,8% en 2019.

Ces facteurs ont occasionné le retard dans l'approvisionnement correct des zones de production des céréales et du coton en intrants, ce qui a amené une baisse considérable du niveau de production de ces spéculations, malgré la bonne répartition de la pluviométrie.

Figure 5 : Evolution du taux de croissance réel du PIB



Source : MME_DNPD/INSTAT

Globalement entre 2019 et 2023, la contribution des secteurs à la croissance du PIB est passée de 2,1% en 2019 à 5,3% en 2023 avec une moyenne de 1,5% pour le primaire, de 4,7% en 2019 à 1,2% en 2023 avec une moyenne de 0,1% pour le secondaire et de 5,2% en 2019 à 6,2% en 2023 soit une moyenne de 5,6% pour le tertiaire.

L'inflation, mesurée par la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation, est ressortie à 2,1% contre 9,4% en 2022 et -0,5% en 2019. Elle est en moyenne de 2,6% sur la période de 2019-2023. Ces hausses des cours des produits de base sur le marché international sont dues à la baisse de l'offre sur le marché local du fait de la guerre en Ukraine, de l'inflation mondiale importée. Ces différents niveaux restent au-dessus de la norme communautaire de l'UEMOA qui est de 3%.

Le taux de pression fiscale en 2019 était de 12,5% contre 12,2% en 2023 soit une moyenne de 12,1% sur la période en deçà de la norme communautaire qui est de 20%.

En 2023, le Mali a respecté deux (02) critères de convergence (1^{er} rang) sur les cinq (5) à savoir l'encours de la dette publique sur le PIB nominal 52% et le taux d'inflation à 2,1%. Cette situation est illustrée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Situation des critères de convergence de 2019 à 2023

Critères de Convergence		Norme UEMOA					État de la Convergence en 2023
Années		2019	2020	2021	2022	2023	
Critères de 1 ^{er} rang							
Solde global avec dons / PIB nominal	≥ -3%	-1,5%	-4,7%	-4,1%	-4,0%	-3,2%	Non respecté
Taux d'inflation annuel moyen	≤ 3%	-3,0%	0,5%	3,9%	9,7%	2,1%	Respecté
Encours de la dette publique sur le PIB nominal (%)	≤ 70%	40,6%	47,3%	51,6%	50,5%	52%	Respecté
Critères de 2 ^{ème} rang							
Masse salariale sur recettes fiscales (%)	≤ 35%	34,6%	43,0%	47,2%	55,2%	49,6%	Non respecté
Taux de pression fiscale	≥ 20%	12,5%	12,0%	12,8%	11,0%	12,1%	Non respecté

Source : MME_DNPD/ INSTAT

Les dépenses totales et prêts nets sont ressortis à 1 946,7 milliards de FCFA en 2019 pour se retrouver à 2 565,5 milliards de FCFA en 2023. Ils ont été en moyenne de 2 267,3 milliards de FCFA sur la période 2019-2023. Les charges (dépenses courantes) ont été de 2 098,8 milliards de FCFA en 2023 contre 1 280,6 milliards de FCFA en 2019 soit une moyenne de 1 696,4 milliards de FCFA sur la période. Les niveaux des dépenses courantes sont imputables aux efforts de guerre, les projets d'insertion dans l'administration des forces de défense et de sécurité, de la satisfaction des demandes des différents syndicats et les différents projets et programmes de développement pour les nouvelles régions créées.

La pauvreté reste élevée malgré les efforts de l'Etat. L'analyse de la pauvreté monétaire révèle qu'entre 2019 et 2023, le seuil de pauvreté obtenu pour l'EMOP est passé de 181 201 FCFA à 291 426 FCFA. L'ampleur de la pauvreté mesurée par son incidence, c'est-à-dire la proportion d'individus pauvres dans la population, est estimée à 43,9% au niveau national en 2023 contre 42,3% en 2019, soit une variation de 1,6 point de pourcentage. L'analyse des résultats montre que l'incidence de la pauvreté est moins élevée dans les ménages dirigés par les femmes (28,3%) que ceux dirigé par un homme 44,7 %.

Tableau 11 : Evolution des indicateurs de pauvreté

Intitulé des indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
						Valeur cible	Réalisée
Taux de pauvreté monétaire (%)							
Taux de pauvreté monétaire (national) (%)	43,8	42,3	41,9	44,6	45,5	39,2	43,9
Taux de pauvreté monétaire (Bamako) (%)	4,1	3,8	3,5	15,9	16,4	-	14,2
Taux de pauvreté monétaire en milieu urbain (Autre que Bamako) (%)	24,6	26,4	24,8	21,2	26,2	-	23,4
Taux de pauvreté monétaire (rural) (%)	54,1	52	50,6	51,0	54,9	-	51,7
Taux de pauvreté multidimensionnelle (%)	34	30,3	33,0	34,7	30,5	-	22,8
Indice de GINI (%)	0,38	0,4	0,38	0,42	0,33	-	0,32

Source : EMOP 2023

L’augmentation de l’incidence de la pauvreté pourrait s’expliquer par l’impact des crises sécuritaire et sanitaire auxquelles le Mali fait face. En effet, les actes de criminalité et de violence se sont étendus aux régions agricoles en particulier la région de Mopti et plus récemment les régions à fortes potentialités agricoles dont Ségou et dans une moindre mesure Koulikoro et Sikasso. Il en a résulté la mauvaise campagne agricole notamment la production céréalière de 2021. La pandémie du coronavirus a également entraîné des pertes temporaires ou définitives d’emplois ayant conduit à des pertes de revenus La conjugaison de tous ces facteurs a contribué à dégrader la situation socioéconomique des ménages et des populations à travers notamment la perte de leur pouvoir d’achat.

La grande majorité de la population vit dans les zones rurales et ce sont les plus touchées par la pauvreté multidimensionnelle (26,0%). Dans les villes autres que Bamako, 15,8% des individus sont multidimensionnellement pauvres, contre seulement 9,8% dans le district de Bamako. Cette large différence peut s’expliquer par différents facteurs dont les inégalités d’opportunité d’emploi ou de possession de biens matériels dans les cadres de vie.

Quant à l’indicateur de privations multidimensionnelles des enfants de 0-17 ans, déterminé à travers neuf dimensions³ de leur bien-être, en 2022, 41.3% d’enfants sont privés dans au moins trois dimensions, en baisse par rapport à 2018 (55,8%). Les disparités demeurent importantes selon le milieu. Alors que l’incidence baisse en milieu rural entre 2018 et 2020 de près de 13 points de pourcentage (de 65,7% à 53%), elle croit en milieu urbain (de 15,5% à 25,7%).

L’analyse dynamique de l’inégalité sur la période 2001-2023 est mitigée. Elle est marquée par des hauts et des bas et ne permet point de dégager une tendance. De 2001 à 2009, l’indice de Gini est passé de 0,39 à 0,32 traduisant ainsi une réduction substantielle des disparités. En 2011, l’indice a atteint un pic de 0,42 pour rechuter à 0,34 en 2015. Depuis cette date, l’indice est en légère augmentation jusqu’à 2021 avant de baisser à 0,32 en 2023.

La proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50% inférieur au revenu moyen a augmenté de plus d’un point de pourcentage sur la période passant de 22,40 % en 2018 à 23,66% en 2021. La cible à atteindre pour cet indicateur préconise d’autonomiser toutes les personnes (sans distinction de leur sexe, âge, ethnie, handicap, origine, statut économique et religion) et favoriser leur intégration sociale, économique et politique d’ici 2030.

3 Source d’énergie, Sécurité alimentaire/nutrition, Education, Hygiène et assainissement, Logement, Eau, Santé, Information, Protection de l’enfant

► **Objectif global 3.2 : Promouvoir un secteur agricole durable, moderne et compétitif**

La production céréalière totale de 2023 s'élève à 9 979 027 tonnes contre respectivement 10 098 303 tonnes en 2022 et 8 819 248 tonnes en 2021. Comparée à celles des campagnes précédentes, elle est en baisse de 1,18% par rapport à la campagne 2022 et en légère hausse de 0,03% par rapport à la moyenne des cinq (05) dernières années 2018-2023.

Figure 6 : Evolution des productions de céréales



Source : CPS SDR

Le CREDD a prévu un taux de malnutrition chronique inférieur à 15% sur la période 2019-2023. Au regard de la réalisation de 21,9% en 2022, la lutte contre la faim en même temps que contre la pauvreté reste un gros défi.

Les résultats définitifs de l'exercice du cadre harmonisé de novembre 2022, ont donné pour la situation courante (octobre à décembre 2022) 14 864 personnes en phase d'urgence soit 0,07% et 616 820 personnes en phase de crise, soit 2,8% de la population totale du pays.

Le nombre de personnes se trouvant en phase sous pression était de 2 734 725, soit 12,3% contre 15,27% en 2015, pour une cible du CREDD fixée à 17,01% en 2023.

Dans le domaine spécifique de l'alimentation et de la nutrition, l'État a adopté en 2019 la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. Aussi, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire élabore annuellement un plan national de réponse face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones les plus vulnérables.

En 2022, les réalisations en matière de Stock de Sécurité Nationale (SNS) ont été de 34 147 tonnes contre 54 615 en 2015, **l'insuffisance de financement n'a pas permis d'atteindre les 100 000 tonnes projetées**. Les personnes en phases « crise » et « urgence » bénéficient d'une assistance alimentaire et de transferts monétaires tandis que celles en phase « stress » bénéficient d'actions de résilience. La situation de crise est surtout liée à l'insécurité, aux conflits intra et intercommunautaires, aux crises mondiales (financière, Russo-ukrainienne...) occasionnant des perturbations des activités socio-économiques avec la dégradation des moyens d'existence.

Ainsi, la malnutrition reste l'un des plus grands défis auxquels doit faire face le pays durant les prochaines décennies. Elle a un impact négatif sur la santé de la mère et de l'enfant, notamment un risque plus élevé de mortalité et de morbidité maternelles. Les progrès étant insuffisants, **le Mali risque de ne pas atteindre les cibles dans le cadre de la lutte contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire**.

Tableau 12 : Evolution des indicateurs du développement rural

Intitulé des indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
						Cible	Réalisée
Production céréalière (en milliers de tonnes)	10 159	10 451	10 351	8 819	10 098	12 860	9 979
Production de coton graine (tonnes)	675 500	707 000	147 200	773 322	526 000	923 029	738 141
Montant des exportations de coton fibre (en milliards de FCFA)	282,5	278,9	165,7	151,7	363	293,4	
Production contrôlée de viande (en tonnes)	67 579	84 184	93 247	77 194,48	87 949,05	111 402	99 748
Quantité de lait collectée (en tonnes)	7 428	8 019,90	9 907	10 000,81	7812,12	13 021	13 661,82
Exportation de cuirs et peaux	1 275 301	1 037 231	981 860	1 127 559	1 841 003	1 435 104	1 524 403
Production de poissons (tonnes)	103 140	103 362	117 690	120 985	110 366	102 104	133 940
Proportion de la population en insécurité alimentaire (phase 3 à 5) (%)	4,94	2,83	6,52	6,18	5,49	3,96	5,59
Proportion de population sous pression (phase 2) (%)	18,15	16,71	17,79	19,84	5	17,01	8,10
Stock national de sécurité alimentaire et stock d'intervention (tonnes)	51 986	60 000	60 000	33 072	34 147	100 000	75410
Taux de malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans	24,1	26,6	23,9	-	21,9	<15	21,5

Source : CPS/SDR.

► Objectif global 3.3 : Développer une industrie intégrée à l'économie, compétitive et créatrice d'emplois

Au cours de l'année 2023, le Mali a enregistré une production d'or de 72,59 tonnes contre 72, 227 tonnes en 2022 (dont 6 tonnes pour l'orpaillage) et 69,460 tonnes en 2021, soit une augmentation de 0,5 %. Cette production était de 71,19 tonnes en 2019.

Le sous-secteur de l'or a contribué à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) à hauteur de 9,2% pour 2022. Cela se traduit par une amélioration positive et continue depuis 2018 de la part que représente le secteur des mines dans la formation de la richesse nationale, même s'il est un peu timide pour l'instant. Cette situation s'améliorera dans les années à venir au regard de la vision du département dans le cadre de l'intégration de la mine à l'économie nationale, de la politique de promotion et de développement de la sous-traitance et de la fourniture locales ou local content.

L'apport agrégé du sous-secteur minier au Budget National a enregistré une baisse par rapport à 2022. Il est passé de 763, 686 milliards de FCFA en 2022 à 563, 885 milliards de FCFA en 2023 contre 564, 236 milliards de FCFA en 2021 soit une diminution de 199, 800 milliards de FCFA (26,2 %) imputable principalement à la chute des recettes fiscales et para fiscales (532, 792 milliards de FCFA en 2022 contre 384, 941 milliards de FCFA en 2023). De 2019 à 2022, l'apport agrégé du sous-secteur minier au Budget National est passé de 403,64 milliards de FCFA en 2019 à 763 milliards de FCFA en 2022, doublant la prévision du CREDD qui était de 383 milliards de FCFA.

La part de l'industrie dans le PIB est en baisse constante depuis 2019, passant respectivement de 19,4% en 2019 à 16,9% en 2020 et de 16,3% en 2021 à 16,1% en 2022 et 15,5% en 2023. Par contre, on constate aussi que le nombre d'entreprises industrielles recensées en activité a augmenté de 991 en 2021 à 1 113 en 2022 et 1 134 en 2023, alors qu'il était de 941 en 2019. Ainsi, entre 2019 et 2023, 193 projets d'entreprises industrielles ont été réalisés.

La part de la branche « Industrie agroalimentaire » dans le PIB n'a pas significativement évolué, passant de 3,9 % en 2021 à 3,5 % en 2022 tandis que celle de la branche « Textile », a progressé de 30 %. Quant au taux de croissance de la branche « Autres industries manufacturières », il a régressé de 1,8 % à 1,6 % de 2021 à 2022.

Tableau 13 : Evolution des indicateurs du développement Industriel et minier

Intitulé des indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Apport agrégé du secteur minier au trésor public (en milliards de FCFA)	248	403,64	457, 505	564,236	763,685	421	563 885
Production d'or (en tonnes)	66	71,19	71,237	63,459	72,2	76	72,59
Part du secteur agro-alimentaire dans le PIB	3,30	3,60	3,8	3,9	3,5	2,60%	3,6

Intitulé des indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Part de la branche «Textile» dans le PIB	1,30	1,20	1,2	1,0	1,3	3%	1,1
Taux de croissance de la branche «Autres industries manufacturières»	-0,80	-1,50	1,9	1,8	2,2	4,00	-2,3
Nombre d'entreprises industrielles recensées en activité	941	957	972	991	1113	1150	1 134

Source : CPS/SICAEPIP

► **Objectif global 3.4 Promouvoir les valeurs et infrastructures culturelles favorables à la création de richesse**

L'objectif général de la Politique Culturelle du Mali est de maximiser la contribution de la Culture au développement durable du Mali, notamment le développement culturel, humain, social et sécuritaire, la bonne gouvernance, la durabilité environnementale, la croissance et la réduction de la pauvreté.

La valeur des exportations des biens culturels est passé de 1115 millions de FCFA en 2019 à 1274 millions en 2021, après une baisse drastique en 2020 due aux restrictions liées à la Covid-19.

Tableau 14 : Indicateur de développement de la culture

Intitulé des indicateurs	2018	2019	2020	2021
Exportation des biens culturels (en millions de FCFA)	1 361	1 115	558	1 274

Source : CPS secteur Culture et jeunesse

► **Objectif global 3.5 : Développer et améliorer l'efficacité des secteurs d'appui à la production**

La mise en œuvre des différents politiques, stratégies et plans dans le secteur de l'énergie vise non seulement à améliorer l'offre de services, à produire à moindre coût, à réduire la part de la « thermique » dans le mix énergétique, mais surtout à réduire la dépendance du pays vis-à-vis des importations des produits pétroliers, avec une facture pétrolière s'élevant en 2022 à 1 283 milliards de FCFA contre 1 052 milliards de FCFA en 2021.

Tableau 15 : Taux d'accès à l'électricité (en %)

Taux d'Accès	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
							Cible	réalisée
National	42	48	50	52	53,6	57,4	65	55,8
Urbain	91	93	96	98	98	98	98	105,7
Rural	18,8	24,9	21,1	24,1	24,7	26,9	31	31,9

Source : Document de la Revue Sectorielle Mines et Energie

Les efforts déployés pour l'amélioration du taux d'accès à l'électricité se sont poursuivis. Ce taux a enregistré une évolution à tous les niveaux de 2019 à 2023. Il est ainsi passé de 50% au niveau national en 2019 à 55,8% en 2023. Quant aux niveaux urbain et rural, il a atteint respectivement 105,7 % pour une cible de 98% et 31% en 2023 contre 96% et 21,1% en 2019.

Concernant la promotion des énergies renouvelables, **leur taux de pénétration dans le mix énergétique est resté constant.** Après une chute de 13% à 11 % entre 2019 et 2021, il est revenu à 13 % en 2022. Toutefois, les taux restent en deçà des prévisions de 23 % pour 2022, à cause notamment de la non-réalisation des projets solaires, l'absence d'investissements des bailleurs due à l'insécurité, la lourdeur de leurs procédures d'investissement et la lourdeur dans les mises en vigueur comme.

Le programme des travaux d'entretien routier a porté sur l'entretien de 10 874 km de routes de réseau prioritaire sur l'ensemble du territoire national en 2022 dont 5 835 km en routes bitumées et 5 039 km de routes en terre.

En hausse continue depuis 2018, la longueur de routes entretenues a diminué de 2 951 km, soit de 21,4 % par rapport à l'année 2021. Toutefois, l'état du réseau routier s'est relativement amélioré en 2022 en passant de 38,25 % à 39,42 %.

Dans le cadre de l'amélioration de l'accès des populations aux technologies de l'information et de la communication et spécifiquement l'accès « Internet », on note que la proportion de la population utilisant l'internet est en nette progression continue de 2019 à 2022 passant de 35,23 % à 62,81 %, soit un bond de 27,58 points de pourcentage sur la période. De même, sur une cible 2022 de 99 %, 97,95% des communes sont couvertes par la téléphonie (fixe ou mobile) contre 95% en 2019.

Tableau 16 : Proportion de la population utilisant l'internet

	2019	2020	2021	2022
Effectif de la population	19 972 000	20 537 000	21 112 000	21 697 000
Proportion de la population utilisant l'internet	35,23	48,01	45,48	62,81
Pourcentage de communes couvertes par la téléphonie (fixe ou mobile)	95	96	95	97,95

Source : AMERTP/ CPS-ETC

Tableau 17 : Evolution de certains indicateurs d'appui à la croissance

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
						Cible	Réalisée
Recettes touristiques (en milliards de FCFA)	21	38	9,39	21,01	-	55	-
Valeur des exportations et vente de produits artisanaux (en millions de FCFA)	6 359	6 995	4 287	4 751	5 843	7 100	6 443
Part du secteur commerce dans le PIB (en %)	11,8	10	9,82	9,9	10,3	11,3	10,8
Part des véhicules de 16 ans et plus dans le parc de véhicules routiers (%)	51,25	53,49	65,36	65,54	69,30	35	69,12

Source : CPS/SICAEPIP

► Objectif global 3.6 : Mettre en place et développer un partenariat et une stratégie de financement du développement

Malgré la situation socio-économique difficile que traverse le pays, tous les indicateurs de financement de l'économie évoluent positivement dépassant largement les prévisions du CREDD.

Tableau 18 : Financement de l'économie

Intitulé des indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
						Cible	Réalisée
Montant des crédits à l'économie nationale (en milliards de FCFA)	2 556,70	2 662,70	2 807,9	3 230,7	3746	2 550,70	3 757,1
Taux de bancarisation global (banques, Instituts de microfinance, activités de monnaie électronique, y compris la téléphonie mobile)	37,88	42,6	48,6	50,05%	68,2	45,41	76,1
Montant des IDE (en milliards de FCFA)	259,4	180,7	314,6	323,9	303,2	261	290,1

Source : BCEAO Mali

Axe 4 : Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique

► Objectif global 4.1 : Garantir un environnement sain et le développement durable

La part de l'Environnement dans le Budget national est passée de 0,38% en 2018 à 1,60 % en 2022. Cette évolution est particulièrement due à la faible mobilisation des ressources des Partenaires dans un contexte marqué par la COVID-19, les restrictions budgétaires et les changements institutionnels intervenus à partir du 18 août 2020.

Plusieurs efforts ont été faits pour l'amélioration de la couverture végétale pour une gestion durable des forêts. La tendance de la surface émergée totale couverte par des zones forestières a connu une

légère augmentation entre 2018 et 2022 qui s’expliquerait par la consommation de gaz butane suite à la subvention accordée par l’État aux opérateurs gaziers et des efforts entrepris à travers la mise en œuvre des projets et programmes dans le secteur.

Concernant l’évolution de la superficie de terres et de dunes restaurées, on note une évolution en dents de scie. Il est passé de 8 049 ha en 2018 à 65 845 ha en 2019 suivie d’une baisse en 2020 et d’une augmentation en 2021 (249 692,54). De 2022 à 2023, il a été enregistré respectivement 9809 ha et 1 584,85 ha. Cela s’explique par l’insuffisance des ressources financières, le retard dans le démarrage du Programme Intégré de Développement et d’Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN) et l’insécurité qui sévit dans le pays.

Tableau 19 : Evolution des indicateurs en foresterie

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
						Cible	Réalisée
Superficies reboisées (en ha)	30 407,31	25 412, 62	18 035,33	23 903,1	9 071,8	48 400	7 368,86
Superficie des terres forestières du pays	604 348	608 159,90	608 198,01	377 412	625 775,9	634 565,37	837 951
Superficie de terres et dunes restaurées (ha)	8 049,01	65 844,64	133	249 692,54	980.91	68 295	1 584,85
Superficies des aires protégées	90 107,57	115 146,67	11 514 667	11 635 312,39	11 635 312,39	90 218,10	11 946 617
Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	53,3	52	52	52	52	56	52
Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel	75,35	72,96	72,96	72,96	72,96	73	72,96
Taux d'accès à l'assainissement pour tous	31	39	39	45	45	58	45

Source : DNACPN, SNGIE, CPS-SEEUDE

► Objectif global 4.2 : Renforcer la résilience au changement climatique

Le Mali comme les autres pays du sahel est exposé aux conséquences néfastes des changements climatiques, avec son corollaire de catastrophes, comme la désertification, la sécheresse, les invasions acridiennes, les inondations, etc.

Tableau 20 : Evolution des indicateurs de résilience au changement climatique

Intitulé des indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
						Cible	Réalisée
Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes (Inondations)	47 072	3 944	80 803	30 571	91 370	15 000	36746
Pourcentage de PDESC intégrant la dimension environnementale et les CC	16,35%	20,34	35,69	36,98	60	35%	60
Pourcentage de politiques sectorielles intégrant la dimension environnementale	37,3	45,63	51,18	51,18	51,18	65,63	0

Source : CPS-SEEUDE

Axe 5 : Développement du capital humain

► Objectif global 5.1 : Contribuer à l’amélioration de l’état de santé et du bien-être de la population malienne en vue d’une accélération de la transition démographique

L’accès à des structures sanitaires s’est faiblement amélioré entre 2019 et 2022. En effet, le taux d’accès à des infrastructures sanitaires situées à moins de 5 km est resté presque stationnaire passant de 58% à 58,66% au cours de la période pour une cible de 70% du CREDD, ce qui s’explique en partie par l’absence de nouvelles constructions de centres de santé.

Les problèmes néonataux, le paludisme, la pneumonie et la diarrhée sont encore à la base de 7 décès sur 10 chez les enfants de moins de cinq ans malgré l’atteinte de la plupart des objectifs nationaux de vaccination en 2022. La majeure partie de ces décès, soit 70%, survient au niveau communautaire et le paludisme constitue le premier motif de consultation.

Les défis demeurent dans le domaine de la réduction du nombre de décès maternel, néonatal et infanto-juvénile en milieu rural et chez les ménages ayant le bien-être économique le plus bas. Ils consistent à améliorer significativement, entre autres, le taux de CPN4, le taux d’accouchements assistés par un personnel qualifié, le taux de prévalence contraceptive méthode moderne. Par ailleurs, il faut renforcer la couverture vaccinale complète des enfants de moins de cinq ans, dont le taux actuel dénote que plus de la moitié des enfants sont sans protection.

Tableau 21 : Evolution des indicateurs de la santé

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
						Cible	Réalisée
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vi-vantes	325‰ (EDSM VI 2018)	325‰ (EDSM VI 2018)	325‰ (EDSM VI 2018)	325‰ (EDSM VI 2018)	325‰ (EDSM VI 2018)	325‰ (EDSM VI 2018)	325‰ (EDSM VI 2018)
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances	54‰	54‰	54‰	54‰	54‰	54‰	54‰
Taux de mortalité néonatale	33‰	33‰	33‰	33‰	33‰	33‰	33‰
Taux de mortalité infanto-juvénile (‰)	101‰	101‰	101‰	101‰	101‰	101‰	101‰
Taux de prévalence de VIH/Sida parmi la population âgée de 15 à 49 ans (%)	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Taux de prévalence contraceptive (%)	20,87 (SLIS 2018)	14,3 (SLIS 2019)	17,11%	17,5%	19,7%	25%	22,14%
Taux d’accessibilité géographique dans un rayon de 5 km (%)	57	58,4	58	58,66	58,66	70	59
Taux de médicalisation des CSCOM (%)	34	34%	32,40	-	26	52	34%
Ratio personnels de Santé/ habitants	6/10000 (SLIS 2018)	6	6/10 000	6/10000	6/10000	7/10000	6

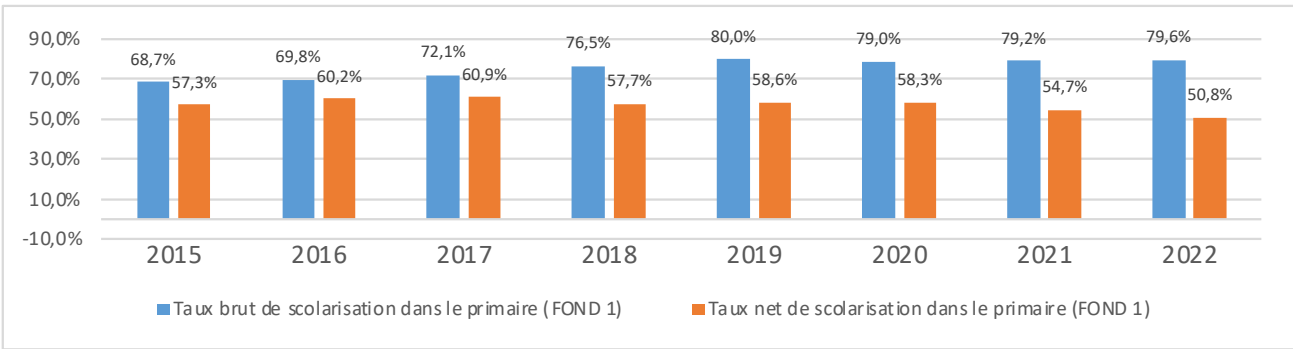
Source : CPS Santé, développement social et promotion de la famille

► **Objectif global 5.2 : Assurer le droit des citoyens à une éducation et une formation de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel**

L’éducation a toujours été l’une des grandes priorités des différents Gouvernements au Mali. Dans ce cadre, plusieurs réformes ont été initiées et mises en œuvre dont le Programme Décennal de Développement de l’Education et de la Formation Professionnelle » (PRODEC II) 2019-2028 qui se fixe comme objectif d’assurer le droit des citoyens à une éducation et une formation de qualité à travers un système éducatif inclusif, mieux adapté, cohérent et fonctionnel.

Un aperçu liminaire indique que l’accès au préscolaire reste très faible au Mali. En 2022, seulement 7,6% des enfants en âge d’aller au préscolaire y accèdent contre 6,2% en 2015. Malgré ce constat, l’accès s’est amélioré grâce à la mobilisation communautaire surtout en milieu rural, l’élaboration de modules de formation des encadreurs, etc. En 2022, l’indice de parité fille/garçon affiche 1,09 au niveau de la petite enfance. Les dimensions genre et environnementale sont des volets importants au niveau de l’éducation. Elles constituent des thématiques qui seront davantage prises en charge.

Figure 7 : Taux Brut et taux net de scolarisation (TBS et TNS) au 1^{er} cycle du fondamental



Source : Annuaire statistique et Rapport d'analyse des indicateurs CPS-Education/ EMOP-INSTAT 2015-2022

Le Taux Net de Scolarisation (TNS) n'a pas connu les tendances similaires car évoluant en dents de scie. Si une décroissance est constatée à partir de 2019 (58,6%), le taux a chuté progressivement pour s'établir à (50,8%) en 2022. Cela s'expliquerait essentiellement par la situation d'insécurité dans les zones affectées par la crise où la fermeture de nombreuses écoles a été observée. Ainsi, de 2019 à 2023, le nombre d'écoles fermées pour causes principales d'insécurité est passé de 1 113 à 1 659, entraînant ainsi des mouvements de population en âge scolaire et autres tranches d'âges. Parmi les effets induits à cause de la fermeture des écoles, on note 194 214 enfants et 3 197 enseignants affectés.

Le Taux Brut d'Admission au 1^{er} cycle a augmenté, de 62% en 2015, à 69% en 2021, avant d'enregistrer une légère baisse à 68,1% en 2022, il est de 85,92% en 2023. En ce qui concerne le ratio élèves/maitres dans les écoles publiques du 1^{er} cycle, de 44 élèves pour 1 maître en 2015, il s'est établi à 47 pour 1 en 2021 avant d'afficher 44 pour 1 en 2023 et 44 sur 1 en 2023. Cette situation, en plus d'autres facteurs, cache des disparités au niveau régional et local.

Le Taux d'Achèvement (TA) au 1^{er} cycle du fondamental qui était de l'ordre de 46% dont 42% pour les filles en 2015 a connu une évolution favorable. Les scores atteints en 2022 sont respectivement 54,0% dont 53,20% pour les filles et 54,80% pour les garçons du 1^{er} cycle de l'enseignement fondamental contre 68,7% dont 67,0% pour les filles et 70,4% pour les garçons en 2023. **Malgré ces résultats positifs, le maintien des enfants à l'école et particulièrement celui des filles, demeure un enjeu.**

Par ailleurs, l'enseignement technique et professionnel est un levier important du système éducatif mais souffre de manque d'effectifs. Il est le socle de développement des filières porteuses et mérite une attention toute particulière au regard des nouveaux enjeux stratégiques du pays par rapport à l'amélioration de nos capacités de production et de transformation au profit de l'économie nationale. Avec un financement renforcé, des initiatives prévues dans le PRODEC II contribueront à l'atteinte des résultats escomptés dans le cadre de l'enseignement technique, professionnel et la formation professionnelle.

Les tendances enregistrées au niveau secondaire font ressortir une évolution favorable pour l'enseignement secondaire général au détriment de l'enseignement secondaire technique et professionnel. Au niveau du TBS du secondaire général, une baisse a été observée de 2015 (16,5%) à 2017 (11,9%). A partir de 2019, l'indicateur a connu une amélioration significative, passant de 17,1% en 2018 à 22,3% en 2019 avant de s'établir à 29,4% en 2022.

Pour avoir un bon niveau d'éducation, une des formes d'apprentissage est l'éducation non formelle et l'alphabétisation, qui est un volet important du secteur de l'Education. Le taux d'alphabétisation des adultes est passé de 33,1% en 2015 à 35% en 2022 (45,6% chez les hommes et 25,8% chez les femmes) selon l'EMOP. Le taux a connu une augmentation de 4,8 points de pourcentage en 2022 par rapport à 2021, plus prononcée chez les hommes que chez les femmes.

De 2020 à 2022, les effectifs des étudiants sont passés de 44 698 à 147 510 dont 37,04% de femmes. Pour renforcer les structures existantes, le Gouvernement a adopté en mars 2022 les textes de création de

03 nouvelles Universités publiques dans les régions de Sikasso, Tombouctou et Gao. En 2023, l'annonce de celle de la région de Kayes a été faite par les plus hautes Autorités.

Malgré ces efforts encourageant en termes de déconcentration et de décongestion, la proportion de la population atteignant un niveau d'étude supérieur reste très faible au Mali. **Il y a lieu aussi de développer une véritable synergie d'actions de l'ensemble des acteurs en vue d'améliorer la gouvernance, le système d'informations, l'accès inclusif et la qualité de l'éducation.** Malgré les performances enregistrées à travers l'amélioration de certains indicateurs tels que le taux brut de scolarisation et l'indice de parité filles/garçons dans tous les ordres d'enseignement, la qualité du système éducatif constitue un défi prioritaire à relever pour favoriser la transformation et la transition numérique⁴.

Tableau 22 : Evolution des indicateurs de l'éducation

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	
							Cible	Réalisée
TBS au 1 ^{er} cycle fondamental		76,5%	80%	79%	79%	81,8%	103,70	81,29
Proportion des effectifs évoluant au niveau du fondamental 1 (PU : Public, PR : Privé et MED : Medersa)	PU	66,4%	65,9%	63,7%	61,5%	59,71%	71,2%	55,50%
	PR	16,8%	16,8%	17,3%	18,7	19,57%	12,8%	
	MED	16,8%	17,3%	19,0%	19,8	20,72%	16,0%	
Indice de parité fille/garçon des effectifs du fondamental 1		0,86	0,87	0,88	0,93	0,90	0,89	0,94
Taux d'Admission au 1 ^{er} cycle		76,3%	76%	71%	69	68,1	92,70	83,2
Pourcentage d'étudiants dans les filières scientifiques ((i) Médecine, pharmacie (ii) sciences, techniques et technologies (iii) agronomie, médecine animale) (désagrégés en fille et en garçon) au Supérieur	Tot	22,0%	23,7%	ND	-	26,24	31,0%	19,47
	F	18,2%	20,6%	ND	-	35,07	32,0%	15,81%
	G	23,8%	25,2%	ND	-	64,93	30,3%	21,60%
Pourcentage d'élèves dans les séries scientifiques au lycée (désagré-gés en fille et en garçon) au secondaire général et technique	Tot	11,2%	15,1%	8,8%	21,2	45,27	17,4	8,88
	F	9,8%	14,6%	3,6%	20,9%	20,28	18,5%	8,21
	G	12,1%	15,5%	5,2%	21,5%	24,98	16,5	9,51
Ratio élèves-maître au fondamental 1		37	57	48	47	45 (public)	51	44
Taux de chômage de la population (15-64 ans)		8,60%	5,90%	5,2	7,5	6,4%	7,40%	6,4
Nombre de nouveaux emplois créés		44 520	38459	30 199	55 595	61 719	77 689	53 692

Source : Rapport d'analyse des indicateurs 2021-2022 /CPS SE

Aussi, de 2018 à 2022, le nombre d'établissements d'enseignement secondaire général est passé de 856 à 1 226. **Cette augmentation est due surtout à l'accroissement du nombre des écoles privées.** Entre 2021 et 2022, il y a eu 78 établissements de plus au privé.

Tableau 23 : Evolution du nombre d'établissements au secondaire général

STATUT	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Public	77	77	82	84	84	86
Privé	779	837	939	1 064	1 142	1 169
Total	856	914	1 021	1 148	1 226	1255

Source : Rapport d'analyse des indicateurs 2021-2022 /CPS SE

► **Objectif global 5.3. Assurer l'accès universel aux services de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement**

Entre 2019 et 2022, le taux d'accès à l'eau potable s'est amélioré à tous les niveaux. Il a augmenté de 68,8% en 2019 à 71,9% en 2022 , soit une augmentation de 3,1 points de pourcentage, pour une cible CREDD de 77,8% au niveau national. Ce taux est respectivement de 77,7% en 2019 et 83,2% en 2022 pour le milieu urbain et de 65,8% en 2019 et 67,3% en 2022 pour le milieu rural. Pendant cette période, la hausse en milieu urbain est due à la mise en service des nouveaux ouvrages de traitement avec l'appui des partenaires.

4 Au regard de l'EMOP, en janvier-mars 2023, près de six personnes sur 10 sont sans niveau d'instruction (57,7 %), une petite portion de la po-pulation a atteint le niveau universitaire (1,5 %) et seulement 5,4 % le niveau d'éducation secondaire, un tiers de la population (35,4%) n'a pas dépassé le niveau primaire.

Concernant la réduction durable de l'insalubrité du milieu de vie des populations par des changements de comportement, le nombre de villages déclenchés, certifiés et FDAL (Fin de la Défécation à l'Air Libre) a connu une évolution en dents de scie de 2018 à 2022. Les progrès réalisés sont dus aux interventions avec l'appui des PTF à travers la sensibilisation des communautés pour un changement de comportement.

L'augmentation des volumes d'eaux usées traitées sans danger a augmenté entre 2018 et 2020 suite à la réalisation de stations de traitement et d'épuration des eaux usées et de stations de traitement de boues de vidange dans les régions de Kayes, Koulikoro et de Sikasso ainsi que le District de Bamako. La baisse constatée entre 2021 et 2022 est due à la pandémie de la Covid-19, la restriction budgétaire et l'embargo de la CEDEAO.

S'agissant du taux d'accès à l'assainissement pour tous, il a connu une nette amélioration entre 2018 et 2022 (soit 13 points de pourcentage), en passant de 32% en 2018 à 45 % en 2022. Cela s'explique par la réalisation des infrastructures d'assainissement et l'utilisation des latrines améliorées par les populations.

Tableau 24 : Accès à l'eau et à l'assainissement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
						Cible	Réalisée
Taux d'accès à l'eau potable (%)							
au niveau national	68,8	69,6	69,8	70,9	71,9	77,8	72,1
en milieu urbain	76	77,7	79,7	81,1	83,2	84	82,8%
en milieu rural	65,9	65,8	65,6	66,8	67,3	75,3	67,8%
Pourcentage de ménages disposant de latrines améliorées (%)	62	21,39	37%			78,3	68,5

Source : SNGIE/CPS-SEEUDE

► Objectif global 5.4 : Créer les conditions de réalisation de l'autonomisation de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

Dans le cadre de l'autonomisation économique des femmes, des écarts importants sont notés entre les femmes et les hommes. Bien que représentant 60% de la main d'œuvre agricole et 80 % de la production alimentaire, seulement 7% des femmes sont propriétaires foncières contre 93% des hommes. **Il existe 20 points de pourcentage de différence entre le niveau d'accès des femmes et des hommes à un compte dans les Institutions financières (10% contre 27% en 2017).** La proportion de femmes propriétaires de micros, petites et moyennes entreprises n'est que de 9% mais 68% des entreprises détenues par les femmes sont soumises à des restrictions de crédits.

Tableau 25 : Evolution des indicateurs d'autonomisation des femmes

	2018	2019	2020	2021	2022	
					Cible	Réalisée
Proportion de sièges occupés par les femmes dans les institutions de la République (%)	13,38	12,54	21,25	26,4	33	29,10
Pourcentage de femmes dans les fonctions électives	18,3	25,64	25,64	19,3%	30	25,65
Pourcentage de femmes dans les fonctions nominatives de l'administration publique	13,07	13,96	13,60	16,4	33	10,9
Pourcentage d'emplois créés occupés par les femmes	27,4	17,5	18,84	-	39,5	30,7
Prévalence du mariage d'enfants	61	61	53,0%	53	59	53
Pourcentage des femmes victimes de VBG ayant bénéficié d'une prise en charge holistique	46,65%	62,20%	56,0%	-	100%	ND

Source : CPS-Santé, développement social et promotion de la famille

► Objectif global 5.5 : Mieux gérer la croissance démographique et la migration afin qu'elles contribuent à la réduction de la pauvreté et au développement durable du pays

Les transferts de fonds des migrants ont atteint 652,5 milliards de FCFA en 2023. Ils restent dans une dynamique d'augmentation excepté 2021 et 2022 où il y a eu une contraction légère, passant de 600 milliards de FCFA en 2020 à **519** milliards de FCFA en 2021 et 507,6 milliards de FCFA en 2022.

Tableau 26 : Indicateurs sur la migration

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
						Cible	Réalisée
Volume des transferts des migrants (Milliards de FCFA)	538	587	600	519	507,6	> 630	652,50
Indice synthétique de suivi du dividende démographique	36,7	36,7	38	38	33	50,5	37
Taux d'insertion/réinsertion des migrants de retour	57	20	20	39	00	70	0

Source : CPS Secteur Coopération-Intégration

► **Objectif global 5.6 : Mieux encadrer l'urbanisation pour en faire un facteur moteur de la croissance économique et du développement durable**

La proportion de la population vivant dans des logements inadéquats est restée faible, malgré l'amélioration entre 2017 et 2020, aussi bien en milieu rural (passant de 8,5% à 3,2%) qu'en zone urbaine (soit une baisse de 0,4 point de pourcentage). Cette situation favorable s'expliquerait par l'existence de cadres législatif et réglementaire entre autres le code domaniale et foncier et la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Ville (PONAV).

En matière de bonnes pratiques, on peut noter la dématérialisation des archives foncières, l'établissement des Numéros d'Identification Nationale Unique Cadastrale (NINACAD) et l'élaboration de cadastres communaux, qui constituent des initiatives novatrices pour la sécurisation des biens fonciers.

Tableau 27 : Indicateur de l'urbanisme

	2018	2019	2020	2021	2022	
					Cible	Réalisée
Nombre de communes urbaines qui disposent et appliquent un schéma d'urbanisme actualisé	102 dont 2 en 2018	105 dont 3 en 2019	107 dont 2 en 2020	-	118 (3)	ND

Source : DNAT

► **Objectif global 5.7 : Promouvoir la protection sociale pour prévenir la vulnérabilité et l'exclusion sociale**

La proportion de personnes couvertes par les trois (03) dispositifs de prise en charge (AMO, RAMED et mutuelles de santé) est restée stationnaire 21, 90% en 2023 contre en 21,91% en 2022 et 14,06% en 2021. Cette forte hausse par rapport à celui de 2021 (14,06 %) s'explique par l'opération spéciale d'enrôlement de 3 millions d'indigents au RAMED en 2022 (Rapport EMOP 2022). Cependant, il faut noter que ce taux était de 8,44% en 2015.

Néanmoins, le dispositif de protection sociale est confronté à beaucoup de problèmes qui empêchent d'atteindre son objectif, à savoir la couverture de 78 % de la population. Le taux d'utilisation des services de protection sociale est de 48,93 % seulement en 2022 parmi les bénéficiaires à jour dans le paiement des cotisations. Aussi, le taux de couverture par les mutuelles de santé reste très faible malgré la légère hausse de 2,77 % en 2021 à 2,9 % en 2022 à la suite de la mise en place par l'Etat d'un système de cofinancement des cotisations des mutualistes (Rapport EMOP 2022) contre 2,58% en 2023.

Tableau 28 : Évolution des indicateurs de la protection sociale de 2018 à 2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Proportion de la population couverte par les mutuelles de santé (%)	6,25	6,31	2,19	2,77	2,9	2,58
Proportion de la population couverte par l'AMO (%)	43,32	48,13	49,22	43,93	46,03	48,36
Proportion de la population couverte par le RAMED (%)	53,47	72,02	80,16	88,79	236,57	233,21
Pourcentage de la population couverte par les dispositifs de prise en charge du risque maladie (AMO, RAMED, Mutuelles) (%)	14,91	16,71	14,08	14,06	21, 91	21, 90

Source : Comité Technique PRODESS, Rapports Annuels de Performance du Budget Programme

Malgré les progrès enregistrés, les contraintes et défis qui entravent l’atteinte des objectifs sont :

- la faiblesse du pouvoir d’achat des populations et les insuffisances dans le paiement de leurs cotisations aux mutuelles ;
- la persistance de l’insécurité dans certaines régions rendant difficiles les activités de promotion de la mutualité et de renforcement des capacités des mutualistes ;
- la faible diversification de l’économie et l’insuffisance dans la transformation des produits locaux ;
- le retard pris dans l’opérationnalisation du RAMU.

Au plan de la solidarité, l’on enregistrait en 2022, seulement 28% de personnes couvertes par des institutions de sécurité sociale et 2% de couverture des mutuelles de santé. Dans le même temps, le pays comptait 5 067 femmes démunies seules chargées de familles assistées ou suivies et 32.75% de taux de réinsertion des personnes en situation de handicap ainsi que plus de 2 millions de ménages démunis couverts par des transferts sociaux.

Tableau 29 : Evolution des indicateurs de solidarité

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
						Cible	Réalisée
Nombre de Femmes démunies seules chargées de famille assistées/suivies	9 469	12 201	16 759	7 921	5067	21 548	16 650
Taux de réinsertion socioéconomique des personnes en situation de handicap (%)	20 ,02	20,87	29,69	17,20	32 ,75	66,78	21,60
Nombre de ménages les plus démunis couverts par les transferts sociaux	1 093 763	1 191 726	1 937 698	2 316 654	2 320 363	1206726	3 347 987
Pourcentage de populations couvertes par les Institutions de sécurité sociale	17,29	19,6	20,56	20,37	28,09	20,35	32
Pourcentage des populations couvertes par les mutuelles de santé	6,25	6,31	2,19	-		19	2,90

Source : Comité Technique PRODESS, Rapports Annuels de Performance du Budget Programme de 2015 à 2022

► Objectif global 5.8 : Développer les activités physiques et sportives au Mali

Le taux de participation aux compétitions internationales reste globalement satisfaisant de 2019- à 2022. Le Mali a participé à presque toutes les rencontres sportives majeures aux niveaux continental et international notamment au niveau des sélections juniores et cadettes en football et en basketball.

Tableau 30 : Evolution de l’indicateur sur le sport

Intitulé des indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
						Cible	Réalisée
Taux de participations aux compétitions internationales	50,81%	51%	29,17	16,20	40%	90%	45%

Source : Cadre de Mesure de Performance 2022 du CREDD 2019-2023

ETAT D’EXECUTION DES ALLOCATIONS BUDGETAIRES PAR AXE DU CREDD

Sur la période 2019-2023, le coût global de la mise en œuvre du CREDD 2019-2023 s’élève à **11 676,6 milliards de FCFA** hors service de la dette, soit une moyenne annuelle de **2 335,3 milliards de FCFA** contre une prévision de **13 876 milliards de FCFA**, soit un taux d’exécution de **84,1%**.

Tableau 31 : Exécution budgétaire du CREDD de 2019 à 2022

Axe stratégique	2019		2020		2021		2022		2023		Total 2019-2023		Moyenne annuelle	
	Réal	Prév	Réal	Prév	Réal	Prév	Réal	Prév	Réal	Prév	Réal	Prév	Réal	Prév
Axe 1	510,1	469,8	444	528,7	581,7	568,8	598,1	611,4	460,3	662,3	2 594,3	2841	518,8	568,2
Axe 2	399,5	396,2	447	444,5	639,8	478	770,7	514,5	885,8	559,5	3 142,9	2 392,7	628,5	478,5
Axe 3	556,8	730,8	557	839,8	476,9	907,3	327,4	981,1	408,9	1 059,5	2 326,6	4 518,5	465,3	903,7
Axe 4	37,4	53,4	31,5	62,1	41,9	67,1	29,9	73,3	16,3	79,6	157	335,5	31,4	67,1
Axe 5	571,8	618,4	760	698,2	703	758,3	673,9	821,7	747,1	891,7	3 455,8	3 788,3	691,2	757,7
Total	2 075,6	2 268,6	2 239	2 573	2 443,3	2 779,5	2400	3 002	2 518,4	3 252,5	11 676,6	13 876	2 335,3	2 775,2

L'Axe stratégique 1 : « Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance » a été financé à hauteur 2 594,3 milliards de FCFA, contre une prévision de 2 841 milliards de FCFA sur la même période, soit un taux d'exécution de 91,3%. Les ressources allouées à cet axe sont passées de 510,1 milliards de FCFA sur une prévision de 469,8 milliards de FCFA en 2019 à 460,3 milliards de FCFA sur une prévision de 662,3 milliards de FCFA en 2023. Il représente 22,22% des dépenses totales du CREDD sur la période 2019-2023.

Quant à **l'Axe stratégique 2 « Restauration de la paix, de la sécurité et renforcement et du vivre ensemble »**, il a bénéficié d'un montant total de 3 142,9 milliards de FCFA contre 2 392,7 milliards de FCFA prévus par le CREDD sur la période 2019-2023, soit un taux d'exécution de 123,1%. Les ressources budgétaires allouées à cet axe ont plus que doublé entre 2019 et 2023 en passant de 399,5 milliards de FCFA à 885,8 milliards de FCFA. Cette situation s'expliquerait par les priorités accordées aux questions de Défense et de Sécurité notamment depuis les changements politiques et institutionnels survenus en août 2020. L'axe 2 représente 26,92% des dépenses totales du CREDD entre 2019-2023.

S'agissant de **l'Axe stratégique 3 « Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie »**, il a été financé à hauteur de 2 326,6 milliards de FCFA contre une prévision de 4 518,5 milliards de FCFA prévus dans le CREDD 2019-2023, soit un taux d'exécution de 51,5%. Il représente 19,93% des dépenses totales du CREDD entre 2019-2023.

Pour ce qui est de **l'Axe stratégique 4 « Protection de l'environnement et renforcement de la résilience au changement climatique »**, il a bénéficié d'un financement de 157 milliards de FCFA sur la période 2019-2023 contre une prévision de 335,5 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 46,4%. Il représente une proportion de 1,34% des dépenses du CREDD 2019-2023.

Enfin, pour **l'Axe stratégique 5 « Développement du capital humain »**, il a été pris en charge à hauteur de 3 455,8 milliards de FCFA contre 3 788,3 milliards de FCFA prévus dans le CREDD 2019-2023, soit un taux de réalisation de 91,2%. Il représente 29,60% des dépenses totales du CREDD de 2019 à 2023 contre 27,2% prévus dans le CREDD.

4.1.2. Principaux défis dans la mise en œuvre du CREDD et des ODD

Dans un contexte marqué par une crise multidimensionnelle, l'Etat en collaboration avec ses partenaires, doit prendre les mesures adéquates en vue de relever les défis ci-après :

- la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles et la tenue des élections générales ;
- l'amélioration continue de la gouvernance politique, économique, sociale et administrative ;
- l'amélioration durable de la situation sécuritaire qui est un élément déterminant du processus de développement économique et social ;
- la diversification des sources de croissance et la transformation structurelle de l'économie qui sont des conditions nécessaires pour un développement durable et une réduction significative de la pauvreté et des inégalités ;
- la diversification et l'industrialisation de l'économie pour plus d'emplois décents et de participation du secteur secondaire voire manufacturier à la croissance ;

- le développement des infrastructures productives de base (énergie, aménagement industriel, routes, etc.) et l'amélioration continue du climat des affaires, facteurs essentiels pour promouvoir les investissements directs étrangers ;
- la poursuite de la réforme des finances publiques dans le cadre du PREM en vue d'une meilleure gouvernance et transparence des ressources financières ainsi que la mobilisation des ressources internes ;
- l'amélioration de la production statistique ;
- l'amélioration de la prévisibilité et du niveau de décaissement de l'Aide Publique au Développement conformément à l'engagement des partenaires à la Déclaration de Paris ;
- l'accélération du transfert des ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales pour les secteurs dont les décrets de transfert ont été adoptés par le Gouvernement ;
- l'intégration des ODD dans le processus de planification régionale et locale.

Cependant, les difficultés majeures qui ont caractérisé le processus de revue du CREDD et des ODD sont :

- l'instabilité politique et institutionnelle liée à la crise sécuritaire ;
- le faible niveau de croissance économique sur une longue période n'ayant pas permis de réduire significativement la pauvreté ;
- les effets de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, des sanctions de la CEDEA et de l'UEMOA et la crise Russo-ukrainienne ;
- l'insuffisance de ressources humaines en quantité et en qualité ;
- le faible niveau de transformation locale des produits agricoles ;
- la faible construction et/ou réhabilitation des infrastructures socio-éducatives au niveau national et local et la faible mise en œuvre de la Politique Nationale de la Citoyenneté et du civisme ;
- la faible mobilisation des ressources propres des Collectivités Territoriales ;
- les problèmes de prise en charge effective par les Collectivités Territoriales de la gestion des services publics délégués ou transférés ;
- l'absence de dispositions domaniales et fiscales taxant la propriété foncière ;
- l'insuffisance dans la collecte et l'analyse des données sur la situation des enfants et des familles ;
- le non respect des échéances du Calendrier Harmonisé des revues ;
- la qualité des rapports des revues sectorielles qui sont plus descriptifs qu'analytiques ;
- la qualité des données qui paraissent non régulières ou qui changent d'une revue à une autre.

4.1.3. Bonnes pratiques du CREDD 2019-2023

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre du CREDD 2019-2023 a permis d'enregistrer quelques bonnes pratiques qu'il faudrait capitaliser et amplifier. Il s'agit notamment de :

- la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation performant du CREDD et des ODD à travers l'alignement et la prise en compte des indicateurs ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine dans la matrice de performance du CREDD ;
- la tenue régulière de la revue du CREDD et des ODD et le dialogue qu'elle alimente avec l'ensemble des acteurs, constituent un exercice et des moments importants de transparence et de redevabilité autour des résultats de la mise en œuvre des politiques publiques ;
- l'organisation des revues régionales permettant de mieux analyser le développement à un échelon infranational et l'articulation de l'action de l'administration centrale et celle des Collectivités Territoriales conformément à la politique de décentralisation ;
- la restructuration des groupes thématiques des PTF en les rationalisant (passant de 12 à 5 groupes thématiques) et en les arrimant à ceux du CREDD.

4.1.4. Conclusions et recommandations

L'examen de cet état de mise en œuvre du CREDD 2019-2023 permet de tirer quelques conclusions et recommandations pour plus d'avancée pratique :

- En dépit d'un contexte national et international peu favorable, des résultats encourageants ont été enregistrés par le Mali. Ces résultats traduisent des efforts soutenus de stabilité et de consolidation du cadre macroéconomique et démontrent une grande capacité de résilience économique et sociale du pays ;
- Des efforts importants restent à déployer par le Gouvernement en relation avec ses partenaires, notamment dans la diversification des sources de croissance et la transformation structurelle de l'économie, le développement des infrastructures productives de base et l'amélioration continue du climat des affaires, facteurs essentiels pour promouvoir les investissements directs étrangers ;
- Toutefois, ces efforts en faveur de la croissance inclusive et du développement durable ne produisent les effets escomptés que s'ils sont soutenus à la fois par l'amélioration continue de la situation sécuritaire et celle de la gouvernance politique, économique, sociale et administrative, facteurs déterminants pour le processus de développement économique et social et le bien-être des populations.

4.2. Evaluation de la mise en oeuvre de l'ENP Mali 2025

L'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025, réalisée de 1996 à 1999, a été un élément important du processus de réflexion autour d'un nouveau système de planification à l'issue de nombreuses réflexions. Il s'agissait de « définir les grands objectifs de développement du pays, au terme d'une démarche participative et en s'inscrivant dans une perspective à long terme de la société malienne ». Malgré de gros efforts de planification et de débauche d'énergie, cette prospective n'a pas été « mise » en œuvre correctement à cause de 2 raisons fondamentales, la non utilisation de l'étude par les décideurs et l'absence de révision séquentielle du document prospectif qui devait être actualisé en fonction du temps et des enjeux du moment.

Pour élaborer cette étude prospective, l'équipe est d'abord partie de la perception des maliens sur la situation de leur pays avant de réfléchir aux aspirations sur l'avenir. Des études thématiques ont permis de compléter ce tableau de diagnostic. Ainsi, les maliens étaient sceptiques sur la forme de gouvernance basée sur une démocratie de forme dérivant vers l'anarchie sans autorité de l'Etat basée sur des revendications de rues et la prolifération des partis politiques sans idéologie claire entravant l'alternance politique. De plus, la corruption, et le gaspillage de deniers publics étaient très présents dans la gestion des affaires publiques impactant négativement du coup le développement et l'aspiration au bien-être des citoyens, finalité recherchée dans la démocratie ou tout mode de gouvernance. Dans cet état des lieux de la situation du pays, la justice et les acteurs de la justice ont été largement décriés par les citoyens allant jusqu'à qualifier la justice de 'pourrie', 'justice de riche', 'corrompue' et un danger pour l'équilibre social du pays. La décentralisation, du moins la mise en œuvre de la décentralisation, a laissé les maliens sur leur faim qui auraient voulu plus de déploiement des cadres au niveau des Collectivités Territoriales mais aussi l'implication des légitimités traditionnelles à la gestion de la cité.

En ce qui concerne les aspirations sur l'avenir, les maliens ont espéré pendant cet exercice de planification stratégique une meilleure gouvernance avec une égalité devant la loi et une meilleure responsabilisation non seulement de l'Etat mais aussi des responsables de la mise œuvre de la politique publique, plus précisément impliqués dans la gestion des fonds publics. La corruption et le laisser-aller seraient réduits au strict minimum en mettant l'accent sur la motivation des cadres compétents et intègres, jouant un rôle de levier au service du développement du pays. Sur la base de la méthodologie SWOT, les études thématiques ont permis de dégager les forces et les faiblesses du Mali mais aussi les menaces et les opportunités de son environnement. L'étude a permis de constater la montée des mouvements confessionnels notamment par la prolifération de tendances confrériques et de mouvements confessionnels divergents, l'interférence marquée de la religion dans la gestion de la chose politique, l'incursion croissante des prêcheurs dans les médias de communication de masse, la fréquence des discours intégristes et/ou fondamentalistes voire des manifestations publiques d'intolérance et un engouement grandissant d'une large frange de la jeunesse pour la religion et l'irruption des femmes sur la scène publique islamique. Il semble que la religion était sans doute dans le plan de préparation des forces obscures étrangères pour attaquer plus tard notre pays, les gouvernants leur ont facilité la tâche en faisant le lit aux intégristes religieux adoubés et intégrés dans la gestion publique de l'appareil d'Etat central et/ou décentralisé.

De ce diagnostic, l'étude a identifié 3 axes d'intervention de modernisation de l'Etat à savoir, l'expression de la souveraineté de l'Etat à l'égard de tous sur l'espace territorial national, la garantie de la sécurité des personnes et des biens et la prise en charge de la préparation de l'avenir en (i) suscitant les réflexions prospectives sur le devenir de la société et (ii) appuyant les grands travaux qui façonneront le futur des citoyens.

Cette étude a permis aussi de dégager 4 scénarios qui sont :

- ▶ Pragmatisme économique et synergie sociale, (i) un Etat pragmatique et performant, (ii) une situation de développement économique et social grâce à une croissance économique soutenue par un cours durablement rémunérateur du coton et la pertinence des politiques adoptées et (iii) une société capable de puiser en elle-même les moyens de sa transformation et qui, tout en s'appuyant sur ses propres valeurs culturelles, accepte d'intégrer les valeurs positives extérieures ;
- ▶ Mirage du coton et sursaut légaliste, (i) un Etat respectueux des textes et de la législation, (ii) une croissance économique portée essentiellement par un cours durablement rémunérateur du coton mais qui n'engendre pas le progrès social et (iii) une réhabilitation de la justice par l'Etat pour faire face au désordre et à la désintégration sociale engendrés par la progression de la pauvreté ;
- ▶ Laxisme de l'Etat et ressaisissement identitaire, (i) la démission de l'Etat de ses responsabilités, (ii) des difficultés d'amorcer un véritable décollage économique et (iii) le repli sur des valeurs culturelles qui sont utilisées par une frange importante de la société civile comme instrument du sursaut national face aux menaces représentées par les influences extérieures diverses ;
- ▶ Impasse économique et désarroi social, (i) un Etat très peu soucieux des impératifs de développement et qui s'investit dans des missions de sauvegarde de la sécurité, de la tranquillité et du bien-être des gouvernants et (ii) une situation économique catastrophique engendrant la régression sociale, (iii) une société en crise qui perd ses valeurs fondamentales et où des idéologies extrémistes s'infiltrèrent conduisant à une multiplication de sectes, de confréries, et de groupuscules fondamentalistes.

La vision construite à l'issue de cet exercice était « Conjuguer sagesse, authenticité et dynamisme pour faire du Mali, une nation prospère, performante et moderne dont le peuple aura su se saisir résolument de son propre devenir pour demeurer un Peuple Uni dans sa riche diversité, tourné vers un But commun et ayant une Foi indéfectible en son avenir. »

Pour ce faire, 5 orientations stratégiques ont été conçues, à savoir :

- ▶ consolidation de l'unité et de la cohésion nationale en se fondant sur la sagesse conférée à la société malienne par sa diversité culturelle ;
- ▶ une organisation politique et institutionnelle garante du développement et de la paix sociale ;
- ▶ une économie forte, diversifiée et ouverte ;
- ▶ un cadre environnemental amélioré ;
- ▶ une meilleure qualité des ressources humaines dans une société juste et solidaire.

L'avènement de la crise politique et institutionnelle de 2012 a conduit au dérapage vers les scénarios indésirables de l'ENP Mali 2025 en lieu et place de la vision. Malheureusement, le Mali n'a pu atteindre son objectif de vision mais est tombé dans le scénario « catastrophe » où l'on a assisté à l'effritement du système Mali avec la perte de plus de la moitié du territoire et son occupation par les forces obscurantistes. Cet état de fait est survenu à cause de la faiblesse du leadership se traduisant par un déficit d'appropriation et surtout de portage de la vision mais aussi de la faiblesse des capacités de planification. Cela s'est accentué par le non suivi des recommandations notamment en matière de gouvernance et la politique de l'autruche consistant à ne pas voir ses propres réalités, magnifier une démocratie qui n'est que de façade comme les maliens l'avaient diagnostiquée en 1997-98, faire semblant de lutter contre la corruption alors que les comportements l'encourageaient, une presse dite libre mais avec des journaux tellement peu professionnels et fragiles, etc.

Au-delà de ces raisons objectives, son niveau d'appropriation par les acteurs et le cadre institutionnel, méthodologique et informationnel ont également fait défaut à la prospective. Il est difficile de dire que

ces prérequis étaient réunis, au regard de plusieurs facteurs dont (i) la complexité de la méthodologie pour une première grande expérience nationale, (ii) l'absence de formation d'un certain nombre d'acteurs à la prospective et à la planification stratégique (que les documents-cadre successifs de réduction de la pauvreté ne sauraient matérialiser) conformément aux résultats et au processus d'élaboration de la vision, (iii) l'absence d'outils performants de prévision macroéconomique, (iv) le peu de disponibilité et la faible qualité de statistiques nécessaires à l'opérationnalisation et (v) de surcroît, ENP 2025 a été montée et gérée comme un projet autonome non inscrit dans les missions d'une structure technique pérenne de l'Etat.

Au sortir de la Journée nationale de la prospective, il était possible de se ressaisir d'autant plus qu'il restait encore plus d'une décennie pour l'échéance de 2025 du processus, n'eut été l'aggravation de la situation sécuritaire.

Enfin, on ne peut véritablement évaluer l'ENP Mali 2025 puisqu'elle n'a pas été mise en œuvre sur le terrain, non opérationnalisation due à la crise sécuritaire que le pays a connue et dont on sait aujourd'hui que cette crise loin d'être le résultat de la mauvaise gouvernance du pays n'aura été que la concrétisation d'un plan extérieur de mise au pas du Mali pour ses ressources et contre sa vitalité socio-anthropologique, la mauvaise gouvernance et le dynamisme de la religion en ayant plutôt été des piliers fabriqués et entretenus à cet effet.

Encadré 2 : Evaluation de l'ENP Mali 2025

Pour impulser et mieux planifier son développement, le Mali a entrepris à la fin des années 1990 une étude prospective participative et inclusive. Cette étude a permis de construire une vision partagée bâtie sur un socle culturel diversifié et réhabilité, une organisation politique et institutionnelle garante du développement et de la paix sociale, une économie forte, diversifiée et ouverte, des infrastructures et un cadre environnemental améliorés et un progrès social certain à l'horizon d'une génération. Dans cette option, il a identifié 5 orientations stratégiques, (i) la consolidation de l'unité et de la cohésion nationale en se fondant sur la sagesse conférée à la société malienne par sa diversité culturelle, (ii) l'organisation politique et institutionnelle garante du développement et de la paix sociale, (iii) une économie forte, diversifiée et ouverte, (iv) un cadre environnement amélioré et (v) une meilleure qualité des ressources humaines dans une société juste et solidaire.

Le Mali n'a pas véritablement procédé à une évaluation de ce document combien important et qui a mobilisé d'énormes ressources humaines et financières puisque la vision n'a pas été mise en œuvre sur le terrain à cause de la crise sécuritaire que le pays a connu. On sait aujourd'hui que cette crise loin d'être le résultat de la mauvaise gouvernance du pays n'aura été que la concrétisation d'un plan extérieur de mise au pas du Mali pour ses ressources et contre sa vitalité socio-anthropologique, la mauvaise gouvernance et le dynamisme de la religion en ayant plutôt été des piliers fabriqués et entretenus à cet effet.

4.3. Perceptions du Mali à construire à partir des ANR

La perception du Mali à construire peut être appréhendée à travers les résultats des ANR qui ont constitué un véritable exercice de collecte des perceptions des populations sur la situation du pays et de leurs aspirations pour son avenir.

En effet, elles visaient à faire «un diagnostic sans complaisance de la gravité et de la profondeur de la crise et de ses enjeux», avec pour objectifs spécifiques :

- ▶ tirer les leçons, apprises à travers la synthèse des conclusions, recommandations et résolutions des différentes rencontres, forums, assises nationales, états généraux, Conférence d'entente nationale, Dialogue National Inclusif (DNI), Journées de concertations nationales sur la Transition, etc. ;
- ▶ mettre à jour les préoccupations actuelles des maliens et des maliennes ;

- ▶ proposer un nouveau contrat national de stabilité sociale, politique, sécuritaire et économique tiré de notre expérience en matière de gouvernance ;
- ▶ avoir une compréhension commune des enjeux et défis pour le meilleur choix des réformes ;
- ▶ recueillir les préoccupations fondamentales, propositions concrètes et choix de réformes des acteurs locaux, régionaux, nationaux et des maliens établis à l'extérieur ;
- ▶ établir l'ordre de priorité des réformes globales à opérer dans le cadre de la refondation de l'Etat et identifier les actions à caractère exécutoire avec un chronogramme précis ;
- ▶ mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation des recommandations retenues ;
- ▶ tenir les états généraux de la migration ;
- ▶ proposer des éléments de réformes en vue de la révision de la Constitution du 25 février 1992.

La phase nationale a été tenue à Bamako, les 27, 28, 29 et 30 décembre 2021. Au total, elles ont mobilisé 84 700 délégués qui ont débattu librement des 13 thématiques en groupes et en plénière tout en privilégiant l'utilisation des langues nationales les plus parlées.

Au niveau national, les participants ont été répartis entre quatre ateliers ayant traité chacun 3 ou 4 thématiques en prenant en compte les conclusions issues des Assises qui se sont tenues dans les communes, cercles, régions, lieux d'installation des réfugiés et pays de forte concentration des maliens établis à l'extérieur. A l'issue des échanges et des débats, 517 recommandations et résolutions ont été formulées par les participants du niveau communal au niveau national.

Les résultats sont ci-dessous présentés par thématique.

1. **Questions politiques et institutionnelles - gouvernance électorale :**

- forme de l'Etat (Etat unitaire décentralisé vs Etat fédéral) ;
- réforme de la gouvernance (dépolitisation des postes publics et mise en place d'un mécanisme de contrôle d'efficacité et d'efficience, lutte contre la corruption et l'impunité et imprescriptibilité des infractions en matière de corruption et de délinquance financière, réduction du nombre d'institutions de contrôle et des Institutions de la République, révision des avantages des hauts cadres et une harmonisation équitable des rémunérations) ;
- réforme du système des partis politiques et la gouvernance électorale (relecture de la charte des partis politiques et une réduction drastique de leur nombre, 2 à 5, suppression du financement public des partis politiques) ;
- constitution du 25 février 1992 (nouvelle constitution vs révision) ;
- durée de la transition (entre 6 mois et 5 ans).

2. **Défense et sécurité – souveraineté – lutte contre le terrorisme – questions géostratégiques et géopolitiques**

- révision de la LOPM ;
- constitution d'une armée dépolitisée et modernisée ainsi qu'un recrutement massif de soldats avec une forte implication de tous les niveaux (village/fraction, commune, cercle).

3. **Justice et droits de l'homme – gouvernance – transition numérique – médias**

- indépendance de la justice ;
- accès facile et équitable à la justice ;
- financement adéquat des besoins de la justice ;
- lutte contre la corruption au sein de la justice et la responsabilisation des acteurs de la justice dans le cadre de l'exécution de leurs missions (valorisation des autorités coutumières en matière de justice civile) ;
- lutte contre la cybercriminalité (infractions numériques).

4. **Politique étrangère – Coopération internationale – Maliens établis à l'extérieur – Intégration africaine :**

- diplomatie de paix, de bon voisinage et de coexistence pacifique (relecture de la carte diplomatique en tenant compte des nouvelles orientations géostratégiques et géopolitiques) ;
 - organisation et protection des Maliens établis à l'extérieur ;
 - représentation des Maliens établis à l'extérieur dans les Institutions de la République et la contribution des Maliens dans le développement du Mali (accès aux postes nominatifs et électifs dans les Institutions du pays).
5. **Dialogue social, enjeux, défis et perspectives – réformes sociales-fonction publique – formation – emploi des jeunes – entrepreneuriat**
- organisations de la Société Civile (formation des acteurs et meilleure organisation de la Société Civile et le respect de son caractère apolitique) ;
 - syndicalisme et politique ;
 - stabilité sociale et syndicalisme ;
 - efficacité des services publics (digitalisation des documents administratifs et paiement électronique des impôts et taxes, péages routiers et renforcement du système d'évaluation, de contrôle et de suivi des agents publics) ;
 - gestion des handicapés, des indigents, des enfants de la rue, des talibés (établissement d'un plan de gestion du quota des handicapés aux recrutements et création des centres, rationalisation de l'emploi des ressources du fonds de solidarité, multiplication des centres d'accueil et de prise en charge des enfants de la rue et des talibés).
6. **Planification, développement économique et industriel – développement rural – questions économiques et financières – fiscalités – dépenses publiques :**
- espace territorial et tendances d'utilisation des terres (actualisation de la cartographie fine de l'espace territorial en mettant en relief la vocation des espaces et des ressources dans une perspective de transition agro-écologique durable, développement de réseaux d'infrastructures de désenclavement adaptés au contexte, mise en place d'agropoles géo-spatialement adaptées) ;
 - relance économique - fiscalité - dépenses publiques (élaboration d'une politique économique et financière efficace basée sur une stratégie permettant de réaliser un taux de croissance moyen du PIB supérieur à 10% par an durant les 30 prochaines années).
7. **Santé et affaires sociales – questions humanitaires – réfugiés et déplacés internes**
- stratégie d'amélioration de la performance du secteur de la santé ;
 - couverture sanitaire et qualité des services de santé publique (cadre du domaine de la santé et de l'exercice privé de médecine, recherche scientifique et pharmaceutique, assurance maladie, gestion des déchets biomédicaux, formation, actions humanitaires).
8. **Administration du territoire – réorganisation territoriale – détermination des circonscriptions électorales – décentralisation – accès aux services sociaux de base – questions foncières**
- stratégies d'un découpage territorial consensuel ;
 - problématique du transfert effectif des compétences aux Collectivités Territoriales.
9. **Paix, réconciliation et cohésion sociale – appropriation Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger – Démobilisation – Désarmement – Réinsertion**
- promotion des mécanismes traditionnels de gestion et de règlement des conflits ;
 - relecture de l'APR.
10. **Arts – culture – tourisme**
- politiques de professionnalisation du sport au Mali.

11. Jeunesse – sport – éducation civique – construction citoyenne

- promotion de l'éducation civique et citoyenne ;
- sport ;
- service national des jeunes ;
- problématique de la migration clandestine ;
- promotion des activités de brassage de la jeunesse.

12. Développement durable – environnement – assainissement

- lutte contre les pollutions et les nuisances, la gestion durable des ressources naturelles et la promotion de l'information, l'éducation et la communication environnementale ;

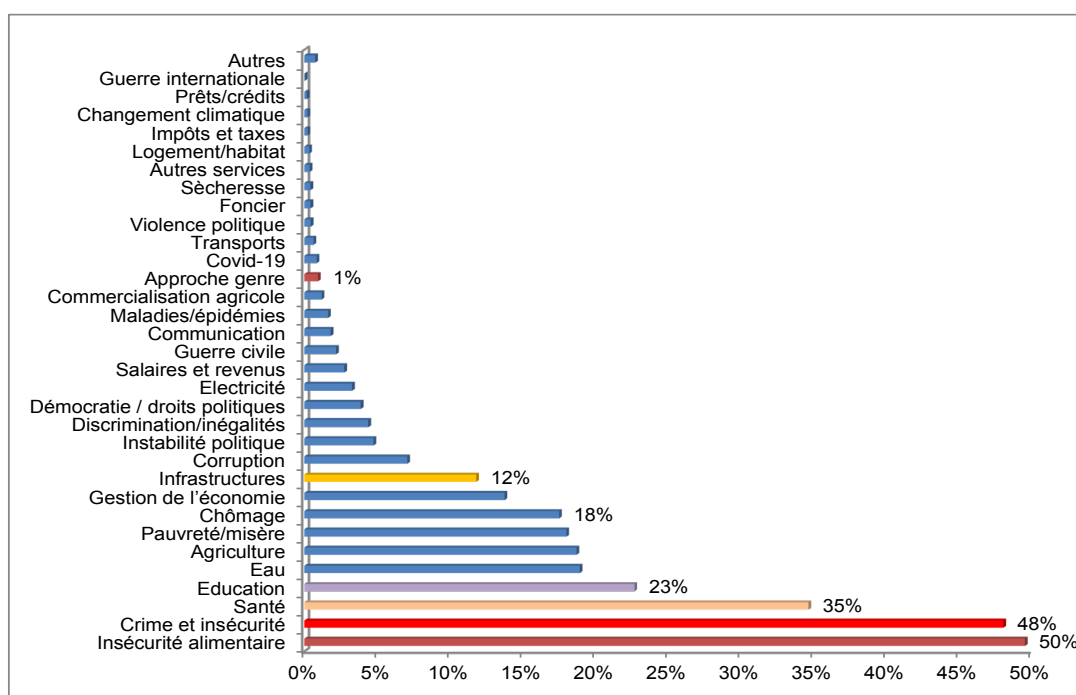
13. Education – questions scolaires, universitaires et recherche scientifique

- un système éducatif performant et compétitif.

4.4. Perceptions populaires du développement

En 2022, une enquête Afrobaromètre a examiné les problèmes de développement du pays aux yeux des citoyens. Il en ressort qu'une dizaine de ces problèmes préoccupent particulièrement les maliens, à savoir et par ordre décroissant d'importance, l'insécurité alimentaire (pour 50% des maliens), l'insécurité (48%), la santé (35%), l'éducation (23%), l'eau et l'agriculture (19% chacune), la pauvreté et le chômage (18% chacun), la gestion de l'économie (14%) et les infrastructures (12%). Deux problèmes suivent avec des scores de 7% chacun, à savoir la corruption et l'instabilité politique. La vingtaine de problèmes restants comprend, entre autres, les inégalités, la démocratie, l'électricité, les revenus, les transports, les droits des femmes, la Covid-19, etc. Quand on analyse par région, il ressort que l'insécurité alimentaire est la première préoccupation des régions peuplées de Koulikoro et Sikasso. Partout ailleurs, l'insécurité est le plus important problème auquel les populations des autres régions sont confrontées. L'éducation est une préoccupation majeure à Bamako, loin devant toutes les autres régions. Le chômage particularise également ce district. Les problèmes fonciers touchent Bamako (foncier non agricole surtout) et Sikasso (surtout agricole), la sécheresse au nord et quelque peu à Ségou.

Figure 8 : Les plus importants problèmes de développement du pays (en %)



4.5. déterminants de la dynamique du «Système Mali»

L'analyse structurelle du «Système Mali» menée dans le cadre de la préparation de la nouvelle étude nationale prospective a mis en lumière la dynamique dudit Système.

Encadré 3 : Analyse structurelle

Outil de structuration des idées, l'analyse structurelle permet d'étudier un système à l'aide d'un tableau à double entrée appelée matrice d'analyse structurelle dans laquelle on met en relation les différentes variables. Elle permet :

- d'identifier les facteurs et variables caractérisant le système et son environnement ;
- d'acquérir une intelligence du système global et de la problématique ;
- enfin d'identifier les facteurs déterminants de son évolution

L'identification des variables caractérisant le Mali et son environnement extérieur a fait l'objet d'un atelier. Cette délimitation du système s'est inspirée de ce qui avait été fait en 2018 lors de l'élaboration du CREDD 2019-2023 lorsqu'il était encore question de la prospective Mali 2040 et pour laquelle 71 variables avaient été retenues. Ont également été consultées les études prospectives Burkina Faso 2025, Méditerranée 2025, Sénégal 2035, Guinée 2040, Côte d'Ivoire 2040 et Sahel 2043. Toutes ces études ont servi de sources d'inspiration en vue d'un choix judicieux des variables du système Mali. Ainsi, 63 variables ont été retenues, réparties en 5 domaines, à savoir :

- démographie et développement du capital humain (16 variables)
- économie et financement du développement (22 variables)
- gouvernance (14 variables)
- environnement et changements climatiques (5 variables)
- partenariat et géopolitique (6 variables).

Domaine 1 : Démographie et développement du capital humain (16 variables)	
Croissance démographique	Pauvreté et inégalités
Migration	Valeurs culturelles
Urbanisation	Langues nationales
Niveau de scolarisation	Religion
Qualité du système éducatif	Promotion des femmes
Recherche & développement et innovations	Jeunesse, sport et loisirs
Etat de santé	Emploi
Solidarité et protection sociale	
Sécurité alimentaire et nutrition	
Domaine 2 : Economie et financement du développement (22 variables)	
Aménagement du territoire	Promotion des produits nationaux
Croissance économique	Compétitivité de l'économie
Production agricole	Industrialisation
Tourisme et hôtellerie	Transport et infrastructures de transport
Artisanat	Ressources minières
Epargne et investissement	Energie
Endettement	Cours des matières premières
Aide au développement	Politique monétaire
Fiscalité	Technologies et économie numérique
Crédit à l'économie	Planification du développement
Rôle du secteur privé	
Poids du secteur informel	
Domaine 3. Gouvernance (14 variables)	

Défense et sécurité	Rôle de la société civile
Unité nationale et cohésion sociale	Rôle des légitimités traditionnelles
Justice	Rôle des médias et des réseaux sociaux
Modernisation de l'administration	Citoyenneté et civisme
Décentralisation et régionalisation	Climat des affaires
Corruption	Foncier
Rôle de l'Etat	
Démocratie	
Domaine 4. Environnement et Changements Climatiques (5 variables)	
Ressources en eau	Risques et catastrophes naturels
Cadre de vie (déchets, pollutions et nuisances)	
Biodiversité	
Sécheresse, déforestation et désertification	
Domaine 5. Partenariat et Géopolitique (6 variables)	
Intégration régionale et continentale	Rôle du système des Nations-Unies
Mondialisation	Rôle des Maliens de l'extérieur
Politique extérieure	
Rôle des institutions financières internationales	

L'analyse permet de classer les variables en quatre grands groupes :

- les variables très motrices qui conditionnent le reste du système;
- les variables à la fois très motrices et très dépendantes. Ce sont des relais sur lesquels toute action peut avoir des répercussions sur les autres et sur elles-mêmes et dont les conséquences peuvent amplifier ou désamorcer l'impulsion initiale;
- les variables peu motrices et très dépendantes ou encore des variables résultats dont l'évolution dépend de celles des deux secteurs précédents;
- les variables peu motrices et peu dépendantes qui sont des tendances lourdes ou des facteurs relativement déconnectés dont on peut se passer dans une première partie de l'analyse.

Cette analyse a permis de tirer les conclusions suivantes :

- La répartition des variables, avec peu de variables à la fois très influentes et très dépendantes, révèle que le «système Mali» est plutôt de nature «déterminé». Cela veut dire qu'une action sur la majorité des variables du système ne risque pas, toutes choses égales par ailleurs, d'avoir des incidences indésirables (effets boomerang). C'est pourquoi, ce système peut être qualifié de «relativement stable», dans la mesure où toute action sur celui-ci est susceptible d'entraîner des effets assez prévisibles. *Ce résultat interpelle fortement les décideurs et aussi les autres acteurs en ce sens qu'il signifie qu'il n'y a pas de raison de ne pas aboutir aux résultats attendus si les décisions requises sont prises et les actions pertinentes menées. Il est donc nécessaire qu'une évaluation rigoureuse de la pertinence des politiques soit menée. Ici revient la question récurrente de la mise en place d'un système efficace de planification et d'évaluation des politiques publiques ;*
- Les variables les plus motrices sont essentiellement des variables de gouvernance, notamment le rôle de l'Etat et la Planification du développement. Cela signifie que la plupart des politiques socio-économiques et sectorielles requièrent, pour donner les résultats escomptés dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des populations, beaucoup de conditions préalables relevant pour la plupart de variables de gouvernance qui sont situées en amont. L'évolution de telles variables conduit le plus souvent à nuancer, voire à contrecarrer les résultats escomptés. En outre, ces conditions s'avèrent d'autant plus pesantes que ces politiques comportent une dimension socioéconomique importante (pauvreté et inégalités, santé, autonomisation de la femme, emploi, croissance économique) ;
- Cependant, la mondialisation ou l'intégration régionale et continentale ou encore le rôle du

système des Nations-Unies, apparaissent très influentes dans un monde qui se multipolarise et peuvent constituer des leviers importants ou des défis pour notre économie. Ainsi, on assiste à une montée en puissance des influences extérieures avec la mondialisation et le rôle des Partenaires Techniques Financiers. Il apparaît nécessaire, pour tirer le meilleur parti de ces déterminants extérieurs, de s'appuyer sur (i) le processus d'intégration dans lequel le pays doit jouer un rôle dynamique dans tous les domaines, économique, social, culturel, technologique, environnemental, sécuritaire et (ii) des institutions fortes et un Etat crédible dont le rôle se révèle prééminent. En somme, la dépendance extérieure devient un enjeu majeur. Elle se fait sentir dans tous les compartiments de la vie de la nation, politique, économique, social, culturel et sécuritaire. Il est nécessaire de la réguler par un leadership fort, un effort accru d'internalisation des politiques, une meilleure capacité de négociation et le développement de la conscience et de l'engagement citoyen des populations.

Par ailleurs, deux variables sont sorties comme étant des enjeux importants pour le système, à savoir le foncier et l'énergie, aussi dépendantes qu'influentes et dont leur maîtrise pourrait stabiliser le système. Elles apparaissent comme constituant un impératif structurel pour la dynamique du système, d'où la nécessité d'une politique énergétique bien pensée et correctement mise en œuvre et d'une politique d'investissement bien orientée.

Aussi l'action gouvernementale doit s'appuyer sur les leviers de la cohésion sociale que sont les légitimités traditionnelles, les religions, les valeurs culturelles et la justice. Elle doit également prendre appui sur le socle de stabilité que constituent la décentralisation-régionalisation, la migration et la stabilité sociopolitique. Il apparaît nécessaire de développer la citoyenneté et le civisme notamment en amenant les acteurs politiques et la Société Civile à jouer effectivement leur rôle de formation et de mobilisation de leurs militants.

Tous les observateurs avertis de la situation malienne, sont quasi unanimes pour reconnaître que la crise qui a secoué le Mali en 2012 est profonde et multidimensionnelle. Elle tire essentiellement ses racines, au-delà des ingérences extérieures dont celles des puissances occidentales avec la France en tête, d'un déficit cumulé de gouvernance dans les principaux domaines de la vie sociopolitique, économique et sécuritaire de la nation.

5. Consolidation de la démocratie et amélioration de la gouvernance

5.1. Une gestion de la sécurité longtemps défaillante

Le Mali a connu une succession de rebellions armées, couplées depuis les années 1990 au narcotrafic et au terrorisme qui ont sérieusement menacé en 2012 ses principes fondamentaux d'Etat unitaire, démocratique et laïc. Cette situation qui concerne les régions du nord s'est étendue au centre et le pays peine à la combattre malgré la présence et l'appui de forces internationales (Serval puis Barkhane, MINUSMA, G5 Sahel) et de nombreux Partenaires Techniques et Financiers.

La lutte contre le terrorisme dans certaines zones du pays a donné peu de résultats et ce malgré (i) la signature en mai et juin 2015 de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, (ii) la mise en œuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM) et de la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure (LPSI) et (iii) la présence d'importantes forces internationales. Les conflits entre les communautés notamment dans le centre du pays ont également amplifié.

Le résultat mitigé de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent était dû entre autres : (i) au manque de leadership des Autorités maliennes à sécuriser l'ensemble du territoire national, (ii) à l'insuffisance d'équipements de défense et de sécurité, et (iii) à une certaine ambiguïté dans la position de la communauté internationale sur la situation au Sahel. L'enquête Afrobaromètre, Round 9 a permis d'apprécier l'aide au Mali de la part des forces armées étrangères. Ils sont à peine un malien sur cinq à juger que le Mali a encore besoin de la MINUSMA (Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations-unies pour la stabilisation au Mali) ou des forces armées françaises, 22% chacune.

La majorité des maliens, 61%, pensent que les forces armées françaises ont «aidé la rébellion touarègue à avoir son propre territoire ».

Il est important de noter que cette perception est étonnamment plus forte dans les régions du Nord (75% des sondés de ces régions) comme un aveu d'aide étrangère à la sécession.

L'enlissement de la crise a entraîné des conséquences néfastes sur le bon déroulement de l'activité économique, la destruction des villages et des campements, le déplacement des personnes. Les populations sont laissées à leurs sorts car l'Etat était incapable d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens. Cette situation a entraîné l'exode massif des campagnes vers les grandes villes où la sécurité est assurée. Le plus grand afflux a été dirigé vers la capitale Bamako qui a développé des camps de déplacés (Sénou, Faladié).

En raison de l'insécurité, surtout dans les régions du centre et du nord, des centaines d'écoles ont fermé laissant des élèves hors de l'éducation et des enseignants sans apprenants faute de salles de classes. On a dénombré 1632 écoles fermées en 2021, en hausse de plus de 20% par rapport à 2020. Les seules régions du centre et du nord regroupent 84% de ces écoles, à raison de 57% pour la seule région de Mopti et 27% pour les 4 régions concernées du nord (Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka). Ce sont au total, en 2021, près de 500 000 enfants privés d'école et près de 10 000 enseignants au chômage technique.

Tableau 32 : Situation des écoles fermées (pour environ 300 élèves et 6 enseignants par école)

	2019	2020	2021	2022
Koulikoro	50	40	26	46
Sikasso			97	42
Ségou	60	96	146	154
Mopti	640	762	927	940
Tombouctou	153	221	200	227
Gao	96	113	116	282
Kidal	29	30	23	35
Ménaka	85	82	97	-
Total	1 113	1 344	1 632	1 726

Source : CPS Education

C'est dans ce contexte d'insécurité avec des déplacements de populations, de fermeture d'écoles et autres conséquences humanitaires dramatiques que la CEDEAO et l'UEMOA ont infligé au Mali une série de sanctions qui ont duré du 9 janvier au 3 juillet 2022, soit plus de 6 mois de privations en tous genres d'autant plus que ces sanctions ont consisté en des mesures de restriction financière et de tout mouvement des personnes et des marchandises, d'exclusion des instances régionales et sous-régionales, etc.

De toutes ces mesures, la plus durement ressentie par les populations aura certainement été la fermeture des frontières terrestres, laquelle mesure concerne 5 des 7 frontières du Mali, à savoir les frontières Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée (qui refusa de fermer sa frontière), Niger et Sénégal.

A cela s'ajoute la fermeture des frontières aériennes, affectant particulièrement les femmes d'autant plus qu'elles sont les plus dynamiques en matière de commerce transfrontalier, leurs activités ont donc pris un coup. Il est intéressant de noter que les régions du Nord (Tombouctou, Gao et Kidal), suivies de Ségou et de Mopti, ont plus décrié ces sanctions que partout ailleurs, ce qui en dit long sur l'aggravation de l'insécurité et du terrorisme dans ces régions meurtries.

La fermeture des frontières terrestres est d'autant plus ressentie que le niveau de pauvreté vécue s'élève, à l'inverse de l'éducation. La deuxième mesure des sanctions CEDEAO/UEMOA a été jugée comme grave particulièrement à Bamako du point de vue des répondants de niveau post-secondaire d'éducation. Elle est suivie de la suspension de l'aide et des transactions commerciales avec le Mali, ce qui fait que les mesures financières auront au total été jugées graves par près de deux maliens sur cinq. Pourtant, au sortir des sanctions, un certain nombre de conséquences ont pu en être tirées dont la plus importante serait le

renforcement du sentiment d'appartenance nationale au Mali. A cela s'ajoute le désir non négligeable de quitter la zone franc ou la CEDEAO.

Dans le même temps, les maliens ne sentent pas d'effet bénéfique au plan sécuritaire de la présence des forces armées étrangères dont celle de maintien de la paix des Nations-Unies. Aussi, sont-ils amenés à s'interroger sur le besoin ou non du maintien sur leur sol de la MINUSMA (Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations-Unies pour la Stabilisation au Mali) ou des forces armées françaises ou encore des forces européennes de formation et de renforcement de capacités des forces maliennes de défense et de sécurité, à savoir l'EUTM (Mission de Formation de l'Union Européenne) et l'EUCAP (Mission Civile de Renforcement de Capacités de l'Union Européenne). Pire, les maliens pensent dans leur écrasante majorité que les forces françaises ont davantage aidé la rébellion touarègue à avoir son propre territoire, qu'autre objectif comme par exemple aider le Mali à repousser les groupes armés djihadistes et combattre le terrorisme transfrontalier ou à reconquérir le Nord du pays ou encore à recouvrer son intégrité territoriale.

5.2. La Transition, une période de rupture et d'opportunité

En matière de gouvernance, la Transition apparaît comme une période de rupture. Cette rupture, largement voulue par les maliens à travers les ANR et toutes les autres consultations sur la question se manifeste à travers plusieurs initiatives :

- le processus de réforme constitutionnelle ;
- la révision de la loi électorale et la création de l'AIGE pour des élections plus transparentes ;
- le renforcement de la lutte contre la corruption et la délinquance financière ;
- le nouveau leadership en matière de gouvernance sécuritaire ;
- les efforts en matière de renforcement des forces de défense et de sécurité, recrutement, formation, équipement, etc. ;
- la réaffirmation de la souveraineté du Mali vis-à-vis des partenaires extérieurs ;
- les initiatives en matière de contrôle des ressources nationales notamment minières ;
- les orientations et projets de transformation des ressources du pays ;
- l'accroissement du rôle des légitimités traditionnelles et coutumières dans la gestion des affaires locales.

Malgré ces initiatives, qui apparaissent comme des atouts du système, quelques faiblesses demeurent :

- une justice toujours mal perçue ;
- de faibles capacités du système de planification ;
- un environnement des affaires peu incitatif ;
- la faiblesse du système d'information statistique ;
- l'étroitesse de l'assiette fiscale et l'insuffisance du système de recouvrement ;
- la lourdeur des procédures et des services administratifs ;
- la faiblesse du financement de la recherche-développement.

Les autorités peuvent et doivent s'appuyer sur les atouts pour réduire les faiblesses. Par exemple, la large adhésion des populations à la souveraineté du pays peut être exploitée dans la mobilisation des ressources fiscales.

La rupture se manifeste également dans l'environnement extérieur du Mali. L'évolution en cours vers un monde multipolaire est une forte opportunité pour le Mali de renforcer sa souveraineté et de mieux gérer son développement en promouvant des partenariats gagnant-gagnant. Elle doit permettre de mieux réduire la menace que constitue la mondialisation ultralibérale pour l'économie malienne.

5.2.1. Une nouvelle dynamique dans la gestion de la sécurité

Sur le plan sécuritaire et de défense stratégique de la nation, les Autorités de la Transition ont adopté de nouvelles approches, depuis le 18 août 2020 marquant l'avènement de ladite Transition, axées sur

la diversification des partenaires de défense et de sécurité ainsi que l'expression du leadership dans la gouvernance sécuritaire⁵.

Une volonté de reformer le secteur de la sécurité a été affirmée lors des journées de concertations nationales et a occupé une place de choix dans la Feuille de route du premier Gouvernement de la Transition dont l'agenda stratégique était recentré autour de la protection des personnes et de leurs biens par l'orientation des ressources et des énergies vers leur sécurisation. La sécurité apparaît comme la priorité des priorités pour le Mali qui joue sa survie en tant que nation.

Cette doctrine a été amplifiée à partir de mai 2021 à travers les principes édictés par le Président de la Transition sur le respect des choix stratégiques du Mali. Ainsi, plusieurs actions prioritaires ont été identifiées notamment le «Renforcement du maillage sécuritaire du territoire» et le «Désarmement, dissolution et recrutement spécial des groupes d'auto-défense». Ces nouvelles orientations stratégiques en matière de défense et de sécurité sont accompagnées des dotations en ressources financières avec un budget de 220 milliards de FCFA.

Au niveau interne, les Autorités de la Transition ont d'abord procédé à la réorganisation du système de défense et de sécurité (nomination des gouverneurs des régions et affectation d'un haut conseiller de défense dans chaque région), le renforcement de l'outil de défense et de sécurité et le renforcement des capacités d'intervention des Forces Armées Maliennes (FAMa). De nouveaux recrutements ont été lancés afin d'améliorer l'effectif du personnel et des formations de haut niveau ont été dispensées à travers des coopérations militaires bilatérales notamment Mali-Russie, Mali-Turquie. Un accent particulier est mis sur la formation par l'ouverture et l'opérationnalisation de l'Ecole de Guerre du Mali (EGM) en décembre 2021 dont la mission est d'assurer une formation de haut niveau aux officiers supérieurs des forces de défense et de sécurité ainsi qu'aux cadres civils. L'EGM a aussi pour rôle de favoriser et de mener des recherches stratégiques dans les domaines de la défense et de la sécurité.

Au niveau externe, un nouveau leadership a été affirmé notamment l'information et le contrôle des troupes étrangères au Mali (MINUSMA, Forces Barkhane, Forces du G5 Sahel) occasionnant le départ de certaines forces (retrait de Barkhane et Takuba le 17 février 2021). Prenant en compte les aspirations de la grande majorité des maliens, le Gouvernement de la Transition a demandé et obtenu du Conseil de sécurité des Nations-Unies le retrait sans délai de la MINUSMA à compter du 01 juillet 2023. Le retrait de la mission a été effectif le 31 décembre 2023. La coopération bilatérale notamment russo-malienne, axée sur le renforcement des capacités, le renseignement et l'équipement des Forces de défense et de sécurité du Mali, a été renforcée. Outre la Russie, le Mali a affirmé sa disponibilité pour toute coopération bilatérale militaire basée sur le respect de son intégrité, de sa souveraineté et de ses choix stratégiques.

Ces actions stratégiques du Gouvernement de Transition ont permis dans un premier temps de ralentir les attaques des groupes terroristes et djihadistes et ensuite de sécuriser les personnes et leurs biens dans les zones d'influences. L'Etat a repris le contrôle de certains territoires dans la partie Centre et Nord du pays. Les Forces Armées Maliennes (FAMa) ont intensifié leurs opérations au Centre (région de Bandiagara) et au Nord (région de Tombouctou), faisant état de lourdes pertes dans les rangs des groupes extrémistes et de gains militaires importants. La diminution du nombre de victimes, suite à la diminution des attaques des groupes extrémistes, a permis un regain de confiance et le retour des réfugiés et déplacés dans les zones libérées par les FAMa.

Le retour progressif de l'administration et la reprise partielle des activités économiques dans les zones d'influence sont des résultats des actions civilo-militaires. La diversification des partenaires et l'acquisition d'équipements militaires de pointe sont des actions qui ont permis la montée en puissance de l'armée malienne.

De 2020 à nos jours, de nombreuses opérations militaires (Maliko, Kèlètigui) ont été initiées dans le but de soulager les souffrances des populations exposées aux actions perfides des Groupes Armés Terroristes (GAT). Une autre opération d'envergure dénommée « Tilé koura » a été lancée le 20 janvier 2023 par le Chef suprême des armées, le Colonel Assimi GOITA.

⁵ Discours du Premier ministre, Chef du Gouvernement lors de l'ouverture de la session du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité (CNRSS), le 8 janvier 2021

Cette nouvelle opération qui a permis de sécuriser la tenue du référendum de juin 2023 fera de même pour les élections générales à venir.

Avec la dynamique du retrait de la MINUSMA en application de la Résolution 2690 des Nations Unies, les FDS se sont employées à récupérer toutes les anciennes bases occupées par celle-ci. L'un des résultats phares dans ce cadre a été la reprise le 14 novembre 2023 de la ville de Kidal, marquant la souveraineté du Mali sur l'ensemble de son territoire. Toutes ces opérations concourent à étendre les espaces contrôlés pour permettre la libre circulation des personnes et de leurs biens, facteur de reprise des activités socioéconomiques et du retour durable de l'Administration et des services sociaux de base.

5.2.2. Une réconciliation basée sur le dialogue et la cohésion sociale

L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, signé les 15 mai et 20 juin 2015 par le Gouvernement malien et les mouvements armés favorables à l'unité nationale (la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) et la Plateforme), marque certes une avancée majeure vers la réconciliation de tous les maliens. Toutefois, sept ans après sa signature, il n'avance que timidement. En effet, de nombreuses violations ont été enregistrées et l'absence de solutions et de visions partagées relatives à la paix et la réconciliation perdurent.

De façon générale, la situation du Mali se présente sous l'état d'une crise sécuritaire et de violence généralisée qui, jadis localisée au Nord du pays, s'est étendue à toutes les régions, le milieu urbain et périurbain compris.

De nombreuses activités ont été conduites tendant à promouvoir le vivre-ensemble, à l'appropriation par les populations des dispositions de l'APR, etc. A ces réalisations s'ajoutent la tenue de la Conférence d'entente nationale et l'adoption de la Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation.

Des Equipes Régionales d'Appui à la Réconciliation (les ERAR) et des Comités Communaux de Réconciliation (CCR) ont été mis en place. Ils représentent un dispositif souple, opérationnel et réactif, en lien permanent avec les administrations déconcentrées et décentralisées, pour favoriser les échanges nécessaires entre les différents acteurs et partenaires institutionnels de la réconciliation. Ces échanges permettront d'intensifier le dialogue sur les situations locales, les enjeux sécuritaires et de développement.

Suite aux difficultés de mise en œuvre de l'APR dues entre autres, à l'échec de la médiation internationale à faire respecter les obligations des groupes armés signataires et aux accointances de ces derniers avec les groupes armés terroristes, le Gouvernement du Mali par Communiqué en date du 25 janvier 2024 a déclaré « l'inapplicabilité de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger » et annonce « sa fin immédiate ». Il a néanmoins réaffirmé son engagement pour « une résolution pacifique de la crise malienne », en « tirant les leçons des accords précédents et en consolidant leurs acquis ».

Il a ainsi entrepris d'organiser le Dialogue Inter-maliens pour la Paix et la Réconciliation Nationale, une initiative du Président de la Transition, Chef de l'Etat, Son Excellence le Général d'Armée Assimi GOÏTA qui l'a annoncé dans son adresse à la Nation, le 31 décembre 2023.

La finalité est de permettre au peuple malien de recourir aux mécanismes endogènes de prévention, de gestion et de règlement des conflits afin de trouver des solutions consensuelles aux problèmes qui assaillent notre pays.

5.2.3. Crise politique, rupture de l'ordre constitutionnel et Transition engagée

La mauvaise gestion des élections présidentielles de 2018 et surtout législatives de 2020 a servi de catalyseur à un vaste mouvement de contestation populaire entraînant la chute du régime, avec l'intervention des forces armées et la démission du Président de la République. A la suite des journées de concertation nationale, une Feuille de route et une Charte de la Transition ont été adoptées pour la conduite de la Transition. Les organes suivants ont été retenus, le Président de la Transition, Chef de l'État, le Vice-président, le Gouvernement de Transition composé de 25 ministres au plus et le Conseil National de Transition qui fait office d'organe législatif composé de 121 membres porté par la suite à 147.

La rectification de mai 2021 verra la suppression de la vice-présidence.

Dans l'ensemble, les perspectives dégagées par la Feuille de route visaient à refonder les politiques publiques et à procéder aux réformes qui peuvent permettre de consolider la démocratie et d'améliorer la gouvernance. La Transition se déroule dans un contexte politique très mouvementé marqué par une différence d'approche fondamentale. D'un côté, il y a les partisans d'une transition courte et de l'organisation rapide des élections représentés par les partis de l'ancienne majorité présidentielle et la «communauté internationale», de l'autre côté l'immense majorité des maliens qui souhaitent une transition suffisamment longue pour donner le temps de jeter les bases d'un renouveau malien dénommé «Mali Kura». En effet, la durée de la Transition a fait l'objet de beaucoup de débats et de polémiques et a énormément pesé dans les décisions des instances décisionnelles de la CEDEAO. L'opinion publique nationale est pourtant favorable à la prolongation de cette Transition au regard de la majorité qui trouve que la période de la Transition est plutôt courte. Quelle que soit la caractéristique sociodémographique considérée, cette option recueille plus de suffrages que toute autre option, avec la majorité absolue partout si ce n'est chez les intellectuels de niveau postsecondaire...

Les faits marquants de la Transition peuvent être résumés comme suit :

- crise de confiance entre les acteurs de la Transition ;
- rectification de la Transition par le Comité pour le Salut du Peuple (CNSP) qui démet le Président et le Premier ministre ;
- le 28 mai 2021, la Cour constitutionnelle du Mali déclare Chef de l'État et Président de Transition, le Colonel Assimi Goïta ;
- apparition de divergences au sein des regroupements et mouvements politiques qui ont déclaré leur appui aux Autorités de la Transition y compris le M5-RFP ;
- tenue des ANR qui proposent de prolonger la Transition sur une période allant de six mois au minimum à cinq ans maximum ;
- adoption le 09 janvier 2022 par la CEDEAO et UEMOA suite à la proposition d'une prolongation de la Transition pour cinq ans par le Gouvernement, des sanctions lourdes et illégales à l'encontre du Mali. Ces sanctions portent sur la fermeture des frontières entre le Mali et les pays membres de la CEDEAO, le gel des actifs maliens au sein de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest, la suspension des aides financières, le rappel des ambassadeurs des pays membres au Mali pour consultation, la suspension des transactions commerciales et financières sauf pour les produits de première nécessité, à savoir les produits pharmaceutiques, les hydrocarbures et l'électricité, c'est-à-dire les produits «touchant directement les populations». En outre, les sanctions ciblées contre les individus et la suspension du Mali des instances de la CEDEAO et de l'UEMOA sont maintenues. L'objectif des chefs d'États de la région, à travers ces sanctions injustes, illégales, illégitimes et inhumaines visaient à isoler le Mali sur le plan diplomatique et commercial en vue de faire monter la pression des populations sur les pouvoirs publics. En réaction à l'annonce des sanctions, le gouvernement malien a également pris des mesures de réciprocité notamment dans le cadre de la fermeture des frontières ;
- au sein de l'opinion publique malienne, les sanctions ont suscité une levée de bouclier et renforcé une «union sacrée» autour des autorités de transition lors de la journée du vendredi 14 janvier 2022 grâce à une mobilisation exceptionnelle des populations maliennes de l'intérieur comme de l'extérieur et aussi les Amis du Mali. Cette posture a d'ailleurs eu des échos au sein d'une bonne partie des sociétés civiles de la région et sur le continent, créant ainsi un sentiment d'injustice et accroissant ainsi le fossé entre les dirigeants ouest-africains et leurs populations ;
- au regard des avancées dans l'évolution de la Transition, la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), lors de sa 61^{ème} session ordinaire tenue le 3 juillet 2022 à Accra, a décidé de lever la plupart des sanctions décidées lors de son sommet extraordinaire tenu à Accra le 9 janvier 2022.

Concernant la gestion du pays sous la Transition, les résultats de l'enquête Afrobaromètre de 2022 montrent que l'écrasante majorité des maliens (68%) juge que le pays va dans la bonne direction, contre 48% en 2014, 28% en 2017, 24% en 2012 et seulement 14% en 2020. Ce plébiscite de 2022 est observé selon tous les déterminants sociodémographiques utilisés tels que le milieu, le sexe, l'âge, l'incidence de la pauvreté vécue, etc.

5.2.4. La réforme constitutionnelle

La réforme constitutionnelle fut un processus complexe tant au niveau de la volonté politique des Autorités que par un consensus de l'ensemble des acteurs concernés.

Ce processus de réforme a débuté en mars 2012 à la suite du changement de régime intervenu.

Il a été controversé suite à des tensions entre les forces vives de la nation (acteurs politiques, Sociétés Civiles, militaires)

Après la chute du régime en mars 1992, le Mali s'est doté d'une Constitution républicaine qui régit le fonctionnement de l'État et des Institutions. C'est l'avènement de la démocratie et du pluralisme politique. Elle a été adoptée lors du referendum national, le 12 janvier 1992.

La Constitution de 1992 a marqué une transition vers un système politique démocratique et a été saluée pour sa vision progressiste et ses dispositions garantissant les droits fondamentaux des citoyens.

Dans cette Constitution, les principes fondamentaux étaient réaffirmés à savoir la souveraineté nationale, l'unicité et l'intégrité territoriale ainsi que la forme républicaine et laïque de l'État du Mali. Aussi, au niveau de l'organisation de l'Etat, le Mali apparaît comme un Etat démocratique et social avec la déconcentration et la décentralisation ainsi que la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

La Constitution de 1992 reconnaît les droits et libertés fondamentaux tels que la liberté d'expression, la liberté de religion, le droit à un procès équitable, le droit à la santé, le droit à l'éducation.

Malgré l'accent mis sur les éléments fondamentaux dans la Constitution de 1992, le Mali a subi plusieurs changements de régimes démocratiques faisant place à des transitions militaires. Plusieurs élections ont connu des tensions occasionnant parfois des pertes en vies humaines et autres conséquences économiques et sociales désagréables.

Ainsi, après plus de trente (30) années d'application, la Constitution de 1992 a montré ses faiblesses non seulement dans la gestion de l'Etat et de la décentralisation mais aussi ne répond plus aux aspirations du peuple malien.

A la suite du changement de régime intervenu en août 2020, les Autorités maliennes ont mis l'accent sur la réforme de la Constitution de 1992. Les Assises Nationales de la Refondation (ANR) de décembre 2021 dont l'objectif général était de faire l'état de la nation et d'engager un véritable processus de refondation de l'Etat ont recommandé l'élaboration d'une nouvelle Constitution pour le Mali.

Le caractère exécutoire des recommandations des ANR a accéléré la mise en place en avril 2022 du Comité indépendant de suivi-évaluation de la mise en œuvre des recommandations des ANR et la création de la commission de rédaction de la nouvelle Constitution. Cette commission a rédigé un Avant-projet de Constitution qui a été soumis aux forces vives de la nation et ensuite le Projet de Constitution de la République du Mali soumis au referendum, le 11 juin 2023 aux forces de défense et de sécurité et le 18 juin de la même année à l'ensemble du peuple malien.

Le référendum constitutionnel a vu l'adoption de la nouvelle Constitution par l'ensemble des maliens avec un taux d'approbation de 97% contre 3%. Ainsi, le nouveau texte a été largement approuvé par les électeurs maliens de l'intérieur comme de l'extérieur. La Cour constitutionnelle a proclamé les résultats définitifs du référendum le 21 juillet 2023 pratiquement dans les mêmes termes marquant ainsi l'avènement de la quatrième République.

La nouvelle Constitution promulguée par le Président de la Transition le 22 juillet 2023 contient l'ensemble des aspirations du peuple malien à savoir la réaffirmation de la souveraineté nationale, le caractère républicain et laïc de l'Etat du Mali, la gestion souveraine des ressources naturelles, le renforcement de la capacité de gestion de l'Etat à travers la création de certaines institutions (dont le Sénat) et le rapprochement de l'administration des administrés.

Le nouveau texte constitutionnel prévoit un certain nombre de changements, notamment la création d’une Assemblée législative bicamérale et la nomination d’un Premier ministre par le Président de la République qui définit sa politique devant les chambres réunies en congrès, le renforcement du pouvoir des autorités coutumières dans la gestion des affaires publiques. Le nouveau texte constitutionnel qui a été approuvé par les électeurs montre que les maliens souhaitent un changement de paradigme.

5.2.5. De la légitimité du régime militaire de Transition

A propos de la légitimité du régime militaire et de la Transition, les résultats des sondages Afrobaromètre 2021-2022 sont assez favorables dans bien de pays africains aux militaires, qu’il s’agisse de la légitimité d’un régime militaire ou de l’irruption des militaires à la tête des Etats lorsque les dirigeants élus abusent de leur pouvoir.

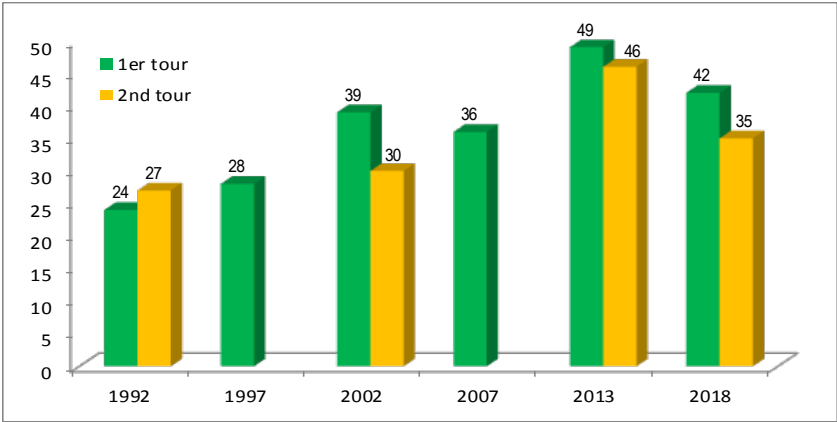
Depuis le round 7 de ces enquêtes au Mali c’est-à-dire depuis 2017 où la question de savoir si l’armée peut intervenir pour diriger le pays est posée, c’est pour la première fois au round 9 ou en 2022 que cette option est plébiscitée (77% de suffrage) au moment précisément où l’armée est au pouvoir ce qui peut mêler la légitimité des militaires à la peur que peuvent éprouver les populations vis-à-vis de tout pouvoir établi, ce d’autant plus qu’en 2020 soit au round 8, l’enquête de mars-avril, un tel plébiscite n’était pas signalé alors qu’on était au crépuscule du précédent régime.

Les maliens sont en outre d’avis que l’armée intervienne pour diriger le pays, un peu moins que l’intervention de l’armée dans les affaires politiques, mais tout de même une écrasante majorité qui s’observe dans toutes les régions et tout aussi indépendamment de la religion et du groupe ethnique d’appartenance des sondés. On se retrouve face à une relative légitimité et de l’intervention des militaires dans les affaires politiques du pays et de leur maintien au pouvoir. Comme sur la question de la perception de l’armée au pouvoir, sur celle de savoir si le pays allait dans la bonne direction, c’est seulement en 2022 que l’écrasante majorité des maliens répond par l’affirmative, les deux tiers des sondés contre moins de la moitié en 2014 et le quart en 2017. Cet autre plébiscite militaire de 2022 est observé selon tous les déterminants sociodémographiques utilisés tels que le milieu, le sexe, l’âge, l’incidence de la pauvreté vécue, etc.

5.3. Des élections marquées par de faibles participations et souvent sources de tensions

De 1992 à 2018, les élections présidentielles et législatives se sont régulièrement tenues même si elles ont enregistré quelques reports dus à la situation du moment (annulation des premières législatives de 1997 suite à des irrégularités, report des élections présidentielles et législatives de 2012 à cause de la crise politique et sécuritaire, etc.). Pour les élections présidentielles, les taux de participation sont faibles. Ils ont toujours été inférieurs à 50%. Une des raisons fondamentales est que les citoyens bien qu’ils croient en la démocratie font peu confiance aux partis politiques comme le prouve l’enquête menée auprès des populations sur leurs perceptions et aspirations. Les taux de participation aux élections législatives sont encore plus faibles que ceux à l’élection présidentielle.

Figure 9 : Evolution des taux de participation aux élections présidentielles de 1992 à 2018



Source : <https://maliactu.net/mali-tous-les-resultats-officiels-definitifs-1992-2013/>

Les élections au niveau des Collectivités (communes) ne font pas exception avec des taux de participation qui n'atteignent pas les 50%. L'enquête Afrobaromètre, Round 9, révèle une évolution de l'opinion des maliens quant à l'intervention de l'armée dans la vie politique. Ils admettent de plus en plus que les militaires puissent intervenir en politique et diriger le pays. Les maliens, dans leur grande majorité (67%), restent cependant attachés au choix de leurs dirigeants à travers des élections régulières, libres et transparentes.

5.4. Un processus de décentralisation à consolider

5.4.1. Evolution du processus

Le Mali s'est engagé dans une vaste réforme administrative à partir des années 1990 par le choix de la décentralisation comme outil de développement local. Après plusieurs années de pratique, cette décentralisation est confrontée à des défis importants, au nombre desquels, le difficile transfert des compétences et des ressources, la faible gouvernance locale, la faiblesse de la participation aux élections locales et la faible capacité de mobilisation de ressources locales. Ces ressources difficilement mobilisées permettent d'initier, de mettre en œuvre et d'évaluer les programmes et projets de développement local.

La décentralisation est bien conçue pour rendre des services sociaux de base aux populations. En effet, pour l'essentiel, les dépenses des collectivités sont destinées aux secteurs sociaux de base (construction d'écoles, de centres de santé, creusement de puits et autres sources d'eau, etc.) et aux paiements des salaires du personnel de ces secteurs en plus du personnel des collectivités. Il faut noter que malgré les difficultés, la décentralisation s'est ancrée dans la culture administrative malienne, cela depuis plus de 20 ans. Cette politique a permis de mettre des infrastructures sociales de base à la disposition des populations (centres de santé, écoles, centres d'alphabétisation, etc.).

Le processus de décentralisation connaît des avancées significatives dont la mise en place du cadre juridique et institutionnel, le démarrage du processus de transfert des compétences aux collectivités, la mise en place d'une base de données informatisée sur les collectivités territoriales, un cadre fiscal déficitaire mais existant, etc. Il a déjà permis de transférer un certain nombre de compétences des administrations centrales aux collectivités territoriales. Ces compétences comprennent notamment l'éducation, la santé, l'assainissement et la gestion des ressources naturelles. Ce processus a eu un certain nombre d'avantages pour le Mali, permettant, entre autres, de rapprocher l'administration des populations, de favoriser la participation citoyenne aux débats publics.

Le processus de décentralisation a suivi une évolution sur la période 2012-2023. Les régions sont passées de 10 (2012) à 20 dont le district de Bamako (2023), et les communes de 703 (2012) à 819 (2023). L'organisation du territoire national rapproche davantage l'administration des administrés.

Tableau 33 : Evolution du nombre des Circonscriptions administratives et des Collectivités Territoriales

		2012	2013	2016	2018	2019	2020	2023
Circonscriptions administratives	Régions/districts				20	20	20	20
	Cercles				60	60	60	159
	Arrondissements				330	330	330	481
Collectivités Territoriales	Régions	10	10	10	10	10	10	19
	Cercles	49	49	49	49	58	58	
	Communes	703	703	703	703	748	748	819

Source : MATD

5.4.2. Un processus de décentralisation à repenser dans le contexte de la nouvelle réorganisation administrative et territoriale

Nonobstant certains acquis, le processus de décentralisation au Mali rencontre de nombreuses difficultés qui entravent encore sa pleine mise en œuvre :

- la non viabilité financière d'un grand nombre de communes qui ne disposent pas d'un potentiel de ressources humaines et financières leur permettant d'amorcer des actions de développement ;
- la faible implication des acteurs communautaires dans le fonctionnement des collectivités décentralisées ;
- les dérives liées au mode de mise en place des organes délibérants et des exécutifs des Collectivités Territoriales ;
- la qualité des élus qui gèrent les collectivités est déplorée par un grand nombre d'acteurs. Les raisons avancées sont diverses, un manque de rigueur dans le choix des candidats aux postes électifs, la faiblesse du niveau de formation des élus, le taux élevé de renouvellement des élus et du personnel d'appui administratif et le manque crucial d'archives et de documentation pour capitaliser des expériences acquises ;
- la faiblesse des initiatives prises dans le domaine de la coopération entre les Collectivités Territoriales.

Les représentants de l'Etat sur le territoire (Gouverneurs, Préfets et Sous-préfets), malgré quelques initiatives de renforcement de leurs capacités, n'ont que de faibles moyens pour faire face à leurs missions de coordination des services de l'Etat, de contrôle à priori et d'accompagnement des Collectivités.

Le grand décalage entre l'évolution du processus de décentralisation et celui de la déconcentration affecte non seulement l'image de l'Etat sur le territoire, mais aussi la fonctionnalité des Collectivités Territoriales. La nouvelle phase du processus de décentralisation se présente comme une occasion pour lui impulser un nouvel élan et aussi permettre de faire face aux défis liés à la mobilisation des ressources, à la proximité de l'administration locale et à une meilleure adéquation du transfert des compétences, etc. Plus concrètement, il peut être recommandé de (i) renforcer les capacités d'administration fiscale des Collectivités Territoriales, (ii) définir conjointement les assiettes de certains impôts locaux à travers le dialogue avec l'Etat et les collectivités, (iii) faire des efforts de simplification au niveau de la chaîne de décision du système fiscal, (iv) donner plus d'importance aux investissements locaux (filiales porteuses et chaînes de valeur structurantes) pour favoriser le développement local à travers une offre accrue des biens publics et un renforcement de la cohérence entre les politiques publiques et les besoins locaux, et (v) promouvoir le partenariat public-privé dans la réalisation des équipements sociaux de base et dans les infrastructures productives.

Les autorités coutumières semblent aussi en marge du processus de décentralisation alors qu'elles «détiennent encore de nombreuses prérogatives et jouissent, pour la majorité, de l'estime des populations. Leur meilleure prise en compte aurait sensiblement amélioré la gouvernance des Collectivités territoriales en facilitant certainement une meilleure participation des populations.». Cependant, les autorités de la transition ont lancé une vaste action de réhabilitation de ces autorités.

5.4.3. Finances des Collectivités Territoriales

📁 **Crédits de paiement aux Collectivités Territoriales**

Les crédits de paiements destinés aux Collectivités Territoriales sont passés de 171 milliards de FCFA en 2015 à plus de 458 milliards de FCFA en 2021, soit un accroissement moyen annuel de 18%. Tous les postes ont connu des accroissements à l'exception des postes autres dépenses, BSI financement extérieur et appui budgétaire, soit respectivement -25%, -9% et -4%. Le premier poste de dépenses demeure le personnel des collectivités qui a connu un accroissement moyen de 15% entre 2015 et 2021, passant de près de 90 milliards de FCFA à plus de 200 milliards de FCFA. Le crédit du BSI intérieur a connu une augmentation de 57% en moyenne par an quoique son montant ne semble pas très important comparativement au poste de personnel, passant de près de 2 milliards de FCFA à plus de 25 milliards de FCFA sur la période.

Tableau 34 : Quelques données sur les allocations de ressources budgétaires (millions de FCFA)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Appui budgétaire	2 867	5 268	7 011	4 684	5 771	3 186	2 215
Autres dépenses	16 665	17 733	3 304	11	1 595	2 109	3 070

Bourses	328	360	487	487	487	666	666
BSI financement extérieur	0	0	12 500	6 500	24 140	13 793	8 707
BSI financement intérieur	1 660	3 000	16 800	15 820	8 503	11 140	25 170
Communication & énergie	0	0	54	53	54	57	84
Comptes spéciaux du trésor	0	0	0	40 000	40 000	40 000	61 627
Déplacement & mission	600	625	1 222	1 248	1 027	1 546	1 656
Équipement et investissement	9 168	8 100	40 194	45 386	51 747	53 345	57 581
Matériel & fonctionnement	14 685	15 237	21 014	21 105	17 782	35 406	36 011
Personnel	25 738	26 274	26 298	25 414	25 319	38 833	32 347
Personnel (collectivités)	89 696	107 920	120 234	150 397	158 462	178 570	204 940
Transfert et subvention	9 473	10 978	12 705	15 132	13 718	21 452	23 597
Total	170 879	195 494	261 822	326 238	348 603	400 104	457 671

Source : Lois de finances de 2015 à 2021, DGB/MEF

Impôts locaux

Les impôts locaux sont une source importante de financement pour les Collectivités Territoriales. Les principaux impôts locaux sont la patente professionnelle, les impôts fonciers, les impôts sur les activités économiques et les taxes d'assainissement. Ils permettent de financer des services publics de proximité tels que l'éducation, la santé, l'assainissement et la gestion des déchets. Ils constituent en outre l'une des sources de revenus des Collectivités Territoriales et leur permettent de réaliser des projets au profit des populations. Ainsi, ces impôts sont passés de plus de 11 milliards de FCFA entre 2016 et 2020 à près de 17 milliards de FCFA, soit un accroissement moyen annuel de 11%, avec une part moyenne des patentes professionnelles de 82%. Sur les 7 types d'impôts transférés, 3 ont connu des diminutions sur la période. Ce sont la taxe de voirie (dans vignette synthétique), la patente dans vignettes TTR et la patente dans vignette synthétique, soit respectivement -14.34%, -10.5% et -2.02%. A l'opposé, le poste de patente/marchés a connu un accroissement de plus d'un quart (25.7%) en moyenne par an sur la période. Ce type d'impôt est suivi respectivement de la patente professionnelle.

Tableau 35 : Evolution du revenu des impôts locaux (en millions de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe foncière	323	376	448	487	544
Patente professionnelle	8 983	8 283	11 821	13 029	13 413
Patente /Marchés et contrats administratifs	674	440	817	861	1 684
Taxe de voirie (dans Patente professionnelle)	459	418	599	664	685
Patente dans Vignette synthétique (10,45%)	280	277	279	276	258
Taxe de voirie dans Vignette synthétique (0,55%)	26	28	15	15	14
Patente dans Vignettes TTR (6%)	307	278	290	241	197
Total	11 053	10 100	14 268	15 572	16 795

Source : DGI / Direction planification, études et suivi, 2021

5.4.5. La problématique des transferts aux Collectivités Territoriales

La démocratie malienne est marquée par la floraison non seulement de partis politiques mais aussi d'associations/ONG signataires d'accord-cadre avec l'Etat, pour respectivement 285 et 1962, en 2023. De plus, la décentralisation ayant permis de rapprocher les services d'état civil aux citoyens, a eu un impact positif sur les enregistrements de naissances qui sont passés d'un taux de 69% en 2017 à 87% en 2021, soit un accroissement de 18 points de pourcentage en 5 ans. La décentralisation a également permis de réaliser une multitude de projets en faveur des populations, des réalisations qui vont des salles de classe aux centres de santé en passant par des infrastructures économiques telles que les marchés. Ainsi, ces projets sont passés de 1175 à 1426 entre 2015 et 2019, soit un accroissement de 21% sur la période. Pour un objectif de 30% de ressources transférées aux Collectivités Territoriales, l'Etat du Mali est à 23% en 2020, taux en deçà de l'objectif. Ces transferts vont servir à financer le personnel des services déconcentrés transférés aux CT notamment les frais de fonctionnement liés à ce personnel

(salaires), les subventions de fonctionnement du service des Collectivités Territoriales (dotation générale d'administration), les équipements et matériels des services des Collectivités Territoriales, la logistique de transport, le patrimoine mobilier et immobilier transféré aux Collectivités Territoriales, les impôts et taxes (recettes fiscales) collectés par les services financiers de l'Etat et transférés aux Collectivités Territoriales, les subventions d'investissement (conditionnelles i.e. liées aux transferts et inconditionnelles ou non liées aux transferts), les autres dotations de fonctionnement et d'investissement (BSI, CPER, ABS et ABSD).

Les fonds versés via l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) atteignent à eux seuls près de 6% des montants globaux transférés aux collectivités en 2020, part qui a très peu varié entre 2015 et 2019 à l'exception de 2017 qui a vu cette part se chiffrer à 11%.

Les 457 milliards de FCFA transférés aux collectivités en 2021 l'ont été prioritairement au personnel pour 52%, aux investissements pour 34%, pour l'achat des biens et services, 9% et pour les transferts et subventions, 5%. Quelle que soit la répartition fonctionnelle des ressources transférées, elles sont principalement destinées à l'enseignement qui semble être la principale compétence transférée aux collectivités.

Tableau 36 : Répartition fonctionnelle des ressources transférées (en millier de FCFA) en 2021

	Biens et services	Investissement	Personnel	Transferts et subventions	Total
Affaires économiques	328 360	67 846 713	154 906	936 323	69 266 302
Enseignement	38 046 929	43 930 167	222 651 441	9 960 082	314 588 619
Logement et équipements collectifs		13 095 000			13 095 000
Loisirs, culture et culte	170 091		44 447	30 146	244 684
Protection de l'environnement	93 940	7 072 000			7 165 940
Protection sociale	58 321	1 290 061			1 348 382
Santé	2 123 813	2 700 000	14 436 228	1 904 378	21 164 419
Services généraux des administrations publiques		19 365 486		11 432 352	30 797 838
Total	40 821 454	155 299 427	237 287 022	24 263 281	457 671 184

Source : Loi de finances 2021 «Répartition fonctionnelle des ressources transférées par titre»

Depuis 1992, le Mali a fait des progrès importants en termes de décentralisation et a posé une partie des bases nécessaires à la décentralisation politique et administrative du pays. La délégation de tâches de l'Etat central aux Collectivités Territoriales, bien qu'amorcée, reste incomplète, notamment en ce qui concerne le transfert de ressources financières et humaines Avec l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) et le Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales (FNACT), l'Etat assure le financement des investissements économiques et sociaux en faveur des Collectivités Territoriales du Mali.

Les ressources destinées au FNACT sont passées de plus de 10 milliards de FCFA à 20 milliards de FCFA entre 2015 et 2019. Bien qu'ayant augmenté entre 2015 et 2019, la part relative des transferts du FNACT est restée presque identique sur la période, soit près de 6% des transferts globaux à l'exception notoire de l'année 2017 où elle a atteint les 11%.

Tableau 37 : Part du FNACT dans les transferts de ressources aux CT (en millions de FCFA et %)

	2015	2016	2017	2018	2019
Montant transferts FNACT	10 749	10 919	28 918	18 471	20 001
Transferts globaux	170 879	195 494	261 822	326 238	348 603
% FNACT	6,3%	5,6%	11,0%	5,7%	5,7%

Source : Loi de finances 2015 à 2019

5.4.6. Un aménagement du territoire et une politique de décentralisation complémentaires

Avec l'avènement de la décentralisation au Mali, l'État a pris l'initiative d'intensifier l'aménagement du territoire, en le plaçant dans une vision globale de développement durable. Ainsi, pour la première fois de son histoire, le Mali a élaboré et adopté en 2006, une Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT). Son évaluation, en 2014, a permis de relever que :

- ses orientations et objectifs n'ont pas été déclinés en programmes et projets opérationnels. Il n'existait aucun indicateur de suivi-évaluation relatif aux orientations et aux objectifs que la politique s'était fixée ;
- la faible mobilisation des ressources internes et l'instabilité institutionnelle ont causé des préjudices à la visibilité et à l'exercice des missions confiées à la Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT) ;
- le manque d'articulation entre la politique et les programmes sectoriels de développement.

Pour corriger ces lacunes, le Gouvernement malien a adopté, en 2016, la nouvelle Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT II) dont la vision est de « concourir à l'unité nationale, aux solidarités entre les citoyens, au développement économique harmonieux, et à l'intégration nationale et sous régionale ». Il s'agit plus spécifiquement :

- d'assurer l'égalité des chances entre les citoyens, en leur garantissant un égal accès aux services sociaux de base sur l'ensemble du territoire (en quatre axes) ;
- de réduire les disparités de développement entre Collectivités Territoriales par une péréquation des ressources en fonction de leurs charges et par une modulation des aides publiques ;
- de renforcer l'attractivité, la compétitivité, la complémentarité et la solidarité entre les régions.

De manière concrète, la mise en œuvre de la PNAT repose sur 12 axes stratégiques et sur des outils techniques et financiers combinant « aménagement du territoire » et « décentralisation » parmi lesquels le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) qui fixe les orientations fondamentales à long terme en matière d'aménagement, de gestion de l'environnement et de développement durable du territoire national. Les moyens financiers pour la mise en œuvre de la PNAT comprennent ceux de tous les acteurs du développement que sont l'État, les Collectivités Territoriales, les opérateurs économiques privés, la société civile, la diaspora, les PTF. Comme moyens de l'État, on peut citer le Budget d'État qui inclut le Budget National et le Budget Spécial d'Investissement (BSI).

Les moyens des Collectivités Territoriales comprennent ceux provenant de leurs budgets respectifs, y compris ceux reçus dans le cadre du dispositif d'appui financier de l'État qu'est l'ANICT, le FNAT (Fonds National d'Aménagement du Territoire à créer), la Coopération décentralisée, l'inter-collectivité, les dons et legs ou encore, les appuis du Fonds de Solidarité Nationale (FSN) au financement de projets initiés par les collectivités. Les moyens des PTF concernent essentiellement ceux des Organismes de financement bilatéraux et multilatéraux. C'est le cas, par exemple, du Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR), de l'UEMOA ou des organismes comme le CILSS, l'Autorité du Liptako-Gourma (ALG), l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), etc.

5.4.7. Développement économique régional et local

En matière de filières porteuses, il faut déjà signaler que le pays dispose de ressources permettant leur développement, entre autres d'importantes ressources en eaux (fleuves, lacs, mares, rivières et eaux souterraines), en terres arables avec des superficies non négligeables de forêt. Les ressources minières sont nombreuses (près d'une trentaine de minerais) et en quantités importantes, pétrole, or, fer, phosphate, uranium, lithium, manganèse, bauxite, etc. Il devient ainsi possible de promouvoir des industries de transformation minière et de celles des produits agricoles, d'élevage, de pêche et de cueillette, telles que la filature, les peaux et cuirs, le lait et produits dérivés, etc.

Le cheptel comprend les bovins, ovins, caprins, asins, équins, porcins et autres camelins. La cueillette intègre le karité, la noix de cajou, le néré, le zaban, la gomme arabique, le baobab, l'anacarde, le jujube, le bambou et le detarium ou tabakoumba. Toutes les régions du pays regorgent de céréales diverses pour l'alimentation et la transformation agroindustrielle, mil, sorgho, maïs, riz, blé, fonio, sésame, niébé, soja, etc. A cela, il faut ajouter de nombreux tubercules (igname, patate, manioc, pomme de terre, pois de terre, pois sucré, gingembre). Le pays regorge également de nombreux produits maraichers susceptibles d'être promus pour davantage de sécurité alimentaire et nutritionnelle (tomate, oignon/échalote, gombo, melon, courge, concombre, choux, betterave, carotte, laitue). L'agriculture de rente comprend le coton, l'arachide, le dah, tous susceptibles d'asseoir une industrie agroalimentaire de taille.

5.5. Un système de planification et de gestion du développement marqué par une instabilité institutionnelle

Plusieurs approches de mise en œuvre de politiques de développement économique et social ont été appliquées au Mali de 1960 à nos jours. Les premiers dirigeants du pays avaient opté pour l'édification d'une économie planifiée qui leur semblait être la seule voie rapide pour arriver à un développement économique et social harmonieux et équitable. Ainsi, ils ont opté pour une politique de diversification de l'économie nationale et d'industrialisation basée sur un modèle d'accumulation interne à partir de la mobilisation du surplus agricole avec, comme moyens essentiels mis en œuvre, des mesures protectionnistes appropriées et une planification centrale. A cet égard, le premier Plan quinquennal de développement économique et social 1961-1965 avait, entre autres, pour objectifs :

- développer en priorité la production agricole et animale pour accroître les exportations et permettre d'augmenter parallèlement les importations de biens d'équipements ;
- implanter une infrastructure ferroviaire, routière, fluviale et aérienne conforme aux besoins du pays ;
- diversifier l'économie afin d'éviter des importations onéreuses et valoriser les productions locales ;
- accentuer systématiquement les recherches minières pour jeter les bases d'une industrialisation ;
- diriger et contrôler l'économie pour une prise en charge progressive des secteurs.

A la suite de ce premier Plan, trois autres plans quinquennaux et un programme triennal de redressement écono- mique et financier 1970-1972 ont été mis en œuvre sur la période 1970-1991. Toutefois, depuis le début des années 1980, le Mali s'est, au contraire, orienté vers une ouverture au commerce international et une spécialisation dans l'exportation de produits primaires (surtout le coton et l'or, mais aussi le bétail) et un modèle de financement du développement axé sur l'accumulation des recettes d'exportation et des res- sources provenant de l'endettement extérieur.

Cependant, dès 1982, le pays fut frappé par la crise de la dette extérieure, liée principalement au ralentissement de l'activité économique mondiale entre 1979 et 1981. Aussi, **le gouvernement malien s'engagea-t-il, sous la houlette des institutions de Bretton Woods (FMI et Banque Mondiale), dans une politique d'ajustement structurel et dans une intensification du processus de déréglementation de son économie.**

A la fin des années 1990, le constat de la persistance de l'état de pauvreté d'une grande majorité de la population a amené les autorités et la communauté internationale à orienter les politiques vers la lutte contre la pauvreté, consacrant le retour d'une forme renouvelée de planification.

Les structures de planification et de statistique ont globalement été marquées par l'instabilité du Ministère chargé du plan. En effet, l'on est passé d'un fort Ministère d'Etat chargé de l'économie et du plan assurant la coordination réelle des affaires économiques et financières jusqu'au début des années 1980, à un Ministère du plan tout court, et finalement à sa disparition complète de la structure gouvernementale. On a assisté à partir de 1992 à la création d'un ministère du plan sous différentes formes sous les dénominations «Ministère du Plan et de la Prospective», «Ministère de la Planification, de l'Aménagement du Territoire et de la Population», puis «Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire». Ce parcours illustre bien les péripéties et les mutations qu'a connues la fonction de planification, qui a ainsi été affaiblie en dépit de la reconnaissance formelle de son importance et de sa nécessité.

Par ailleurs, le système de planification souffre de nombreux dysfonctionnements tels que la multiplicité des intervenants, les chevauchements dus aux textes, le fractionnement de la fonction de planification et la faible capacité des ressources humaines. Le défi majeur est celui de mettre en place une masse critique de ressources humaines aptes à conduire les tâches de planification, de programmation, de suivi-évaluation des politiques publiques dans un contexte multi-acteurs marqué par la présence des partenaires de la Société Civile, du Secteur Privé, des Collectivités Territoriales et des Partenaires Techniques et Financiers. Les outils, techniques, méthodes et autres instruments de planification ont un besoin urgent de modernisation et d'appropriation. A la faveur de la formulation de la Vision Mali 2063, un programme novateur de renforcement des capacités de planification et de statistique serait un impératif pour réhabiliter le système de planification et de gestion du développement.

Concernant la question de la planification régionale et locale, de nos jours, les principaux acquis sont la création des DRPSIAP et l'option pour une approche participative et de responsabilisation des Collectivités Territoriales dans les méthodologies de planification utilisées (PDESC). Mais au Mali, les collectivités locales sont encore jeunes, et les services de l'Etat manquent de moyens et de ressources humaines pour les accompagner. Elles souffrent d'un manque de capacités qui nuit à la gouvernance des territoires et à la conduite du développement local dont elles ont désormais la charge.

5.6. Confiance aux institutions et corruption

5.6.1. Confiance mitigée aux institutions

La série des enquêtes Afrobaromètre permet d'apprécier l'évolution de la confiance aux institutions. Il est une constance au Mali que les populations font beaucoup confiance aux forces armées, plus de 80% sur toute la période, excepté l'année 2012 quand éclatait au Mali ce qui initialement sera désigné de conflit du nord quand malgré tout, les deux tiers des maliens leur faisaient toujours confiance alors qu'aucune autre institution ne recueillait la majorité.

A la seule exception de 2012, les cours et tribunaux sont au bas de l'échelle de confiance des citoyens, la majorité seulement en 2002 et 2004 et le plus mauvais score en 2020, avec 36% de confiance. En 2012, leur score de 46% les place devant l'Assemblée Nationale (42%) et le Président de la République (43%). La police et la gendarmerie occupent une place médiane, toujours au-dessus de 50% si ce n'est en 2012, 49%. De plus, il faut noter que les leaders religieux ainsi que traditionnels bénéficient d'une perception favorable, bien qu'elle soit en constante régression, sur l'ensemble de la période des enquêtes Afrobaromètre, allant de 86% en 2008 à 75% en 2022.

Tableau 38 : Evolution du niveau de confiance aux autorités publiques (en %)

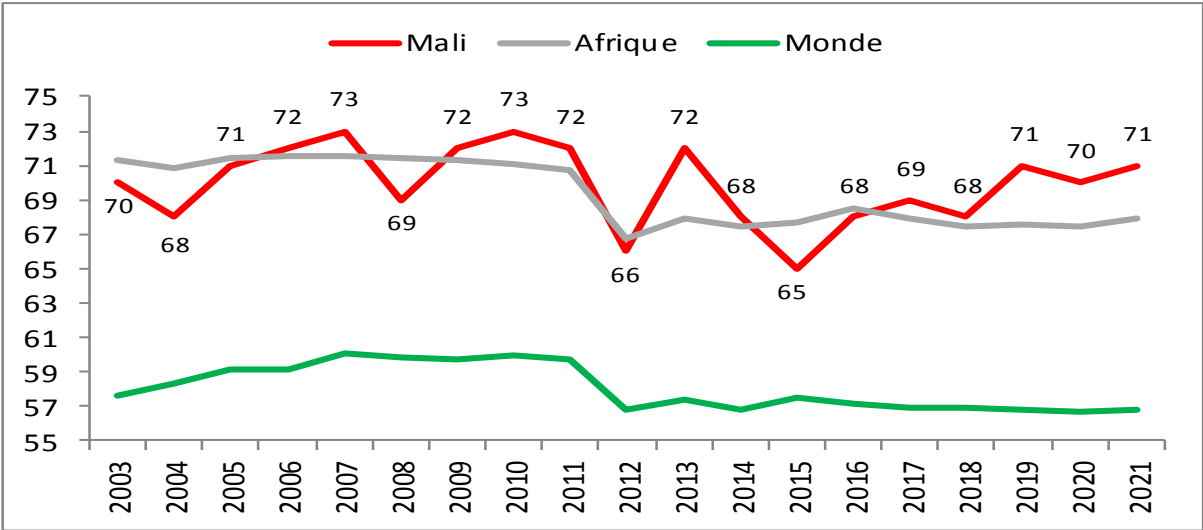
	2002	2004	2008	2012	2014	2017	2020	2022
Président de la République	72	81	65	43	70	56	47	85
Assemblée nationale	62	70	61	42	62	49	37	54
Police/gendarmerie	63	73	50	49	52	52	55	58
Forces armées	80	87		67	82	82	82	90
Cours et tribunaux	50	55	43	46	45	38	36	41
Chefs traditionnels	78		82		85	78	83	77
Leaders religieux			86		86	79	78	75

Source : Enquêtes Afrobaromètre

5.6.2. Perceptions de la persistance de la corruption

En dépit de tous les efforts, l'indice de perception de la corruption reste très élevé au Mali et est en progression constante depuis 2015, passant de 65% à 71% en 2021 bien au-dessus du niveau africain et très loin de la moyenne mondiale qui n'atteint guère les 60%. Sur la longue période 2003-2021, le Mali n'aura fait mieux que l'Afrique qu'en 2004, 2008, 2012 et 2015.

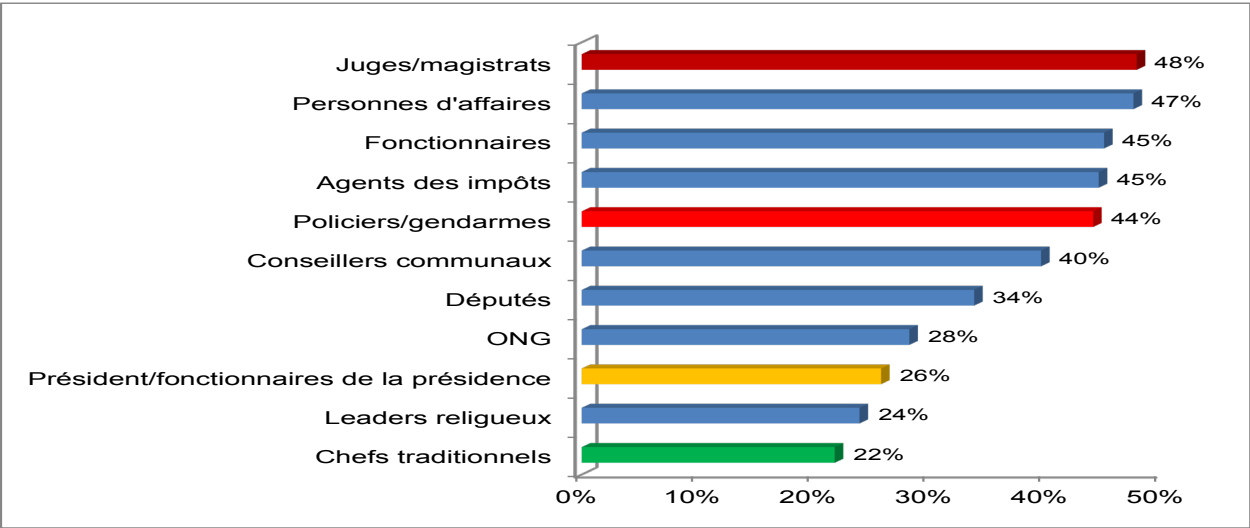
Figure 10 : Evolution de l'indice de corruption de Transparency International



Source : <https://www.donneesmondiales.com/afrique/mali/corruption.php>

En 2022, les niveaux de perceptions de la corruption sur certaines structures ou personnalités restent très élevés surtout parmi les magistrats et juges, les hommes ou femmes d'affaires, en d'autres termes le secteur privé, puis les fonctionnaires et surtout les agents des impôts ou encore les policiers ou gendarmes. Les catégories de personnes ou personnalités les moins impliquées dans des actes de corruption comprennent (i) les chefs traditionnels, (ii) les leaders religieux, (iii) le Président de la Transition et les fonctionnaires de la Présidence, (iv) les ONG et enfin les membres du CNT qui jouent le rôle de députés, 28% et 34%. A équidistance des plus corrompus et des moins corrompus se trouvent les conseillers communaux, néanmoins plus proches du policier/gendarme que du député.

Figure 11 : Perceptions de corruption (en %)



Globalement, la corruption a augmenté de 2014 à 2020, 2014 marquant une diminution de moitié de la corruption par rapport à 2013 quand le Président fraîchement élu a inscrit la lutte contre la corruption comme la priorité de son mandat. La fin écourtée de son second mandat en 2020 marquera la plus forte hausse de la corruption au Mali et corrélativement la plus faible baisse aux yeux des citoyens. L'année 2022 marque une accélération de la diminution de la corruption, comparativement à 2021.

Quand on regarde seulement l'augmentation d'une année sur l'autre de la corruption, on remarque que ladite augmentation de 2014 jusqu'en 2020 est constatée dans toutes les régions du pays, aussi bien aux yeux des hommes que des femmes, et cela quel que soit le niveau d'éducation ou le statut de pauvreté. Le ralentissement de l'augmentation annuelle de la corruption globalement observé en 2022 est aussi effectif quel que soit la région, le sexe, le niveau d'éducation ou le statut de pauvreté.

En général, les femmes perçoivent plus d'augmentation de la corruption que les hommes et les pauvres légèrement plus que les non pauvres.

La corruption demeure donc importante. Elle est l'un des défis majeurs qui se posent à la bonne gouvernance et à la croissance économique du Mali. Elle fragilise l'Etat et compromet le développement et la stabilité. Elle touche toutes les échelles de la société et occasionne des pertes énormes de ressources publiques, dégrade la qualité du service public et affecte la crédibilité de l'Etat. Fort de ces constats dégradants pour la bonne marche du Mali, les Autorités de la Transition se sont engagées dans une lutte implacable contre **la corruption qui est perçue comme le principal mal de la gouvernance qui annihilerait la majorité des efforts consentis pour le développement.**

Dans le même ordre, les Autorités de la Transition ont initié la création du Pôle Economique et Financier à compétence nationale dont l'objectif principal est de renforcer la lutte contre la délinquance financière. Le Gouvernement a engagé une vaste réforme judiciaire par la relecture de plusieurs textes régissant le domaine notamment le code pénal, le code de procédure pénale et le code civil ainsi que la création de la Chambre criminelle au niveau des Tribunaux de Grande Instance ce qui supprime les Cours d'Assises qui ont montré leur inefficacité.

Le Gouvernement du Mali a adopté des projets de texte relatif à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de l'Agence de gestion des biens gelés, saisis ou confisqués dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration de la gouvernance dans le domaine de la gestion des avoirs dans le cadre de la procédure pénale. L'Agence a pour mission de corriger les difficultés énormes de fonctionnement de l'appareil judiciaire du Mali.

5.7. De la promotion du genre

En plus des instruments internationaux, le Mali s'est doté de plusieurs mécanismes internes de promotion du genre, à savoir la Politique Nationale Genre (PNG) adoptée en 2010, la Planification Budgétisation Sensible au Genre (PBSG), le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD), les Objectifs de Développement Durable (ODD5), l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, la Loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives, entre autres. Les différentes politiques et stratégies ont permis de faire des avancées significatives en matière de promotion du genre.

Ainsi, les femmes conseillères communales sont passées de 9% en 2009 à 26% en 2016. Les résultats des élections législatives de 2020 ont donné une nette progression des femmes députées avec 41 sur 147, soit 28% alors qu'elles étaient moins de 10% lors de la législature précédente. Aussi, nous notons une augmentation du nombre de femmes dans le Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger avec 12 femmes sur les 29 membres, soit 41%. A contrario et au niveau central, le nombre de femmes directeurs des services centraux et rattachés est passé de 18% en 2015 à 14% en 2019, soit une diminution de 4 points de pourcentage.

Sur la période récente, des progrès sont enregistrés sans que l'objectif de 30% au moins ne soit atteint surtout aux niveaux centraux. Aussi, les femmes dépassent à peine les 25% de représentation dans les instances comme le Gouvernement (21% de femmes en 2021), le CNT (26.5%), le Conseil Communal (26%) avec moins de 2% de femmes maires. Dans l'administration locale, les femmes représentent moins de 10% des Sous-Préfets avec aucune femme Gouverneur ou Préfet.

Concernant les postes de direction, la proportion de femmes n'a cessé de baisser pendant la période en passant de 18% en 2015 à 14% en 2019, soit une diminution de 4 points de pourcentage. Le pourcentage de la représentativité des femmes n'a jamais atteint les 20% pendant la période. Aucun indicateur sous revue de promotion de la femme n'indique 30% de part des femmes en 2021. Les plus forts taux sont parmi les employés de banques (29%), l'ensemble des fonctions nominatives dans les services publics (28%), suivies des compagnies d'assurance (22%) et de la protection civile (21.5%). Les femmes comptent pour 19% aux fonctions électives, 16% aux fonctions nominatives y compris en Conseil des ministres.

5.8. Une gestion du domaine foncier porteuse de conflits

Décrits souvent comme une potentielle «bombe à retardement», les litiges fonciers au Mali sont au cœur de bien de problèmes de la communauté. Les soupçons qui pèsent sur les affaires foncières sont préoccupants (corruption, blanchiment, doubles ventes, instrumentalisation de la justice, expropriations illégitimes etc.) et méritent une réponse adaptée à la hauteur de cet enjeu. Le besoin urgent de résoudre la question foncière est porté par l'ensemble des populations, toutes catégories confondues. Il constitue une demande politique, sociale et économique forte. Ainsi, les plaintes liées au foncier occupent le premier rang des dossiers pour lesquels le Médiateur de la République est régulièrement saisi.

Au-delà de l'aspect fiscal, la maîtrise du foncier est un élément déterminant dans le processus de développement économique et social du pays. Les terres font l'objet de convoitise dans tous les centres urbains et périurbains avec leur lot de conflits sociaux. Les litiges fonciers ont un impact sur le développement économique lorsqu'ils opposent éleveurs, pêcheurs, agriculteurs (e.g. le conflit du bourgou dans la Région de Mopti). Ces conflits débouchent régulièrement sur des drames humains lorsqu'ils se transforment en affrontements intercommunautaires meurtriers.

Paradoxalement, c'est surtout la décision de justice qui est indexée comme l'élément déclencheur dans la violence meurtrière liée aux conflits fonciers. La décision de justice dans le traitement des affaires foncières est souvent perçue comme partial et illégitime, à la faveur du plus offrant.

La gestion opaque des affaires foncières et la qualité de l'administration foncière dans son ensemble constituent également un obstacle sérieux à prendre en considération qui obère sévèrement l'attractivité et la compétitivité économique. En outre, l'absence de garantie foncière constitue un frein au développement des crédits à l'économie qui sont d'une importance cruciale pour appuyer le développement agricole en milieu rural.

5.9. Choix géostratégique et souveraineté

5.9.1. Aux frontières du pays

Le Mali est un pays enclavé qui partage ses frontières avec 7 autres Etats, à savoir l'Algérie, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Mauritanie, le Sénégal et le Niger, pour 7 561 km dont seulement 41% de kilomètres bornés (3083 km). Le bornage de frontières n'est entièrement réalisé qu'avec le Sénégal (sur 480 km), l'Algérie et le Burkina Faso, 1300 km chacun de ces deux derniers Etats, avec seulement 3 km de plus pour le Burkina Faso. Avec le voisin du Sud, à savoir la Côte d'Ivoire, les travaux sont encore au stade de délimitation.

La très longue frontière mauritanienne (2140 km, soit 28% du périmètre malien) est encore au stade de définition de la ligne de délimitation de la frontière. Avec le Niger, c'est au stade de reconnaissance de la ligne frontière en vue du bornage. Les travaux sont encore aux propositions de tracé de frontière avec le voisin côtier guinéen.

Tableau 39 : Situation de la délimitation des frontières

	Longueur ligne frontière	Etat de matérialisation
Mali-Algérie	1 300 km	Entièrement bornée
Mali-Burkina Faso	1 303 km	Entièrement bornée
Mali-Côte d'Ivoire	532 km	En cours de délimitation
Mali-Guinée	906 km	Au stade de proposition d'un tracé consensuel
Mali-Mauritanie	2 140 km	Au stade de définition de la ligne frontière
Mali-Sénégal	480 km	Entièrement bornée
Mali-Niger	900 km	Au stade de reconnaissance de la ligne frontière et du bornage
Total	7 561 km	41% km entièrement bornés

Source : MATD

5.9.2. Positionnement géostratégique du Mali dans un monde qui se multipolarise

Depuis l'Égypte pharaonique et au moyen-âge, des communautés maliennes, en particulier les magiciens de la boucle du Niger et les érudits de l'Université de Sankoré à Tombouctou, sont sollicitées dans le reste du monde pour leurs expertises, donnant l'occasion à de multiples liens et rencontres diplomatiques, bien avant les invasions almoravides ou la colonisation française. Depuis, des savants se sont illustrés sur le sol des ancêtres forçant l'admiration des émissaires diplomates égyptiens, chroniqueurs et écrivains jusqu'aux explorateurs occidentaux.

Le Mali est Etat-partie de nombreuses organisations, sous-régionales, régionales, panafricaines et internationales. La diplomatie sert de rempart entre celles-ci et le pays, fondé sur l'axe stratégique de la coopération internationale et du partenariat. Elle défend les intérêts géostratégiques et les positions géopolitiques des plus Hautes Autorités, dans l'intérêt supérieur du peuple malien. Le personnel de la diplomatie se répartit entre les cellules diplomatiques de la Présidence et de la Primature, la commission diplomatique du parlement et les ministères en charge des affaires étrangères, de l'intégration africaine et des maliens établis à l'extérieur. Il est également local et dispersé au niveau des 42 ambassades et 9 consulats. Comme la santé, la diplomatie n'a pas de prix mais elle a un coût qui est très élevé lorsque l'on perd sa souveraineté, sans compter que sa récupération n'est pas certaine. Le Mali en fait aujourd'hui l'amère expérience.

Sous la Transition, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale s'est avéré être un outil très performant au service des idéaux de paix et de sécurité du pays, capable d'animer et de coordonner son action. L'ODD 16 n'en dit pas plus, promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, fournir un accès à la justice pour tous et créer des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux. Il est complété par l'ODD 17, renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement et le revitaliser. L'Agenda 2063 résume les priorités de développement et de transformation de l'Afrique, articulé autour de 7 aspirations primordiales (dont celle de faire du continent un acteur et partenaire mondial fort, uni, résilient et influent), 34 domaines prioritaires, 20 buts, 174 cibles et 200 indicateurs.

Le monde est dans une tourmente, conséquence des ingérences extérieures rendant encore plus opportunes la prévention et la prospective, afin que soit instauré un climat paisible propice à la prospérité des nations à travers le renforcement de la diplomatie de proximité entre les Etats du Sud et ensuite les partenariats bi et multilatéraux avec le reste du monde.

Pour le positionnement géostratégique du Mali dans un monde avec des nouvelles puissances depuis la fin de la guerre froide caractérisée par la chute de l'URSS, le monde vit sous la suprématie occidentale. Sur le plan géostratégique, l'OTAN s'est étendue à la grande majorité des pays de l'Europe de l'Est anciennement membres du Pacte de Varsovie qui a disparu. Les Etats Unis d'Amérique, qui contrôlent l'OTAN disposent de plusieurs dizaines de bases militaires dans le monde. Sur le plan monétaire, le dollar américain demeure la principale monnaie internationale (60 à 70% des réserves de change mondiales) devant l'euro (environ 20%). Ces deux monnaies cumulent donc 80 à 90% des réserves de change mondiales. Cette situation hégémonique de l'Occident se traduit par une attitude belliqueuse des Etats Unis et de l'Europe envers le reste du monde se traduisant par des agressions militaires et des sanctions commerciales et financières.

Face aux conséquences de cette hégémonie occidentale pour leur sécurité et leurs intérêts, les autres puissances prennent des initiatives pour desserrer l'étau. C'est ainsi que la Russie, tirant les leçons des sanctions que l'Occident a prises contre elle en 2014, a considérablement réduit sa dépendance économique et financière par rapport à l'Occident. Elle a par ailleurs développé ses capacités militaires et est devenue la première puissance nucléaire. La Chine a fait de même et est en passe de devenir la première économie du monde, si elle ne l'est déjà. A ceux-ci s'ajoutent de grands Etats comme la Turquie, l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud, etc.

L'avènement des BRICS : des opportunités économiques et financières de rupture avec le consensus de Washington

On assiste aujourd'hui à la mise en place, en face de l'Occident, d'un autre bloc géostratégique et monétaire dont l'ossature est constituée par les pays du BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). La crise en Ukraine accélère ce mouvement et beaucoup de pays d'Afrique et d'Asie sont candidats pour adhérer à l'Alliance BRICS. Les sanctions prises par les Etats Unis et l'Union Européenne contre la Russie visant à geler ses réserves de change en dollar et en euro ont accéléré le processus en entamant largement la confiance des autres pays dans ces devises. Un processus de dédollarisation est entamé. La Chine a négocié et obtenu des principaux pays exportateurs de pétrole des contrats de fourniture de pétrole libellés en yuan renminbi avec une garantie sur l'or. De même, la Russie exige désormais que ses fournitures de gaz et de pétrole à ses clients européens soient payées en roubles.

Le Mali pourrait bien négocier sa place de choix dans ce partenariat y compris en faisant prévaloir ses ressources naturelles, objet de convoitise. Aussi, face à l'échec des forces internationales dans la lutte contre le terrorisme et l'insécurité dans notre pays, le Gouvernement a-t-il été amené à renouer avec la Russie en matière de défense et de sécurité. Il faut rappeler que notre coopération en matière de défense se faisait principalement avec l'URSS sous la première et deuxième République, formation, équipements, visites réciproques de responsables politiques, etc.

Durant toute cette période, le Mali était une puissance militaire sous-régionale ayant la capacité de défendre son intégrité territoriale. Dans le contexte actuel de résurgence de la guerre froide, ce choix constitue une rupture avec notre situation d'alignement sur l'Occident et particulièrement sur la France. Les pressions se multiplient sur le Gouvernement de la part de la France, de l'Union européenne et des organisations sous-régionales sous contrôle français dans le but d'arrêter cette coopération renouvelée avec la Russie. Les dures sanctions économiques et financières de la CEDEAO et de l'UEMOA rentrent dans ce cadre. Cela ne s'arrêtera pas, l'enjeu étant le contrôle des ressources de notre pays. Cette situation place de fait le Mali dans le nouveau bloc géopolitique en formation autour des BRICS.

Retenons fort bien que les relations politiques et diplomatiques diffèrent des relations romantiques, nous amorçons un monde de survie où chaque Etat averti et responsable défend ses intérêts beaucoup plus que jadis. L'ère de la diplomatie du café, du thé et du vin et ses mondanités doit tourner à une diplomatie stratégique et engagée pour la prospérité de nos communautés par le levier du concept des quatre D, à savoir la satisfaction des droits humains, le développement, la défense et une diplomatie forte, professionnelle et efficiente.

L'Alliance des Etats du Sahel (AES), une opportunité pour reconfigurer la vision de l'intégration des peuples et assurer la sécurité collective des Etats membres

Le positionnement géostratégique du Mali a été également marqué par la création de l'Alliance des Etats du Sahel avec le Burkina-Faso et le Niger, pays confrontés au même problème d'insécurité chronique et de djihadisme.

L'AES a pour objectifs, selon la Charte signée le 16 septembre 2023 par les 3 pays et ouverts à d'autres connaissant la même problématique, (i) d'établir une architecture de défense collective et d'assistance mutuelle aux parties contractantes (article 2), (ii) de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et la criminalité en bande organisée dans l'espace commun de l'Alliance (article 4), (iii) d'œuvrer à la prévention, la gestion et au règlement de toute rébellion armée ou autre menace portant atteinte à l'intégrité du territoire et à la souveraineté de chacun des pays membres de l'Alliance, en privilégiant les voies pacifiques et diplomatiques et, en cas de nécessité, à user de la force pour faire face aux situations de rupture de la paix et de la stabilité ((article 5) et (iv) de considérer comme une agression contre les autres Parties toute atteinte à la souveraineté et à l'intégrité du territoire d'une ou plusieurs Parties contractantes et engager un devoir d'assistance et de secours de toutes les parties, de manière individuelle ou collective, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité au sein de l'espace couvert par l'Alliance (article 6).

Les décisions au sein de l'AES sont prises, selon l'article 9, à l'unanimité des Etats Parties et son financement est assuré principalement par les contributions des Etats parties.

Pour son rôle de leadership dans ce processus, le Mali a été désigné dépositaire de la Charte à charge de transmettre des copies aux autres Etats Parties, à savoir le Burkina Faso et le Niger.

Encadré 4 : Alliance des Etats du Sahel (AES)



Au-delà de la Conférence des chefs d'Etat, l'AES est organisée en des réunions des ministres des Affaires Étrangères, de la Défense et de la Sécurité, de l'Économie et des Finances. La réunion des ministres des Affaires Étrangères de 2023 de l'Alliance a décidé non seulement d'élargir les objectifs de l'AES aux domaines de la diplomatie et du développement économique mais aussi de favoriser la participation des élus, des femmes, des jeunes et de la Société Civile aux instances de l'AES. La forme « Confédération » a été retenue par les ministres en vue d'opérationnaliser les projets de l'AES. La même année, les ministres réunis à Bamako ont proposé d'améliorer la connectivité entre les trois Etats de l'AES à travers la conception et la mise en œuvre de programmes de réseaux routier, aérien, ferroviaire et fluvial.

Il a été également question de la transformation industrielle des pays de l'Alliance compte tenu de la faiblesse du secteur industriel caractérisé par la prédominance de petites unités, la forte concentration des unités dans les capitales, la modeste contribution à la formation du PIB mais aussi à l'insuffisance dans la création d'emplois industriels.

Pour ce faire, les ministres ont recommandé entre autres (i) d'accélérer la mise en place de l'architecture juridico-institutionnelle et des mécanismes de financement des instances de l'AES, (ii) d'améliorer la libre circulation des personnes dans l'espace AES, (iii) de renforcer la fluidité et la sécurité des corridors d'approvisionnement en luttant contre les pratiques anormales et les tracasseries dans l'espace AES, etc

Le 16 septembre 2023, a été signée la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel entre le Burkina Faso, la République du Mali et la République du Niger, structure devant fonctionner comme une alliance stratégique et de coopération entre ses Etats membres.

Ainsi, les parties contractantes :

- se basant sur le droit naturel des Etats à la légitime défense individuelle et collective ;
- réaffirmant leur attachement à la légalité internationale et régionale, consacrée par la Charte des Nations-Unies, l'Acte constitutif de l'UA et le Traité révisé de la CEDEAO ;
- convaincues de la nécessité de poursuivre les luttes des peuples et des pays africains pour l'indépendance politique, la dignité humaine et l'émancipation économique ;
- fidèles aux objectifs et idéaux de l'Autorité de Développement Intégré des Etats du Liptako-Gourma ; guidées par l'esprit de fraternité, de solidarité et d'amitié ; engagées à renforcer les liens séculaires entre leurs peuples ;
- déterminées à exercer pleinement et à veiller au respect de la souveraineté nationale et internationale ;
- résolues à défendre l'unité nationale et l'intégrité des Etats respectifs ;
- considérant les menaces multiformes à l'espace commun aux 3 Etats ;
-

- conscientes de la responsabilité de protéger les populations civiles en toutes circonstances ;
- rappelant le droit naturel des Etats à la légitime défense individuelle et collective.

Au-delà de la défense collective des populations des Etats-Parties, la Charte privilégie des actions de coopération et de développement dans le cadre d'une vision d'intégration des 3 Etats au sein d'une Confédération. Il faut noter que cette vision d'intégration n'est pas nouvelle au sein de cette partie de l'Afrique de l'Ouest puisque dès 1970, les trois pays ont mis sur les fonts baptismaux l'Autorité du Liptako-Gourma (ALG) par un protocole le 3 décembre 1970, suivi d'un autre protocole d'accord le 16 décembre 2000 et révisé le 24 janvier 2017.

Il faut noter que la région du Liptako-Gourma couvre les frontières communes du Burkina, du Mali et du Niger sur une superficie de 370 000 km². La région s'étend sur 14 régions administratives dont 8 au Burkina (Centre, Centre-Est, Centre-Sud, Centre-Nord, Est, plateau central, Nord, Sahel), 7 au Mali (Mopti, Douentza, Bandiagara Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka) et 2 au Niger (Tillabéry et Niamey). Sa population était estimée à 16.68 millions d'habitants pour 80% de ruraux.

Cette zone est confrontée à des défis majeurs au regard de son enclavement tels que l'insécurité et l'extrême violence, la variabilité et le changement climatique, la migration et l'insécurité alimentaire. Nonobstant ces défis, le Liptako-Gourma présente des potentialités énormes. C'est d'abord une zone de transit par excellence entre l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et l'Afrique du Nord frontalière de l'Europe. De plus, son sous-sol est riche et diversifié et présente d'importantes réserves minières et pétrolières dont l'or, l'uranium, le cuivre, le charbon, etc. Le potentiel de production agro-sylvo-pastoral constitué de millions de terres aménageables et irrigables reste insuffisamment exploité en plus d'un important secteur d'élevage aux avantages comparatifs par rapport aux autres pays de la sous-région ouest-africaine. L'insécurité et l'intégrisme religieux y sévissent depuis 2012 entravant énormément les efforts de développement initiés par les pays avec des conséquences sur les secteurs sociaux et productifs. Ils conduisent à des déplacements de populations et de fermeture.

Au-delà de la seule zone du Liptako-Gourma aux prises avec le terrorisme transfrontalier, le traité instituant l'Alliance des Etats du Sahel se fonde sur des principes d'égalité et d'interdépendance des Etats, de renforcement de la politique de bon voisinage et de solidarité des Etats membres, de concertation et de coopération inter-Etats par l'harmonisation des politiques et programmes, de subsidiarité entre l'action des Etats et l'Alliance, de reconnaissance et de respect de la primauté du droit ainsi que de promotion de la coopération transfrontalière. L'AES étendra les ambitions de l'ALG à l'ensemble du territoire et des populations des 3 Etats (2.78 millions de km², plus de 7 fois la superficie de la seule zone du Liptako-Gourma, pour plus de 70 millions d'habitants), autant pour la lutte contre l'insécurité que pour le développement des économies des Etats membres (lutte contre la pauvreté et développement durable). Aussi, l'AES dépassera-t-elle le simple cadre de coopération en vue d'un développement intégré pour tendre vers des liens plus solides, allant jusqu'à la confédération. En effet, les ministres des trois États de l'Alliance se sont réunis, le 16 février 2024 à Ouagadougou, au Burkina Faso, pour réviser la Charte de l'Alliance et élaborer un Traité portant sur la Confédération des États du Sahel regroupant le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Les actions à mener sont non seulement multiples et diverses mais aussi complexes. Elles doivent englober le volet diplomatique par la négociation de toutes les clauses antérieures sans bouleverser ni exacerber les soupçons et les hostilités des pays voisins, le volet économique par le règlement de la question de l'intégration des 3 Etats et la création d'une Union économique plus étroite en tenant compte des politiques fiscales et autres. Au niveau politique, le travail va consister à convaincre les forces politiques et les populations des États pour soutenir une telle union, ce qui peut nécessiter de longues campagnes de sensibilisation, des débats publics et des réformes institutionnelles internes dans chaque État.

Au niveau sécuritaire, l'action servira à renforcer l'interopérabilité entre les armées des trois États membres et créer un cadre de défense commun, ce qui pourrait inclure des accords de défense mutuelle ou la création d'une force de défense commune. Ces États disposent d'atouts qui jouent en faveur de ce projet, notamment la grande motivation de leurs leaders pour ce statut de confédération.

6. Population, société et développement du capital humain

6.1. Problématique du peuplement du territoire

Depuis le début des années 1990, le Mali a formulé et adopté plusieurs politiques de population avec comme préoccupation permanente de «maîtriser la fécondité afin de rendre la croissance démographique économiquement soutenable». Ces politiques n'ont cependant jamais considéré la problématique de l'occupation de l'espace des zones faiblement peuplées afin de disposer des ressources humaines pour l'exploitation des potentialités importantes de ces zones.

Avec une population totale estimée à **22 395 489** habitants en 2022 sur une vaste superficie de 1.241 238 km², le Mali est caractérisé par une faible occupation de l'espace. La densité est passée de 2,9 habitants au km² en 1960, puis 7,9 habitants au km² en 1998 et pour atteindre 18 habitants au km² en 2022. La répartition de la population dans l'espace est très inégalitaire. Ainsi, les 5 régions du nord (Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudenni et Ménaka) s'étendent sur 66% de la superficie pour seulement 8% de la population. Aussi, la densité de population n'est-elle que de 2.2 habitants au km² pour l'ensemble de ces régions avec moins d'un habitant à Kidal et Taoudenni contre 3 à Tombouctou et Ménaka et près de 7 à Gao. La plus forte densité de population est sans surprise à Bamako, avec plus de 4 millions d'habitants sur moins de 1% de la superficie du pays. Il est suivi de Sikasso et de Koutiala, les trois formant 3% de la superficie du territoire où vit le tiers de la population du pays. Les deux nouvelles régions de l'ouest, Nioro et Kita sont tout aussi peu peuplées avec 5.4% de la superficie pour 4.5% de la population. Les nouvelles régions de Douentza et Nara sont tout aussi peu peuplées avec des densités de 9 et 7 habitants au km². A l'exclusion du district de Bamako, les densités régionales de population vont de 0.4 habitant au km² à Taoudenni à 80.6 à Koutiala, soit un rapport de plus de 1 à 200, ce qui dénote un déséquilibre notoire de peuplement des régions du pays.

Tableau 40 : Disparités régionales de densité des populations (km², habitants, habitants/km²)

	Superficie (km ²)	Population	Densité
Kayes	63 675	1 839 953	28.9
Koulikoro	42 748	2 264 845	53.0
Sikasso	20 533	1 538 659	74.9
Ségou	51 619	2 229 735	43.2
Mopti	26 281	863 259	32.8
Tombouctou	204 523	706 546	3.5
Gao	100 008	687 095	6.9
Kidal	147 387	80 551	0.5
Taoudenni	288 148	102 550	0.4
Ménaka	78 209	228 045	2.9
Nioro	23 286	672 048	28.9
Kita	35 560	684 462	19.2
Dioïla	12 192	677 697	55.6
Nara	30 901	281 247	9.1
Bougouni	39 586	1 576 037	39.8
Koutiala	14 364	1 157 187	80.6
San	14 090	819 245	58.1
Douentza	22 917	151 100	6.6
Bandiagara	24 490	724 553	29.6
Bamako	723	4 237 986	5 863.0
Total	1 241 238	21 522 799	17.3

Source : RGPH 2022, INSTAT

Par ailleurs, la forte population ne semble pas constituer un handicap pour le développement économique et social. En effet, la plupart des pays développés et émergents sont très peuplés avec très souvent des superficies et des potentialités économiques très largement inférieures à celle du Mali. La population

apparaît plus comme un facteur de puissance et de développement. Il est donc nécessaire de changer de paradigme en matière de politique de population.

Encadré 5 : Recensement général de la population et de l'habitat

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) est une opération statistique d'envergure nationale régie au Mali par la Loi n°98-020 du 09 mars 1998 et le Décret n°2017-0449/P-RM du 08 juin 2017 fixant les modalités d'application de ladite loi. Il traduit la ferme volonté du Gouvernement du Mali de doter notre pays de données sociodémographiques actualisées et fiables. Le Cinquième recensement (RGPH5) a été réalisé du 15 juin au 31 décembre 2022 par l'Institut National de la Statistique (INSTAT) avec l'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers, notamment l'UNFPA, la Banque Mondiale, l'USAID, l'UNICEF, l'UNHCR, la Norvège, l'Allemagne, les Pays Bas, les Coopération suédoise, japonaise et suisse. Le RGPH5 a dénombré 22 395 489 habitants dont 11 138 800 femmes. La population malienne est ainsi passée de 14 528 662 en 2009 à 22 395 489 en 2022, soit un accroissement annuel moyen 3.3% (compte tenu du décalage de 3 mois de finalisation des opérations de recensement), taux inférieur à celui de la période 1998-2009 qui était de 3.6%. Ce sont au total 21 522 799 personnes vivant dans des ménages ordinaires, et 872 690 personnes constituant la population flottante ou vivant dans des ménages collectifs, personnes simplement dénombrées mais non soumises au questionnaire sociodémographique. La population flottante est «composée de personnes sans-logis ou tout au moins de celles qui ne passent pas la nuit dans une habitation déterminée, malades mentaux, mendiants, etc.». Les ménages collectifs sont quant à eux composés «de personnes qui vivent ensemble au sein d'une même institution pour des raisons de santé, d'étude, de religion, de travail, de voyage, de privation de liberté ou autres raisons», ces institutions comprenant «les casernes, les couvents ou monastères, les hôtels, les prisons, les camps de réfugiés ou de déplacés, les orphelinats, les centres des handicapés, les hôpitaux/centres de santé, les écoles coraniques abritant les 'Talibés', les internats ou les cités universitaires, etc.» (INSTAT, 2020). Au niveau national, 26% des ménages utilisent l'eau des puits protégés, 19% l'eau de robinet intérieur avec 46% à Bamako, 13% utilisent l'eau de forage, 12% pour les fontaines publiques et 11% les puits non protégés. Au Mali, plus de 5 ménages sur 10 utilisent la latrine commune (53%) et 15% la latrine privée, soit plus de deux tiers (68%) d'utilisateurs de latrines contre 13% de défécation dans la nature. Le nombre de moyens de déplacement et de transport fonctionnels que possèdent les 2.3 millions de ménages du Mali sont estimés à plus de 2 millions de moto, plus d'un million de vélos ou d'ânes. Les données ont en outre permis d'identifier 18 types d'infrastructures. Ce sont des infrastructures scolaire, sanitaire, pharmaceutique, d'état civil, de culte, de loisir, d'hébergement, de transport, d'hydraulique, de marché, de commerce, de banque de céréales, de service administratif, d'élevage, de communication, d'audiovisuel, d'espace public et autres. Chacune de ces infrastructures est dénombrée, pour l'ensemble du pays, par région et par milieu de résidence. Ce sont, à titre illustratif, 21 765 lieux de culte, 21 630 points d'eau, 16 292 écoles, 4 347 espaces de santé, 746 pharmacies, etc.

6.2. Une urbanisation rapide sans mutation de la structure de production

Au Mali, l'augmentation du taux d'urbanisation se traduit par des pressions sur le marché du travail, le logement et le développement de quartiers spontanés.

Les activités non agricoles ne se développent pas aussi vite que le rythme de l'urbanisation. Comme dans les autres pays d'Afrique subsaharienne en général, l'urbanisation ne s'accompagne pas d'une croissance économique plus soutenue, ni d'une modification sensible de la structure économique (et des sources de croissance). Le déséquilibre spatial au Mali est une conséquence du manque de dynamisme économique des centres urbains secondaires et de la forte attractivité relative de la capitale, Bamako.

L'économie malienne repose essentiellement sur le secteur primaire. Malgré l'urbanisation rapide, la structure de production n'a pas fortement évolué, même si la contribution du secteur tertiaire s'est rapidement accrue au détriment de l'industrialisation. En 2005, environ 83%, 12% et 4% des actifs occupés exerçaient respectivement dans les secteurs primaire, tertiaire et secondaire (CSCR 2007-2011). En 2015, ces portions sont de l'ordre de 62%, 28% et seulement 8% respectivement. En milieu rural, plus de 76% des actifs occupés sont dans le secteur primaire contre 28% dans les autres villes (EMOP, 2015).

Le développement urbain devrait être une source d'innovation et de création d'emplois mais, au regard de la lente mutation de la structure de production, l'impact de la croissance économique sur la création d'emplois a été limité du fait de la nature même de cette croissance. En effet, elle est tirée par les secteurs primaire et tertiaire qui concentrent l'essentiel des activités informelles. L'urbanisation devient alors source de paupérisation et l'on voit se développer des cités précaires ou bidonvilles et une dégradation tout aussi accrue des conditions de vie comme le montre l'indice d'inégalité (ou indice de Gini) plus fort à Bamako (0,37) et dans les autres villes (0,32) qu'en milieu rural (0,29).

Au cours de la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali (Mali - OCDE, 2015), le Gouvernement reconnaît que le rythme des entrées sur le marché du travail va s'accélérer dans un contexte de transition démographique lente mettant le Mali au défi de créer rapidement un grand nombre d'emplois (surtout en faveur des jeunes). Le document indique qu'il y aura deux fois plus de nouveaux entrants sur le marché du travail en 2035 et trois fois plus en 2050. La création massive d'emplois devra se faire à travers le développement et l'amélioration des infrastructures dans les régions. Pour le cas spécifique de Bamako, une analyse (Banque mondiale et Observatoire de la ville) montre que, même si Bamako représente 34% de l'économie malienne (contre 27% pour des villes comme Niamey et Conakry), elle ne joue pas son rôle de moteur de la croissance :

- du fait de la structure de son économie fortement basée sur l'informel et le tertiaire, la productivité du travail y est plus basse que la moyenne en Afrique subsaharienne ;
- l'accès aux services sociaux de base est relativement faible ;
- les investissements dans l'accessibilité (transports, services de base) et dans leur répartition ont une efficacité limitée du fait de la configuration (et de l'occupation des sols) de la ville et de l'accroissement rapide de sa population.

6.3. Motifs économiques et normes culturelles favorables à la migration

La migration interne alimente la migration internationale. En général, les migrants internationaux effectuent d'abord des déplacements au sein du pays avant d'immigrer, après avoir accumulé des ressources pour le voyage. La migration internationale est elle-aussi une migration économique et de quête d'opportunités d'emploi, 82,7% des émigrants étant des migrants économiques (INSTAT 2009, RGPH). Selon les données nationales, près de 4 millions de maliens vivent à l'étranger, principalement dans les pays d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Sénégal, Mauritanie) et de plus en plus dans les pays d'Europe (pour près d'un jeune migrant sur cinq). Cette émigration est peu contrôlée vu qu'elle se déroule en général par des voies non régulières et souvent dans la clandestinité.

La migration concerne les personnes déclarées ayant émigré du ménage et les étrangers vivant au Mali. Dans le premier cas, on dénombre, en 2022, près de 200 mille émigrés (192 676 dont 12% de femmes) et près de la moitié comme l'effectif des immigrés (94 691 dont 51% de femmes). Les émigrés partent majoritairement des régions de Kayes et Bamako (pour le tiers) ensuite les régions de Nioro, Koulikoro, Ségou, Kita, Nioro et Bougouni (pour 43% au total). Par sexe, les femmes émigrées proviennent davantage de Bamako (27% de l'ensemble des femmes émigrées) et de Ségou et Bandiagara (20% les deux) tandis que le tiers des hommes émigrés sort de Kayes et Bamako, suivies de Nioro, Koulikoro et Ségou pour un autre tiers. La relative forte émigration des régions occidentales de Kayes, Nioro et Kita est essentiellement masculine, avec moins de 10% de femmes (entre 4 et 6%) contre plus de 90% d'hommes (94-96%).

La question de la migration, en particulier celle internationale, est importante dans le contexte du Mali à cause, d'une part, de l'importance des flux migratoires et d'autre part, du volume des transferts de fonds des migrants. Les transferts de fonds des migrants restent dans une dynamique d'augmentation excepté l'année 2019 où il y a eu une contraction légère, passant de 440 milliards de FCFA en 2018 à 433 milliards de FCFA en 2019 pour atteindre 508 milliards de FCFA en 2022 soit 4,4% du PIB. Ce taux est en baisse par rapport à celui de 2017 (4,7%) et 2019 (4,9%),

Il faut également noter que le Mali est de plus en plus une terre d'accueil des étrangers en particulier de l'Afrique de l'Ouest. Depuis la crise politico-sécuritaire de 2012, les réfugiés constituent également une

proportion considérable dans la population des migrants. En août 2013, l'on comptait plus de 582 000 maliens réfugiés et déplacés en majorité des femmes et des enfants. A la faveur de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali – issu du processus d'Alger, l'on assiste à un retour non négligeable de réfugiés et de déplacés dans leur communauté d'origine. Toutefois, en 2018, l'on compte encore 61 404 personnes déplacées à l'intérieur du pays et 138 018 réfugiés en Mauritanie, au Burkina Faso et au Niger (OIM, 2018).

6.4. Une situation sanitaire peu reluisante malgré des efforts considérables

6.4.1. Infrastructures sanitaires et ressources humaines

En matière de santé, le Mali compte encore très peu de structures sanitaires fonctionnelles, à peine 7 423 en 2021 pour plus de 20 millions d'habitants, soit environ 1 structure pour 2 700 habitants, avec une répartition géographique très inégale. Par type de structure, les inégalités sont encore plus importantes avec une plus grande concentration des hôpitaux, cliniques ou polycliniques et autres CMIE à Bamako, des maternités rurales à Sikasso et des structures confessionnelles à Ségou.

Tableau 41. Situation des infrastructures sanitaires fonctionnelles en 2021

	MR	Clinique	CMIE	CSCoM	Polyclinique	Hôpital	Infirmierie	Confessionnel	EPST	CSRéf	Sites ASC	Cabinet	Total
Kayes	160	14	2	271	3	1	2	8	0	10	284	143	898
Koulikoro	204	46	1	277	0	1	7	3	0	10	743	357	1649
Sikasso	466	29	5	271	0	1	14	3	0	10	707	199	1705
Ségou	74	11	3	221	0	1	15	16	0	8	686	78	1113
Mopti	95	1	1	183	0	1	2	4	0	8	464	28	787
Tombouctou	0	6	0	117	0	1	5	1	0	5	25	8	168
Gao	0	5	1	107	1	1	3	0	0	3	123	1	245
Kidal	0	1	0	23	0	0	0	1	0	4	36	3	68
Taoudenni	2	0	0	20	0	0	0	0	0	0	0	0	22
Ménaka	0	0	0	81	0	0	3	0	0	1	10	1	96
Bamako	0	133	8	64	10	8	10	4	3	6	1	425	672
Total	1001	246	21	1635	14	15	61	40	3	65	3079	1243	7423

Source : CPS Santé, développement social et promotion de la famille

Le système de soins de santé a trois niveaux de prise en charge :

1. Le niveau opérationnel avec ses 2 échelons qui sont :
Le premier échelon composé de 1635 CSCoM fonctionnels en 2022, offre le Paquet Minimum d'Activités (PMA) de même que les structures de santé parapubliques, confessionnelles, services de santé des armées, dispensaires et autres établissements de santé privés. Les données des ONG sont agrégées avec celles des CSCoM. Le PMA comprend les soins curatifs, préventifs et promotionnels. Le deuxième échelon ou première référence se compose des structures de santé qui assurent la prise en charge de la référence venant du premier échelon, soit les 65 CSRéf de 2022 ;
2. Le niveau intermédiaire constitué de 7 EPH (Kayes, Kati, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao) plus 1 CHU, Mère Enfant «le Luxembourg», assure la 2^{ème} référence ;
3. Le niveau central avec ses 7 EPH/CHU, Point G, Gabriel Touré, IOTA, CNOS, Hôpital du Mali, Clinique périnatale Mohammed VI, Hôpital de dermatologie de Bamako est dédié à la 3^{ème} référence.

La faiblesse de la couverture géographique en structures sanitaires se fait ressentir sur la couverture PMA par rayon du centre de santé. Ainsi, en 2021 encore, près de 11% de la population se trouvaient à plus de 15 km d'un centre de santé avec des proportions de population beaucoup plus significatives dans les régions de Ménaka (plus de 30%), Kidal (plus de 50%) et de Taoudenni (plus de 70%). De 2018 à 2021, la proportion de population à moins de 5 km d'un centre de santé n'aura progressé que de moins de 2%

en moyenne annuelle, progression induite par les régions de Gao, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Bamako et surtout Ménaka sinon partout ailleurs elle aura été nulle voire négative comme à Mopti, Kidal et Taoudenni.

Tableau 42 : Couverture PMA par rayon du centre de santé et région

	Population totale	Population dans un rayon de 5km	Proportion de population dans un rayon de 5 km	Population dans un rayon de 15km	Proportion de population dans un rayon de 15 km	Population dans un rayon de plus de 15km	Proportion de population dans un rayon de plus de 15 km
Kayes	2 977 250	1 772 457	59.5	2 570 981	86.3	406 272	13.7
Koulikoro	3 616 999	1 940 838	53.7	3 239 760	89.6	377 244	10.4
Sikasso	3 946 998	2 120 793	53.7	3 552 044	90	403 138	10.2
Ségou	3 492 075	1 936 669	55.5	3 269 572	93.6	200 541	5.7
Mopti	3 041 000	1 451 794	47.7	2 602 614	85.6	438 376	14.4
Tombouctou	1 008 000	451 187	44.8	753 982	74.8	257 257	25.5
Gao	728 549	364 643	50	629 134	86.3	99 415	13.7
Kidal	101 161	34 148	33.8	44 361	43.9	56 801	56.1
Taoudenni	207 412	32 115	15.5	57 865	27.9	149 546	72.1
Ménaka	81 324	27 438	33.7	50 866	62.5	30 447	37.4
Bamako	2 704 000	2 703 998	100	2 703 998	100		
Mali	21 904 768	12 836 080	58.6	19 475 177	88.9	2 419 037	11

Source : CPS Santé, développement social et promotion de la famille

En 2022, les proportions de la population ayant accès aux soins ont été respectivement de 59% dans un rayon de 5 km et 89% dans un rayon de 15 km.

Corrélativement à la faible dotation du pays en infrastructures de santé, le ratio de professionnel de santé est nettement en deçà des normes OMS. Ainsi, en 2021, celui-ci n'est-il que de 6 agents de santé pour 10'000 habitants contre une norme de 23, soit près de 4 fois moins que cette exigence internationale. Cette norme nationale de 6 n'est encore atteinte que dans 4 des 10 régions administratives ainsi que dans le district de Bamako. Ce sont les régions de Gao (6), Kidal (12), Koulikoro (5) et Ménaka (13) presque toutes des régions très peu peuplées avec d'aussi faibles densités de population. Le pays compte à peine 3 500 médecins pour 22 millions d'habitants dont les deux tiers dans le secteur public, secteur où près de la moitié de ce corps est déployé à Bamako.

Tableau 43 : Effectif et ratio professionnel de santé pour 10 000 habitants en 2022

Région	Professionnels de santé					Total/Région	Pop. 2022	Ratio
	Médecin	SF	IO	AM	(TSS, TS)			
Kayes	186	119	210	97	543	1155	2 977 250	4
Koulikoro	264	261	383	141	800	1849	3 617 159	5
Sikasso	272	230	240	207	727	1676	3 947 305	4
Ségou	220	178	148	145	473	1164	3 492 074	3
Mopti	140	93	118	69	403	823	3 040 860	3
Tombouctou	60	23	24	24	104	235	1 007 731	2
Gao	63	81	91	23	188	446	728 549	6
Kidal	13	22	13	3	75	126	101 161	12
Taoudenni	8	4	9	1	41	63	198 073	3
Ménaka	14	7	14	8	64	107	81 324	13
Bamako	1096	547	402	763	1079	3887	2 703 588	14
Sous total	2336	1565	1652	1481	4497	11531	21 895 074	5
Secteur privé	1171	64			178	1413	21 895 074	0,6
Effectif total	3507	1629	1652	1481	4675	12944	21 895 074	6
Norme OMS	23 professionnels de santé pour 10000 habitants							

Source : CPS Santé, développement social et promotion de la famille

En 2022, il y a eu une légère augmentation de la population contrairement au nombre de professionnels de santé qui a connu une légère diminution à cause des départs en formation, disponibilité, décès, etc.

6.4.2. Etat de santé de la population

La santé de la population est un facteur important pour le développement économique du pays. Selon l'EMOP 2022 lors du 1^{er} passage, 34% de la population souffraient d'une maladie ou avaient été victimes d'une blessure au cours des trois derniers mois ayant précédé l'enquête. Cette proportion est plus élevée chez les femmes que chez les hommes avec 36,5% contre 31%. Plus de la moitié des adultes de 60 ans ou plus souffrait d'une maladie ou était dans un état de morbidité.

Le paludisme ou la fièvre constituait la principale pathologie dont souffrait la population malienne dans 64% des cas de maladie. Cette pathologie est beaucoup plus prononcée dans les régions de Tombouctou et Kidal avec respectivement 83,5% et 77%. Le milieu rural enregistre le plus de cas du paludisme ou de fièvre que le milieu urbain et les enfants de 5-10 ans sont les plus touchés avec 77% durant la période de collecte (janvier-mars 2023 EMOP passage 1).

Toujours selon l'EMOP 2022, s'agissant de la couverture d'assurance maladie, il ressort que seulement 4,3% de la population est couverte par une assurance maladie. Ce taux de couverture concerne 13% des populations du district de Bamako. Les populations du milieu urbain sont plus couvertes que celles du milieu rural. La couverture sociale touche plus largement les personnes ayant un niveau d'instruction supérieur (33,1%) que les autres, mais seulement 6,4% des adultes âgés de 60 ans ou plus.

De l'EMOP 2022, les informations sanitaires croisées avec le statut de pauvreté montrent que 50.7% de la population n'ayant jamais été malade est pauvre, contre 46.8% chez la population dont un membre a été malade durant un passage et 38.8% chez la population où on a eu un malade dans au moins deux passages. Les résultats montrent également que les prestataires de service de santé auxquels les pauvres font beaucoup plus recours en cas de maladie ou blessure sont les CScCom (67%), suivis du guérisseur ou marabout (10%) et les cabinets privés soins (6%).

L'ensemble des difficultés rencontrées par les pauvres lors des consultations se résument essentiellement aux coûts de consultation (55%), le temps d'attente (40,5%) et sont liées pour seulement 9% à l'inefficacité du traitement

➔ Le paludisme

Le paludisme demeure la pathologie la plus observée⁶ au Mali en 2022, 3 442 499 cas ont été enregistrés dont 1 203 414 de forme grave et 2 239 085 avec 55% dans la tranche d'âge 0-14 ans. La proportion de cas suspects tout âge confondu qui ont bénéficié d'un diagnostic biologique par GE/FM ou TDR était de 96% pour une prévision de 100% et la proportion de cas de paludisme confirmés par le GE/FM ou le TDR était de 71%. La proportion des cas suspects chez les femmes enceintes qui ont bénéficié d'un diagnostic biologique par GE/FM ou TDR était de 96% avec un taux de confirmation de 56%. Toutes les régions ont enregistré plus de 90% des cas testés hormis les régions de Tombouctou et Taoudenni soit respectivement 89% et 79%. Les plus forts taux de positivité ont été enregistrés respectivement à Koulikoro (66%) puis Ségou (59%). Les taux de positivité des tests les plus faibles sont observés à Kayes et Kidal avec respectivement 39% et 33%.

La létalité palustre était estimée à 1,25‰, soit 1498 décès sur 1 197 864 cas graves confirmés. Le poids du paludisme dans les décès était de 27% (sur 5492 décès) en 2022. Les nombres de décès les plus élevés ont été observés dans les régions de Kidal (10,08‰), Tombouctou (3,63‰) et Sikasso (1,87‰).

Dans l'ensemble, toutes les régions ont atteint ou dépassé 95% de taux de traitement par CTA des cas de paludisme simple tout âge confondu et pour les enfants de moins de 5 ans. La couverture chez les enfants de 3-59 mois de la campagne CPS 2022 par passage était respectivement de 96%, 96%, 98% et 93% pour un objectif de 90%. Toutes les 19 aires de santé programmées en 2022 des trois districts sanitaires

⁶ Les IRA basses (pneumonie, bronchopneumonie) ont occupé la 2^{ème} place avec 692 613 cas.

(Bandiagara, Djenné et Mopti) ont été couvertes. Au total 72 106 structures ont été pulvérisées sur 66 214 structures ciblées, soit 108,9%.

➔ Le VIH-SIDA

Dans le cadre de la lutte contre le VIH-SIDA, en 2022, le nombre de tests réalisés dans les structures sanitaires est de 294 730 avec 10 449 cas positifs, en hausse comparativement à 2021 où il était de 128 487 avec 5 008 cas positifs, soit un taux de séropositivité de 3,5% en 2022 contre 3,9% en 2021. Sur 1 047 865 tests réalisés, 21 189 ont été positifs avec un taux de séropositivité de 2,02%. Les taux les plus élevés ont été observés au sein des populations clés et en milieu carcéral, TG (7,34%), population carcérale (10,26%), FTS (5,40%) et HSH (5,44%). Le taux de séropositivité chez les femmes enceintes vues en CPN dans le cadre de la Prévention de la Transmission Mère Enfant (PTME) est de 0,26% contre 0,33% en 2021 avec un taux de mise sous ARV de 93,26% en 2022 contre 81% en 2021.

Sur 1410 femmes enceintes dépistées séropositives au VIH, 1315 ont été mises sous ARV soit un taux de 93,26%. Le défi majeur reste à améliorer la stratégie «tester et traiter» au niveau des sites PTME des régions qui n'ont pas atteint les 95%.

Dans le cadre de la lutte contre les Maladies Non Transmissibles (MNT), l'Hypertension Artérielle (HTA) est la plus fréquente avec 265 664 cas, suivie respectivement du diabète, 49 096 cas, du cancer du col, 9 074, des troubles mentaux, 7 125 en 2022.

➔ La mortalité

Les mortalités d'une façon générale sont estimées au Mali lors des EDSM qui ont une périodicité quinquennale. Aussi lors de l'EDSM-VI (2018), les résultats obtenus ont été les suivants :

- **mortalité infanto-juvénile** : sur la période des 5 années ayant précédé l'enquête, sur 1000 naissances vivantes, 101 sont décédées avant d'atteindre leur cinquième anniversaire;
- **mortalité infantile** : sur la période des 5 années ayant précédé l'enquête, sur 1000 enfants nés vivants, 54 sont décédés avant leur premier anniversaire. Les indicateurs estimés lors de l'enquête de 2012-2013 semblent montrer une légère hausse de la mortalité des enfants entre 2012-2013 et 2018 mais cela pourrait être dû à une sous-estimation liée à des sous-déclarations importantes de décès lors de l'EDSM-V de 2012-2013 en raison notamment du contexte sécuritaire de l'époque marqué par l'insécurité dans toute la partie septentrionale et dans quelques localités du centre du pays;
- **mortalité maternelle** : sur la période des 7 années ayant précédé l'EDSM-VI, le rapport de mortalité maternelle est estimé à 325 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Les indicateurs de mortalité adulte et de mortalité maternelle peuvent être utilisés pour évaluer l'état de santé d'une population. Il s'agit d'un indicateur clé de la santé et du bien-être maternel, ainsi que de la qualité des soins maternels. Le rapport de mortalité liée à la grossesse a globalement baissé entre 2001 et 2018, passant de 582 pour 100 000 naissances vivantes au cours des 7 années avant 2001 à 465 pour 100 000 naissances vivantes au cours des 7 années avant 2006, puis à 368 pour 100 000 naissances vivantes au cours des 7 années avant 2012-2013 et à 373 pour 100 000 naissances vivantes au cours des 7 années avant 2018.

6.4.3. Les dépenses de santé

En établissant les comptes de la santé, l'objectif visé est d'estimer et d'analyser la répartition des dépenses de santé selon les dimensions (i) financement (régimes de financement, recettes des régimes de financement, agents de financement, unités institutionnelles fournissant des fonds), (ii) consommation (prestataires et types de soins de santé consommés) et (iii) utilisation (intrants utilisés, bénéficiaires). Selon les comptes de la santé 2020, la dépense totale de santé est estimée à 365 milliards de FCFA dont 353 milliards pour les dépenses courantes et 12 milliards pour les investissements. Elle était de 421 milliards de FCFA dont 388 milliards de dépenses courantes et 33 milliards d'investissements en 2019.

On note une diminution de la dépense totale de 13,3% entre 2019 et 2020. Cela pourrait s'expliquer par l'avènement de la pandémie à Corona virus et la situation sécuritaire difficile du pays. La dépense courante de santé par habitant en 2020 est de 17 165 FCFA (29,29 \$US) contre 19 238 FCFA (32,83 \$US)

en 2019. Cet indicateur a légèrement diminué et reste toujours en deçà de la norme de l'OMS qui est de 80 USD. La part des dépenses de santé effectuées par les ménages sur les dépenses courantes de santé a augmenté entre 2019 (31%) et 2020 (45%).

Les ressources mobilisées par le système national de santé pour le financement des dépenses courantes de santé sont consacrées pour 17% aux produits pharmaceutiques. Les soins curatifs représentent 61% des dépenses courantes de santé en 2020 dont 39% pour les soins ambulatoires et 22% pour les soins hospitaliers. Les dépenses consacrées aux services de soins préventifs constituent 7% des dépenses courantes de santé en 2020.

Par ailleurs, les dépenses de santé pour certaines maladies font ressortir les principales informations suivantes :

- les dépenses de paludisme s'élèvent à 145 milliards de FCFA soit 41% des dépenses courantes de santé et 74% des dépenses des maladies infectieuses et parasitaires ;
- les dépenses consacrées à la lutte contre la tuberculose en 2020 ont été évaluées à 1591 millions de FCFA soit 0,5% des dépenses courantes de santé et 0,8% des dépenses des maladies infectieuses et parasitaires ;
- les dépenses consacrées à la lutte contre le VIH-SIDA en 2020 ont été évaluées à 4335 millions de FCFA soit 1,2% des dépenses courantes de santé et 2,2% des dépenses des maladies infectieuses et parasitaires.

6.4.4. Mortalité maternelle et néonatale

Le taux de réalisation des audits de décès maternels est de 72,8% en 2022 contre 73,1% en 2021. Pour les audits de décès péri et néonatal, la situation reste stationnaire entre 2021 et 2022 (1,7%). Sur 364 décès maternels audités, 133 étaient évitables soit 36,5%. Sur 283 décès péri et néonatal audités, 140 étaient évitables, soit 49,5%. Le taux de réalisation des audits de décès maternels le plus élevé a été observé à Kidal (100%) et le plus faible à Ménaka (13,3%).

Tableau 44 : Situation des audits de décès maternels et périnatals par région en 2022.

	Nombre de décès maternel	Nombre de décès maternels audités	Nombre de décès maternels audités évitables	Taux de réalisation des audits de décès maternels	Nombre de décès périnatal	Nombre de décès péri et néonataux audités	Nombre de décès péri et néonataux audités évitables	Taux de réalisation des audits de décès péri et néonataux
Kayes	91	67	18	73.6	2 148	14	8	0.56
Koulikoro	59	48	33	81.4	1 847	66	54	3.2
Sikasso	91	65	34	71.4	3 214	19	11	0.51
Ségou	69	57	14	82.6	2 444	32	9	1.2
Mopti	57	55	15	96.5	1 563	49	20	2.8
Tombouctou	53	13	3	24.5	638	7	0	1
Gao	14	12	6	85.7	529	48	20	8.6
Kidal	1	1	1	100	46	0	0	0
Taoudenni	2	0	0	0	2	0	0	0
Ménaka	15	2	1	13.3	57	0	0	0
Bamako	48	44	8	91.7	2 222	48	18	2
Mali	500	364	133	72.8	14 710	283	140	1.7

Source : Annuaire SLIS 2022

6.4.5. Point sur la Covid-19

La crise sanitaire majeure provoquée par la maladie à coronavirus apparue fin 2019 en Chine n'a pas épargné le Mali où le premier cas confirmé a été notifié le 25 mars 2020. La maladie est très contagieuse

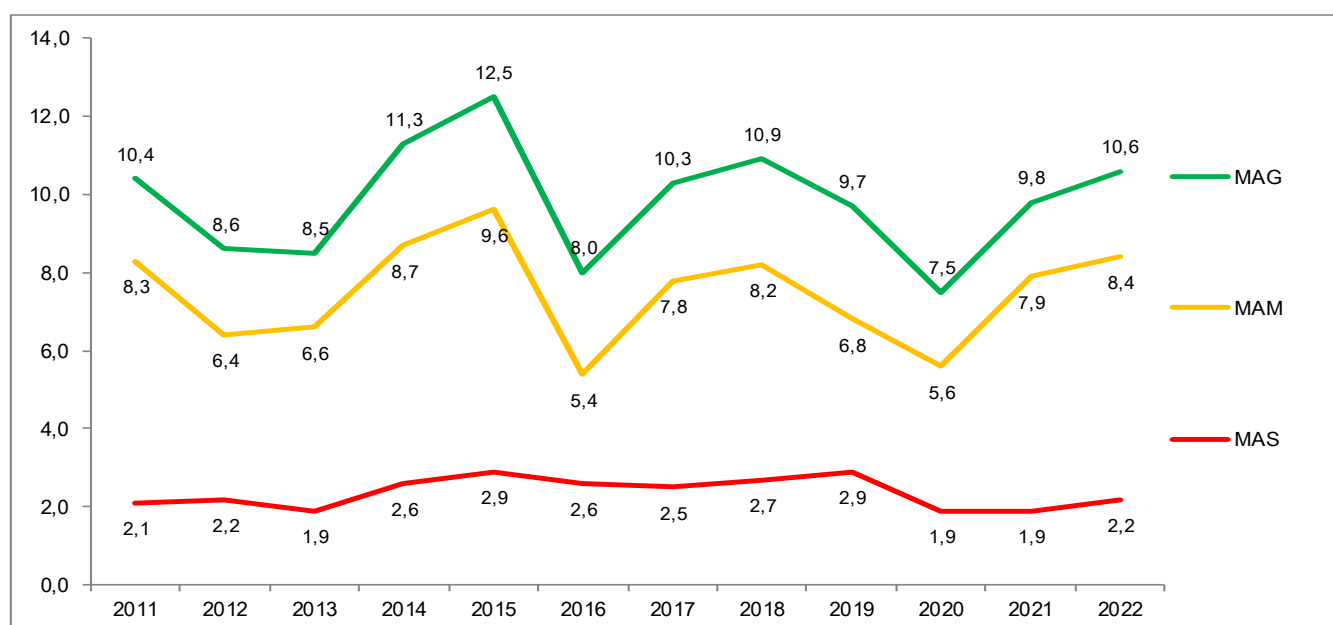
et même si des personnes infectées ne développent que des symptômes légers, voire aucun symptôme, une partie des malades développe des formes graves, en particulier les personnes vulnérables.

Le rapport Mali Sitrep n°139 sur la situation Covid-19 à la date du 31 janvier 2021 fait état d'un cumul de cas confirmés depuis le début de l'épidémie de 8 091 et 330 décès, soit une létalité globale de 4,1%. Afin de diminuer la charge de la maladie, en prévenant notamment les cas graves et les décès à travers la réduction de la circulation du virus, le Mali avait envisagé la vaccination contre la Covid-19 dans un premier temps pour les cibles prioritaires (agents de santé, personnes âgées de 60 ans et plus et personnes avec co-morbidité). Le Mali a souscrit à l'initiative COVAX qui est une plateforme de donateurs pour faciliter l'accès au vaccin contre la Covid-19 pour les pays en développement. L'objectif de cette vaccination est de réduire la morbidité et la mortalité attribuables à la Covid-19.

6.4.6. Situation nutritionnelle des enfants

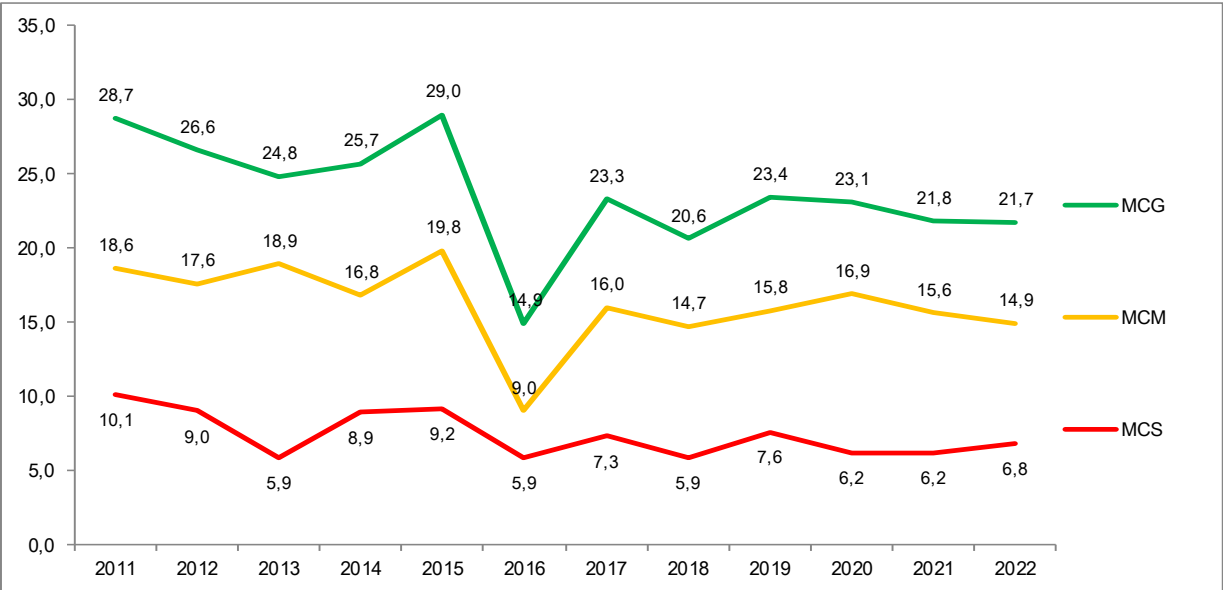
L'examen de la malnutrition aiguë au Mali montre une légère augmentation entre 2011 et 2022, elle est passée de 10,4% en 2011 à 10,6% en 2022. La prévalence de la Malnutrition Aigüe Globale (MAG) a baissé entre 2011 et 2013, puis augmenté en 2014 avec environ 3 points de pourcentage, ensuite elle a baissé entre 2014 et 2016, puis s'est stabilisée entre 2016 et 2019. Enfin elle a chuté en 2020 avant de connaître une augmentation jusqu'en 2022. La forme modérée a suivi une évolution similaire. La Malnutrition Aigüe Sévère (MAS) a une évolution plus linéaire et reste circonscrite entre 2 et 3%.

Figure 12 : Prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants de 6-59 mois (en %)



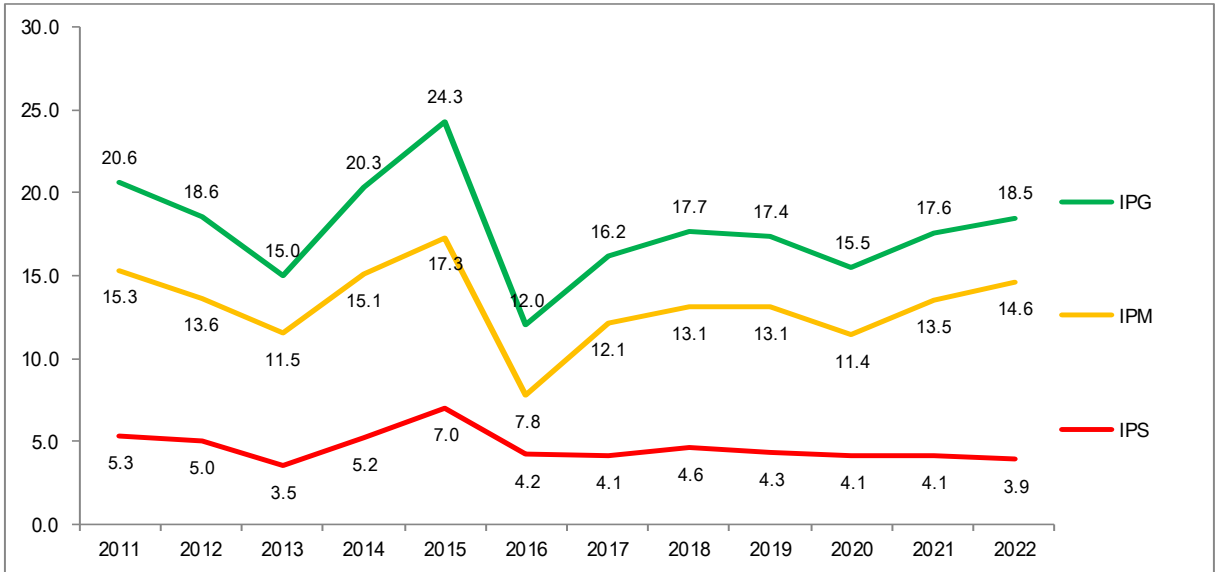
Entre 2011 et 2022, la prévalence nationale de la malnutrition chronique en général s'est améliorée significativement au taux de -2% l'an. En moyenne, 23,6% des enfants âgés de 6 à 59 mois souffrent de la malnutrition chronique globale dont 7,5% de la forme sévère. La situation s'est un peu améliorée entre 2011 et 2013, la prévalence de la malnutrition chronique est passée de 28,7% en 2011 à 24,8% en 2013 puis elle s'est dégradée en 2015 (29%) avec plus de 4 points de pourcentage, ensuite elle a chuté en 2016 avec plus de 14 points de pourcentage d'écart, enfin, elle s'est stabilisée jusqu'en 2022.

Figure 13 : Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 0-59 mois (en %)



En 2022, environ 2 enfants de moins de 5 ans au Mali se trouvent dans une situation d'insuffisance pondérale. La prévalence a connu une légère amélioration entre 2011 et 2022 avec un taux d'accroissement de -1%. Durant cette période, la moyenne des enfants de moins de 5 ans ayant une insuffisance pondérée se fixe à 17.8% dont 4.6% de la forme sévère. La situation s'est beaucoup améliorée entre 2011 et 2013 avec un écart de plus de 5 points de pourcentage (20.6% en 2011 contre 15.0% en 2013), puis elle s'est beaucoup détériorée en 2015 (24.3%) avec plus de 9 points de pourcentage d'écart de plus pour ensuite chuter en 2016 avec plus de 12 points de pourcentage d'écart, enfin, elle s'est stabilisée jusqu'en 2022.

Figure 14 : Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de 0-59 mois (en %)



6.5. Déficit en éducation et inadéquation emploi-formation

Permettre à chaque malien d'achever au moins une éducation de base de qualité a été pendant longtemps une préoccupation majeure des différents Gouvernements de la République du Mali. Dans cette perspective, le pays s'est doté à partir de 2019, d'une deuxième génération du Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC II) jusqu'à l'horizon 2028 dont les effets induits permettront à moyen et long terme de valoriser davantage les ressources humaines et de renforcer les acquis des programmes précédents fragilisés par la crise multidimensionnelle, depuis 2012.

La vision des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle est qu'à l'horizon 2028, le Mali dispose d'un système éducatif performant et inclusif qui forme des citoyens patriotes, responsables, productifs et créatifs qui contribuent au développement socioéconomique de leur pays.

Cependant, la mise en œuvre de ce programme impactée par le contexte politique, sanitaire et sécuritaire n'a pas permis d'installer à souhait des réformes relatives à l'amélioration de la qualité et au renforcement de la gestion décentralisée de l'éducation de base. De fait, l'atteinte d'une éducation de qualité pour tous portée par une véritable stratégie d'adéquation formation-emploi reste encore une préoccupation majeure au regard des enjeux et défis nationaux, mais aussi des nouveaux engagements internationaux pris par le Mali, notamment par rapport à l'Agenda 2030 des Nations-Unies et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Au nombre des difficultés auxquelles fait face le secteur de l'éducation au Mali, se trouvent l'inadéquation entre les programmes de formation, les opportunités de création de valeur ajoutée et le marché du travail. Malgré l'introduction de solutions informatiques, le secteur reste confronté à la problématique de gestion de flux des effectifs surtout au secondaire et au supérieur (affectant les stratégies orientées vers l'élaboration d'un plan de développement et de gestion efficace des ressources financières). A ces difficultés, s'ajoutent l'insuffisance des capacités d'accueil, du personnel enseignant qualifié dans tous les cycles d'enseignement et un sérieux problème qui sous-tend tous les autres, la gouvernance et la redevabilité.

Encadré 6 : Education aux valeurs, tout un programme

Le Programme National d'Éducation aux Valeurs (PNEV)⁷ et son Plan d'actions 2024-2028 ont été approuvés le 31 janvier 2024 par Décret n°2024-0060/PT-RM. Ledit programme rappelle quelques innovations constitutionnelles⁸ et des valeurs dont (i) l'érection des langues nationales au statut de langues officielles et (ii) la reconnaissance des légitimités traditionnelles, (iii) la préservation de nos valeurs sociétales et autres. Au-delà de la Constitution et de la Charte de la Transition révisée le 25 février 2022, ses dispositifs normatifs de référence incluent la Charte impériale de Kurukanfuka (1236), assortie des enseignements initiatiques du «Do Kayidara», les «Lois Sékou Amadou» de la Diina (1818-1844) régissant les modalités de traversée du fleuve par les troupeaux ainsi que la pacification des rapports de voisinage nomades-sédentaires, et les Cahiers jurisprudentiels de Tombouctou. Ces anciennes références sont probablement empreintes des éléments, positifs comme négatifs, de la superstructure de l'époque médiévale et précoloniale tandis que les nouvelles peuvent colporter les insuffisances de la lutte pour l'indépendance et la souveraineté.

Plus d'une douzaine de valeurs sont énumérées dans le document, allant du travail à la connaissance de soi et donc de l'autre, en passant par la dignité, le sens de l'honneur, l'entraide et la discipline, etc. Aussi, ont-elles été regroupées en 5 classes de valeurs, à savoir (i) les valeurs de base ou valeurs cardinales, se rapportant à l'être, à l'identité, à la culture et à l'humain, (ii) les valeurs de conscience, caractérisant le rapport spirituel, intellectuel et moral, (iii) les valeurs de l'action, relatives à la motivation, à l'éthique et à la logique, (iv) les valeurs républicaines, ou celles du civisme, de la citoyenneté et du patriotisme, (v) les valeurs universelles, propres à toutes les civilisations. Les 2 premières classes de valeurs parlent de la personne, de l'homme, passé de la nature à la culture, les 2 suivantes appréhendent l'État, la République fondée sur la norme et la raison, la dernière serait un pont qui relie les peuples, une jonction entre les nations, sous le prisme des courants de pensée et des conventions.

De toutes les valeurs, un accent particulier est mis sur le «Sinankunya» (traduit dans le Programme par «famille élargie» plus connu du public non averti en tant que «cousinage à plaisanterie»). Cette valeur particulière, présente chez tous les groupes socioculturels du pays, est définie comme un pacte d'alliance et de non-agression érigé en lien de parenté, associé à un jeu de dérision mutuelle, chacun se retrouvant en l'autre.

7 République du Mali (2024), Programme national d'éducation aux valeurs (PNEV) – Etude, Rapports de mission, Communication écrite, Bamako 23 janvier

8 Décret n°2023-0401/PT-RM du 22 juillet 2023 portant promulgation de la Constitution

Elle se présente sous forme d'obligation morale entre patronymes, communautés, villages, ou tout autre type de relations, servant de moyen formidable de médiation sociale et participant des mécanismes traditionnels de résolution des conflits à toutes les échelles. La seconde valeur sur laquelle le document s'étend un peu plus est celle dite «Do Kayidara», appellation un peu exotérique pouvant signifier «espace de savoir». Elle est plutôt un ensemble de valeurs et de principes. Les principes sont scindés en principes opérationnels de connaissance de soi et en principes de famille-nation. Ces derniers comprennent l'indivisibilité, l'incessibilité, la non aliénation par gage, la non affectation/attribution excepté la garde, la non dissolution. Les premiers consistent à (i) voir de ses yeux avec son esprit/intelligence, (ii) connaître grâce à l'expérience directe et à l'analyse théorique/étude abstraite, (iii) déclarer son opinion afin de bénéficier de l'apport des autres, (iv) accomplir ses obligations dans le délai imparti et (v) faire du bien à soi et aux autres en toutes circonstances. Au-delà des principes, le «Do Kayidara» énumère 5 valeurs de la citoyenneté, que sont l'humain, le sociable, la filiation sociable, l'honorabilité et le sinankunya.

Toutes les valeurs retenues doivent être mises à contribution pour relever les défis de notre époque, à savoir, d'une part, la dignité humaine, la paix internationale, la souveraineté des nations et la quête d'espoir des peuples et leur aspiration au bien-être et à la prospérité, et d'autre part, la poussée démographique, l'écologie et le changement climatique, la géostratégie planétaire pour l'accaparement des ressources, le règne du digital et le danger d'une civilisation déshumanisée, autodestructrice. Elles sont préalablement définies comme étant des normes rationnelles de conduite et d'évaluation des faits, des actes individuels et collectifs, selon l'idée du bien et du mal, de la vertu et du vice, dans une entité sociale donnée et le temps de référence.

Fondées sur la culture et l'expérience, les valeurs encadrent le savoir être et l'agir de l'individu se déclinant dans la pensée et le discours, comme dans le comportement et les pratiques au quotidien.

Elles transparaissent sous forme d'idéaux, de principes, de croyances, servant de repères aux individus dans la conduite de leur vie sociale et sont interdépendantes et constituées en système de valeurs. L'éducation aux valeurs consiste à (i) former et armer le citoyen, en lui faisant acquérir une culture morale et civique pouvant lui permettre de participer efficacement à la vie sociale et économique, et de s'assumer pleinement face à ses devoirs, dans un monde en mutation et (ii) élever les enfants et les adolescents à l'humanité, en leur faisant prendre conscience qu'ils sont, en fait, engagés par plusieurs liens dans la vie sociale, au service du meilleur de la collectivité. Les vecteurs de leur diffusion englobent, entre autres, les images et symboles, la création artistique (chant, musique, danse, folklore, etc.), les traditions orales (conte, légende, proverbe, dicton, poésie, etc.), les ordres sociaux, etc. Les acteurs du Programme sont aussi nombreux que variés, la famille, l'école, l'État, les légitimités traditionnelles, les médias, les organisations de la Société Civile, les ordres et établissements professionnels, les entreprises, etc.

La stratégie d'éducation aux valeurs s'opère dans une perspective d'intégration dynamique des ressources de la famille, de l'école, de la société et de l'État tenant compte des dimensions linguistiques, psychosociales et comportementales. La vision du Programme, à l'horizon 2030, est que «le Mali dispose des citoyens responsables, patriotes et respectueux des valeurs, travailleurs consciencieux, ouverts d'esprit, qui œuvrent pour la souveraineté et le bien-être de tous». Aussi, son objectif général est-il «la reconstruction du citoyen malien, responsable, ressource, patriote et respectueux des institutions, travailleur consciencieux, ouvert d'esprit, qui aime la nature et œuvre pour le bien-être de tous, fervent acteur du progrès», en d'autres termes «promouvoir une éducation civique morale et patriotique basée sur le respect des valeurs et la bonne gestion des affaires publiques». Cinq axes stratégiques majeurs articulent le PNEV, (i) la promotion de l'éducation civique, morale et patriotique, (ii) la création d'espace d'éveil citoyen, (iii) le soutien à l'autorité parentale, (iv) le renforcement des capacités des acteurs institutionnels et sociopolitiques et (v) l'amélioration de la synergie d'actions entre les acteurs institutionnels.

Si le référentiel du système de valeurs nous rappelle que nous héritons d'anciens empires et royaumes, c'est aussi admettre que nos valeurs sont imprégnées de la superstructure de ces États

précapitalistes, esclavagistes ou féodaux plus ou moins homogènes comme modes de production. De telles valeurs ont probablement des tares par rapport aux normes capitalistes en termes de moins de liberté et de droits égaux pour tous, nous devons les assumer pour ne pas tomber dans l'adoption béate de normes sociales inopérantes parce que opposées aux normes modernes admissibles de notre époque voire de celle des générations futures.

Au Mali, le système éducatif comprend l'éducation préscolaire, l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire, l'enseignement normal, l'enseignement supérieur, l'éducation non formelle, l'enseignement professionnel et l'éducation spéciale. Ce système est administré principalement par les ministères en charge de (i) l'éducation nationale, (ii) l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et (iii) la formation professionnelle. La situation du secteur privé de l'éducation et de la formation indique une grande évolution en termes d'effectifs. Le niveau de revenu des ménages constitue un levier par rapport à la poursuite des études et à l'investissement par les parents dans les études secondaires et supérieures des enfants.

Les personnes qui ont fréquenté l'école, seulement 69% d'entre elles ont achevé, en 2022, le niveau primaire d'instruction, 8% le secondaire et 4% le post-secondaire (universitaire court ou long). Ce dernier niveau semble significatif dans le seul district de Bamako (environ 11%) avec partout ailleurs moins de 3% avec une prédominance de 1%. Le secondaire est remarquable à Bamako (16%) et un peu dans les régions de Sikasso, Koulikoro et Koutiala (plus de 7% des scolarisés). L'enseignement coranique est davantage évoqué à Taoudenni (17%) et Mopti (13%). L'alphabétisation reste très marginale (moins de 1%) à l'exception des 2% de Kidal.

► Education préscolaire et fondamentale entre qualité et éducation pour tous

Première étape du parcours scolaire, le préscolaire contribue favorablement à l'éveil psycho-cognitif de la petite enfance en la préparant à l'accès au fondamental. Le taux brut de préscolarisation a évolué passant de 6,1% en 2018 à 6,9% en 2022. Le nombre de filles est en croissance représentant 50.0% en 2018 et 50,4% en 2022 de l'effectif total tiré principalement par le secteur privé.

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est d'environ 80% en 2022 au fondamental I, 51% au fondamental II et 20.5% au secondaire général. Entre 2017-2018 et 2021-2022, le TBS est resté presque stable à tous les niveaux de l'éducation à l'exception du secondaire général qui a connu une progression timide passant de 17.1% en 2017-2018 à 29.4% en 2021-2022 avec un taux d'accroissement de 14.5% par an. Sur la même période, le TBS des garçons reste toujours plus important que chez les filles à tous les niveaux. Ainsi, le TBS au fondamental I des filles est de 77% en 2022 contre 82% pour les garçons, soit 5 points de pourcentage en moins. Les TBS au fondamental I et au fondamental II sont les plus élevés sur toute la période avec un taux supérieur à 50% sur toute la période. Contrairement au fondamental I, le TBS au niveau de l'enseignement technique est le plus faible au Mali. Malgré l'engagement du département dans le cadre de la scolarisation avec l'appui des partenaires, des alternatives éducatives sont à renforcer dans le but de toucher plus de population non scolarisée, déscolarisée précoce ou vulnérable à l'échelle nationale.

Tableau 45 : Evolution du TBS

	2017-2018			2018-2019			2019-2020			2020-2021			2021-2022		
	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total
Fondamental I	82.6	70.4	76.5	85.8	73.8	79.8	82.9	75.3	79.2	81.2	75.9	78.6	81.8	77.4	79.6
Fondamental II	52.5	44.8	48.6	52.8	46.2	49.5	52.3	48.4	50.4	49.7	46.0	47.9	51.7	49.8	50.8
Secondaire général	20.5	13.7	17.1	25.2	19.5	22.3	26.5	21.8	24.2	30.4	24.9	27.7	31.3	27.4	29.4
Secondaire technique	0.6	0.4	0.5	0.8	0.6	0.7	0.4	0.3	0.4	0.6	0.5	0.6	0.4	0.4	0.4
Secondaire professionnel CAP	3.0	1.6	2.3	3.5	1.8	2.6	3.2	2.1	2.6	3.2	2.2	2.7	3.7	3.8	3.8
Secondaire professionnel BT	6.5	4.7	5.6	6.9	5.1	6.0	5.6	4.4	5.0	6.1	5.1	5.6	6.4	5.7	6.1

Source : Rapport d'analyse des indicateurs 2018 à 2022 de la CPS éducation

Le même déficit de satisfaction des besoins de santé s'observe dans le secteur de l'éducation. Le taux net de scolarisation au fondamental n'est que de 59% en 2022 au fondamental I et de 31% au fondamental II. Ce qui marque une décroissance annuelle moyenne de 2% respectivement 4.5% depuis 2016, décroissance plus importante chez les garçons que chez les filles au fondamental I (2.2% contre 1.2%) et l'inverse au fondamental 2 (3.3% contre 5.8%), c'est dire que les filles franchissent de moins en moins les portes du fondamental II.

Tableau 46 : Taux net de scolarisation au fondamental (en %)

		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TNS fondamental I	Garçon	61.4	61.4	57.9	59.4	57.7	54.8	57,7
	Fille	58.0	60.4	57.5	57.8	59.0	54.7	59,4
	Total	60.2	60.9	57.7	58.6	58.3	54.7	58,5
TNS fondamental II	Garçon	31.5	28.4	27.3	33.1	31.7	26.7	28,9
	Fille	32.3	30.7	27.9	32.6	32.0	23.9	32,7
	Total	31.9	29.5	27.6	32.9	31.9	25.4	30,7

Source : INSTAT (EMOP).

Ainsi, le taux brut d'admission au fondamental I des filles est de 67% en 2021 contre 69% pour les garçons, soit 2 points de pourcentage en moins. Les taux bruts d'admission au fondamental I sont les plus faibles à Mopti, moins de la moitié des élèves en 2020 comme en 2021 et indépendamment du sexe de l'élève. Ils sont également faibles dans les régions de Tombouctou (53% en 2022 contre 66% en 2021), Ségou (54%) et Sikasso (61%). Mopti et Ségou sont deux régions où l'école coranique la dispute à l'école formelle pour la fréquentation des enfants.

Au fondamental II, les taux bruts d'admission sont encore plus faibles, à peine 2 élèves sur 5 en moyenne nationale avec de très fortes disparités régionales. Ainsi, ce taux n'est que de 4% à Kidal en 2022, 14% à Tombouctou et 18% à Mopti. Les élèves ne sont majoritairement admis qu'à Bamako, 89% en 2022 pour 94% des filles contre 86% des garçons, chez les garçons dans la région de Koulikoro (64%). Les taux de 2022 marquent le pas comparativement à 2019 dans les régions de Mopti et Tombouctou (4 points de pourcentage de détérioration chacune), Bamako (2 points) et Ségou (1 point). La baisse d'admission est également induite par les garçons et par les filles.

Tableau 47 : Taux brut d'admission au 2nd cycle fondamental

	2019			2020			2021			2022		
	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total
Kayes	40%	26%	33%	36%	26%	31%	38%	27%	33%	64%	47%	56%
Koulikoro	60%	52%	56%	57%	51%	54%	51%	46%	48%	64%	63%	64%
Sikasso	43%	37%	40%	42%	41%	42%	39%	38%	38%	41%	40%	40%
Ségou	37%	32%	34%	36%	33%	34%	24%	22%	23%	34%	32%	33%
Mopti	22%	21%	22%	19%	19%	19%	19%	19%	19%	17%	18%	18%
Tombouctou	19%	18%	18%	16%	16%	16%	14%	14%	14%	13%	16%	14%
Gao	24%	23%	23%	23%	20%	22%	27%	27%	27%	30%	30%	30%
Kidal	2%	2%	2%	3%	2%	3%	7%	6%	7%	4%	3%	4%
Bamako	89%	94%	91%	86%	92%	89%	84%	92%	88%	86%	94%	89%
Total	45%	40%	43%	43%	41%	42%	40%	38%	39%	44%	43%	44%

Source : Rapport d'analyse des indicateurs 2019 à 2022 de la CPS éducation.

L'évolution des effectifs au secondaire reste particulièrement marquée par une proportion dominée par les filières littéraires au détriment des filières scientifiques. Aussi, le défi est de faire de l'enseignement secondaire et professionnel une source de main-d'œuvre qualifiée dans des secteurs porteurs de croissance et créateurs d'emplois.

► **L'éducation non formelle, l'éducation spéciale, les autres types d'enseignement et l'apprentissage pour une inclusion des plus vulnérables**

Selon les données de l'EMOP (Rapport de synthèse des résultats du premier passage, 2023), le taux d'alphabétisation chez les personnes de 15 ans et plus est passé de 34,3% en 2017 à 35% en 2022 (25,8% chez les femmes), un tiers seulement de la population malienne sait donc lire et écrire dans une langue quelconque. Les femmes sont plus concernées par l'analphabétisme que les hommes et selon les résultats des enquêtes statistiques, l'écart ne semble pas se réduire entre les sexes. Toutefois, des compétences de savoir lire ne sont pas installées de manière durable pour plus de trois-quarts des adultes de 22-44 ans ayant pourtant achevé le 1^{er} cycle du fondamental.

Des efforts en matière d'amélioration des compétences en alphabétisation sont faits dans le cadre de programmes ciblant les populations non scolarisées ou déscolarisées à travers les Centres d'Education pour le Développement (CED), les Centres d'Education pour l'Intégration (CEI), les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF), les Centres d'Apprentissage Féminin (CAFé) en particulier en zone rurale.

L'éducation spéciale cible les personnes handicapées ou ayant des difficultés d'adaptation personnelle et d'intégration sociale, afin de faciliter leur adaptation et leur insertion sociale. Elle est dispensée dans des centres spéciaux.

Dans le secteur privé d'enseignement, on trouve également des medersas, dédiées à la formation coranique des enfants. Des efforts sont en cours pour prendre en compte ce système d'enseignement dans le système éducatif national afin de mieux l'encadrer et d'accroître sa contribution au développement économique et social du pays.

► **La problématique de la gestion des flux et de l'insertion des diplômés des enseignements universitaire et normal**

Le Mali compte 5 universités publiques, 11 grandes écoles, plus de 174 instituts privés d'enseignement supérieur et 20 Instituts de Formation de Maîtres (IFM) y compris celui de Kidal non fonctionnel. D'année en année, le nombre d'étudiants et d'élèves-maîtres augmente. Les effectifs au supérieur, toutes filières confondues au niveau des universités et grandes écoles au public, passent de 85 284 étudiants en 2018 à 147 510 étudiants en 2022.

En marge des possibilités informatiques, la gestion efficace de flux à ce niveau d'enseignement reste encore d'actualité. Aussi, la problématique de l'emploi et du chômage des jeunes constitue-t-il un défi majeur pour les pouvoirs publics. Pour relever tous les défis liés à cette problématique, plusieurs programmes et projets ont été mis en œuvre.

Tableau 48 : Répartition des effectifs étudiants des universités et grandes écoles publiques

	2017-2018			2018-2019			2019-2020			2020-2021			2021-2022		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Grandes écoles	2240	7238	9478	2540	7689	10229	1770	5895	7665	1716	6386	8102	3113	8734	11847
Universités	24705	51101	75806	25325	48810	74135	11454	25579	37033	32637	57444	90081	51527	84136	135663
Ensemble	26945	58339	85284	27865	56499	84364	13224	31474	44698	34353	63830	98183	54640	92870	147510

Source : DGESRS

Sur l'ensemble des nouveaux inscrits dans les IES soit 14 032 étudiants pour l'année universitaire 2019-2020, on observe un déséquilibre entre garçons et filles dans l'accès à l'éducation, soit 14 032 des nouveaux inscrits garçons pour 7 877 des filles. La part des néobacheliers inscrits dans les IES publiques a diminué allant de 91% à 81% entre 2017 et 2020 avec un taux de régression de -3.8% en moyenne par

an. Sur la même période, la part des néobacheliers dans les nouveaux inscrits est restée presque stable et la part des filles dans les néobacheliers nouvellement inscrits a connu une progression allant de 33% pour l'année 2016-2017 à 37% pour 2019-2020 avec un taux d'accroissement de 3.9%.

Tableau 49 : Répartition des étudiants par sexe

		2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Néobacheliers maliens inscrits dans les IES publiques	Garçon	15 291	18 130	14 983	12 227
	Fille	7 552	10 445	8 825	7 52
	Total	22 843	28 575	23 808	19 479
Autres nouveaux inscrits dans les IES publiques	Garçon	2 251	1 551	1 854	1 805
	Fille	493	493	659	625
	Total	2 744	2 044	2 513	2 430
Flux total de nouveaux inscrits dans les IES publiques	Garçon	17 542	19 681	16 837	14 032
	Fille	8 045	10 938	9 484	7 877
	Total	25 587	30 619	26 321	21 909
% de néobacheliers inscrits dans les IES publiques		91%	86%	91%	81%
Part des néobacheliers dans les nouveaux inscrits		89%	93%	90%	89%
Part des filles dans les néobacheliers nouvellement inscrits		33%	37%	37%	37%

Source : DGESRS

Pour l'année académique 2019-2020, les écoles supérieures comptaient 36 597 étudiants nouveaux inscrits, dont 35% de filles. Plus de 73% de ces nouveaux inscrits sont ceux inscrits pour la licence (licence 49% et licence professionnelle 24%) suivis par les doctorants avec 19%. A cause du système LMD, on n'a presque pas d'inscrits pour la maîtrise (0.4%), le Master et les courtes formations ont presque le même nombre d'inscrits soit respectivement 3.1% et 2.9%. Entre 2016 et 2019, le nombre de nouveaux inscrits dans les IES a augmenté de 12.9% pour près de 10.8% chez les garçons et 17.4% chez les filles. Pour le compte de l'année scolaire 2019-2020, ce nombre a connu une chute impressionnante avec seulement 36 597 contre 82 999 nouveaux inscrits pour l'année 2018-2019 soit une régression de 44.1%.

Tableau 50 : Evolution des inscrits dans les IES publiques

		2015- 2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Effectif total d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur public	Garçons	40 774	50 576	55 784	55 515	23 894
	Filles	16 971	21 530	25 583	27 484	12 703
	Total	57 745	72 106	81 367	82 999	36 597
Détail des inscriptions en fonction des diplômes préparés	Doctorat	4 906	6 333	7 729	7 514	6 952
	Maîtrise	10 645	12 108	4 062	137	152
	Master	193	992	2 009	2 049	1 144
	Licence	39 195	47 133	69 299	58 861	18 033
	Licence prof.				13 838	8 753
	Ingénieur	563	1 034	726	613	313
	Formations courtes	2 242	1 602	1 459	1 352	1 065
Part des filles dans les inscriptions		29%	30%	31%	33%	35%

Source : DGESRS

En 2019-2020, les étudiants de l'enseignement supérieur sont au nombre de 39 875 contre 84 364 en 2018-2019, soit une régression de 52.7%. Plus de 4/5 des étudiants (82.2%) sont dans les universités publiques et les étudiants dans les écoles représentent moins de 2% du nombre total des étudiants 2019-2020. Sur les périodes 2015-2016 et 2017-2018, le nombre d'étudiants dans les écoles supérieures a connu une augmentation. Il est passé de 57744 en 2016 à 85284 en 2018, soit une progression de 21.5% par an en moyenne. Depuis l'année académique 2018-2019, le nombre d'étudiants dans les écoles supérieures n'a cessé de diminuer avec un taux de régression de -31.6% l'an. Ce sont les universités qui enregistrent plus de régression avec un taux de -34.2% contre 13.6% pour les écoles supérieures.

Tableau 51 : Evolution des effectifs par structure/IES

IES	Structure	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
CERFITEX	CERFITEX			102	107	87
ENETP	ENETP	468	616	998	1 005	1 044
ENI-ABT	ENI-ABT	966	1 379	1 618	1 656	527
ENSUP	ENSUP	1070	1 294	1 843	1 883	644
ESJSC	ESJSC			25	43	71
IHERI-ABT	IHERI-ABT				23	12
INFSS	INFSS			1 257	1 471	1 535
INFTS	INFTS			721	727	22
INJS	INJS			224	177	49
IPR/IFRA	IPR/IFRA	1 059	1 853	2 690	3 009	2 932
IZSEJ	IZSEJ				128	147
ULSHB	FLSL	9 906	11 108	13 360	13 860	3 625
	FSHSE	6 100	9 864	9 268	7 689	1 192
	IC			24	36	56
	IUT	145	179	215	229	171
	Total	16 151	21 151	22 867	21 814	5 044
US	FAGES			139	326	631
	FAMA	316	601	1 092	1 677	1 629
	FASSO	929	1 669	1 945	2 441	2 104
	IUFP	368	392	554	562	636
	Total	1 613	2 662	3 730	5 006	5 000
USJPB	FASAP			319	1 297	1 872
	FDPRI	7 645	8 347	7 999	5 967	732
	FDPU	5 931	2 817	4 861	3 664	3 130
	Total	13 576	11 164	13 179	10 928	5 734
USSGB	FHG	5 403	5 494	4 880	5 349	833
	FSEG	8 851	11 989	17 675	18 322	5 871
	IUG	1 692	1 810	2 203	1 656	506
	Total	15 946	19 293	24 758	25 327	7 210
USTTB	FAPH	1 124	1 540	1 708	1 681	1 620
	FMOS	3 782	4 793	6 021	5 833	5 606
	FST	2 806	3 039	2 880	2 814	1 970
	ISA	253	418	663	732	621
	Total	7 965	9 790	11 272	11 060	9 817
Ensemble Ecoles		2 493	5 142	9 478	10 229	7 070
Ensemble Universités		55 251	64 060	75 806	74 135	32 805
Enseignement supérieur		57 744	69 202	85 284	84 364	39 875

Source : DGESRS

Dans l'ensemble, il apparaît que le coût total de l'action sociale s'élève à 13 170 millions de FCFA en 2020, avec 9 589 millions de FCFA (73% des dépenses totales de l'action sociale) exécutés pour les bourses et de 2 782 millions de FCFA exécutés comme dépenses de logements. Comparativement à la situation en 2019, cela représente une baisse du coût de l'action sociale par étudiant, d'environ 30%, du fait notamment de la diminution des bourses de plus de 60% malgré une légère augmentation du nombre de bénéficiaires qui est passé de 73 674 à 74 000 étudiants.

Tableau 52 : Coût de l'action sociale par étudiant (bourses et transferts assimilés dont trousseaux)

	2019			2020		
	Nombre de bénéficiaires	Dépenses totales (millions FCFA)	Dépense par bénéficiaire (FCFA)	Nombre de bénéficiaires	Dépenses totales (millions FCFA)	Dépense par bénéficiaire (FCFA)
Bourses	73 674	15 412.10	209 193	74 000	9 589.20	129 584
Logement	7 823	2 118.30	270 778	7 823	2 782.40	355 669
Restauration	73 674	368.4	5 000	74 000	370	5 000
Transport quotidien	17 609	431.5	24 505	18 964	358.1	18 883
Transport vacances	61 600	484.4	7 864	5 401	32.2	5 962
Autres aides		56.7			38	
Total		18 871.00			13 170.00	

Source : DGESRS

► **La problématique des écoles fermées et de l'éducation en situation d'urgence**

Depuis 2012, le secteur de l'éducation, à l'instar des autres services sociaux de base, a été impacté par la crise multidimensionnelle au Mali ayant conduit à la fermeture progressive des écoles dans les zones affectées, aggravée à partir de 2019 par la pandémie de Covid-19. La situation de scolarisation déjà alarmante se caractérise par la dégradation avancée des infrastructures publiques et rend l'accès difficile aux services sociaux de base.

Il ressort des chiffres clés dans la stratégie de cluster que, les besoins du Mali sont importants dans le domaine de l'éducation et que les populations sont différemment affectées, avec un nombre élevé de femmes, de garçons, filles et adolescents. Les interventions et actions définies dans la stratégie sont alignées avec ces besoins et les politiques et stratégies en vigueur au Mali.

Le déplacement massif des populations vers d'autres localités sur le territoire national et dans les pays voisins concerne toutes les tranches d'âge. Les Populations Déplacées Internes (PDI) identifiées en 2023 sont au nombre de 375 539 dont 202 791 femmes et 214 057 enfants avec 115 590 filles.

Tableau 53 : Situation des écoles non fonctionnelles (fermées), Octobre 2022

Région	Total écoles	Ecoles non fonctionnelle pour cause d'insécurité			Ecoles non fonctionnelle pour autres causes (Motifs économiques, écoles créées non opérationnelles)		
		Nbre d'écoles	Nbre enfants affectés	Nbre enseignants concernés	Nbre d'écoles	Nbre enfants affectés	Nbre enseignants concernés
Koulikoro	399	46	13800	276	0	0	0
Ségou	1822	141	42300	846	13	3900	78
Sikasso	2602	34	10200	204	8	2400	48
Mopti	2234	918	275400	5508	22	6600	132
Tombouctou	946	137	41100	822	90	27000	540
Gao	850	274	82200	1644	8	2400	48
Kidal	114	21	6300	126	14	4200	84
Total	8 967	1 571	471 300	9 426	155	46 500	930

Source : Cluster Education Mali, octobre 2022

Au titre de l'année 2023, pour causes principales d'insécurité, 1 659 écoles du 1^{er} et 2^{ème} cycle de l'enseignement fondamental et CDPE étaient encore non fonctionnelles (fermées), avec un total cumulé de 194 214 enfants et 3 197 enseignants affectés . Le département de l'éducation et ses partenaires y compris la coordination de Cluster Education, dans le cadre de l'urgence et même de développement, mène des activités de soulagement des populations et des apprenants vivant dans les zones affectées en vue de favoriser une meilleure prise en charge des besoins éducatifs identifiés ainsi que des actions de réouverture des écoles.

Des stratégies en rapport avec l'éducation en situation d'urgence ont été développées par le Gouvernement et ses partenaires. Parmi ces stratégies, on peut citer :

- l'élaboration et l'opérationnalisation de la stratégie de stabilisation des régions du centre du Mali ;
- la création d'un mécanisme d'interventions des partenaires y compris une plus grande synergie d'actions orientées sur les ODD à travers le positionnement de tous les bailleurs sur la 5W au niveau du Burkina Faso, du Niger et du Mali ;
- l'élaboration d'une stratégie de réouverture des écoles non fonctionnelles (fermées);
- l'initiation du dialogue avec les communautés en vue de leur implication efficace dans la mise en œuvre de la stratégie de réouverture des écoles non fonctionnelles ;
- le développement des alternatives éducatives dans les zones affectées par la crise en faveur du retour de l'école ;
- le recrutement d'enseignants volontaires.

► **La décentralisation et la déconcentration de l'éducation**

La gestion de l'école en mode décentralisé est une option retenue par le Mali. Elle est basée sur une responsabilisation des structures décentralisées et déconcentrées pour le développement de différents services en matière d'éducation (construction et entretien des salles de classe, recrutement et paiement des enseignants, élaboration et mise en œuvre du plan de développement de l'école, élaboration de la carte scolaire, etc.). Dans sa mise en œuvre, quelques acquis sont enregistrés sur le plan institutionnel, en l'occurrence :

- la Loi n° 2017 – 051 du 02 octobre 2017 portant Code des Collectivités Territoriales, les articles 22, 95 et 163 stipulant que :
 - l'enseignement préscolaire, fondamental, l'éducation non formelle et l'apprentissage relèvent de la délibération du Conseil communal,
 - l'enseignement secondaire général et l'apprentissage relèvent de la délibération du Conseil de cercle,
 - l'enseignement technique, professionnel, l'éducation spécialisée et l'apprentissage relèvent de la délibération du Conseil régional.
- l'Arrêté interministériel n°2019-3325/MEN-MATD-MEF-SG du 01 octobre 2019 fixant les modalités de gestion de l'Appui Direct à l'Amélioration des Rendements Scolaires (ADARS) ;
- l'Arrêté interministériel n°2019-3326/MEN-MATD-MEF-SG du 01 octobre 2019 fixant les modalités de gestion des cantines scolaires;
- l'Arrêté n°2011-3370/MEALN-SG du 16 août 2011 portant création, organisation et les modalités de fonctionnement des **Comités de Gestion Scolaire (CGS)**;
- le **Décret n° 2015-0678/P-RM du 20 octobre 2015 abrogeant et remplaçant le Décret n°02-313/P-RM du 04 juin 2002 fixant les détails des compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales en matière d'éducation transférée précise que :**
 - **20** compétences aux **communes**,
 - **9** compétences aux **Conseils de cercle** et **communes** du **district de Bamako**,
 - **9** compétences aux **Conseils régionaux** et **communes** du **district de Bamako**,
 - La création de 26 Académies d'Enseignement (AE) et 125 Centres d'Animation Pédagogique (CAP),
 - la création de la Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration du secteur de l'Education (CADDE),
 - la création de la Direction des Ressources Humaines du Secteur de l'Education (DRH/SE)
 - la création de la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT), autre département tutelle,
 - la création de la Direction Nationale de la Fonction Publique des Collectivités Territoriales (DNFCT), autre département de tutelle,
 - la mise en place des **Comités de Gestion Scolaire (CGS)**.

La contrainte majeure constatée est l'animation timide des cadres de concertation qui doivent être redynamisés entre les services techniques de l'éducation et les Collectivités Territoriales. Vu l'enjeu de la gestion de l'école en mode décentralisé, des défis ont été identifiés, notamment :

Défis relatifs à la poursuite de la mise en œuvre des compétences transférées :

- l'amélioration de la qualité des réalisations des Collectivités Territoriales (CT) et la fourniture effective des services éducatifs aux populations ;
- l'amélioration de la communication entre tous les acteurs de l'éducation à travers les cadres de concertation ;
- le suivi de l'exécution des transferts de fonds de l'Etat aux Collectivités territoriales et aux services déconcentrés de l'éducation ;
- la sensibilisation des CT dans le choix des sites, l'entretien et la maintenance des ouvrages ;
- la poursuite de la formation des CT dans la maîtrise d'ouvrage et le montage des dossiers ;
- le renforcement des capacités des agents chargés du suivi des travaux de construction des infrastructures scolaires ;
- la poursuite de la généralisation progressive des CGS fonctionnels et la supervision de la mise en place desdits Comités, la formation de leurs membres et celle des Collectivités Territoriales ;
- La traduction en langues nationales, l'impression et la formation des acteurs sur les documents et outils de gestion de l'école en mode décentralisé.

Défis relatifs au transfert des ressources financières

- le renforcement des capacités en matière de gestion financière des Collectivités Territoriales et des CGS ;
- la définition des modalités concrètes de transfert des ressources financières ;
- l'incitation des CT à mobiliser des ressources propres en faveur de l'école ;
- l'accroissement de l'effort budgétaire de l'Etat en faveur des Collectivités Territoriales.

Défis relatifs à la gestion des ressources humaines

- l'assurance que les mutations et les congés de formation ne provoquent pas la fermeture de classes ;
- le renforcement de la concertation entre les acteurs et la gestion holistique des enseignants.

► Le financement de l'éducation

Malgré la crise multidimensionnelle, l'Etat consent d'énormes efforts budgétaires au niveau du secteur de l'éducation avec l'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers. De 2018 à 2021, les ressources budgétaires affectées au secteur de l'éducation et de la formation professionnelle sont passées de 399,527 milliards de FCFA à 481, 226 milliards de FCFA, soit 20,4% d'augmentation. La contribution de l'Etat sur les ressources budgétaires affectées se chiffre en 2018 à 94,5% et en 2021 à 99%, celle des PTF à la même période s'élève respectivement à 5,5% et à 1%. Par ailleurs, la part la plus importante des dépenses récurrentes d'éducation est consommée par les salaires du personnel. D'environ 51% enregistrés en 2018, le montant alloué pour les salaires a atteint une proportion plus importante en 2021 en s'établissant à 66% des dépenses totales de l'éducation.

En février 2024, le Gouvernement a organisé des Etats Généraux sur l'Education placés sous la présidence du PM, Dr. Choguel Kokalla MAIGA. Dans un contexte de forte mutation sociale et sociologique, le PM a marqué non seulement la volonté commune du Gouvernement de repenser notre système éducatif commun mais aussi le souhait de panser ses plaies profondes. A sa suite, le ministre de l'éducation a mis l'accent sur l'environnement global de l'éducation au Mali. Il a ainsi rappelé la volonté politique de l'Etat d'intensifier la gestion décentralisée, rigoureuse et transparente du personnel enseignant, l'offre de parcours flexibles et innovants de formation professionnelle, l'adaptation de la formation aux besoins du marché et la nécessaire articulation entre les segments de l'éducation, de l'éducation préscolaire à l'enseignement supérieur.

Pour ce faire, la commission a tout d'abord procédé à des phases consulaires, régionales et district de Bamako et Nationale. Il s'agissait de définir des orientations précises pour la refondation du système éducatif en cohérence avec les valeurs culturelles et répondant aux besoins de développement socio-économique du pays.

Il est établi que le bon fonctionnement du système éducatif est fonction des variables telles que la construction d'infrastructures scolaires, les recrutements d'enseignants, les renforcements de capacités au profit des personnels et les acquisitions de matériels et autres manuels pédagogiques au profit de l'école.

A l'analyse, l'école malienne semble confrontée à des problématiques très diverses allant de la prise en compte des valeurs socioculturelles au financement du secteur de l'éducation en passant par la qualité des enseignements-apprentissages, les sureffectifs dans les salles de classe, les programmes de formation, l'adéquation formation-emploi, le développement de la fonction enseignante et l'état des infrastructures scolaires et académiques.

Le système éducatif est organisé autour de 4 ordres d'enseignement à savoir, l'éducation préscolaire, l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur pour 4 types d'enseignement (éducation non formelle, éducation spéciale, enseignement normal et formation technique et professionnelle).

Les Etats Généraux de l'Education (EGE) ont fait 221 recommandations stratégiques visant à définir les orientations pour une refondation du système éducation et 59 recommandations opérationnelles concernant les actions immédiates pour améliorer l'efficacité du système éducatif (actions urgentes et actions prioritaires). Il est à noter que les recommandations sont construites autour de 9 piliers, à savoir :

- A. Éducation du citoyen aux valeurs culturelles et aux savoirs endogènes ;
- B. Éducation inclusive sur toute l'étendue du territoire national ;
- C. Professionnalisation des formations à tous les niveaux du système éducatif et dans toutes les formes d'éducation ;
- D. Promotion des Langues officielles dans tout le système éducatif ;
- E. Développement de curricula centrés sur les valeurs et savoirs endogènes, les Langues officielles, les Sciences et technologies à tous les niveaux du système ;
- F. Formation et gestion des enseignants et des formateurs ;
- G. Recherche scientifique au service du développement social, économique, artistique, culturel et environnemental ;
- H. Schéma institutionnel systémique ;
- I. Financement souverain.

Pour les EGE, la vision est de **«former, d'ici à 2038, un citoyen de type nouveau, patriote et bâtisseur d'une société démocratique, acteur du développement économique, social, environnemental du pays, ancré dans sa culture, maîtrisant les savoirs endogènes, participant aux progrès scientifiques et technologiques et contribuant activement à la culture de la paix et au vivre-ensemble»**. Plus précisément, il s'agira de «former le citoyen malien à acquérir, à travers des actions organisées, les connaissances et les compétences permettant l'autonomie, l'intégration sociale, la production de savoirs pour un Mali émergent et ouvert sur le monde, d'ici à 15 ans (2038)» .

L'objectif général est de «doter le citoyen malien, à travers des actions organisées, des habiletés morales, physiques et intellectuelles lui permettant de contribuer efficacement au développement social, économique, culturel et environnemental du pays, d'ici à 15 ans (2038)».

Plus spécifiquement, il s'agira d'ici 2063 de :

- assurer, à travers diverses opérations de formation, l'éducation de tous les apprenants des différentes structures éducatives du pays aux valeurs culturelles et aux savoirs endogènes ;
- assurer l'inclusivité dans les actions éducatives de l'ensemble des structures d'éducation formelle et non formelle, sur toute l'étendue du territoire national ;
- professionnaliser, de manière harmonieuse, les formations à tous les niveaux du système éducatif et dans toutes les formes d'éducation ;
- systématiser, tout en mettant à disposition le matériel pédagogique adéquat, l'utilisation des langues

officielles dans tout le système éducatif ;

- développer, de manière participative avec les acteurs concernés, les curricula, en mettant l'accent sur les valeurs et savoirs endogènes, les sciences et technologies à tous les niveaux du système ;
- améliorer la formation et la gestion des enseignants sur tout le territoire national, à travers une planification stratégique rigoureuse ;
- renforcer la contribution de la recherche scientifique et de l'innovation technologique au développement des filières économiques porteuses et à l'amélioration des conditions de vie des populations, à travers la valorisation des résultats de la recherche ;
- organiser le schéma institutionnel du secteur de l'éducation, selon une optique systémique ;
- mettre en place un système de financement souverain, efficace et pérenne de l'éducation.

La refondation du système s'appuiera sur :

- une bonne communication autour des options retenues ;
- l'adhésion des enseignants, des formateurs et des populations aux actions de la refondation ;
- une gouvernance vertueuse ;
- un personnel d'encadrement (formateurs, chercheurs, personnels technique et administratif) de qualité, motivé, en nombre suffisant et bien géré ;
- des établissements de formation bien répartis sur toute l'étendue du territoire national et dotés en infrastructures et équipements adéquats ;
- l'éducation aux valeurs ;
- une plus grande accessibilité à la science et à la technologie ;
- la recherche scientifique, l'innovation et la créativité ;
- un bon suivi de la refondation opérée ;
- un financement souverain.

Six (6) menaces ou facteurs de risques pouvant compromettre la réussite de la refondation, il s'agit notamment du faible portage politique des actions de la refondation, de l'insécurité, de l'instabilité politique et institutionnelle, du climat social non apaisé, de la faible mobilisation des populations, de l'intelligentsia nationale et de la Diaspora et de la faible adhésion des acteurs.

Il a été mis en place 2 organes de mise en œuvre des recommandations du plan stratégique de 15 ans avec des plans opérationnels triennaux, assorti de (i) un suivi permanent et (ii) et une évaluation régulière. Le Plan d'actions sur 3 ans, 2024-2026, identifie 80 activités urgentes et prioritaires pour environ 752.7 milliards FCFA (752 711 030 000 FCFA). Le budget global du plan stratégique de mise en œuvre des recommandations des EGE (2024-2038) s'élèvent à 864 milliards de FCFA.

6.6. Pauvreté, inégalités et vulnérabilité

6.6.1. Pauvreté monétaire

Entre 2015 et 2017, le taux mondial d'extrême pauvreté avait reculé de 10.1 à 9.2%, soit 689 millions de personnes qui vivent avec moins de 1.90 dollars par jour⁹. Le Mali suit la même tendance avec la proportion de personnes dans l'extrême pauvreté¹⁰ qui a reculé de 2015 à 2018 (5.7 points de pourcentage de moins) avant d'augmenter de près de 10 points de pourcentage à partir de là.

Dans l'ensemble, l'incidence de la pauvreté a enregistré une évolution en dents de scie entre 2011 et 2022. Après une hausse de 2 points de pourcentage entre 2011 et 2013 en passant de 45.1% à 47.1%, l'incidence a enregistré une baisse de 0.2 points de pourcentage entre 2013 et 2014. Elle recule considérablement entre 2016 et 2020, de 46.8% à 41.9 %.

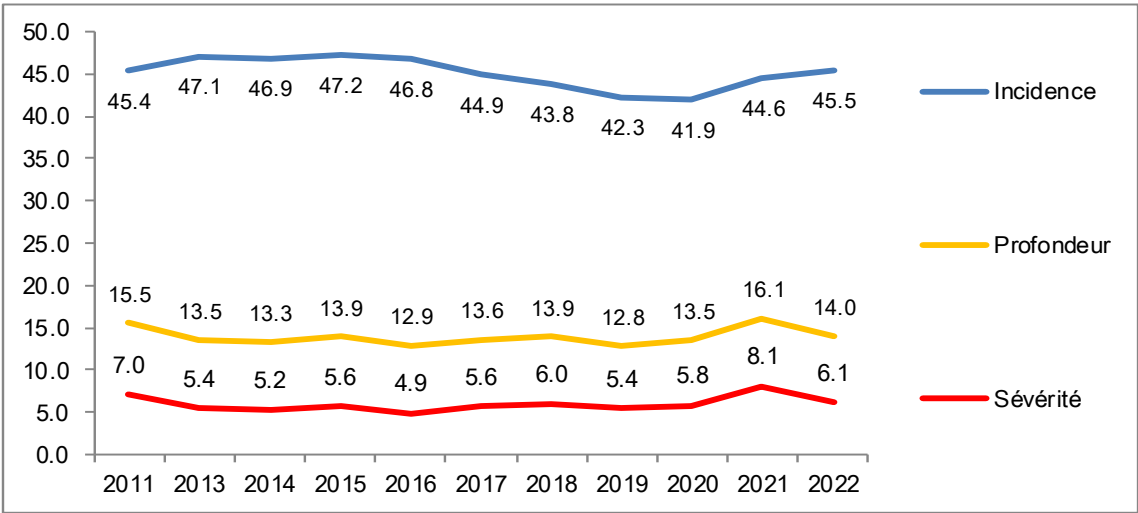
⁹ <https://www.banquemonddiale.org/fr/topic/poverty/overview>

¹⁰ Le seuil d'extrême pauvreté utilisé ici est le seuil national de pauvreté corrigé du rapport entre les seuils internationaux d'extrême pauvreté (1.25 US\$ de revenu par jour et par personne) et de pauvreté (1.90 US\$)

Le taux s’est ensuite stabilisé entre 2020 et 2021 à 44.6% avant de s’établir à 45.5% en 2022, soit une hausse d’environ 1 point de pourcentage par rapport à 2021 et une baisse d’environ de 2 points par rapport à 2015. En 2023, ce taux est de 43,9 %. L’effort d’investissement nécessaire pour éradiquer la pauvreté, mesurée par sa profondeur, c’est-à-dire le déficit collectif moyen des dépenses des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté pour l’ensemble de la population est de 14.0% en 2022.

Si davantage d’efforts ne sont pas déployés pour parer aux conséquences des crises sécuritaire, sanitaire et institutionnelle, il sera très difficile pour le Mali d’atteindre la cible de 24% d’incidence de pauvreté monétaire à l’horizon 2030.

Figure 15 : Evolution de la pauvreté monétaire



Source : EMOP 2023, INSTAT

6.6.2. Pauvreté multidimensionnelle

Le Mali souscrit à l’Agenda 2030 pour le développement durable, qui affirme l’importance de l’approche multidimensionnelle à l’éradication de la pauvreté et va au-delà de la pauvreté monétaire pour aborder d’autres privations critiques non monétaires. C’est dans ce cadre qu’est utilisé l’Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM), calculé par le produit de l’incidence de la pauvreté (H) et de l’intensité moyenne de la pauvreté (A). L’incidence de la pauvreté multidimensionnelle est la proportion de pauvres ou le pourcentage de personnes subissant des manques dans au moins 30% des indicateurs pondérés et l’intensité moyenne de pauvreté est le pourcentage d’indicateurs de l’IPM qui sont concernés en moyenne ou encore la proportion de privations subies en même temps par les personnes pauvres. Une personne vivant dans une pauvreté multidimensionnelle vit avec au moins 30% des indicateurs reflétant une privation aiguë dans les domaines de la santé, de l’éducation et du niveau de vie. En 2021, l’IPM et ses composantes sont tous mauvais au Mali.

Tableau 54 : Evolution de la pauvreté multidimensionnelle (en %)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Incidence H	34.0	30.3	30.3	33.0	34.7	30,5	22,8
Intensité A	45.0	44.0	44.0	45.0	44.0	44	41
IPM	15.3	13.3	13.3	14.9	15.3	14	9

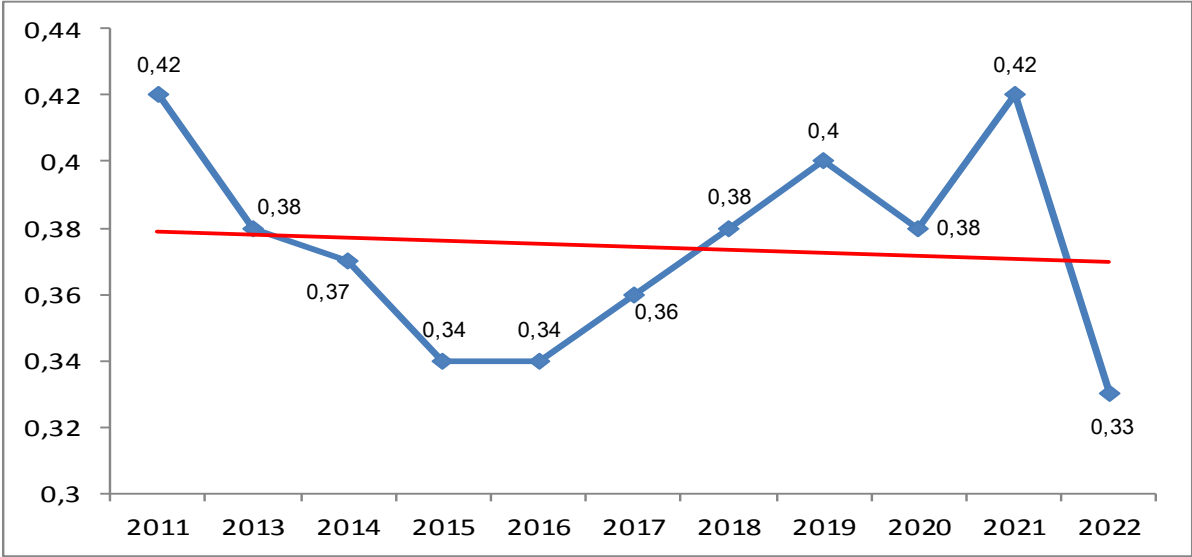
Source : EMOP 2023, INSTAT

6.6.3. Des inégalités persistantes

Mesurées par l’indice de Gini, les inégalités diminuent au Mali, de 0.42 en 2011 à 0.32 en 2023, soit un recul annuel moyen de -2.4%. La baisse a été la plus soutenue en 2011, 2021 (42% chacune) et 2019 (40%). Aussi, l’année 2020 marquera-t-elle un fléchissement avec un indice de 0.38 avant de grimper

à 0.42 en 2021 pour ensuite descendre jusqu'à 0.32 en 2023. La réduction des inégalités passe non seulement par une certaine justice sociale mais surtout par des progrès réels dans les conditions de vie des couches les plus défavorisées de la population.

Figure 16 : Indice de Gini (en %)



Source : DGESRS

6.6.4. Exposition à des crises multiples

La crise multidimensionnelle muée en insécurité endémique a eu comme conséquences, entre autres, le déplacement important de population, autant en Personnes Déplacées Internes (PDI) qu'en réfugiés. En 2021, le pays enregistrait plus de 300 mille PDI réparties en près de 60 mille ménages, une diminution malgré tout par rapport à 2020, 350 mille individus en 62 mille ménages. On enregistre toujours plus de femmes que d'hommes. Les grands contingents de déplacés sont enregistrés dans les régions du nord et du centre y compris la région de Ségou. Dans ces régions, les effectifs ont augmenté entre 2020 et 2021.

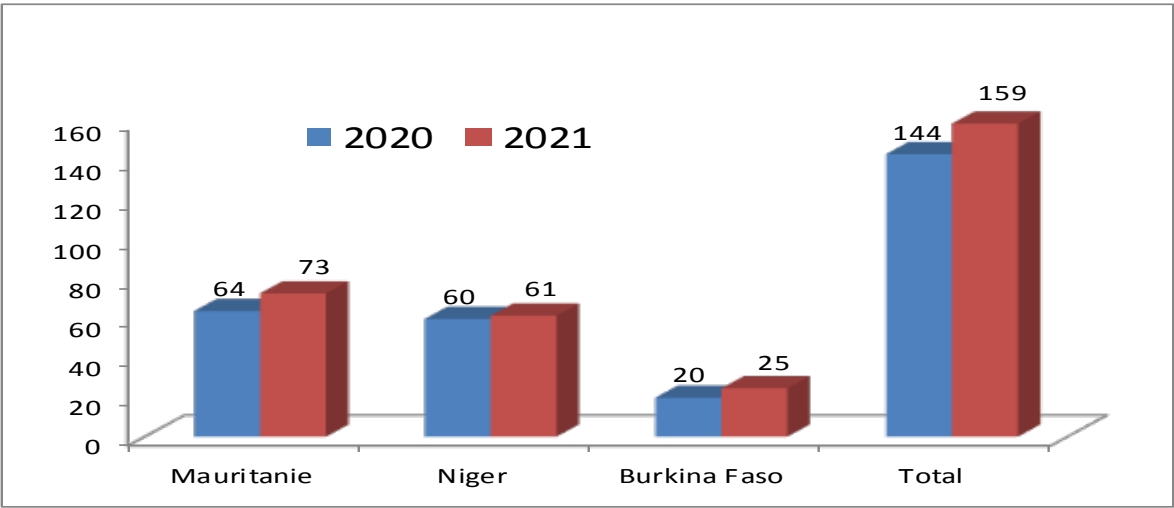
Tableau 55 : Personnes déplacées internes

	2020				2021			
	Ménage	Homme	Femme	Total individus	Ménage	Homme	Femme	Total individus
Kayes	356	1 064	1 124	2 188	561	1 118	1 468	2 586
Koulikoro	1 193	3 240	3 543	6 783	689	1 474	2 079	3 553
Sikasso	829	2 423	3 410	5 833	831	2 467	3 470	5 937
Ségou	9 425	22 532	33 949	56 481	6 687	16 659	18 677	35 336
Mopti	27 125	75 637	87 859	163 496	22 905	61 083	70 067	131 150
Tombouctou	9 716	23 859	24 670	48 529	7 766	18 611	24 569	43 180
Gao	10 350	20 898	28 905	49 803	13 617	27 570	35 745	63 315
Kidal	86	195	222	417	222	404	486	890
Ménaka	2 188	5 913	7 082	12 995	3 518	9 327	11 817	21 144
Bamako	820	1 587	1 998	3 585	1 014	1 793	2 309	4 102
Total	62 088	157 348	192 762	350 110	57 810	140 506	170 687	311 193

Source : Base de données Matrice de suivi des déplacements

Dans le même temps, le pays enregistrait près de 160 mille réfugiés, installés par ordre décroissant, en Mauritanie, Niger, Burkina Faso, Nigeria, Togo et Guinée, ces trois derniers pays ne totalisant que 227 réfugiés en 2021, soit à peine 1 pour mille. Tout comme pour les PDI, ce nombre est en augmentation de 2020 à 2021 de 11% suite aux fortes augmentations constatées au Burkina Faso (24%) et en Mauritanie (14%).

Figure 17 : Situation des réfugiés (en mille personnes)



Source : Base de données Matrice de suivi des déplacements

En même temps qu’on dénombrait 159 mille réfugiés maliens en 2021, 84 mille autres maliens étaient rapatriés au bercail, principalement en provenance d’Algérie, du Burkina Faso, du Ghana, de la Guinée, du Togo, de la Mauritanie, du Niger, du Nigeria, du Togo et de la Tunisie. Ceux-ci regagnaient majoritairement leurs maisons dans les régions de Tombouctou, Gao, Ménaka, Mopti, Kidal et Ségou.

Un petit nombre regagnait Bamako et Koulikoro. On observe une baisse du nombre de rapatriements de 2020 à 2021, sauf à Bamako (13%) et Tombouctou (1%).

Tableau 56 : Situation des rapatriements

	2020	2021
Koulikoro	215	207
Ségou	1 250	1 231
Mopti	4 503	4 289
Tombouctou	37 498	37 732
Gao	22 208	22 191
Kidal	2 053	2 053
Ménaka	16 183	15 967
Bamako	564	637
Total	84 474	84 307

Source : Base de données Matrice de suivi des déplacements

6.6.5. Une population insuffisamment couverte par des programmes de protection sociale

A peine 5% des personnes âgées (65 ans et plus) au Mali bénéficient d’une pension vieillesse et ce depuis 9 ans, sans progrès aucun. Les femmes en bénéficient encore beaucoup moins que les hommes. En ce qui concerne le régime de pension, c’est seulement 3% de la main-d’œuvre qui cotisent à un régime de pension. Comme la pension vieillesse, les hommes cotisent plus que les femmes, soit respectivement 4% et 1.6%.

Tableau 57 : Proportion de personnes bénéficiant de protection sociale (en %)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Les 65+ ans bénéficiant de pension vieillesse		6.5	5.3	4.8	5.1	4.9	3.8	3.8	6.2	4.0
Homme		8.9	6.9	6.1	7.0	6.8	4.8	5.3	9.9	6.2
Femme		3.2	3.1	2.8	2.3	2.0	1.9	1.9	1.7	1.3

Main-d'œuvre cotisant à un régime de pension	2.6	3.7	2.9	3.2	2.8	3.1	2.5	2.3	3.1	3.3
Homme	3.8	5.1	4.2	4.2	3.7	4.3	3.1	3.0	3.9	4.3
Femme	1.4	1.9	1.3	1.9	1.6	1.5	1.7	1.4	1.9	1.8

Source : DNPSES

Dans l'ensemble, les indicateurs de développement social ne sont pas reluisants, avec moins de 300 mille personnes immatriculées au régime d'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), avec moitié moins de bénéficiaires de prestations au titre dudit régime. A peine une centaine de milliers d'indigents bénéficient du RAMED (Régime d'Assistance Médicale), avec une prise en charge d'à peine la moitié des personnes démunies. Et que dire des mutualités quand on sait qu'à peine 3% de la population sont couvertes par leurs prestations, deux fois moins en 2021 qu'en 2020. Le tiers des besoins en appareillage sont satisfaits et 70% des femmes démunies seules chargées de famille bénéficient de suivi.

Tableau 58 : Quelques indicateurs de développement social

	2020	2021
Taux de suivi socio-médical des personnes âgées	42.9	21.9
Nombre d'assurés immatriculés au titre du régime d'Assurance Maladie Obligatoire	36 924	299 604
Nombre de personnes ayant bénéficié des prestations par OGD, au titre du régime AMO	84 333	149 802
Nombre des immatriculés du RAMED	27 135	114 074
Pourcentage de prise en charge médicale des personnes démunies	10.5	56.6
Pourcentage de femmes démunies seules chargées de famille ayant bénéficié de suivi	62.4	70.0
Pourcentage de femmes démunies porteuses de fistule vésico-vaginal ayant bénéficiée de suivi	28.1	89.3
Pourcentage de la population couverte par les mutuelles (toutes prestations)	5.0	2.5
Nombre d'enfants pied bot enregistrés	125	102
Pourcentage de satisfaction en besoin d'appareillage	30.0	30.4
Nombre d'enfants pied bot reçus pour la prise en charge en 2021	10	870
Nombre des effectifs des institutions d'éducation spéciale	19	1 303

Source : DNDS

La situation de la protection sociale est contrastée au niveau des différentes institutions de ladite protection. Ainsi, à l'INPS, l'on dénombre en 2021, 500 mille bénéficiaires dont 25% de femmes pour 306 mille affiliés (21% de femmes), soit un ratio de 1.4 bénéficiaires par affilié. Les affiliés de l'INPS proviennent majoritairement des entreprises privées (91.5%) pour moins de 9% aux entreprises publiques. Les affiliés bénéficient de prestations diverses et de pensions. La plupart des affiliés sont des employés des entreprises mais pas seulement car depuis une décennie, l'INPS compte des assurés volontaires surtout parmi les indépendants non agricoles ou artisans (8% des affiliés dont 18% de femmes).

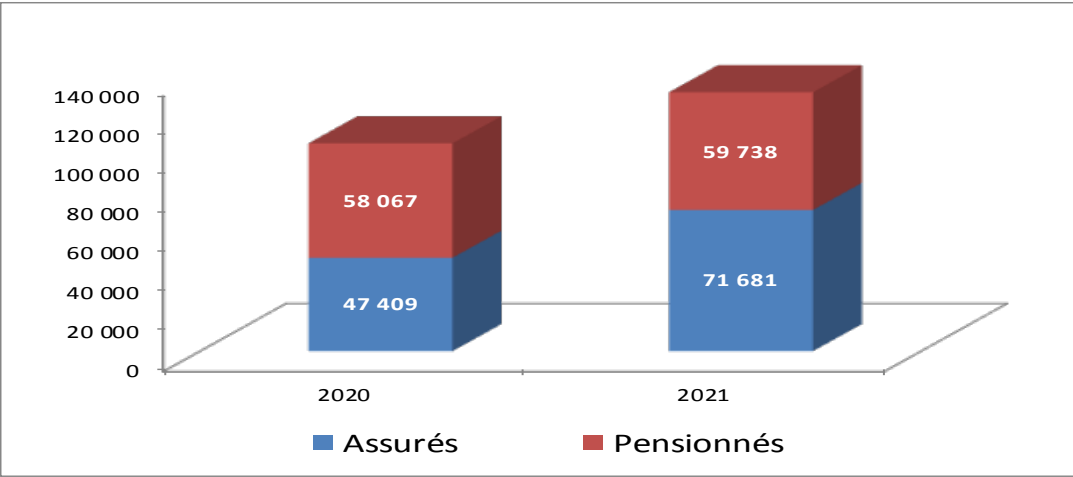
Tableau 59 : Situation des institutions de protection sociale en 2021 (INPS)

	Nombre d'affiliés			Nombre de bénéficiaires			Nombre d'entreprises affiliées	
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	publiques	privées
Employés	261 596	70 928	332 524	352 515	117 674	470 189	3 062	32 971
Assurés volontaires	23 113	5 123	28 236	25 764	5 783	31 547		
Total	284 709	76 051	360 760	378 279	123 457	501 736	3 062	32 971

Source : DNPSES

La Caisse Malienne de Sécurité Sociale, en charge de la fonction publique, compte en 2021 plus de 71 000 mille assurés et près de 60 000 mille pensionnés, dans un rapport de 55% contre 45% en 2021 et exactement l'inverse en 2020.

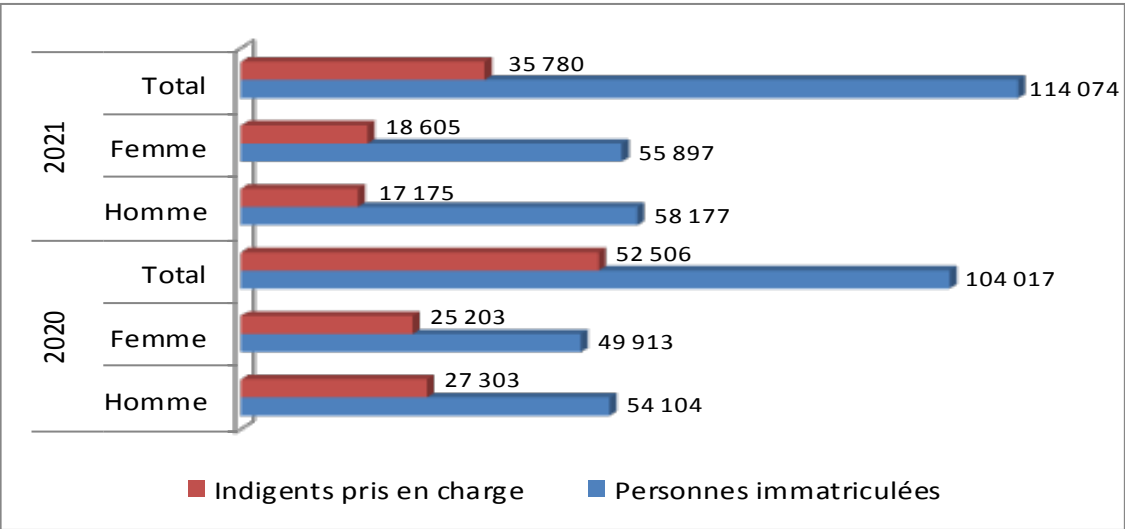
Figure 18 : Situation des institutions de protection sociale (CMSS)



Source : DNPSES

Au niveau de l'Agence Nationale d'Assistance Médicale (ANAM), on dénombre en 2021, 114 074 personnes immatriculées pour 35 780 prises en charge d'indigents. Si ces chiffres marquent un accroissement de 10% des immatriculations par rapport à 2020, il y a plutôt une diminution de 32% de la prise en charge des indigents. Les femmes ont davantage été immatriculées en 2021 comparativement à 2020 et les hommes indigents moins pris en charge en 2021 par rapport à 2020. Les femmes ont représenté en 2021, 49% des immatriculations pour 52% des prises en charge d'indigents, alors qu'elles étaient 48% en 2020 dans les deux cas.

Figure 19 : Situation des institutions de protection sociale (ANAM – RAMED)



Source : DNPSES

Près de 150 mille immatriculations ont été enregistrées au niveau de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM), à parité égale homme-femme. La majorité des immatriculés sont des contractuels/conventionnaires (51%) pour 28% de fonctionnaires, 12% de militaires et 9% d'assurés volontaires.

En une seule année, de 2020 à 2021, le nombre d'immatriculations a connu un bond de 78% dans l'ensemble, avec 65% chez les femmes et 92% chez les hommes. Les plus grands bonds ont été observés au niveau des assurés volontaires (multiplication par 4) surtout du fait des femmes (5 fois plus en 2021 qu'en 2020, contre 3 fois plus aux hommes).

Tableau 60 : Situation des immatriculations AMO (CANAM)

	2020			2021		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Fonctionnaire	7 747	9 899	17 646	19 796	22 128	41 924
Militaire	2 958	3 776	6 734	10 913	7 366	18 279
Assurés volontaires	1 898	1 287	3 185	6 421	6 640	13 061
Contractuel/conventionnaire	26 569	30 185	56 754	38 140	38 376	76 516
Parlementaire	5	9	14	8	14	22
Total	39 177	45 156	84 333	75 278	74 524	149 802

Source : CANAM

En 2021, les structures sanitaires conventionnées AMO sont au nombre de 2 022 contre 1 918 en 2020, soit une progression de 5.4%. La moitié de ces structures sont des CsCom et près du tiers des pharmacies (31%), les cabinets et cliniques privés représentent 10% des conventionnées contre 4% pour les CSRéf. En termes de dynamique, les cabinets et cliniques privés ont connu la plus forte progression en 2021 par rapport à 2020, 24.1% contre 20% pour les infirmeries de garnison et 8% pour les pharmacies tandis que les CsCom enregistraient seulement 0.5% de croissance.

Tableau 61 : Situation des structures conventionnées AMO

	2020	2021
CsCom	1 002	1 007
CSRéf	71	71
CHU (Hôpitaux)	13	13
EPST	5	5
CMIE	12	12
PMI	3	3
CDI	1	1
Cabinets, cliniques privées	162	201
Infirmeries de garnisons	45	54
Laboratoires	17	17
Pharmacies	587	635
Autres infirmeries		3
Total	1 918	2 022

Source : CANAM

Toujours dans le registre de la protection sociale, le taux de satisfaction en besoins d'appareillage n'est que de 30% en 2021, tout comme en 2020. Les taux de satisfaction les plus importants sont enregistrés à Bamako, près de 70%, 67.8% en 2021 et 84.9% en 2020, suivie de Tombouctou, 53.9%, Kidal, 14.3%, Sikasso, 10.7% et Koulikoro, 9.8%. Les besoins d'appareillage ont été multipliés par deux par rapport à 2020, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Ils auront été multipliés par 8 à Kayes et par plus de 4 (4.6) à Gao. Dans le même temps, les taux de satisfaction sont quasiment restés les mêmes, sauf à Mopti, Sikasso, Koulikoro et Tombouctou où ils ont significativement progressé.

Tableau 62 : Satisfaction en besoin d'appareillage des personnes vivant avec un handicap

	2020						2021					
	Besoins d'appareillage enregistrés			Taux de satisfaction en besoin d'appareillage			Besoins d'appareillage enregistrés			Taux de satisfaction en besoin d'appareillage		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Kayes	185	124	309	9.7%	9.7%	9.7%	1 521	1 030	2 551	1.6%	0.8%	1.3%
Koulikoro	204	162	366	2.5%	2.5%	2.5%	128	56	184	13.3%	1.8%	9.8%
Sikasso	217	183	400	1.4%	2.2%	1.8%	145	108	253	24.8%	22.2%	23.7%
Ségou	199	106	305	3.5%	9.4%	5.6%	438	304	742	2.3%	3.6%	2.8%
Mopti	359	151	510	0.3%	0.0%	0.2%	111	85	196	16.2%	3.5%	10.7%

Tombouctou	290	191	481	22.8%	0.0%	13.7%	69	59	128	100.0%	0.0%	53.9%
Gao	48	33	81	2.1%	0.0%	1.2%	252	123	375	0.0%	1.6%	0.5%
Kidal	13	9	22	0.0%	0.0%	0.0%	6	1	7	0.0%	100.0%	14.3%
Ménaka	0	0	0	0.0%	0.0%	0.0%	18	22	40	0.0%	0.0%	0.0%
Taoudenni	20	15	35	55.0%	66.7%	60.0%	25	16	41	0.0%	0.0%	0.0%
Bamako	537	559	1 096	93.7%	76.4%	84.9%	1 798	1 278	3 076	69.6%	65.3%	67.8%
Total	2 072	1 533	3 605	29.7%	30.5%	30.0%	4 511	3 082	7 593	31.6%	28.7%	30.4%

Source : CPS Santé, développement social et promotion de la famille

6.6.6. Des femmes et des enfants particulièrement exposés

Pour mesurer l'exposition des femmes et des enfants, l'on a fait recours aux statistiques des personnes vivant avec un handicap, du travail des enfants (5-17 ans) et du chômage des femmes et des jeunes (15-24 ans) ainsi que de jeunes ni à l'école, ni en emploi, ni en formation. En 2021, le Mali comptait 29 746 personnes vivant avec un handicap dont 41% de femmes, 46% des handicapés visuels, 45% des déficients mentaux, 43% des albinos ou encore des personnes de petite taille.

Ces proportions sont quasiment les mêmes en 2020. Entre 2020 et 2021, le nombre de personnes vivant avec un handicap a augmenté de 6%, près de 7% pour les hommes et 5% pour les femmes.

Les progressions les plus significatives ont concerné les albinos (98% avec 105% pour les femmes et 94% pour les hommes) et les personnes de petite taille (53% d'accroissement avec 65% pour les femmes et 50% les hommes). Il est heureux de constater une diminution plutôt du nombre de déficients mentaux (-20.5%) et visuels (-12.6%), diminutions qui touchent aussi bien les hommes que les femmes.

Tableau 63 : Répartition des personnes vivant avec un handicap

	2020			2021		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moteur	5 502	3 320	8 822	6 731	3 809	10 540
Visuel	4 623	3 882	8 505	3 992	3 438	7 430
Auditif	2 240	1 514	3 754	2 218	1 592	3 810
Mental	1 627	1 197	2 824	1 233	1 012	2 245
Poly handicap	1 087	796	1 883	1 236	812	2 048
Albinos	530	378	908	1 026	775	1 801
Bègue	563	353	916	722	451	1 173
Petite taille	264	183	447	397	302	699
Total	16 436	11 623	28 059	17 555	12 191	29 746

Source : DNDS

Les types de handicap retrouvés dans les données collectées par le RGPH 2022 englobent les infirmes (des membres inférieurs et/ou supérieurs), les malvoyants, les muets, les sourds, les déficients mentaux ou les fous, les polyhandicapés (à savoir les sourd-muets et autres cas de polyhandicap majeur) et les autres. Les effectifs vont de 4 mille personnes les muets à 42 mille les infirmes, tous quasiment présents dans toutes les régions avec toutefois l'absence de muets à Kidal et Ménaka. Quelques régions de relative concentration se distinguent telles que les infirmes particulièrement à Bamako, Kayes et Ségou (34% au total), les malvoyants à Bamako, Koulikoro, Kayes et Ségou (53%), les muets dans ces mêmes régions (58%), les sourds à Koulikoro, Bamako et Ségou (35%), les déficients mentaux ou psychiatriques à Bamako, Koulikoro, Kayes et Ségou (55%), avec des polyhandicapés dans ces mêmes précédentes régions (pour 53%). De façon générale, le nord abrite relativement peu de personnes vivant avec un handicap, seulement 2% des muets ou des déficients mentaux, polyhandicapés et autres handicapés, 12% des sourds et 15% des infirmes. Dans la plupart des cas, il y a une plus forte présence de personnes vivant avec un handicap à Bamako plus qu'ailleurs, à la seule exception des sourds où Ségou le devance de 3 points de pourcentage (14% contre 11%).

Le taux de travail des enfants est passé de 15.7% en 2017 à 10.7% en 2022, celui des filles de 13.6% à 8.1%. Ce n'est qu'en 2014, que la proportion d'enfants travailleurs était faible, 4.9% dans l'ensemble, mais avec une proportion relativement plus grande de filles que de garçons. Ce sont plus de 900 mille enfants qui travaillent, plus du million en 2017, avec environ 2 de ces enfants sur 5 des filles.

Tableau 64 : Proportion d'enfants 5-17 ans qui travaillent (en %)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Garçon	4.0	17.0	15.7	17.6	15.1	14.7	14.6	14.0	13.1
Fille	5.8	13.1	11.6	13.6	10.9	11.3	10.8	9.1	8.1
Total	4.9	15.2	13.8	15.7	13.0	13.1	12.8	11.8	10.7

Source : ONEF/INSTAT

Sur la longue période, 2013-2022, le taux de chômage a légèrement diminué, passant de 6.7% à 5.4%, -1.3 point de pourcentage en 10 ans, surtout en faveur des hommes. Le chômage a davantage un visage jeune que féminin, tandis qu'il n'est que de 5.4% en 2022, celui des 15-24 ans est de 11.5%, plus du double national et celui des 15-35 ans 8.9%. La même année, si l'on tient compte du sous-emploi lié au temps de travail, le taux de chômage qui en résulte s'établit à 17.3%, trois fois plus élevé que le taux de chômage au sens strict tel que défini par le BIT. En y ajoutant la main-d'œuvre potentielle (jadis les sans emploi non à la recherche d'un emploi, soit les chômeurs découragés), le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre grimpe à 17.9% avec 22.7% pour les femmes qui restent deux fois plus touchées par le phénomène de sans emploi découragé à chercher du travail.

Une autre caractéristique non négligeable du marché du travail au Mali est le phénomène de pauvreté des travailleurs. Ils sont ainsi 31.1% pour les travailleurs pauvres, avec une très faible différenciation homme-femme, soit une forme d'égalité dans la pauvreté. Il est heureux que le phénomène soit en régression sur la période 2013-2021 mais pour les femmes seulement depuis 2015. Il peut être lié aux difficultés de salarisation du travail au Mali quand on sait qu'ils ne sont que 5% des travailleurs à être salariés, l'emploi étant essentiellement indépendant et informel au Mali.

Tableau 65 : Evolution de quelques indicateurs de chômage

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Population au chômage	416 523	492 310	487 593	588 759	479 966	455 145	281 081	239 272	406 178	370 410
Homme	147 827	233 502	232 113	284 648	236 875	237 409	155 447	140 360	159 701	177 967
Femme	268 697	258 808	255 480	304 112	243 091	217 736	125 634	98 912	246 477	192 443
Taux de chômage (en %)	6.7	6.4	7.7	1.3	7.4	7.1	4.2	3.6	6.1	5.4
Homme	4.8	6.6	6.9	1.4	6.6	6.5	4.1	3.7	4.1	4.5
Femme	8.5	6.3	8.7	1.2	8.3	7.9	4.5	3.6	8.9	6.7
Taux de chômage des jeunes 15-24 ans (en %)	9.5	11.1	20.2	2.2	19.6	16.9	10.3	7.6	13.3	11.5
Homme	6.0	10.3	18.9	2.3	17.8	15.3	9.9	6.8	10.7	9.1
Femme	12.9	12.1	21.3	2.2	21.4	18.8	10.6	8.6	16.6	14.4
Taux de chômage des jeunes 15-35 ans (en %)	8.3	9.9	13.5	2.4	12.9	11.8	7.2	6.3	10.3	8.9
Homme	5.9	8.7	12.9	2.7	12.6	11.5	7.5	6.7	8.2	7.9
Femme	10.5	11.1	14.0	2.0	13.1	12.2	6.9	5.8	12.8	9.9
Taux combiné du chômage et du sous-emploi		22.6	18.3	13.1	19.9	11.2	14.2	14.3	20.2	17.3
Homme		15.0	12.2	6.6	12.6	7.8	9.7	8.9	13.0	13.3
Femme		32.2	25.4	21.6	28.8	15.6	20.4	21.7	30.4	22.7
Taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle	7.3	8.2	9.4	9.7	8.8	8.3	5.7	5.3	7.8	6.1
Homme	5.1	7.3	8.1	8.4	7.7	7.6	5.0	4.7	5.4	4.6
Femme	9.5	9.3	10.8	11.4	10.2	9.2	6.6	6.1	11.2	8.1
Taux global de la sous-utilisation de la main-d'œuvre		24.7	19.8	20.5	21.1	12.3	15.5	15.7	21.8	17.9

Homme		15.9	13.4	13.3	13.6	8.9	10.6	9.9	14.3	13.5
Femme		35.3	27.0	29.7	30.3	16.8	22.1	23.8	32.4	23.9
Taux de travailleurs pauvres (en %)	48.5	45.4	46.8	46.1	43.1	42.2	39.9	38.6	31.1	
Homme	49.3	46.2	43.5	42.6	39.9	40.0	38.0	37.0	31.1	
Femme	22.1	27.2	50.7	50.7	47.1	45.0	42.5	40.7	31.3	
Taux de salarisation (en %)	8.7	9.0	9.3	10.4	10.2	11.2	10.1	8.8	7.7	11.3
Homme	12.0	12.6	13.3	14.2	13.8	13.5	11.8	11.7	10.0	15.4
Femme	5.2	4.7	4.7	5.5	5.7	8.0	7.7	4.6	4.2	5.5

Source : ONEF/INSTAT

Environ le tiers de la population juvénile (15-24 ans comme 15-35 ans) est laissé pour compte, n'étant ni à l'école, ni en formation et sans emploi. Cette proportion a atteint 35.3% en 2021, à raison de 47.5% pour les filles contre seulement 21.1% pour les garçons, pour les 15-24 ans et 34.4% les 15-35 ans avec 48.5% pour les filles. Il y a toujours au moins deux fois plus de filles que de garçons dans cette situation d'oisiveté des jeunes, quelle que soit l'année. En mettant en place un programme de formation professionnelle, basée, par exemple, sur l'apprentissage de cette proportion assez importante de la population, on améliorerait sensiblement cet indicateur qui aurait sans doute des effets boule de neige sur d'autres indicateurs.

Tableau 66 : Proportion de jeunes ni à l'école, ni en emploi, ni en formation (en %)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
15-24 ans	18.2	21.3	24.9	34.0	28.5	26.7	29.6	31.0	35.3	31.5
Homme	9.1	10.0	14.9	21.9	17.2	15.0	17.9	15.0	21.1	17.1
Femme	26.5	31.7	33.8	43.4	38.2	36.9	38.9	44.0	47.5	43.2
15-35 ans	18.7	22.9	24.6	32.0	27.7	27.8	29.3	30.6	34.4	31.3
Homme	9.4	9.5	12.6	16.7	14.6	13.0	13.7	12.4	15.9	13.1
Femme	26.5	33.8	34.2	43.1	37.6	39.4	41.2	43.9	48.5	44.3

Source : ONEF/INSTAT

6.7. Société, culture et religion

6.7.1. Une société principalement organisée en classes d'âge

La famille peut servir de porte d'entrée à l'analyse de la société. La famille étendue est composée de plusieurs générations et formée par les descendants, en ligne masculine, d'un ancêtre commun. Dans un passé récent, le chef de ce type de famille était l'homme le plus âgé de la génération vivante la plus âgée. Il gérait les biens matériels et immatériels de la famille. Tous les membres actifs, hommes et femmes, ceux que les sociologues appellent les cadets sociaux, travaillaient pour lui. Le chef de famille avait pour obligation, entre autres, de trouver une épouse pour chaque homme en âge de se marier et de donner ses filles (réelles et/classificatoires) en mariage. La famille était le lieu privilégié de transmission des valeurs morales et culturelles. En effet, «la culture commence à être inculquée au sein de la famille et durant l'enfance. C'est plus facile d'inculquer les valeurs, la morale, les idées, la culture en général à un enfant, que d'essayer d'imposer différentes manières de penser à un individu mature qui a ses propres critères et manières de penser.»¹¹.

A l'époque, plusieurs communautés étaient organisées en classes d'âge. Cette structuration verticale répondait à des soucis de fonctionnement, de transmission de valeurs et de reproduction sociale. A chaque classe d'âge était confiée une responsabilité spécifique, en fonction des différentes activités de la communauté. En outre, les membres de chaque classe d'âge développaient une solidarité particulièrement active entre eux.

¹¹ Jeretic, 2009, 67

Cette solidarité, pour le bien de la communauté, naissait après une période plus ou moins longue d'initiation. A certaines étapes de ces initiations, le pardon était exigé, quel que soit le ressentiment nourri envers un membre quelconque de la classe d'âge et quelle qu'en soit la gravité. Ce pardon général rendait encore plus solides les liens de solidarité et de fraternité. Le contrôle social veillait au respect de cette exigence de pardon pour la reproduction de la société, à des fins de perpétuation d'un vivre ensemble harmonieux.

6.7.2. Une organisation de la société qui s'affaiblit

La tendance majeure est l'apparition de familles plus ou moins nucléaires. Plusieurs phénomènes ont affecté l'autorité parentale et favorisé l'apparition de cette forme de famille. Parmi ces phénomènes, l'un des plus déterminants est l'affaiblissement des fondements de l'autorité parentale qui est la conséquence d'une multitude de ruptures :

- ▶ une économie traditionnelle en faillite ;
- ▶ un passage d'une stratégie de production domestique, plus communautariste, à des stratégies individualistes de production de biens individuels ;
- ▶ un passage d'une société de consommation de subsistance ou traditionnelle vers une consommation marchande ;
- ▶ un souhait ou une exigence de transparence dans la gestion des biens de la famille.

Depuis un quart de siècle, on constate aisément un écart énorme entre les valeurs culturelles proclamées et réclamées et les conduites, les comportements moraux quotidiennement observés. Les positions, qui ont fait l'objet d'observation, ont révélé l'existence d'une violence déroutante. Ce sont les lieux des insultes les plus abominables et d'une indiscipline caractérisée qui interpellent le type d'éducation qui est donnée d'abord dans la famille. Les jurons qui sont proférés traduisent le type de rapports ou le respect des parents, en l'occurrence la mère et le bon Dieu. Ceux-ci sont invoqués, de manière désinvolte, comme témoins pour nier les délits les plus odieux.

Bien que ces comportements quotidiens soient favorisés par l'atmosphère d'anonymat, ils interpellent la société malienne, la culture malienne et toutes les religions présentes au Mali.

Jusqu'en 1990, la production des biens et services culturels relevait d'un quasi-monopole de l'Etat. A partir de 1991, le domaine de l'art et de la culture a connu une modification importante avec la présence de nombreux acteurs et entrepreneurs culturels sur le marché. Le théâtre a enregistré un boom spectaculaire avec la création de plusieurs troupes privées. Dans le domaine de la musique, les rappeurs font une critique acerbe des fourberies des leaders de notre société.

6.7.3. L'expérience de la culture mobilisée pour l'émergence d'une identité nationale

Au lendemain des indépendances, des efforts importants, à l'échelle nationale, ont été consentis pour que nos valeurs culturelles guident les pensées et les actions. Ces valeurs ont été mobilisées pour favoriser l'émergence d'une identité nationale, à travers les Semaines nationales de la jeunesse et les biennales artistiques et culturelles.

On estime que «la participation des individus à une même dynamique culturelle au niveau d'un pays contribue à développer la conscience d'appartenance à un même peuple et est un facteur important d'intégration, d'unité et de lien national».

A l'occasion de ces regroupements, chaque troupe régionale devait s'inspirer des réalités de son terroir, pour composer des pièces de théâtre, des chœurs, des ballets. Si les pièces de théâtre étaient jouées en français, les chœurs et ballets devaient être rendus en langues nationales. Ces différentes représentations artistiques et culturelles permettaient à de nombreux maliens de connaître qui ils sont («connais-toi toi-même»), de reconnaître et de connaître les autres, car elles étaient le plus souvent transmises à la radio nationale. Ces rencontres périodiques, si brèves soient-elles, devaient permettre aux participants, aux spectateurs et aux auditeurs «de mieux se connaître, et renforcer les assises de la Nation malienne, car

ce qui fait une Nation, c'est «un passé commun, des douleurs communes, mais aussi des ferveurs, des communions et des enthousiasmes communs» (Fougière, 2012).

Concernant les œuvres culturelles, celles déposées au Bureau malien des droits d'auteur sont dominées par les œuvres musicales qui font 87% sur la période 2019-2021. Suivent de très loin les œuvres littéraires avec 7,5% et cinématographiques avec 1,8%.

Tableau 67 : Nombre d'œuvres déposées par catégorie au Bureau malien du droit d'auteur

	2019	2020	2021	Total
Musicales	353	616	1 148	2 117
Littéraires	46	67	70	183
Chorégraphiques	0	0	0	0
Dramatiques	8	1	3	12
Photographiques	0	0	0	0
Émissions radio-télé	0	10	0	10
Théâtrales	0	5	0	5
Arts graphiques et plastiques	36	5	3	44
Cinématographiques	10	15	19	44
Programmes d'ordinateur	0	7	0	7
Total	453	726	1243	2422

Source : Bureau malien du droit d'auteur

Le champ du religieux est très diversifié au Mali. Outre les tenants de croyances ancestrales, sont présents l'islam qui est de loin la religion la plus répandue et la plus ancienne, avec plus de 1000 ans de présence et existe sous différentes obédiences, le christianisme (catholiques et protestants), présent depuis moins de 150 ans, est actuellement animé par des mouvances de plus en plus diversifiées.

Que l'on soit musulman ou non, l'islam a influencé les conduites des maliens et même leurs systèmes de croyances. Toutefois, certaines croyances et pratiques culturelles anciennes résistent à l'usure du temps et aux multiples agressions extérieures. Cette résistance révèle une pertinence avérée de certaines connaissances auxquelles un grand nombre de personnes restent attachées, «un africain baptisé appartient à la religion catholique tout en restant bien souvent profondément marqué, dans son identité, par sa culture africaine, voire par sa religion traditionnelle...un Sénégalais ou un Malien musulman vit pleinement sa religion, tout en étant imprégné de sa culture négro-africaine»¹².

6.7.4. Un écart entre les principes religieux et les comportements

Les comportements négatifs observés soulèvent le problème de la réalité effective de l'emprise qu'ont les religions sur les individus. C'est une question de foi véritable et de culture religieuse. Dans un pays profondément croyant, qu'est-ce qui peut bien expliquer ces écarts importants entre les préceptes, les prescriptions, les commandements religieux et les pratiques observables quotidiennement.

En outre, le Mali est pluri-religieux, et quand bien même une écrasante majorité des maliens sont musulmans, il existe des chrétiens et des adeptes des religions traditionnelles. Cette diversité devait permettre ou favoriser un encadrement familial et communautaire en conformité avec les croyances religieuses en vigueur, or il n'en est rien. Ainsi, les conditions matérielles d'existence déterminent les comportements humains et non les principes religieux.

6.7.5. Un islam de plus en plus présent dans le champ politique

La prégnance de l'islam au Mali, ne saurait laisser les musulmans indifférents aux problèmes de société du pays. Activement présents dans la société civile, les musulmans, organisés en associations, prennent le relais de l'Etat, là où celui-ci s'est désengagé ou très limité dans ses missions.

¹² Tabard, 2010, 192.

La progression de l’islam dans plusieurs domaines sociopolitiques est perceptible en lien avec les faiblesses de l’autorité de l’Etat. En effet, «l’islam a pris de l’importance dans un tel contexte. Il recoud un tissu social déchiré par l’échec des promesses de démocratisation, l’urbanisation et la perte de repères. C’est avant tout sa force sociale qui lui confère une influence politique» (International Crisis Group, 2017). Plusieurs positions, sur les fronts de la contestation sociale, face à de nombreux actes que les Autorités maliennes voulaient poser, ont abouti au recul du Gouvernement. Il a montré sa capacité de mobilisation, à travers des démonstrations de force.

Depuis 2002, des leaders religieux ont fait irruption dans l’arène politique en soutenant ouvertement des candidats, « l’élection présidentielle de 2002 consacre pour la première fois l’implication directe des religieux dans le jeu politique, avec la création du Collectif des Associations Islamiques du Mali (CAIM) qui appelle ouvertement à voter pour un candidat»¹³.

Le Mali a enregistré la présence de mouvements réformistes, au milieu et vers la fin du siècle dernier, avec «l’irruption de nouveaux prêcheurs». Ils sont porteurs de nouvelles revendications. Leurs principaux objectifs, entre autres, sont la remoralisation de l’espace public et la «réislamisation» de la société. Ces mouvements ne se contentent plus de dénoncer, mais plutôt agissent, en passant par une action pacifique, pour restaurer ou transformer la société, à partir d’une citoyenneté religieuse.

6.7.6. La citoyenneté et le vivre ensemble

L’enquête Afrobaromètre, Round 9 révèle que les maliens sont très majoritairement plus ou autant attachés à l’identité nationale qu’à leur appartenance ethnique. Ce résultat est valable quelle que soit l’ethnie, la région, le milieu de vie, le niveau d’éducation, le sexe et l’âge.

Les maliens ressentent également des liens très forts avec les autres maliens confirmant la tradition multiséculaire de brassage des populations maliennes. Quelle que soit l’ethnie ou la région, ce sentiment est présent à plus de 85%. Cela traduit le très bon climat du vivre ensemble qui a toujours caractérisé les communautés maliennes.

Par ailleurs, la tolérance par rapport aux autres religions, autres groupes ethniques, immigrés et autres opinions politiques, est très forte. Par exemple en 2022, 88% des maliens déclarent qu’ils aimeraient ou considèrent sans importance le fait d’avoir comme voisins des personnes de religions différentes. Pour les autres groupes ethniques, les immigrés et les supporteurs d’autres partis politiques, ce résultat est respectivement de 93%, 86% et 81%. Seule l’homosexualité est fortement rejetée par la population malienne dont 92% n’aimeraient pas avoir un homosexuel comme voisin. De tout cela, on peut déduire que les conflits intercommunautaires actuels sont artificiels et volontairement provoqués pour des fins de déstabilisation par des puissances étrangères dont l’ancienne puissance coloniale à savoir la France.

Tableau 68 : Proportion du choix entre le groupe ethnique et l’identité nationale (en %)

		Uniquement groupe ethnique	Plus groupe ethnique qu’iden- té nationale	Egalement identité nationale et groupe ethnique	Plus identité nationale que groupe ethnique	Seulement identité nationale	NSP
Région	Kayes	9%	23%	48%	4%	15%	1%
	Koulikoro	2%	6%	49%	1%	41%	1%
	Sikasso	4%	6%	54%	4%	32%	0%
	Ségou	6%	3%	31%	4%	55%	1%
	Mopti	3%	16%	36%	13%	32%	0%
	Tombouctou- Gao-Kidal	12%	5%	38%	3%	42%	0%
	Bamako	1%	6%	34%	6%	52%	0%
Milieu	Urbain	2%	6%	40%	7%	45%	0%
	Rural	6%	9%	44%	4%	36%	1%

¹³ International Crisis Group, 2017, 4.

Sexe	Homme	4%	7%	43%	4%	42%	0%
	Femme	6%	10%	44%	5%	34%	1%
Age	18-25 ans	4%	8%	47%	5%	36%	0%
	26-35 ans	6%	12%	39%	5%	39%	0%
	36-45 ans	6%	5%	45%	7%	36%	1%
	46-55 ans	4%	5%	48%	4%	38%	1%
	plus de 55 ans	3%	13%	40%	2%	44%	0%
Education	Aucun	5%	11%	42%	4%	38%	1%
	Primaire	4%	8%	43%	4%	40%	1%
	Secondaire	8%	8%	46%	5%	33%	0%
	Postsecondaire	1%	1%	47%	6%	45%	0%
Ethnie	Bambara	3%	5%	42%	4%	46%	0%
	Dogon	1%	12%	33%	12%	43%	0%
	Malinké	6%	3%	57%	4%	31%	0%
	Peulh	4%	2%	47%	5%	41%	0%
	Soninké	8%	29%	40%	2%	21%	0%
	Senoufo-Minianka	4%	8%	53%	4%	31%	0%
	Sonrhaï-Tamasheq	10%	6%	36%	3%	45%	0%
	Autre	4%	10%	38%	2%	42%	5%
Total		5%	9%	43%	4%	39%	0%

Source : L'enquête Afrobaromètre, Round 9

6.7.7. Tendances lourdes sociétales et germes de changement

Concernant la société, les tendances lourdes se déclinent comme suit :

- perte de l'autorité parentale, actuellement, ils sont nombreux les parents qui se trouvent dans l'incapacité quasi permanente d'assurer une prise en charge «intégrale» collective et individuelle de leurs dépendants. Au regard des énormes besoins de consommation, la plupart des chefs de famille sont dans l'incapacité de répondre de manière satisfaisante aux exigences des différents membres de leur famille.
Cette défaillance leur fait perdre l'assise principale de leur autorité parentale et engendre des désobéissances à la mesure de ses limites ;
- vers un nouveau modèle de famille, que l'on soit en milieu urbain ou en milieu rural, le modèle de famille qui se profile à l'horizon est la famille nucléaire qui se caractérise de plus en plus par un repli du couple sur lui-même pour mieux faire face à son destin en toute responsabilité ;
- défaillance du système de contrôle social, la démission de nombreux parents en matière d'éducation des enfants se ressent de plus en plus sur le contrôle que les différentes communautés exercent sur leurs jeunes membres. La plupart des parents n'étant plus capables d'assumer leur rôle d'éducation familiale, alors, rares sont les personnes qui se sentent responsables de l'éducation des enfants d'autrui. Cette démission quasi générale explique, en partie, la prolifération des enfants dans la rue.

En matière de culture, les tendances lourdes peuvent se résumer aux constats suivants :

- discordance entre valeurs culturelles proclamées et comportements quotidiens, les valeurs culturelles de dignité et de sacrifice, qui sont quotidiennement invoquées, sont mises entre parenthèse lorsqu'il s'agit d'agir comme elles l'exigent. Cela constitue incontestablement une entrave forte à la mise en œuvre de toute entreprise de développement ;
- notion Maaya fortement compromise, cet état de fait est une résultante de l'écart profond entre les discours et les pratiques. «Peuple fier et noble», que l'on entend tous les jours, résonne de plus en plus faux, au regard de ce que l'on peut voir quotidiennement. Dignité et noblesse semblent avoir changé de contenu.

Pour ce qui est du domaine religieux, les tendances lourdes renvoient :

- à une forte empreinte sur la société, plusieurs pans de la société malienne, pour de nombreuses personnes sont régis par des règles s'inspirant largement de la religion musulmane. Qu'il s'agisse de baptême, de mariage, de funérailles, les leaders religieux sont les principaux officiants de ces évènements sociaux. Cependant, ils sont nombreux les maliens qui portent des prénoms arabes et

qui sont soit des non pratiquants, soit des pratiquants occasionnels, surtout dans les milieux ruraux où la pratique d'une religion révélée n'est pas une exigence sociale ;

- à une implication dans la vie politique, que ce soit en réponse aux appels pressants des hommes politiques pour élargir leur base électorale, ou par besoin de politique de certains leaders musulmans, le religieux a considérablement investi le champ politique malien. La grande capacité de mobilisation dont certains leaders musulmans peuvent se prévaloir, représente une opportunité qui peut, éventuellement, peser dans les arènes de la scène politique ;
- aux propos incendiaires sur certains médias, la libéralisation et la prolifération incontrôlée des médias ont engendré souvent la prolifération de propos désobligeants sur certaines ondes radios. Ces propos, qui s'adressent à des coreligionnaires aussi bien qu'aux pratiquants d'autres religions, sont la manifestation d'une culture religieuse insuffisante et d'un contrôle qui échappe à la Haute autorité de la communication.

Dans la société, en termes de prémices de changement, on assiste à :

- une inscription dans une logique de couple autonome, les jeunes sont nombreux à aspirer, à défaut d'une famille nucléaire, à une famille à ménages très limités. En effet, un nombre important de jeunes prennent conscience d'être le principal artisan de leur avenir individuel et de celui de leur couple. Ce qui les pousse à s'auto-responsabiliser, le plus tôt possible. Ces nouveaux comportements, qui s'installent de plus en plus avec force les incitent à prendre conscience de leur poids sociopolitique, en tant que catégorie sociale, qui peut s'assumer ;
- un libre choix de la conjointe ou du conjoint, pour la constitution du couple, l'aspiration des jeunes s'inscrit de plus en plus dans une logique de liberté de choix de la compagne ou du compagnon. Cette tendance est attestée dans les communautés qui pratiquent surtout les mariages exogamiques ;
- une succession en ligne directe dans les sociétés patrilineaires, l'un des prémices de changement dans la société malienne réside, entre autres, dans le processus de succession, en matière de transmission des biens matériels. Actuellement, le frère cadet n'hérite plus absolument du frère aîné. Ce sont plutôt les enfants qui héritent de leurs parents.

Dans le domaine culturel, les germes du changement s'observent à travers :

- une valorisation du patrimoine culturel par une volonté manifeste et un engagement fort d'exhumation des éléments de notre patrimoine culturel par l'intermédiaire des nombreux festivals qui sont organisés à travers tout le pays, chaque village, chaque commune, chaque terroir, aspirant à organiser son propre festival ;
- une réorganisation de la production des biens et services culturels. Les partenaires ont aidé le ministère de la culture à lancer les bases d'une réorganisation des acteurs de la culture.

Ces prémices serviront de rampes de lancement d'une industrie culturelle plus variée et plus riche. Une volonté affichée et concrétisée par :

- la conception d'un Programme National d'Education à la Citoyenneté (2009-2013) qui avait, parmi ses axes stratégiques, le renforcement et l'ancrage de l'éducation à la citoyenneté dans les politiques publiques ;
- l'adoption, en 2011, d'une Politique Nationale de Construction Citoyenne dont l'objectif principal «est de construire un modèle de citoyen malien qui soit plus respectueux de ses droits et devoirs, pétri de valeurs de civisme, de civilité, etc.».

En matière de religion, les germes de changement résident dans :

- la formation des leaders religieux, programme de formation d'imams au Maroc, permettra une interprétation fidèle des écritures saintes, respectueuse de la laïcité et des autres religions ;
- les divers projets de remoralisation de la société par des jeunes formés dans les universités arabes, bien qu'il existe le risque de radicalisation ;
- le document de «Stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme religieux et le radicalisme violent», en chantier, témoigne de la volonté de l'Etat de prendre à bras le corps la gestion de certaines questions religieuses.

6.7.8. Les acteurs sociaux et leurs rôles

Dans le domaine social, les principaux acteurs sont l'Etat, à travers l'Assemblée Nationale, (adoption des lois), le Gouvernement, les Collectivités Territoriales, les Communautés (leaders), les ONG. L'Assemblée a légiféré, en 2011, sur un code des personnes et de la famille, qui a fait l'objet de débats houleux et de contestation d'une première copie dont les ambitions ont été revues. Les débats ont montré l'intérêt des maliens pour les questions de famille. Le Gouvernement, à travers le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille a produit en 2011, un document de Politique Nationale du Genre au Mali. Ce document est un plaidoyer de la cause des femmes au Mali, afin de lever un nombre important de pesanteurs socioculturelles qui hypothèquent son autonomie et sa pleine participation responsable au développement du pays. Quatre mécanismes ont été conçus pour orienter, coordonner et suivre cette politique. L'un de ces mécanismes consistait à l'installation des comités d'institutionnalisation de la Politique Nationale du Genre du Mali dans dix ministères sectoriels. Un conseil régional devrait être implanté dans chaque région qui élaborera et suivra l'exécution d'un programme régional en conformité avec les orientations nationales. Les collectivités territoriales sont chargées de la mise en œuvre des différentes politiques sociales. Les leaders communautaires auraient pour tâche de veiller au respect des valeurs sociétales de la communauté.

Pour la culture, le Gouvernement constitue le premier acteur, à travers le Ministère chargé de la culture. Il définit la politique culturelle et élabore les plans d'action pour la mise en œuvre de ladite politique. L'évaluation de l'actuel plan d'action, qui couvre la période 2013-2018, est attendue. Les Collectivités Territoriales sont sollicitées surtout pour la mise en œuvre des plans d'action, afin de promouvoir et mieux valoriser la culture nationale. Les entrepreneurs culturels sont chargés de s'impliquer dans la création d'industries culturelles pour favoriser la promotion des produits culturels. Les Partenaires Techniques et Financiers, en particulier l'Union Européenne, ont activement participé à la restructuration du secteur de la culture et soutenu de nombreuses initiatives culturelles grâce au Programme de soutien aux initiatives culturelles.

Les Centres de formation, comme l'Institut National des Arts et le Conservatoire Balla Fasséké sont chargés de former les acteurs, animateurs et créateurs artistiques, pour répondre aux différents besoins en ressources humaines de qualité.

En matière de religion, quand bien même il n'y a pas de politique nationale proprement dite, le champ religieux relève de la tutelle du Ministère chargé du culte. Le document de «Stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme religieux et le radicalisme violent», en cours d'élaboration, témoigne de la volonté de l'Etat de prendre à bras le corps la gestion de certaines questions religieuses. Le Mali regorge de nombreux érudits religieux dont les connaissances ne souffrent d'aucun doute. Ces leaders religieux sont bien formés et sont impliqués dans la gestion de divers problèmes. Leurs compétences avec différentes sensibilités et dans divers domaines en matière de religion doivent être sollicités à des fins de préservation de la paix sociale et de la sécurité au Mali. Les formations dispensées dans les établissements confessionnels d'enseignement doivent éduquer les enfants en harmonie avec les programmes d'éducation en cours dans le pays.

Concernant la société l'analyse SWOT se résume comme suit :

Forces	Faiblesses	Opportunité	Menaces
Dynamisme des cadets sociaux	Faible compétitivité	Ouverture des frontières (UEMOA, CDEAO)	L'attrait de l'ailleurs
Aspirations au changement	Engagement politique insuffisant	Des mouvements sociopolitiques de référence	Les contre modèles

L'une des forces majeures de notre société est une jeunesse très active et d'un dynamisme incontestable. En effet, les jeunes, toutes catégories confondues, des villes et des campagnes, scolarisés et non scolarisés, femmes et hommes, se battent jour et nuit pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Toutefois, ils sont handicapés par leur faible niveau de compétence, pour la plupart, dans des formations pointues répondant aux offres du marché du travail. Cela pose l'éternelle problématique de l'adéquation formation-marché du travail. Pour pouvoir exploiter aisément les facilités qu'offrent les espaces régionaux, il est capital d'être compétitif. Ces espaces nouveaux sont aussi une menace pour notre société, par l'invasion de compétences étrangères. Le dynamisme des cadets est plombé par l'application des différentes politiques

d’immigration choisies qui attirent les meilleures compétences, par un attrait effréné de l’étranger, sans discernement le plus souvent et surtout par les éventuels contre-modèles de société qui peuvent les séduire.

Encadré 7 : Etats généraux de la jeunesse

Du 1^{er} au 22 décembre 2023, le Mali a organisé les Etats Généraux de la Jeunesse en vue de faire un état des lieux et de proposer des réponses aux défis des jeunes. Il s’agissait de mettre les jeunes au cœur de la refondation en cours de l’Etat. Les États Généraux de la Jeunesse se sont déroulés en trois phases distinctes, communale, régionale et nationale, pour une participation effective de 600 communes, 19 régions plus le district de Bamako et 31 pays de résidence de maliens établis à l’extérieur. Des jeunes ont également pu s’exprimer à travers des plateformes en ligne. Aux Etats Généraux, diverses catégories de participants y ont pris part. Ce sont des représentants de différentes catégories de jeunesse (rurale, urbaine, scolaire et étudiante, syndicale, vivant avec un handicap, etc.), des représentants des Organisations de la société civile, des représentants des partis politiques, des délégués des jeunes de la diaspora, des personnes ressources de toutes obédiences, et d’éminentes personnalités de pays amis.

L’Objectif général de l’évènement était de faire un état des lieux et de proposer des réponses aux défis des jeunes. Plus spécifiquement, il s’agissait de (i) renforcer la contribution de la jeunesse dans la gouvernance, les réformes politiques et institutionnelles du pays en vue de sa participation active dans le processus de refondation de l’Etat, (ii) soutenir les actions des jeunes initiées dans le cadre de la sécurité, de la paix, de la réconciliation et de la cohésion sociale pour un Mali émergent, (iii) développer des mécanismes et des stratégies visant à améliorer les conditions d’éducation, de formation et d’employabilité des jeunes pour une meilleure participation dans la croissance économique et au développement durable du pays, (iv) mettre en place des programmes et des initiatives en vue du renforcement des capacités des jeunes avec un accent sur celles des jeunes femmes pour une véritable inclusion sociale, (v) initier des actions et stratégies en vue du renforcement de la participation de la jeunesse au nouveau Mali à travers le sport, la culture, les arts avec un citoyen modèle, et (vi) faire l’état des lieux et proposer de solutions idoines aux différentes crises traversées par la faïtière de la jeunesse pour une meilleure participation des associations et organisations de jeunesse à la vie publique.

Au terme de fructueux échanges, 256 recommandations ont été formulées relativement aux 6 thématiques des Etats généraux dont 5 inspirés des axes stratégiques de la refondation de l’Etat. Les thématiques, modérées par des experts (universitaires, responsables des milieux professionnels et d’organisations de la société civile), se répartissent en (i) Jeunesse, gouvernance, réformes politiques et institutionnelles, (ii) Jeunesse, sécurité, paix, réconciliation et cohésion sociale, (iii) Jeunesse, emploi, croissance économique et développement durable, (iv) Jeunesse, capital humain, genre et inclusion sociale, (v) Jeunesse, sport, arts et cultures, (vi) Jeunesse, vie associative et participation publique. Les recommandations issues des assises illustrent l’engagement de la jeunesse malienne à jouer son rôle dans la refondation du pays.

A travers les discours, les cadets tiennent un langage du changement. Qu’ils soient hommes ou femmes, ils aspirent tous à plus de liberté et d’autonomie. Ils ont des mouvements extérieurs de référence, qu’ils voudraient prendre en exemple. Toutefois, ils se contentent de déclarations de vœux d’intention, par manque de confiance en eux-mêmes et aux autres. Par ailleurs, ils ne semblent pas suffisamment armés pour repousser les contre-modèles qui les assiègent.

Concernant la culture, l’analyse SWOT se résume comme suit :

Forces	Faiblesses	Opportunité	Menaces
Les modérateurs du vivre ensemble	Usages immodérés	Admiration	Rejet de la pertinence
Les festivals	Faible valorisation des produits culturels	Tourisme	Intégrisme religieux
Les entrepreneurs culturels (théâtre)	Dépendance économique	Globalisation	Globalisation

La parenté à plaisanterie qui est une grande ressource nationale est à entretenir et à mettre à la disposition des jeunes générations afin qu’elles en jouissent à bon escient. La parenté à plaisanterie est encore exercée dans tous les secteurs qu’elle couvre. C’est une ressource nationale qui est d’usage national, car elle peut rendre une cohabitation agréable et faciliter l’accès à un vivre ensemble. Elle peut favoriser la restauration du sentiment de honte et participer ainsi à la réhabilitation de la dignité.

Dans l’organisation de plusieurs communautés maliennes, une place importante est réservée aux griots, au regard des rôles sociaux qu’ils jouent et des responsabilités sociales qu’ils assument. En leur qualité de musiciens traditionnels, ils se sont convertis dans la musique dite moderne et un grand nombre d’entre eux font la fierté du Mali. Comme tout artiste, ils peuvent s’inscrire dans des compétitions internationales et bénéficier de bourses quelconques. Les festivals sont surtout d’un usage local bien que tournés vers l’extérieur. Ils participent surtout à l’exhumation et à la diffusion du patrimoine culturel local. A quelques exceptions près, leur couverture géographique est limitée et la valorisation des produits culturels est très faible. Toutefois, la présence de touristes étrangers peut favoriser le tourisme local. Les entrepreneurs culturels sont engagés dans la diffusion des valeurs culturelles locales et à la sensibilisation des populations sur les problèmes de société et de développement (santé, éducation, protection de l’environnement, migration, etc.). Ils sont souvent invités par les organisations de la diaspora malienne pour faire connaître la culture malienne à l’extérieur et attirer des investisseurs extérieurs.

La culture ne connaît pas de frontière surtout avec les importants moyens de communication qui la véhiculent. La globalisation qui s’en suit est un couteau à double tranchant. Il est quasiment difficile, sinon impossible, d’empêcher une culture quelconque de circuler, ce qui représente une opportunité. Cependant, il convient de prendre conscience de l’inégale possibilité de diffusion des cultures qui ont des moyens de communication très agressifs de leurs modèles culturels. Dès lors, avec la globalisation, le sort des valeurs culturelles locales devient inquiétant, lorsqu’on assiste impuissant à l’impressionnante quantité de séries que diffusent les chaînes de télévision et auxquelles s’accrochent et consomment beaucoup de maliens. Du fait de cette inégalité de performance des moyens de communication, beaucoup de valeurs culturelles locales risquent d’être submergées et de disparaître à plus ou moins long terme.

7. Développement économique

7.1. Prédominance des secteurs primaire et tertiaire

A la faveur de l’entrée en vigueur du nouveau système de comptabilité nationale (SCN 2008), sur la période 2015-2022, l’économie malienne reste dominée par les secteurs tertiaire et primaire, pour près de 70%, 39% pour le tertiaire et 31% pour le primaire, le secteur secondaire compte à peine pour 23%, les impôts nets sur produits pour le reste. Cette structure de la création de richesse au Mali semble immuable dans la durée. Pour une croissance moyenne annuelle de 0.9%, le secteur secondaire n’aura cru que de 0.3% l’an en moyenne contre une contre-performance de -0.1% du primaire, de -0.4% des impôts nets sur les produits et une stagnation de 0% pour le secteur tertiaire.

Tableau 69 : Répartition sectorielle de la structure du PIB réel (en %)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Secteur Primaire	30.5	30.6	31.1	32.1	31.6	31.2	29.2	30.3
Secteur Secondaire	22.4	21.7	22.2	23.1	23.2	23.4	23.9	22.8
Secteur tertiaire	40.1	40.1	38.7	38.0	37.8	38.4	39.8	40.1
PIB aux coûts des facteurs	93.0	92.4	92.0	93.2	92.5	93.0	92.9	93.2
Impôts nets sur produits	7.0	7.6	8.0	6.8	7.5	7.0	7.1	6.8
PIB au prix du marché	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : INSTAT, comptes nationaux

Le taux de croissance économique réelle, d'une année à l'autre, a été en moyenne de 2.9% l'an de 2015 à 2022, un peu plus fort pour le secteur secondaire (3.9%) et les impôts nets sur produits (3.9%) et beaucoup plus pour le tertiaire au taux moyen de 4.6%. Juste après ou presque la Covid-19, le taux de croissance du PIB au prix du marché aura été de 3.7% en 2022 par rapport à 2021, la période de Covid-19 marquera malheureusement un ralentissement significatif de l'activité économique que traduiront certainement les nouveaux chiffres attendus du SNC 2008, pour les années post 2021. La croissance de 2022 était principalement induite par le secteur primaire, soit 7.2% contre -1.1% pour le secondaire et 5% pour le tertiaire, tous ces deux secteurs avaient fait mieux que le premier de 2019 à 2021.

Tableau 70 : Evolution du taux de croissance annuel du PIB réel (en %)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Secteur Primaire	6.2	5.7	7.3	2.1	-4.5	-3.9	7.2
Secteur Secondaire	2.7	6.9	9.3	4.7	-0.2	5.1	-1.1
Secteur tertiaire	6.1	3.8	3.6	5.2	1.5	7.3	5.0
PIB aux couts des Facteurs	5.3	5.2	6.2	4.0	-1.0	3.0	4.1
Impôts nets sur produits	14.8	7.8	-10.9	18.9	-6.3	4.5	-1.5
PIB au prix du marché	6.0	5.4	4.9	5.0	-1.4	3.1	3.7

Source : INSTAT (2022), Comptes nationaux

La dynamique du secteur primaire est impulsée par celle de la culture du coton (45.9% de croissance moyenne annuelle) et de l'égrenage du coton (4.5%). En effet, Il y a eu une véritable reprise de la culture du coton après le boycott de 2020, 393.1% d'accroissement en 2021, taux qui atténue les contreperformances des autres années. La culture de céréales est au même niveau de croissance que le secteur tout entier (3% pour 2.9%). Quant au secteur secondaire, il doit son dynamisme aux produits chimiques et pharmaceutiques (18.8% de taux de croissance moyenne annuelle), aux ouvrages en métaux, travail des métaux (14.7%), à l'eau et l'électricité (respectivement 9% et 7.8%) et à d'autres industries manufacturières (5.8%). Les industries manufacturières comme le ciment, le sucre et les produits de la confiserie ou les boissons (alcoolisées ou non) sont à la traîne, et encore plus le ciment et autres matériaux minéraux en récession (-1.8% l'an). Enfin, le secteur tertiaire s'appuie davantage sur les activités artistiques, sportives et récréatives, les produits financiers et d'assurances, la santé humaine et action sociale et les services de soutien et de bureau. Les activités d'hébergement et de restauration sont gravement impactées par la situation d'insécurité dans le pays particulièrement dans les régions très touristiques de Mopti et de Tombouctou voire de Ségou (-5.5% de variation annuelle moyenne).

Tableau 71 : Evolution du taux de croissance annuel sectoriel (en %)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Secteur Primaire	6.2	5.7	7.3	2.1	-4.5	-3.9	7.2
Agriculture vivrière	5.9	1.8	11.5	1.0	-0.9	-15.0	16.9
Culture du coton	26.0	12.6	-6.9	6.6	-77.7	393.1	-32.1
Égrenage du coton	0.6	27.6	16.7	-13.4	-20.0	-8.5	28.5
Elevage et chasse	5.8	10.5	4.6	3.4	-4.5	3.8	-0.5
Sylviculture et exploitation forestière	4.5	4.5	-1.6	6.7	3.2	3.5	3.2
Pêche, pisciculture, aquaculture	5.3	4.2	-1.8	2.8	1.7	3.0	-0.5
Secteur Secondaire	2.7	6.9	9.3	4.7	-0.2	5.1	-1.1
Or	1.7	5.8	17.7	3.5	0.1	-2.5	4.0
Autres activités extractives	6.8	5.6	6.7	3.3	-8.3	4.0	-7.0
Agroalimentaire	-4.8	9.0	6.7	5.7	4.1	19.9	-6.5
Textile	4.5	-4.0	0.5	0.9	-10.5	-8.5	-0.5
Articles en bois, papier/carton, imprimerie	-9.9	-8.4	10.6	-4.6	18.6	24.0	-0.5
Produits chimiques et pharmaceutiques	28.4	-1.8	36.7	5.0	47.8	17.4	-2.0
Caoutchouc et plastique	8.8	0.7	-11.7	-11.4	16.8	-3.0	9.0
Matériaux minéraux	12.4	-12.9	2.1	-3.5	-10.6	6.0	-6.0
Métallurgie	11.1	-3.2	27.4	-3.5	3.1	-2.1	5.0

Ouvrages en métaux, travail des métaux	17.7	15.6	11.1	24.8	12.9	13.0	8.0
Machines et équipements	5.5	1.3	1.0	-4.1	-18.0	-10.9	-7.8
Meubles et matelas	-51.7	1.4	3.8	-2.3	-13.0	7.1	-0.5
Autres industries manufacturières	5.4	14.5	-1.7	3.9	10.0	-0.3	8.5
Réparation et installation	21.2	1.8	7.4	1.1	0.0	-0.3	6.0
Electricité, gaz et support énergétique	6.2	9.0	10.7	6.4	6.4	9.9	6.0
Eau, assainissement	8.6	5.0	6.7	7.8	14.4	13.2	7.3
Construction	14.0	11.6	-1.1	7.5	-8.9	2.0	-6.5
Secteur tertiaire	6.1	3.8	3.6	5.2	1.5	7.3	5.0
Commerce	6.7	3.8	5.3	2.6	-3.6	6.8	6.2
Transport, entreposage et auxiliaires de transport	5.0	3.8	11.3	12.3	-6.9	1.1	-8.0
Poste et de courrier	11.6	0.4	5.0	8.3	-5.2	11.3	-6.8
Hébergement et restauration	8.4	-4.3	-9.9	-5.4	-15.2	-1.2	-11.2
Information et communication	10.5	5.0	2.5	6.6	6.3	8.5	6.0
Finances et assurance	12.3	4.3	2.4	20.5	9.5	7.8	4.9
Activités immobilières	3.7	3.9	3.8	5.6	-12.2	7.3	8.9
Science et technique	20.1	-3.4	-3.5	16.9	-8.3	8.8	-5.6
Services de soutien et de bureau	11.4	14.1	7.4	6.0	3.5	7.5	-6.0
Administration publique	8.3	3.1	-1.3	3.2	14.0	5.8	6.5
Enseignement	-5.7	2.0	4.2	3.8	9.8	11.7	5.0
Santé humaine et action sociale	2.9	2.7	9.9	5.8	5.5	16.0	8.0
Activités artistiques, sportives et récréatives	15.5	56.9	-0.4	12.5	33.3	-3.3	3.5
Autres activités de services NCA	3.3	-0.2	6.2	6.0	4.0	5.4	6.0
Activités spécialisées des ménages	5.3	3.6	3.5	6.4	4.5	4.8	5.2

Source : INSTAT (2022), Comptes nationaux

La décomposition sectorielle de la croissance donne une contribution moyenne annuelle de 47% au secteur tertiaire contre 24% à chacun des secteurs primaire et secondaire, les 5% restants revenant aux impôts nets sur produits. Ainsi, sur les 3.8% de croissance annuelle moyenne du PIB au prix réel, le secteur tertiaire contribue pour 1.9% et le primaire pour 0.9%, soit 2.8% les deux. En 2017, 2018 et 2022, le secteur primaire a eu une contribution supérieure à celle du tertiaire (respectivement 1.8% contre 1.5%, 2.3% contre 1.4% et 2.1% contre 2%) et du secteur secondaire. C'était sous l'impulsion de l'agriculture (0.8% de croissance sur les 0.9% de tout le secteur, environ 89% de poids). De la même manière, le secteur secondaire a surclassé le tertiaire en 2018, 2.1% de croissance contre 1.4%, sous l'effet de la dynamique exceptionnelle induite par l'extraction minière.

Tableau 72 : Décomposition sectorielle de la croissance (en %)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Secteur Primaire	1.9	1.8	2.3	0.7	-1.5	-1.2	2.1
Secteur Secondaire	0.6	1.5	2.1	1.1	0.0	1.2	-0.3
Secteur tertiaire	2.5	1.5	1.4	2.0	0.6	2.8	2.0
PIB aux coûts des facteurs	5.0	4.8	5.7	3.8	-1.0	2.8	3.9
Impôts nets sur produits	1.0	0.6	-0.9	1.2	-0.5	0.3	-0.1
PIB au prix du marché	6.0	5.4	4.9	5.0	-1.4	3.1	3.7

Le taux de croissance moyen annuel de 0.9% du secteur primaire est l'œuvre principalement des activités d'élevage et de culture de céréales (0.4% chacune, soit 0.8% au total ou encore 89% de tout le secteur). Les activités cotonnières ont marqué le pas. Les plus fortes contributions observées dans le secteur secondaire sont celles de l'extraction minière et l'agroalimentaire (66% des 0.9% de croissance annuelle moyenne du secteur). Trois activités expliquent l'essentiel de la croissance du secteur tertiaire, à savoir le commerce, l'information et la communication et l'administration publique, 61% des 1.8% de croissance annuelle moyenne du secteur.

Tableau 73 : Décomposition activité de la croissance sectorielle (en %)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Secteur Primaire	1.9	1.8	2.3	0.7	-1.5	-1.2	2.1
Agriculture vivrière	0.9	0.3	1.8	0.2	-0.2	-2.5	2.4
Culture du coton	0.2	0.1	-0.1	0.1	-0.8	0.8	-0.3
Égrenage du coton	0.0	0.1	0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.1
Elevage et chasse	0.6	1.1	0.5	0.4	-0.5	0.4	0.0
Sylviculture et exploitation forestière	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
Pêche, pisciculture, aquaculture	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Secteur Secondaire	0.6	1.5	2.1	1.1	0.0	1.2	-0.3
Or	0.1	0.4	1.4	0.3	0.0	-0.2	0.4
Autres activités extractives	0.1	0.1	0.1	0.0	-0.1	0.0	-0.1
Agroalimentaire	-0.3	0.5	0.4	0.3	0.2	1.1	-0.4
Textile	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	0.0
Articles en bois, papier/carton, imprimerie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Produits chimiques et pharmaceutiques	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0
Caoutchouc et plastique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Matériaux minéraux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Métallurgie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ouvrages en métaux, travail des métaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Machines et équipements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Meubles et matelas	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres industries manufacturières	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réparation et installation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Electricité, gaz et support énergétique	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Eau, assainissement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0
Construction	0.5	0.4	0.0	0.3	-0.4	0.1	-0.2
Secteur tertiaire	2.5	1.5	1.4	2.0	0.6	2.8	2.0
Commerce	0.8	0.5	0.6	0.3	-0.4	0.8	0.7
Transport, entreposage et auxiliaires de transport	0.1	0.1	0.2	0.2	-0.1	0.0	-0.1
Poste et de courrier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Hébergement et restauration	0.1	0.0	-0.1	0.0	-0.1	0.0	0.0
Information et communication	0.5	0.2	0.1	0.3	0.3	0.4	0.3
Finances et assurance	0.2	0.1	0.0	0.4	0.2	0.2	0.1
Activités immobilières	0.2	0.2	0.2	0.2	-0.5	0.3	0.4
Science et technique	0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0
Services de soutien et de bureau	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	-0.1
Administration publique	0.5	0.2	-0.1	0.2	0.7	0.3	0.4
Enseignement	-0.2	0.1	0.2	0.1	0.4	0.5	0.2
Santé humaine et action sociale	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1
Activités artistiques, sportives et récréatives	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres activités de services NCA	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1
Activités spécialisées des ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Source : INSTAT (2022), Comptes nationaux

Encadré 8 : Recensement général des unités économiques

Le Recensement Général des Unités Economiques (RGUE) s'inscrit dans le cadre de l'adaptation du pays aux changements structurels de l'économie mondiale et de la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique (SDS). Il a permis de répertorier toutes les unités économiques formelles et informelles du pays pour la production d'informations statistiques nécessaires à la prise de décision. L'exploitation succincte des données mises à disposition permet de dresser quelques caractéristiques des entreprises opérant au Mali, leur environnement, leurs performances et leurs perspectives.

Le premier Recensement Général des Unités Economiques (RGUE) de 2021 a permis de faire un dénombrement exhaustif des entreprises et établissements exerçant sur l'ensemble du territoire. Ainsi, 278 010 entreprises employant en 2020, 571 000 personnes, ont été recensées dans l'ensemble des régions du pays avec une forte concentration dans le district de Bamako, 48% du parc économique du pays pour 47% de l'emploi. Les entreprises existent principalement sous forme individuelle (99% contre 1% de sociétés, anonymes ou à responsabilité limitée). Elles exercent majoritairement dans le secteur informel (95% d'entre elles contre 5% dans le formel) et sont à dominante commerciale (64% contre 30% dans les services, 5% d'industrielles et 1% dans la construction). La moyenne d'âge des entreprises est de 8 ans. Ces caractéristiques limitatives peuvent expliquer en partie les attitudes des dirigeants d'entreprises et les performances économiques et financières des unités économiques.

Aussi, seulement un cinquième des entreprises utilise-t-il les TIC avec 15% d'accès internet, 2.5% de pratique du commerce électronique, un autre quart a recourt aux prêts bancaires. En termes de compétitivité, l'unité monétaire de capital rapporte moins de 2000 FCFA le chiffre d'affaires, ce qui peut se traduire par moins de valeur ajoutée pour l'investissement consenti, la productivité du travail est tout autant faible, à peine 23.5 millions de FCFA par an et par travailleur, très inégalement répartie entre régions et taille d'entreprises avec seulement 500 000 FCFA de productivité modale et 700 000 FCFA de médiane.

7.2. Une économie peu industrialisée

L'étude des chaînes de valeur sur la base des documents existants a permis d'avoir un aperçu davantage sur les filières que sur les chaînes de valeur, les deux notions étant souvent confondues à travers plusieurs documents. La disponibilité de données actualisées et exhaustives n'a pas toujours pu être à hauteur de souhait. Cependant, il a été retenu que le Mali dispose de nombreuses filières susceptibles de fournir plusieurs chaînes de valeur à développer. Aussi est-il important de former les acteurs à cette notion de chaînes de valeur afin qu'ils comprennent qu'ils peuvent tous y gagner et que les méfiances mutuelles ne sauraient faire évoluer l'intensification des transactions à travers les différents maillons de chaque chaîne.

Dans le domaine agroalimentaire, de multiples filières peuvent être soutenues en vue de la transformation économique, entre autres, le riz, le coton, l'arachide, les fruits (dont la mangue, le karité, l'anacarde), le sésame, la pomme de terre, le bétail-viande ou les peaux et cuirs, le lait et le poisson. Les niveaux actuels de transformation industrielle de ces produits sont très limités, ce qui résulte en un secteur industriel atrophie. Pour le cas spécifique du coton, la situation actuelle de l'industrie textile semble en deçà de ce que cela a pu être au début des années 1960-1970 avec seulement les usines COMATEX et ITEMA qui transformaient une part non négligeable de la production cotonnière du pays en tissu écru, en fil et imprimés. Ces deux usines privatisées à la faveur des programmes d'ajustements structurels à l'instigation des institutions de Bretton Woods sont toujours fonctionnelles mais avec des équipements d'un autre âge, une faible productivité et une incapacité à conquérir le marché local, sous-régional encre moins régional, continental et international. Il ne devrait pas être trop lourd en investissement de «booster» un tel secteur vu les avancées technologiques actuelles, à très grande productivité et bon marché. Cependant, la Transition actuelle a consenti beaucoup d'efforts pour relancer la COMATEX. Il en est de même pour l'UMPP dans le secteur pharmaceutique.

Corrélativement au textile, le coton a aussi donné naissance au Mali à une industrie d'huile alimentaire et en savonnerie jusqu'ici assez dynamique, qu'il faudrait promouvoir davantage y compris en traitant toute autre matière première oléagineuse comme l'arachide. Du reste, toutes les noix produisent de l'huile qui peuvent être comestibles ou destinées à la cosmétique ou au biocarburant pour certaines. La transformation des fruits et légumes doit viser les marchés d'exportation dès le départ compte tenu des habitudes alimentaires locales qui donnent une plus forte préférence aux fruits qu'à leurs jus ou autres dérivés si ce n'est lors d'événements sociaux comme les mariages, baptêmes et funérailles.

En matière de produits d'élevage, les potentialités sont si importantes que tous ses produits et sous-produits peuvent donner naissance à des industries de transformation. En 2017 (DNPIA), le pays dénombrait plus de 11 millions de têtes de bovins, 17 millions d'ovins et 24 millions de caprins, de quoi attribuer deux têtes de ces types d'animaux à chaque habitant. Il faut y ajouter plusieurs milliers de têtes d'équins, d'asins,

de camelins et de porcins. Les statistiques marquent une nette progression jamais démentie depuis 2008 même sans impact perceptible en 2012 des suites de la crise sécuritaire. Il y a là un grand potentiel de transformation en viande, en peaux et cuirs, en lait et autres produits dérivés de ces animaux jusqu'à la transformation industrielle des cornes et sabots.

A ce jour, le Mali ne comptabilise que quelques milliers d'unités de peaux et cuirs, 500 mille en cuir vert ou en peau verte d'ovin, 850 mille en peau caprine et seulement un millier de peau de camelin, soit 5 mille tonnes de peaux et cuirs au total, en 2017. L'industrie de tannerie est dominée par l'artisanat avec 135 unités contre seulement 5 tanneries modernes.

L'essentiel de la production de peau est destiné au marché régional, en particulier le Ghana, le Niger et le Nigeria. Ces derniers achètent beaucoup plus la peau brute que transformée, peau rentrant directement dans leur alimentation humaine, ce qui reste encore marginal au Mali.

La production locale de lait semble faible mais elle peut donner naissance à une industrie de lait sous différentes formes, du lait frais au yaourt en passant par les fromages et autres dérivés de produits laitiers. En 2017, elle est évaluée à près de 2 millions de tonnes (1.95 millions), venant aussi bien des bovins et camelins que des ovins et caprins. Les régions grandes productrices de lait sont celles du centre et du nord du pays, Mopti, Kidal, Gao et Tombouctou. Même Bamako qui n'en produit que très peu enregistre 4 mille tonnes de lait en 2017.

Dans les autres sous-secteurs industriels, il faut envisager la promotion des industries de transformation de matières premières locales non agricoles comme les minerais (engrais, sel gemme, or, phosphate, etc.) et les produits semi-finis importés comme dans l'industrie de construction. Déjà, le pays produit 41 tonnes d'engrais du phosphate de Tilemsi et autres 41 tonnes d'engrais organiques, soit 82 tonnes d'engrais en 2017.

En même temps que doit se développer le secteur industriel, le secteur agricole a lui aussi un besoin d'investissement pour plus de productivité tout en renforçant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En la matière, le pays dispose d'importantes potentialités qu'il faut exploiter. Aujourd'hui, l'on déplore la contreperformance de systèmes de production dont les raisons sont, entre autres, (i) le caractère quasi obsolète ou inadapté des techniques et technologies utilisées dans les exploitations agricoles familiales, (ii) la faible connexion entre la recherche et les systèmes de production, (iii) la faible intégration des systèmes de production au marché, (iv) le financement insuffisant du secteur agricole, (v) l'inégalité d'accès au foncier, créant une insécurité foncière, particulièrement au niveau des couches les plus vulnérables et (vi) le faible niveau d'alphabétisation et de formation des exploitants agricoles.

Les 931 entreprises de fabrication en 2022 sont dominées par l'industrie agroalimentaire, les produits chimiques, l'édition, la métallurgie, le caoutchouc et plastique ainsi que les matériaux de construction, pour près de 93% du parc industriel total. Le problème n'est donc pas l'industrie alimentaire mais celle qui alimente cette industrie, soit celle des biens d'équipements, ne serait-ce que des usines de montage des motos et autres équipements de fabrication de produits alimentaires. Aussi, les équipements et outillages ne font que 1% du parc industriel.

Tableau 74 : Répartition d'activités des entreprises de fabrication en 2022

	Effectif	%	% cumulé
Agroalimentaire	680	73.0%	73.0%
Produit chimique	55	5.9%	78.9%
Edition	51	5.5%	84.4%
Métallurgie	42	4.5%	88.9%
Caoutchouc et plastique	25	2.7%	91.6%
Matériau de construction	13	1.4%	93.0%
Extraction	12	1.3%	94.3%

Electricité-eau-gaz	11	1.2%	95.5%
Équipement	10	1.1%	96.6%
Textile	9	1.0%	97.5%
Meuble et matelas	6	0.6%	98.2%
Cuir	5	0.5%	98.7%
Produit pharmaceutique	5	0.5%	99.2%
Papier carton	4	0.4%	99.7%
Autre	3	0.3%	100.0%
Total	931	100.0%	

Source : CPS/industrie (2023)

7.3. Une économie peu compétitive

Selon le classement du Forum mondial des entreprises, 2017-2018, le Mali est 123^{ème} sur 137 pays suivant son niveau d'indice de compétitivité, avec un score de 3.3 sur une échelle de 1 à 7 (soit une moyenne de 4 points sur 7). Sa faible compétitivité est induite autant par les infrastructures de production (2.8 de score) que par les institutions (3.3), la santé et l'éducation (3.1). Le score moyen (4.1) de la stabilité macroéconomique ne peut contrebalancer autant de contreperformances du pays. A l'échelle de l'indice de compétitivité, le Mali est encore loin des exigences de base relatives aux infrastructures et facteurs de production, aux institutions et au capital humain (santé et éducation). Il est encore plus loin d'une économie basée sur l'efficacité encore moins l'innovation. Sur tous ces aspects, les scores du Mali sont encore bien insuffisants.

Dans un tel environnement, les attentes des entreprises maliennes sont bien compréhensibles. Les trois premières concernent l'assurance de la stabilité politique et la sécurité intérieure (85%), la révision des procédures et mesures fiscales en faveur du formel (54%) et l'organisation et l'assainissement des marchés (54%). En effet, il apparaît que les petites, moyennes et grandes entreprises attendent beaucoup de l'assurance de la stabilité politique et la sécurité intérieure, respectivement 82%, 73% et 83%. Quant aux petites entreprises, elles en ont encore comme attentes majeures, la facilitation de l'accès aux financements, la simplification des procédures de création et de développement des entreprises tout en veillant à l'application des lois et réglementations UEMOA et CEDEAO.

Tableau 75 : Attentes majeures, par taille des entreprises

	PE	ME	GE	TGE
Assurer la stabilité politique et la sécurité intérieure	82%	73%	83%	85%
Promouvoir le dialogue social	64%	60%	52%	31%
Revoir les procédures et mesures fiscales en faveur du formel	82%	52%	57%	54%
Créer des infrastructures de base	67%	48%	52%	25%
Faciliter l'accès aux financements	73%	47%	48%	46%
Organiser et assainir les marchés	82%	45%	64%	54%
Payer la dette intérieure	45%	43%	47%	25%
Simplifier les procédures de création et de développement des entreprises	73%	41%	35%	25%
Veiller à l'application des lois et réglementations UEMOA et CEDEAO	73%	41%	59%	42%
Assurer la sécurité judiciaire et juridique	64%	39%	69%	46%
Faciliter l'accès aux partenariats (commercial, technique, financier)	64%	38%	59%	38%
Faciliter l'accès aux marchés	60%	31%	31%	33%
Faciliter l'accès aux services non financiers	73%	24%	36%	15%

Source : CNPM (2021), Baromètre de conjoncture des entreprises du Mali – Edition 2021 – Rapport préliminaire, 03 décembre

Les trois priorités majeures de l'Etat quelle que soit la taille de l'entreprise, sont l'assurance de la stabilité politique et la sécurité intérieure (42%), la création des infrastructures de base (27%) et la révision des procédures et mesures fiscales en faveur du formel (25%). Les deux priorités majeures de l'Etat sont la promotion du dialogue social ainsi que la simplification des procédures de création et de développement

des entreprises (respectivement 45% et 40%). La promotion du dialogue social fait partie aussi des priorités majeures des moyennes entreprises et des grandes entreprises avec respectivement 27% et 21% et valables pour l'assurance de la stabilité politique et la sécurité intérieure (33% et 30%).

Tableau 76 : Priorités majeures de l'Etat, par taille des entreprises

	PE	ME	GE	TGE
Assurer la stabilité politique et la sécurité intérieure	18%	33%	30%	42%
Promouvoir le dialogue social	45%	27%	21%	15%
Veiller à l'application des lois et réglementations UEMOA et CEDEAO	36%	21%	4%	17%
Payer la dette intérieure	36%	21%	10%	9%
Simplifier les procédures de création et de développement des entreprises	40%	17%	15%	10%
Organiser et assainir les marchés	27%	14%	11%	15%
Revoir les procédures et mesures fiscales en faveur du formel	36%	14%	11%	25%
Faciliter l'accès aux partenariats (commercial, technique, financier)	20%	10%	10%	17%
Créer des infrastructures de base	22%	10%	7%	27%
Assurer la sécurité judiciaire et juridique	18%	7%	10%	15%
Faciliter l'accès aux services non financiers	18%	7%	14%	8%
Faciliter l'accès aux marchés	20%	7%	14%	0%
Faciliter l'accès aux financements	18%	7%	4%	17%

Source : CNPM (2021), Baromètre de conjoncture des entreprises du Mali – Edition 2021 – Rapport préliminaire, 03 décembre

Les trois attentes majeures des entreprises sont l'assurance de la stabilité politique et la sécurité intérieure (79%), l'organisation et l'assainissement des marchés (59%) et la révision des procédures et mesures fiscales en faveur du formel (58%). Quant aux trois priorités majeures de l'Etat, ce sont l'assurance de la stabilité politique et la sécurité intérieure (33%), la promotion du dialogue social (26%) et la simplification des procédures de création et de développement des entreprises (20%). Les attentes majeures des entreprises sont plus grandes que les priorités majeures de l'Etat.

Tableau 77 : Analyse comparée des attentes des entreprises et des priorités de l'Etat

	Attente majeure	Priorité majeure
Assurer la stabilité politique et la sécurité intérieure	79%	33%
Organiser et assainir les marchés	59%	16%
Assurer la sécurité judiciaire et juridique	54%	13%
Faciliter l'accès aux financements	51%	9%
Revoir les procédures et mesures fiscales en faveur du formel	58%	18%
Faciliter l'accès aux partenariats (commercial, technique, financier)	50%	14%
Créer des infrastructures de base	49%	14%
Veiller à l'application des lois et réglementations UEMOA et CEDEAO	51%	17%
Promouvoir le dialogue social	54%	26%
Payer la dette intérieure	44%	18%
Faciliter l'accès aux marchés	36%	12%
Simplifier les procédures de création et de développement des entreprises	42%	20%
Faciliter l'accès aux services non financiers	34%	13%

Source : CNPM (2021), Baromètre de conjoncture des entreprises du Mali – Edition 2021 – Rapport préliminaire, 03 décembre

En examinant les écarts, partout les attentes des entreprises surclassent les priorités de l'Etat, dans une fourchette de 16% à 64%. La seule fois où il est enregistré un écart négatif de -1% cela a concerné l'accès au financement surtout de la part des très grandes entreprises. Sur les 13 éléments d'attentes et de priorités, 6 sont nettement en défaveur des petites entreprises, 5 des grandes entreprises et 1 pour les moyennes ou les très grandes entreprises. Dans ces deux derniers cas, il s'agit du dialogue social pour les premières et des procédures de création et de développement des entreprises pour les secondes.

Tableau 78 : Ecart entre Attentes majeures et Priorités majeures

	PE	ME	GE	TGE
Assurer la stabilité politique et la sécurité intérieure	64%	40%	53%	43%
Promouvoir le dialogue social	18%	33%	30%	15%
Assurer la sécurité judiciaire et juridique	45%	32%	59%	31%
Veiller à l'application des lois et réglementations UEMOA et CEDEAO	45%	31%	53%	37%
Organiser et assainir les marchés	55%	31%	53%	38%
Faciliter l'accès aux partenariats (commercial, technique, financier)	53%	31%	24%	8%
Créer des infrastructures de base	51%	31%	52%	14%
Faciliter l'accès aux services non financiers	45%	31%	44%	30%
Revoir les procédures et mesures fiscales en faveur du formel	9%	30%	36%	0%
Simplifier les procédures de création et de développement des entreprises	33%	29%	33%	36%
Payer la dette intérieure	30%	28%	42%	16%
Faciliter l'accès aux marchés	40%	24%	17%	33%
Faciliter l'accès aux financements	55%	17%	32%	-1%

Source : CNPM (2021), Baromètre de conjoncture des entreprises du Mali – Edition 2021 – Rapport préliminaire, 03 décembre

Il faut rappeler que selon le baromètre de conjoncture des entreprises du patronat malien, les catégories d'entreprises sont définies selon les critères d'emplois permanents, de chiffre d'affaires annuel et de volume d'investissement. Ainsi, les TPE (Toute Petite Entreprise) ont moins de 10 employés permanents, moins de 30 millions de FCFA de chiffres d'affaires et un volume d'investissement de moins de 10 millions de FCFA, à l'opposé, les TGE (Très Grande Entreprise) ont 200 emplois permanents ou plus pour le milliard de FCFA d'investissement avec un chiffre d'affaires d'au moins 10 milliards de FCFA. Les trois autres catégories d'entreprises sont entre ces deux extrêmes. Entre les TGE et les GE (Grande Entreprise), le volume d'emplois est similaire, seuls diffèrent le chiffre d'affaires et l'investissement.

Tableau 79 : Définition des catégories d'entreprises

	Emplois permanents	CA annuel	Investissements
Toute petite entreprise (TPE)	< 10	< 30 millions	< 10 millions
Petite entreprise (PE)	≥ 10 et < 50	≥ 30 millions et < 150 millions	≥ 10 millions et < 100 millions
Moyenne entreprise (ME)	≥ 50 et < 200	≥ 150 millions et < 1 milliard	≥ 100 millions et < 500 millions
Grande entreprise (GE)	≥ 200	≥ 1 milliard et < 10 milliards	≥ 500 millions et < 1 milliard
Très grande entreprise (TGE)	≥ 200	≥ 10 milliards	≥ 1 milliard

Source : CNPM (2021), Baromètre de conjoncture des entreprises du Mali – Edition 2021 – Rapport préliminaire, 03 décembre

Le secteur industriel a, à lui seul, plus que la moitié (56%) du chiffre d'affaires global. Selon la taille, les TGE réalisent 93% des chiffres d'affaires de toutes les catégories d'entreprises, le reste, 7%, se répartit entre les autres. Les 66% de chiffre d'affaires de toutes les catégories d'entreprises reviennent aux entreprises non africaines et 9% pour les entreprises maliennes. Les entreprises maliennes contribuent à 33% des investissements malgré leur faible chiffre d'affaires contrairement aux entreprises non africaines. Il y a plus de création d'emplois permanents et temporaire (respectivement 113 et 688) dans l'industrie que dans les services et l'agriculture. Selon la taille des entreprises maliennes, 87% des excédents bruts d'exploitation se trouvent au niveau des TGE et 92% dans les entreprises étrangères.

Tableau 80 : Performances globales en moyenne (en millions de FCFA et effectif)

		Chiffre d'affaires	Investissements	EBE	Créances sur l'Etat	Créances sur clients	Effectifs permanents	Effectifs temporaires
Taille	TPE	13	11	6	5	4	7	16
	PE	67	35	26	4	59	19	21
	ME	471	507	54	79	271	22	19
	GE	3 850	1 153	732	413	2 600	108	100
	TGE	59 319	1 769	5 242	750	6 007	180	2 397

Secteur	Industrie	14 290	1 360	1 386	458	1 714	113	688
	Services	7 646	746	1 100	250	2 488	47	209
	Agriculture	3 745	19	394	74	2 565	17	46
Nationalité	Malienne	5 408	883	612	304	1 830	62	456
	Africaine	14 559	230	2 390	307	1 787	55	12
	Non africaine	38 132	1 541	4 285	425	3 966	148	53

Source : CNPM (2021), Baromètre de conjoncture des entreprises du Mali – Edition 2021 – Rapport préliminaire, 03 décembre

En général, les coûts de tous les facteurs de qualité des entreprises sont assez élevés (de 39 à 57%), par contre 5% est le plus grand pourcentage des coûts non élevés. Les coûts des services et produits financiers ont le plus grand pourcentage (34%) des très élevés, suivis des services fonciers et immobiliers d'entreprise (31%) et des biens d'équipement (30%). Le plus faible pourcentage du coût de facteurs de qualité revient à la main-d'œuvre, 10% des très élevés. Globalement, tous les coûts de facteurs semblent élevés, entre 56% (la main-d'œuvre) et 83% (les services fonciers et immobiliers), en combinant «très élevés» et «assez élevés». Dans les 56% de la main-d'œuvre, seulement 10% vont à l'option «très élevés» faisant de ce facteur le moins cher possible de tous les facteurs de qualité des entreprises. Il faut savoir manier main-d'œuvre bon marché et productivité du travail, car les deux peuvent être antinomiques et saper à la longue la compétitivité des entreprises tant sur le marché local qu'à l'exportation et surtout dans un contexte de libéralisation et d'intégration économique renforcée.

Tableau 81 : Coûts des facteurs de qualité

	très élevés	assez élevés	peu élevés	pas du tout élevés
Main-d'œuvre	10%	46%	40%	3%
Biens d'équipement	30%	46%	21%	4%
Biens intermédiaires	24%	57%	18%	0%
Services aux entreprises	25%	49%	24%	2%
Services et produits financiers	34%	39%	22%	5%
Services et produits d'assurance, garantie et recouvrement	25%	46%	27%	1%
Services fonciers et immobiliers d'entreprise	31%	52%	17%	0%

Source : CNPM (2021), Baromètre de conjoncture des entreprises du Mali - Edition 2021 - Rapport préliminaire, 03 décembre

Pour ce qui est de la satisfaction des infrastructures de base, à part le réseau d'eau, 7%, tous les autres se situent entre 0 et 3% de très satisfait. Il y a plus de très peu de satisfaction des routes et des réseaux routiers (34%) et plus de pas du tout de satisfaction du fret et du transport ferroviaire (46%). Le plus grand pourcentage pour la satisfaction passable est de 31% chacun pour les réseaux de téléphonie, d'internet et de télécommunication et les frets et transports aériens.

Tableau 82 : Niveau de satisfaction des infrastructures de base

	pas du tout	très peu	peu	passablement	assez	très
Réseaux d'eau	6%	17%	31%	29%	10%	7%
Réseaux d'énergie et d'électricité	12%	21%	21%	29%	13%	2%
Routes et réseaux routiers	15%	34%	32%	16%	2%	0%
Réseaux de téléphonie, d'internet et de télécommunication	1%	10%	30%	31%	25%	3%
Services postaux	18%	26%	33%	13%	8%	2%
Frets et transports aériens	3%	18%	31%	31%	13%	3%
Transport routier et services liés	4%	26%	33%	29%	6%	2%
Fret et transport ferroviaire	46%	17%	17%	12%	6%	1%
Services et infrastructures portuaires et douanières	15%	21%	27%	24%	12%	1%
Infrastructures d'assainissement et d'évacuation d'effluents	16%	34%	27%	16%	3%	3%
Immobilier d'entreprise (terrains à bâtir, zones d'activités)	8%	29%	35%	20%	6%	2%

Source : CNPM (2021), Baromètre de conjoncture des entreprises du Mali - Edition 2021 - Rapport préliminaire, 03 décembre

Selon le RGUE 2022, plus de 6 entrepreneurs sur 10 se disent satisfaits de la situation de l'activité de leur secteur, respectivement 2% de très satisfaits et 60% de satisfaits. Cette forte perception de la satisfaction s'observe principalement dans les régions de Taoudenni où plus de 9 personnes sur 10 se déclarent satisfaits (95%). Les entrepreneurs de cette région sont suivis par ceux de la région de Nioro où 84% se disent satisfaits. A l'opposé, la mauvaise satisfaction est beaucoup plus évoquée dans les régions de Ménaka, de Douentza et de Kidal avec des proportions respectives de 52%, 48% et 46%.

Tableau 83 : Satisfaction de l'activité du secteur de l'entreprise

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Pas satisfaisant	Sans opinion
Kayes	2%	68%	28%	1%
Koulikoro	3%	60%	35%	2%
Sikasso	2%	56%	38%	4%
Ségou	1%	59%	38%	3%
Mopti	3%	65%	30%	2%
Tombouctou	3%	58%	37%	2%
Gao	1%	74%	24%	1%
Kidal	0%	40%	46%	14%
Taoudenni	2%	95%	2%	0%
Ménaka	7%	30%	52%	10%
Nioro	1%	84%	15%	0%
Kita	3%	62%	32%	3%
Dioïla	8%	57%	34%	1%
Nara	3%	49%	45%	2%
Bougouni	3%	72%	22%	2%
Koutiala	2%	65%	32%	1%
San	0%	64%	34%	1%
Douentza	0%	46%	48%	6%
Bandiagara	2%	55%	40%	4%
Bamako	3%	56%	39%	2%
Total	2%	60%	36%	2%

Source : Calcul à partir des données du RGUE 2021

Interrogés sur le climat des affaires, les entreprises dénombrées lors du RGUE sont plus de 6 sur 10 à estimer que le climat des affaires est bien au Mali en tout cas pendant la période de recensement, 52% d'assez bien et 10% de bien. A l'opposé, moins d'un tiers donne une mauvaise appréciation du climat des affaires (30%) contre 8% de sans avis. La répartition régionale des avis favorables montre une forte prédominance dans les régions de Kayes (68% d'assez bien et 7% de bien), de San (64% et 4%) et de Dioïla (62% et 7%). Par secteur d'activités, les entreprises de commerce et services apprécient bien le climat des affaires pour 52%. Il faut noter que les plus grandes satisfactions s'observent auprès des sociétés anonymes, des entreprises publiques mais aussi des petites entreprises (avec respectivement 54%, 55% et 53%).

Tableau 84 : Appréciation du climat des affaires par caractéristique de l'entreprise

		Bien	Assez bien	Mal	Sans opinion
Secteur d'activités	Industrie	14%	49%	30%	7%
	Construction	11%	43%	42%	4%
	Commerce	10%	52%	30%	8%
	Services	10%	52%	31%	8%
Type d'entreprise	Individuelle	10%	52%	30%	8%
	Société	10%	47%	37%	6%

Forme juridique	Individuelle	10%	52%	30%	8%
	SARL	10%	47%	38%	5%
	SA	14%	54%	27%	5%
	Autre société	10%	39%	43%	8%
	Publique	10%	55%	30%	5%
Taille de l'entreprise en 2020	TPE	10%	52%	30%	8%
	PE	10%	53%	29%	8%
	ME	11%	51%	30%	8%
	GE	13%	51%	30%	6%
Total		10%	52%	30%	8%

Source : Calcul à partir des données du RGUE 2021

Au-delà des appréciations sur le climat des affaires, l'appréciation du secteur et autres perceptions sur les infrastructures, la qualité de la main d'œuvre est également un indicateur important de mesure de la compétitivité. C'est ainsi que l'on observe une faiblesse chronique des offres d'emplois et des recrutements au Mali. Seulement, 6 564 offres ont été publiées en 2016 contre 5 523 en 2015 et 6 400 en 2014 (CERM, 2017). Il faut noter que le niveau de recrutement est inférieur à 50 000 (CDI+CDD) entre 2018 et 2022 (ONEF, 2023) alors que les universités et écoles de formation mettent en moyenne sur le marché de l'emploi près de 300 000 jeunes par an selon le ministère en charge de l'emploi et de la formation professionnelle. Un des problèmes d'accès à l'emploi demeure l'inadéquation entre la formation et les compétences recherchées sur le marché de l'emploi, cela à cause de l'absence de relations entre les structures de formation et les entreprises d'une part et les problèmes de gouvernance des alternances d'autre part.

Par ailleurs l'économie malienne est confrontée à l'absence de politique et de stratégies de RH dans la gouvernance publique et privée. Au niveau de l'Etat, l'on observe une pléthore d'organismes créant la confusion (problèmes de coordination entravant une convergence des efforts) entre des services centraux (DNE, DNT, DNFPF, DNFP, CNEC, DRH) et les organismes spécialisés (ANPE, APEJ, FARE, FAFPA, ONEF, INIFORP). S'ajoutent à ce manque de coordination, les problèmes de formation et d'absence d'outils de gestion des ressources humaines. Au niveau privé, la GRH manque totalement de transparence dans les processus de recrutement conduisant à des interférences incontrôlées. D'autres défis continuent à miner la GRH au Mali. Il s'agit par exemple de la désuétude de certains textes et des lourdeurs de la législation du travail e.g. certaines conventions collectives n'ont pas été actualisées pendant plus de 40 ans telles que la convention collective fédérale du commerce (1956), la Convention Collective des chauffeurs africains (1944), le Code de prévoyance sociale (1999), etc.

7.4. Une problématique monétaire prégnante

Dès le lendemain de son indépendance, le Mali a connu l'expérience monétaire autonome (1962-1967) qui a été mise en échec, puis les expériences de coopération monétaire bilatérale avec la France (1967-1984) et régionale dans le cadre de l'UMOA au sein de laquelle il signa son retour en 1984. Nonobstant les résultats atteints en termes de stabilité monétaire et de stabilité des prix, les économies de la sous-région enregistrent de faibles niveaux de compétitivité et d'attractivité des investissements comparativement aux autres régions du monde.

La monnaie commune ne semble pas avoir induit au Mali une plus grande intégration commerciale quand on sait que ses exportations vers les autres Etats de la CEDEAO représentent à peine 8% du volume total, contre 48% pour toute l'Afrique et 52% pour le reste du monde. Les marchés d'approvisionnement du Mali sont diversifiés. L'Afrique reste le principal fournisseur avec 81% des importations totales en 2020 dont 79% proviennent de la CEDEAO et seulement 2% du reste de l'Afrique. Le reste du monde (RDM) représente 19% des importations. De 2015 à 2020, on constate une baisse de la part des importations de l'Afrique au profit du reste du monde, respectivement de 85,6% à 81% et 14,4% à 19%.

Tableau 85 : Importation par zone géographique (en %)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Afrique dont	85.6%	80.8%	74.7%	80.8%	78.3%	81.0%
CEDEAO	82.6%	78.4%	72.2%	77.1%	75.0%	78.8%
Reste Afrique	2.9%	2.4%	2.5%	3.7%	3.3%	2.2%
RDM	14.4%	19.2%	25.3%	19.2%	21.7%	19.0%

Source : Données DGD, 2015-2020

En 2020, les dix premiers fournisseurs externes du Mali représentent 89% des importations totales et les deux tiers (66%) des produits proviennent du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, deux pays membres de l'UEMOA et de la CEDEAO. Le Sénégal représente à lui seul 52% des importations totales du Mali et demeure le premier fournisseur du Mali, suivi de la Côte d'Ivoire (14%). La France occupe la 3^{ème} place avec 5.7% et le Burkina Faso la 4^{ème} place avec 4.9%. Tous les autres partenaires commerciaux (185 pays) ne représentent qu'environ 12% des importations en 2020.

Tableau 86 : Marchés d'approvisionnement du Mali (en %)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Sénégal	53.7%	56.1%	50.5%	54.1%	50.9%	52.0%
Côte d'Ivoire	18.9%	13.3%	12.3%	11.8%	11.7%	14.0%
France	5.7%	6.2%	6.4%	6.1%	8.1%	5.7%
Burkina Faso	2.4%	1.8%	1.8%	2.3%	3.3%	4.9%
Niger	0.3%	0.5%	2.2%	1.6%	2.1%	2.4%
Chine	1.9%	3.5%	3.5%	2.2%	2.8%	2.2%
Etats-Unis d'Amérique	0.9%	1.1%	1.3%	1.1%	1.6%	2.1%
Guinée	1.0%	0.9%	1.1%	1.6%	2.0%	1.9%
Ghana	3.2%	2.3%	1.7%	1.4%	1.6%	1.9%
Belgique	0.8%	1.0%	1.3%	1.1%	1.1%	1.3%
Autre	11.4%	13.3%	17.8%	16.7%	14.7%	11.8%

Source : Données DGD, 2015-2020

L'évolution des marchés d'exportation s'est traduite par la baisse de la part de l'Afrique dans les exportations. Elle constituait néanmoins, entre 2015 et 2020, le principal marché de destination des produits maliens, avec en moyenne 60% des exportations. Le poids des exportations vers l'Afrique est passé de 67% en 2015 à 52.6% en 2019. En 2020, l'Afrique représente environ 48% des exportations du Mali, dont 8% pour la CEDEAO. Quant au reste de l'Afrique, il a une proportion bien supérieure à celle de la CEDEAO, soit 39% des 48% de l'Afrique et plus de 80% de l'Afrique en 2020. En revanche, les exportations vers les autres continents (Reste du monde) ont augmenté, passant de 33% à 52%, entre 2015 et 2020.

Tableau 87 : Évolution des marchés d'exportation du Mali (en %)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Afrique dont	67.4%	62.1%	65.4%	54.4%	52.6%	47.6%
CEDEAO	13.3%	10.7%	11.3%	9.6%	8.7%	8.4%
Reste Afrique	54.1%	51.4%	54.1%	44.8%	43.9%	39.2%
Rdm	32.6%	37.9%	34.6%	45.6%	47.4%	52.4%

Source : Données DGD, 2015-2020

La part des dix premiers marchés de destination des exportations du Mali représente 97% des exportations totales en 2020. Parmi ces dix pays, quatre sont hors continent avec environ 51% du total des exportations du Mali. La Suisse, avec 40% des exportations en 2020, est le premier pays de destination des produits maliens devant l'Afrique du Sud (39%), Afrique du Sud qui occupait bien la première place de 2015 à 2019. Ces deux plus importants marchés de destination sont suivis de l'Australie (9% en 2020 contre presque rien les années antérieures), la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Sénégal.

Tableau 88 : Marchés de destination des exportations du Mali (en %)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Suisse	22.2%	22.6%	25.6%	41.1%	42.4%	40.0%
Afrique du Sud	53.3%	50.8%	53.2%	43.9%	43.4%	38.9%
Australie	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.2%	9.4%
Côte d'Ivoire	2.9%	1.3%	1.4%	1.8%	1.5%	2.7%
Burkina Faso	5.4%	4.7%	5.1%	3.7%	3.3%	2.3%
Sénégal	2.6%	2.8%	3.1%	2.3%	1.9%	1.4%
Guinée	1.5%	1.1%	0.9%	0.9%	1.2%	0.9%
Chine	0.7%	0.5%	0.5%	0.3%	0.3%	0.6%
Pays-Bas	0.7%	0.5%	0.4%	0.3%	0.5%	0.5%
Niger	0.2%	0.1%	0.1%	0.2%	0.4%	0.4%
Autre	10.6%	15.7%	9.7%	5.5%	5.0%	3.0%

Source : Données DGD, 2015-2020

L'analyse de la problématique monétaire doit également prendre en compte les évolutions en cours du système monétaire international. On assiste indubitablement aujourd'hui au début de la mise en place d'un nouveau système monétaire international marquant la fin progressive de l'hégémonie du dollar (et de l'euro dans une moindre mesure).

Dans le nouveau système monétaire international qui se dessine avec les BRICS, la monnaie sera soutenue par des actifs tangibles comme l'or, le pétrole, le lithium, la platine, etc. et non sur de simples morceaux de papiers sans valeur probante.

Sur le plan monétaire, l'Etude Nationale Prospective Mali 2025, après un examen de l'expérience monétaire du Mali et des réalités de l'époque caractérisées par l'imminence de la création de l'euro avait conclu en ces termes «Quelle que soit l'éventualité, les perspectives sont incertaines et échapperont au contrôle des africains. La situation est appelée à se modifier compte tenu du vent irrésistible de la mondialisation et des nécessités de croissance des pays africains. C'est pourquoi, il faut dès maintenant jeter les bases d'une monnaie régionale autonome».

Le projet de monnaie commune de la CEDEAO dénommée ECO était conçu dans ce sens. Malheureusement, les tentatives de la France appuyée par certains dirigeants africains sont en train de pirater le processus en vue de conserver au tuteur du franc CFA les avantages que lui procure le contrôle de la création monétaire. Il est envisageable, pour des ambitions de croissance économique et de souveraineté, de quitter le FCFA. L'idéal serait certainement d'arriver à mettre à l'endroit le projet ECO. Dans le cas contraire, il y a deux alternatives, (i) une nouvelle monnaie commune avec quelques pays ayant les mêmes objectifs et (ii) une monnaie nationale. Les conditions de viabilité d'une monnaie nationale ou de la monnaie commune avec quelques pays ayant les mêmes objectifs peuvent se décliner comme suit :

- recensement de toutes les productions et réserves pouvant servir de soutien à une monnaie et constitution d'une réserve importante d'or (rétention des productions de mines, achat sur le marché international grâce à d'autres ressources) ;
- réduction des importations non essentielles ;
- promotion de la consommation des produits nationaux notamment les produits de grande consommation, l'alimentation, l'habillement, etc.
- mise en place d'une bonne gestion monétaire.

7.5. Une exploitation minière à diversifier et mieux l'intégrer à l'économie

Des efforts sont déployés dans le cadre de la diversification et du développement des ressources minérales, afin d'améliorer les retombées de l'activité minière à travers la découverte et la mise en exploitation de ressources autres que l'or.

En ce qui concerne la promotion du développement de la petite mine, l'Etat s'est engagé à faciliter l'arrivée des nationaux dans l'exploitation minière à travers la stratégie de promotion de titre pour les investisseurs juniors qui sont majoritairement des nationaux. Cette stratégie aura le mérite de promouvoir la création de valeur ajoutée nationale et partant, de faire en sorte que le maximum de maliens puisse bénéficier des retombées de l'activité minière.

Des résultats probants ont aussi été obtenus s'agissant de la promotion des matériaux de construction, notamment la dolérite et le marbre.

Par ailleurs, selon une étude de faisabilité rendue publique en décembre 2021, la mine de lithium découverte dans la zone de Bougouni, devrait produire à terme une moyenne annuelle de 726 000 tonnes de concentré de spodumène, un silicate d'aluminium et de lithium. L'exploitation de la mine devrait s'étaler sur une durée de 21 ans, atteignant au cours de cette période un pic d'extraction de 880 000 tonnes par an. La mine doit entrer en production, au plus tard en fin 2024.

Encadré 9 : Le nouveau Code minier du Mali

Le Conseil National de Transition (CNT) a voté, le mardi 8 août 2023, un nouveau code minier. Adopté à l'unanimité des conseillers réunis en séance plénière, ce nouveau texte de loi permettra de générer des revenus annuels supplémentaires d'au moins 500 milliards de FCFA. Parmi les nouvelles dispositions, l'État pourra désormais détenir jusqu'à 30% d'intérêts dans les projets miniers, contre un maximum de 20% dans le code de 2019. La nouvelle loi maintient la participation gratuite de l'Etat à 10%, mais lui permet en outre d'acquérir 20% d'intérêts supplémentaires dans les deux ans suivant l'entrée en production commerciale des mines. Par rapport à la réglementation des zones promotionnelles, une disposition a été introduite pour permettre à l'État d'organiser des appels d'offre pour des zones, ou dont l'intérêt minier justifie une procédure d'appel d'offre ou des conditions particulières imposées par l'État.

Comme nouvelles dispositions, on peut citer, entre autres, (i) la suppression des exonérations de produits pétroliers en phase d'exploitation, (ii) l'indexation des redevances minières sur le cours de l'or et des autres substances minérales, (iii) l'arrimage de la taxe ad valorem sur le prix de l'or et des autres substances minérales permettant ainsi à l'État de bénéficier de la hausse des cours des substances, (iv) la base taxable de la TAV désormais ramenée à la production valorisée, (v) l'exigence du strict respect de la réglementation des changes, et (vi) l'exigence du rapatriement intégral des devises issues de l'exportation des substances minérales.

Par ailleurs, les acteurs privés locaux pourront obtenir 5% d'intérêts dans les mines, soit une participation totale de 35% pour le Mali. Dans un secteur minier essentiellement dominé par des compagnies minières étrangères (notamment canadiennes, britanniques et australiennes), ces nouvelles dispositions devraient permettre de porter la contribution des mines à 20% du PIB contre 9% actuellement. Après un audit ayant révélé que le Mali ne percevrait pas une juste part des bénéfices générés par son secteur minier, ces nouvelles dispositions pourraient ouvrir la voie à une reprise du processus d'octroi des titres miniers.

Un nouveau décret relatif au contenu local dans le secteur minier a également été adopté par le CNT. Il permettra notamment d'employer davantage de locaux à des postes de direction, de promouvoir les entrepreneurs nationaux dans la fourniture de biens et services aux mines et favorisera le transfert de compétences et de technologies. Pour rappel, l'or est le principal produit exploité dans le secteur minier malien. En 2022, les recettes publiques générées grâce au métal jaune ont atteint un record de 764 milliards FCFA, en hausse de 35% en glissement annuel.

Tableau 89 : Evolution de la production d'Or (en tonnes)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total /5 ans
Artisanales (IM)	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6,000	36,000
Somisy	5.639	2.211	4.441	5.859	6.687	6,759	31,599
Semos	4.950	4.644	2.812	3.454	6.653	6,282	28,792

Morila	3.408	3.505	3.110	2.757	2.657	2,124	17,564
Yatéla	0.153	0.132	0.109	0.044	0.040	0,020	0,500
Somika	0.033						0,033
Somilo/Gouunkoto	22.518	23.939	22.693	23.474	23.073	23,588	139,288
Semico	4.232	3.405	3.585	2.980	1.668	1,274	17,144
Faboula Gold²	0.583	0.258		0.038	0.247	0,380	1,510
Nampala	1.547	1.783	1.690	1.525	1.597	1,704	9,844
Fekola	14.778	14.914	20.244	19.672	19.496	20,642	109,742
Metedia	0.002	0.012	0.058		0.004	0,012	0,092
Komana	3.048	3.773	3.474	3.013	2.678	2,855	18,845
Somifi		6.614	3.073	0.638	1.227	0,590	12,140
Bagama Mines				0.007	0.201	0,304	0,514
Total annuel	66.891	71.190	71.289	69.461	72.227	72. 593	423.663

Source : CPS mines- Energie

Tableau 90 : Evolution des indicateurs du sous-secteur minier

Indicateurs		2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de sociétés d'exploitation d'or		14	14	14	14	17
Nombre de sociétés d'exploitation d'autres substances autres que l'or	Fer	0	0	0	0	02
	Dolérite	08	11	08	10	10
	Calcaire	1	2	2	3	3
	Granite	0	1	2	2	2
	Marbre/ dolomie	1	1	1	1	1
	Phosphate	0	0	0	0	0
Nombre de sociétés de production de ciment		02	03	03	04	04
Exportations d'or en tonnes		66,895	71,190	71,237	69,459	72,228
Exportation d'or en milliards FCFA		1 345	1 566	1 827	2 097	2 417
Production de calcaire en m³		323 206	432 770	461 711	199 034	137 374
Production de dolérite en m³		313 132	209 055	581 820	335 217	282 557
Production de marbre en m³		8 683	9 421	9 104,61	40	0
Production de manganèse en tonne		3 846	8 185	0	12 660	31 278,36
Part du sous-secteur minier dans le PIB		7,6%	9,7	9,9	9,2	9,2
Apport agrégé du secteur minier au Trésor public en milliards FCFA		246, 875	403, 640	457, 505	564,236	763,685

Source : Rapport d'activités CPS/ME

Tableau 91 : Apport de la Production d'Or dans le BUDGET

Libellés	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Total DGI	167 223,1	271 521,3	320 767,1	378 056,6	532 792,9	1 670 361,05
Total DGD	45 360,7	68 984,5	61 522,6	89 115,0	114 120,0	379 102,81
Total DND	34 292,2	63 134,2	75 214,9	97 064,7	116 772,8	386 478,71
Apports agrégés (IM)	246 876,0	403 640,0	457 504,6	564 236,3	763 685,7	2 435 942,57

Source : CPS mines- Energie

S’agissant du pétrole, le Mali dispose d’un potentiel pétro-gazier sous-exploré, couvrant une superficie de 900 000 km² répartie entre cinq (05) bassins sédimentaires, Taoudenni, Tamesna, Iullemeden, Gao et Nara subdivisés en 52 blocs pétroliers et gaziers dont 38 libres, et 12 blocs en négociation. Certaines structures décelées lors des études montrent des réserves probables de 1 à 2 milliards de barils de pétrole et 28 millions de m³ de gaz.

Face à ce potentiel, les Autorités de la République du Mali ont su relancer le secteur pétrolier et gazier avec la découverte d'hydrogène naturel à Bourakebougou dans le cercle de Kati à 60 km de Bamako, hydrogène pur à 98% qui a été testé pendant 7 ans en produisant de l'électricité.

Depuis 2012, la recherche pétrolière au Mali connaît un arrêt suite à la crise sécuritaire que traverse le Sahel en général et notre pays en particulier. Cette crise a occasionné le départ de toutes les sociétés pétrolières opérant au Mali à l'exception de la société algérienne de pétrole (SIPEX) et la société HYDROMA. Sur les blocs ouverts à la recherche pétrolière, seuls 4% sont pris comparés à 65% en 2010. Cette situation a conduit les Autorités à relire le code pétrolier afin de le rendre plus attractif. La loi modificative a été adoptée en décembre 2021.

Par ailleurs, une politique judicieuse d'approvisionnement en produits pétroliers (liquides et gazeux) est essentielle pour éviter tout risque de pénurie. Un des dispositifs de cette politique est la constitution d'un stock national de sécurité. Ce stock de sécurité permet de satisfaire les besoins de consommation en cas de force majeure. Le Mali n'en disposant pas, il reste exposé aux risques de rupture d'approvisionnement préjudiciables à un développement économique et harmonieux. Le dossier de la constitution de ce stock national de sécurité en produits pétroliers (liquides et gazeux) au Mali a été approuvé par le Gouvernement. Il est prévu la construction de capacités de stockage complémentaires dans différentes zones du pays. Les projets de textes y afférents ont été élaborés et sont en attente d'être approuvés par le Gouvernement.

Il existe généralement deux systèmes pour constituer le stock de sécurité en produits pétroliers, à savoir la constitution par l'Etat et la constitution par les opérateurs privés avec la variante de la constitution par une agence.

7.6. Des infrastructures encore insuffisantes pour assurer un maillage optimal du territoire

Le Mali est, selon l'indice de compétitivité des infrastructures, classé 118^{ème} sur 137 pays classés avec un score moyen de 2.7 contre une moyenne attendue de 4 points. Parmi ces infrastructures, celles de transport occupent une place de choix, compte tenu justement de la position géographique du pays, enclavé et frontalier de 7 autres Etats, sur plus de 7000 km pour une superficie de 1 241 238 km². Ce sont les routes, les transports ferroviaire, fluvial et aéroportuaire.

Tableau 92 : Sous-indices des infrastructures selon le classement WEF 2017-2018

	Rang	Score
Qualité générale des infrastructures	118	2.7
Qualité des routes	87	3.6
Qualité des chemins de fer	84	2.1
Qualité des installations portuaires	134	1.9
Qualité des infrastructures aéroportuaires	96	3.9
Nombre de siège dans les avions par km/semaine (millions)	112	35.0
Qualité de l'offre en électricité	116	2.9
Abonnements de téléphone cellulaire/100 habitants	63	120.3
Nombre de lignes de téléphone fixe/100 habitants	117	1.2

Le réseau routier classé est de 89 024 km (pour 4 621 liaisons) dont 24 828 km ayant reçu un investissement, soit environ 28% du réseau total. Il correspond à une densité routière d'environ 2 km/100 km² contre une densité cible de 7 km/100km² et se situe largement en deçà de la moyenne mondiale d'environ 25 km/100km². Il est plus en mauvais état qu'en bon état, moins revêtu que revêtu.

Tableau 93 : Etat du réseau routier aménagé en 2022 par type de routes (en km)

	Longueur	Bon état	Etat passable	Mauvais état
Routes revêtues	6 511	2 567	2 288	1 656
Routes en terre moderne et pistes améliorées	19 180		739	134
Pistes améliorées	14 220	669	6 900	6 651
Total	25 692	4 727	8 931	8 023

Source : DGR

De 2019 à 2022, il a été construit ou réhabilité seulement 220 km de pistes par an, 459 km de routes bitumées. Au même moment, plus de 5 000 km de routes bitumées étaient entretenus, 6 000 km de route en terre, soit plus de 12 000 km d’entretien de route. La construction de routes bitumées connaît un taux annuel moyen de régression de -43.7% contre un taux tout aussi annuel de 2.2% d’augmentation de la longueur de routes bitumées entretenues.

Tableau 94 : Evolution des indicateurs des infrastructures routières (en km)

	2019	2020	2021	2022	2023
Longueur de routes bitumées entretenues	5 462	5 373	5 801	5 835	5 841
Longueur de routes bitumées en bon état	2 104	2 418	2 247	2 643	2 249
Longueur de routes en terres entretenues	4 464	8 166	8 024	5 039	-
Longueur totale de routes entretenues	9 926	13 538	13 825	10 874	5 841
Longueur de routes bitumées construites	224	1493	79	40	24
Longueur de pistes construites ou réhabilitées	157	394	231	96	57

Source : DGR

En 2023, le réseau routier bitumé est à 38,09% en bon état et 62% en état passable ou mauvais (35,11% passable et 26,80% mauvais). Le bon état marque une régression en 2023 comparativement à 2020.

Tableau 95 : Evolution des indicateurs sur l'état du réseau total

	2019	2020	2021	2022	2023
Pourcentage de routes bitumées en bon état	38	42	38	40	38,09
Pourcentage de routes bitumées en état passable	32	35	37	35	35,11
Pourcentage de routes bitumées en mauvais état	30	23	25	25	26,80

Source : DGR (rapport d'activités des années)

A la dégradation de l'état du réseau routier, surtout bitumé, correspond une augmentation du budget de son entretien, lequel budget est passé de près de 44 milliards de FCFA en 2019 à plus de 61 milliards de FCFA en 2023, soit un accroissement annuel moyen de 11.9%. Au même moment, les ressources de l'Autorité routière diminuent en faveur de l'entretien routier, tout comme les redevances d'usage routier.

Tableau 96 : Evolution des indicateurs du Fonds d'entretien routier (en millions FCFA)

	2019	2020	2021	2022	2023
Budget de l'entretien routier	43 759	46 159	59 896	61 394	61 733
Part des ressources propres de l'AR dans le budget d'entretien routier	43 759	46 159	56 022	23 375	59 355
Redevance d'usage routier sur les produits pétroliers (FCFA)	28 000	27 367	45 000	22 628	22 150

Source : FER Mali

Pour ce qui est du transport ferroviaire, l'actuel réseau à écartement métrique, patrimoine du Mali et du Sénégal, avec 1287 km, dont environ 643 km de voies principales au Mali (Diboli-Koulikoro), est vieux de plus d'un siècle sur certains tronçons. Il est dans un état global mauvais et souffre d'un manque d'investissement conséquent. Les projets sous-régionaux d'interconnexion ferroviaire de la CEDEAO et de l'UEMOA ainsi que la construction de lignes pour l'exploitation de gisements miniers constituent les perspectives de développement de ce mode de transport.

De 2013 à 2017, l'on assiste à une baisse du trafic, surtout du trafic voyageur qui passe de 95 mille voyageurs en 2013 à moins de 2 mille en 2017.

Tableau 97 : Trafic ferroviaire 2013 à 2017

	2013	2014	2015	2016	2017
Tonne kilométrique (tkm)	349 421 363	298 043 869	255 386 946	91 367 143	55 000 000
Voyageur kilométrique (vkm)	42 868 903	40 292 340	14 673 408	4 305 984	513 909
Passagers transportés (nombre)	95 146	81 895	29 124	8 752	1 896
Marchandises transportées (tonnes)	288 746	245 791	210 761	75 637	45 000

Source : Dakar Bamako

Les infrastructures de transport aérien comptabilisées en 2017, sont au nombre de 32 aéroports dont 13 principaux, 12 secondaires et 7 aéroports privés. Parmi les 13 aéroports principaux, 6 sont d'envergure internationale, Bamako, Gao, Kayes, Mopti, Sikasso et Tombouctou. Le trafic international commercial est assuré jusqu'ici par 16 compagnies¹⁴ et est concentré au niveau de l'aéroport international Président Modibo KEITA de Bamako. Les arrivées et les départs évoluent dans le même sens depuis 1995. Les deux évolutions sont donc confondues.

Tableau 98 : Evolution des indicateurs du transport aérien 2020-2023

	2020	2021	2022	2023
Mouvements d'aéronefs arrivée/départ	11 734	17 076	14 144	15 463
Passagers transportés arrivée, départ et transit	425 264	808 739	777 881	915 953
Fret aérien arrivée et départ (tonnes)	12 203	16 522	18 655	10 976, 010
Poste arrivée et départ (tonnes)	171	7	2	20

Source : ANAC/ADM

La politique en matière de transport aérien est celle de l'aviation civile qui visait à l'horizon 2020 la satisfaction de manière durable des besoins de mobilité des populations à des coûts raisonnables, ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent. Ce bilan compromet quelque peu les objectifs politiques de (i) garantir un niveau de sécurité et de sûreté conforme aux normes OACI, (ii) créer les conditions pour une offre attrayante en renforçant la compétitivité entre les différentes entreprises de l'aviation civile, (iii) faire du transport aérien un facteur essentiel de désenclavement et de développement économique, (iv) instaurer et organiser des formations dans les filières aéronautiques, et (v) assurer la gestion intégrale de l'espace aérien à partir du territoire national.

Dans le domaine des transports fluviaux, le réseau national est long de 2334 km dont 1551 km de voies principales et 783 km de voies secondaires. Il comprend le tronçon malien du fleuve Niger, navigable de Koulikoro à Gao sur 1308 km et de Bamako à Kankan (Guinée) sur une distance de 143 km. Quant au fleuve Sénégal, il est navigable au Mali sur environ 100 km de Kayes Ambidedi à la frontière sénégalaise.

Tableau 99 : Evolution des indicateurs du transport fluvial de 2020 à 2022

	2020	2021	2022	2023
Passagers transportés	11 001	10 350	11 190	3 944
Tonnages transportés	7 565	5 600	9 478	3 440
Voyageur Kilométrique (1000 vkm)	4 174	5 608	6 085	1 472
Tonnage kilométrique (1000 tkm)	3 727	3 710	7 171	1 782

Source : COMANAV

¹⁴ Sahel Aviation Service, Aigle Azur, Air Algérie, Air Burkina, Air Côte d'Ivoire, Air France, Asky, Cargo Lux, DHL, ECAIR, Ethiopian, Kenya Airways, Mauritania Airlines, Royal Air Maroc, Tunis Air, Turkish Airlines

7.7. Une production énergétique toujours dominée par la biomasse

7.7.1. Energie

La situation énergétique du Mali est caractérisée par un bilan énergétique dont la biomasse représente 72% des énergies primaires, suivie des importations d'hydrocarbures pour 26% et de l'électricité, 2% (SIE-Mali, 2020). La pointe sur le Réseau interconnecté (RI) en 2020 a été de 409 MW. La consommation énergétique au Mali est dominée par le secteur résidentiel, qui représente en 2020 près de 71% de la consommation finale. Les consommations des secteurs du transport et de l'industrie sont respectivement de 20% et 3%, le commerce et les services publics 5% et les autres secteurs environ 1%.

La consommation dans le secteur résidentiel repose sur la biomasse. Le bois ou le charbon de bois sont principalement utilisés comme combustibles de cuisson ou de chauffe. Pour la plupart des ménages, il s'agit d'une utilisation de ressources locales en foyer ouvert. Cette forte dépendance aux combustibles ligneux se traduit par une forte pression sur le patrimoine forestier du pays.

En dehors de la biomasse, le secteur reste caractérisé par une forte dépendance vis-à-vis des produits pétroliers, dont les importations pour la production d'électricité, pour le transport et les industries (dont les mines) sont en constante augmentation en raison de la croissance économique et de la demande d'une population croissante.

7.7.2. Electricité

La société d'électricité EDM-SA, opérateur principal et historique du secteur de l'électricité, dispose depuis 2000 d'une concession pour la production, le transport, la distribution, l'importation, l'exportation et la commercialisation de l'énergie électrique sur l'ensemble de son périmètre.

Le secteur de l'électricité peut être divisé en quatre segments, Le réseau interconnecté d'EDM-SA, les centres isolés d'EDM-SA, l'électrification rurale et la production intégrée d'électricité des auto-producteurs qui peuvent vendre leur surplus éventuel de production au gestionnaire de réseau.

Le taux d'accès à l'électricité, selon les chiffres de 2020, est estimé à 52% au niveau national (24% en milieu rural). La demande d'électricité sur le Réseau Interconnecté (RI) augmente historiquement de 10 % par an. Le fait que la demande d'électricité augmente nettement plus rapidement que le PIB (environ 5% par an) présente un problème de sécurité d'approvisionnement énergétique.

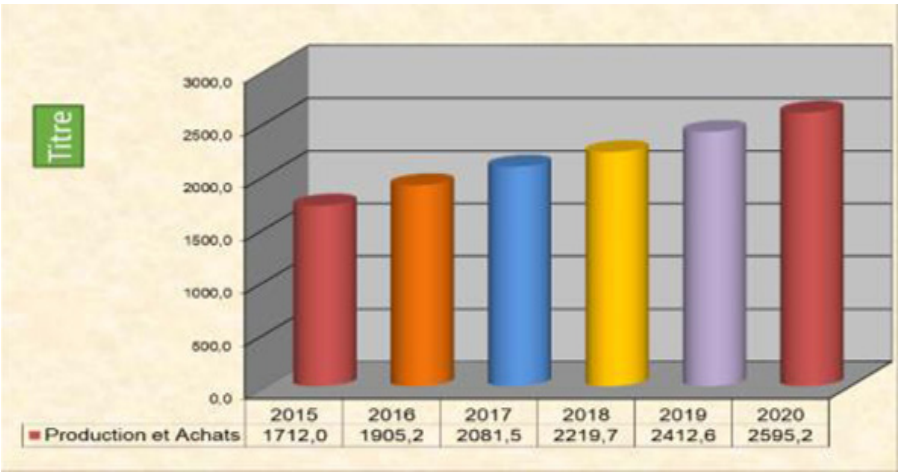
Le tarif BT était de 103.8 FCFA/kWh et le tarif MT de 85.7 FCFA /kWh. Le coût de production moyen était de 103.0 FCFA/kWh et le coût de revient moyen de 162.7 FCFA /kWh (EDM-SA, Chiffres caractéristiques depuis la grille de 2020).

En 2020, les centrales hydroélectriques de Manantali et Felou ont couvert 10% de la production sur le RI, les importations depuis la Côte d'Ivoire, 32%, la production thermique propre de EDM-SA à 9%, Albatros est à 4% et les centrales de location sont à 26,20% dans le mix total du RI. La composante thermique du RI est passée de 41% en 2019 à 38,5% en 2020, baisse en faveur de la production hydraulique et de l'importation ivoirienne qui passent de 61,5% en 2019 à 64,5 % en 2020.

Les figures 20 et 21 ci-dessous donnent respectivement l'évolution de la production et des achats d'énergie. En 2020, le Mali dispose des projets structurants Bamako (Sirakoro – 100 MW) et Sanankoroba (Bamako – 100 MW). Pour ce qui concerne les projets de transport décidés, nous notons les interconnexions suivantes, Bolgatanga (Ghana) – Keni (Burkina) - Sikasso ; Kayes – Tambacounda (Sénégal) et Kayes – Kiffa (Mauritanie) et les projets nationaux suivants, la ligne Sikasso-Bougouni-Bamako, le renforcement de Manantali-Kayes, le doublement de Manantali-Bamako et la Boucle 225kV autour de Bamako. Un raccordement progressif des gros consommateurs Haute Tension (HT) (industries textiles, huileries,

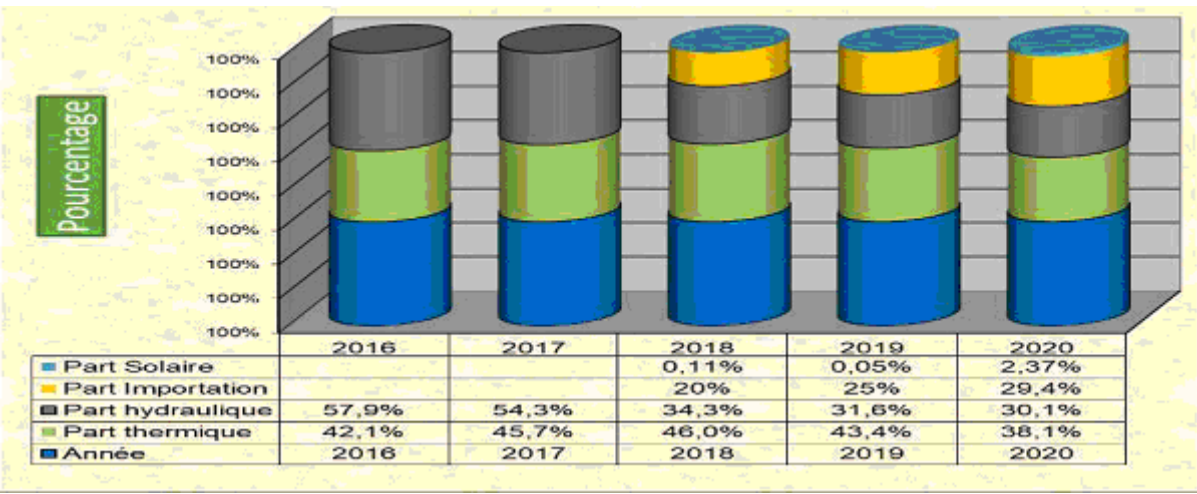
sucreries, cimenteries et les industries extractives) au Réseau Interconnecté (RI) est prévu, ainsi qu'une croissance de la demande due aux consommateurs Basse tension.

Figure 20 : Evolution de la production d'électricité en GWh de 2015 à 2020



Source : Rapport annuel d'activités 2020 d'EDM-SA

Figure 21 : Comparaison des productions d'énergies (en GWh)



Source : CPS mines- Energie

Dans le scenario de base du plan directeur d'investissements optimaux pour le secteur de l'électricité au Mali (2015), une croissance importante de la demande sur le Réseau Interconnecté (RI) est prévue, comme présenté dans le tableau suivant :

Tableau 100 : Prévisions de la demande (Artelia, 2015)

Demande RI		2020	2030	2035
Energie	[GWh]	3140	5461	7024
Pointe	[MW]	416	1031	1344

Source : CPS mines- Energie

Pour répondre à la demande accrue d'électricité, le Gouvernement du Mali s'engage à fournir un mix énergétique diversifié et une capacité de production d'électricité supérieure à la capacité actuelle. Il a l'intention de fournir l'accès universel à l'électricité, d'ici 2040 (raccordements au RI ou mini-réseau, les CI et les solutions individuelles).

Dans ce cadre, le Gouvernement a élaboré et adoptée un Plan de Développement du sous-secteur de l'Electricité sur la période 2022-2026 dans le but d'apporter des solutions durables aux difficultés du sous-secteur de l'électricité, d'atteindre l'équilibre financier de la société Energie du Mali, d'améliorer la gouvernance du secteur et le coût du mix de production d'électricité. Ce plan repose sur un important programme d'investissement axé sur l'exploitation des gisements d'énergies renouvelables, la construction de lignes de transport et de distribution d'électricité afin de limiter la dépendance aux énergies fossiles. Sa mise en œuvre permettra entre autres : le renforcement de la part de la production solaire ; la diminution de la part de la production thermique ; l'amélioration des indicateurs opérationnels et financiers par l'augmentation du rendement moyen du réseau et la réduction du coût moyen de revient du Kilo-Watt-heure.

A terme, la réalisation des projets du plan permettra : (i) l'amélioration du mix énergétique par l'augmentation de la part des importations à travers les interconnexions de 9% en 2022 à 26% en 2026 de la production totale, le renforcement de la production solaire avec une part relative évoluant de 3% en 2022 vers plus de 22% en 2026, la diminution de la part de la production thermique respectivement de 30% en 2022 à 0% en 2026 pour les achats et de 26,4% à 15,8% pour la production propre et (ii) l'amélioration des indicateurs opérationnels et financiers par l'amélioration du rendement moyen du réseau et, la réduction du coût moyen de revient du kWh de 149,1 FCFA en 2022 à 100,5 FCFA en 2026.

Les principaux défis et contraintes de ce sous-secteur sont :

- l'augmentation importante de la demande (historiquement, la demande augmente en moyenne de 10% par an) ;
- la faible densité de la population rurale qui rend très onéreuse le service d'électricité ;
- le faible rendement du système électrique d'EDM-SA avec des pertes d'énergie électrique qui peuvent atteindre 22.5%, dont environ 10% de pertes techniques ;
- la forte tension de trésorerie de l'acheteur unique d'électricité, la société EDM-SA, pour faire face à ses obligations de continuité du service public de l'électricité, liée en partie à la vente d'électricité en dessous du coût de production ;
- le faible taux d'accès à l'électricité ;
- le prix de revient de l'électricité particulièrement élevé ;
- l'insuffisance d'actions et de financements de promotion des usages productifs nécessitant de l'électricité ;
- la stagnation du développement du réseau de transport ;
- le retard dans la mise en service des nouveaux aménagements hydroélectriques programmés au niveau national et dans le cadre de l'OMVS ;
- le recours important et de longue durée de location particulièrement coûteuse de groupes électrogènes.

7.7.3. Hydrocarbures

Comme le Mali ne dispose pas d'une industrie pétrolière propre, toute sa consommation d'hydrocarbures doit être importée via autres pays. Cela pose plusieurs difficultés liées au coût d'approvisionnement prohibitif et au manque de contrôle pour le Mali sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de produits pétroliers, qui repose sur la stabilité politique et économique de ces pays.

Le pays est sensible aux fluctuations des prix du marché des hydrocarbures, qui sont indépendants de la volonté du Mali. Ainsi, en cas de forte hausse des prix du baril, le pays peut se trouver rapidement en situation de crise énergétique. A cela s'ajoute que le marché des hydrocarbures malien est soumis à des taxes et frais de transit élevé, dans les pays de transit.

Cette situation est aggravée par la faiblesse des capacités nationales de stockage. Le Mali dispose actuellement de six dépôts de stockage d'hydrocarbures, dont cinq fonctionnels qui sont situés à Bamako, Kayes et Tombouctou, pour un volume total de 52 853 m³. Ce volume de stockage correspond à environ 17 jours de réserve par rapport à la consommation annuelle actuelle. Cette capacité de stockage est à peu près constante depuis 2009. Les stations-services disposent également de réserves, dont la capacité s'élève à 26 446 m³, ajoutant 8 jours d'autonomie de consommation.

Entre 2000 et 2020, la quantité d'hydrocarbures importée a triplé, passant de 0.5 million de tonnes équivalent pétrole (Mtep) à 1,885 Mtep. Les principaux pays de provenance de produits pétroliers au Mali sont le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Niger, le Togo, la Mauritanie, la Guinée et le Ghana qui fournissent traditionnellement une part des hydrocarbures nécessaires au Mali. A ce jour, l'ensemble des acheminements d'hydrocarbures se fait par transport routier et ferroviaire.

Le coût des hydrocarbures nécessaires pour faire fonctionner les centrales thermiques représente une part importante du fardeau total des importations nationales et est l'un des facteurs responsables du coût élevé de l'électricité au Mali.

Il est à souligner que les fournisseurs de services énergétiques en milieu rural, qui font fonctionner des mini-réseaux alimentés par des centrales à carburants fossiles sont particulièrement affectés par la volatilité des cours du pétrole, ainsi que par les coûts exorbitants du transport de carburant à l'intérieur du Mali. Les prix à la pompe du supercarburant, du gasoil et du fuel-oil 180 ont augmenté considérablement.

Enfin, il est à noter que le Mali dispose de vastes bassins sédimentaires et d'indices pétroliers qui favorisent l'intensification de la recherche pétrolière. Les défis inhérents au sous-secteur de l'hydrocarbure sont entre autres :

- le Mali importe 100% de sa consommation ce qui le rend par conséquent fortement sensible à l'évolution des prix des hydrocarbures sur le marché international, ainsi qu'à la stabilité des pays voisins ;
- la capacité de stockage nationale faible (environ 525 000 m³ de capacité de stockage, équivalent à près de 17 jours de réserve par rapport à la consommation annuelle) ;
- la hausse et la volatilité des prix du combustible, ainsi que les prix exorbitants de transport à l'intérieur du pays.

7.7.4. Energies renouvelables

Malgré l'immense potentiel du pays, le développement des énergies renouvelables se fait à un rythme relativement lent. La production d'électricité à partir de sources renouvelables raccordée au réseau était de 81,6 GWhs (à l'exclusion de la moyenne et grande hydroélectricité) en 2020 (EDM-SA). La capacité installée du Solaire Photovoltaïque (PV) en hors-réseau est supérieure à 45 MWc en 2020.

Des technologies sont considérées comme bien maîtrisées et peuvent être recommandées pour une promotion à large échelle, en particulier dans le domaine de l'approvisionnement du milieu rural et périurbain en services énergétiques modernes, entre autres, les systèmes de pompage solaire (0.5 à 10 kWc), les centrales de petite hydraulité, les systèmes d'éclairage et de réfrigération ainsi que d'autres applications du PV, les chauffe-eaux et les séchoirs solaires et les systèmes de pompage éolien.

Le sous-secteur des énergies renouvelables fait face aux défis suivants :

- le Mali dispose d'un potentiel important de production d'énergie à partir des ressources renouvelables (bioénergie, solaire, éolien, hydroélectricité etc.) mais sous-exploité ;
- la faible implication de l'EDM-SA et du secteur privé dans le développement des énergies renouvelables (solaires surtout) ;
- l'insuffisance ou l'absence d'un mécanisme incitatif global à la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables, sauf exonérations fiscale et douanière (suspension TVA pour l'importation des équipements) ;
- l'insuffisance de suivi des objectifs de production et d'intégration des biocarburants et la non application des normes pour le bioéthanol et le biodiesel (vu le trop faible niveau d'application et d'utilisation) ;
- le défrichage, la production et l'utilisation inefficace des combustibles ligneux entraînent un rythme de consommation du bois énergie qui est supérieur à la capacité de régénération naturelle des massifs forestiers, ainsi les ressources forestières diminuent considérablement ;
- les marchés des équipements et services des technologies d'énergie renouvelable restent sous-développés ;

- l'insuffisance des mécanismes pour surveiller les normes et pour assurer le contrôle de la qualité des technologies d'EnR. La mauvaise qualité de certaines technologies disponibles sur le marché réduit leur durée de vie et nuit à l'image des technologies respectives.

7.7.5. Energie solaire

Le rayonnement solaire est plus important dans la partie nord du pays que dans la partie sud. L'exploitation de ce potentiel nécessiterait de longues lignes de transmission pour transporter l'énergie produite vers le Sud. Néanmoins, cette ressource peut être utilisée pour approvisionner les grandes villes du Nord du pays (CEDEAO, Programme d'action national d'énergie durable pour tous 2015-2020/30, 2015). La baisse des prix des panneaux et des systèmes solaires en fait une option de plus en plus intéressante pour la production d'électricité.

La technologie solaire convient particulièrement aux systèmes isolés et aux mini-réseaux dans les régions à fort ensoleillement qui sont celles où la population est dispersée, mais également pour la production d'électricité connectée au réseau interconnecté. Le développement de technologies économiquement intéressantes pour le stockage d'énergie électrique ainsi que la présence d'unités hydro-électriques qui possèdent une retenue d'eau et donc des possibilités de stockage, ouvrent de nouvelles perspectives pour le développement du solaire PV au Mali.

7.7.6. La bioénergie

La biomasse est la forme d'énergie la plus utilisée au Mali. Vu que le pays dispose d'un important potentiel en biomasse, il existe des opportunités pour le développement des capacités d'utilisation durable de la biomasse et des biocarburants (CEDEAO, Programme d'action national d'énergie durable pour tous (SE4All) 2015-2020/30, 2015). Des opportunités existent en particulier pour intensifier les projets de production de biocarburant pour l'électrification, développer le mix de combustibles fossiles et fournir de l'énergie pour les activités agricoles dans les zones rurales.

Au niveau domestique, environ 75% des besoins énergétiques des ménages maliens sont satisfaits par la biomasse, dont 90% par le bois de chauffe et le charbon de bois. Les ménages maliens n'élimineront pas l'utilisation des combustibles ligneux à court terme. Néanmoins, le gouvernement envisage la substitution des combustibles ligneux par le GPL et d'autres alternatives. Des programmes ont été réalisés pour développer l'utilisation des foyers améliorés et plus d'un million de ces foyers ont été diffusés sur la décennie 2004-2013, mais la pénétration reste en deçà des prévisions nationales et régionales. Il est à noter qu'à la suite de l'abrogation de la loi n°86-46/AN-RM du 21 mars 1986 rendant obligatoire l'installation et l'utilisation d'un foyer amélioré par la loi n°95-004 du 18 janvier 1995 fixant les conditions de gestion des ressources forestières, un impact négatif sur la diffusion et l'adoption des foyers améliorés a été constaté.

Les défis liés au sous-secteur des bioénergies sont entre autres :

- le coût très élevé de son plan d'actions, dont le financement n'a pu être mobilisé qu'en une infime partie, essentiellement par le budget national ;
- le faible niveau des recherches ;
- l'insuffisance de données techniques, économiques et financières ;
- la faible coordination des actions ;
- la faible organisation des acteurs ;
- la non maîtrise des techniques et technologies ;
- l'hésitation des opérateurs privés à s'engager dans une sous-filière inconnue sans mesures incitatives ;
- la prudence des établissements financiers et de certains partenaires pour accompagner la sous-filière ;
- l'insuffisance d'opérateurs privés prêts à transformer l'alcool de canne à sucre disponible en éthanol par manque de demande sûre ;
- l'insuffisance de technologies sur le marché national capables d'utiliser l'éthanol à des fins

énergétiques et de motorisation ;

- la difficulté dans la relance des unités de production des biocarburants ;
- l'insuffisance d'engins et de véhicules adaptés à l'utilisation de l'éthanol comme carburant.

7.7.7. Moyenne et grande hydroélectricité

Le Mali a un régime climatique influencé par sa continentalité et dominé par une alternance de saison sèche dont la durée varie entre 6 et 9 mois du sud au nord et une saison pluvieuse de 6 à 3 mois. La pluviométrie est caractérisée par une décroissance des précipitations annuelles de 1200 mm au sud jusqu'à 200 mm au nord.

Le réseau hydrographique du Mali est principalement constitué de trois bassins versants majeurs, les bassins du Niger, du Sénégal et de la Volta.

Tableau 101 : Centrales/sites hydroélectriques existants et potentiels

Fleuve/Affluent	Site	Puissance Estimée/ Installée (MW)	Productible (GWh)	Appréciation
Niger	Sotuba	5,7		En exploitation (1966)
	Sotuba2	6	40	Décidé - travaux en cours
	Kénié	42	188	Projet candidat - étude de faisabilité
	Markala	13	45	Projet candidat - étude de faisabilité
	Taoussa	25	100	Etude de faisabilité
	Labezanga	14	67	Etude de faisabilité
Bani	Toubani	35	134	Reconnaissance
	Talo	1,4	5,9	Pré faisabilité
	Djenné	10	17,75	Décidé – non connecté au RI – mise en service (2021)
Sankarani	Sélingué	44	180	En exploitation (1981)
	Kourouba	2,5-5		Etude avant-projet détaillé
Sénégal	Félou	60 (27 parts Mali)	320	Exploitation OMVS (2013)
	Gouina	140	560	Décidé – 34% pour le Mali – (OMVS) – mise en service du 1 ^{er} groupe effective
Bafing	Manantali	200 (104 parts Mali)	800	Exploitation (2001)
	Bindougou	49,5	289	Pré faisabilité
	Boureya	161	733	Pré faisabilité
	Koukoutamba	281		Pré faisabilité
Falémé	Gourbassi	18	68,4	Pré faisabilité
	Moussala	30	160	Pré faisabilité
Baoulé	Baoulé 3	30	124	Projet candidat –APS
	Baoulé 4	30	124	Projet candidat –APS
Bagoé	Bagoé 2	19.4	78	Etudes Faisabilité

Source : CPS Mines-Energies

La production hydroélectrique sur le RI est passée de 31,6% en 2019, à 30,1% en 2020. Les centrales de Sotuba et de Sélingué, par insuffisance d'eau et de maintenance régulière, tournent au ralenti et avec beaucoup de difficulté. Cela fait que Sélingué n'est exploitée qu'à 68% de ses capacités.

Les principaux défis du sous-secteur des moyennes et grandes hydroélectricités sont entre autres :

- l'apport de l'hydroélectricité dans le mix énergétique s'est fortement amoindri en passant de 81% en 2004 à 48% en 2015 et à 30,% en 2020 (EDM-SA, Rapport d'activités). Cette diminution des quantités d'énergie fournie est due à la mauvaise pluviométrie et au manque d'entretien des équipements, ainsi qu'au recours aux solutions thermiques, face à la forte demande ;
- les études de développement longues et chères ;

- des investissements onéreux ;
- les promoteurs sont confrontés à des démarches longues et compliquées sans aucune procédure administrative préalable pouvant servir de feuille de route.

7.7.8. Petite hydroélectricité

Il existe un potentiel non négligeable pour la petite et la micro-hydroélectricité, et de nombreux sites ont été identifiés et étudiés

- petite hydroélectricité, Bagoé II (19,4 MW), Baoulé III (17,7 MW), Baoulé IV (12,7 MW), Djenné (7,5 MW), Farako (194 kW), Kéniéto (1093 kW), Kourouba (4 MW), Markala (13 MW), Talo (1400 kW)
- micro hydroélectricité, Papara (50 à 60 kW), etc.

7.7.9. L'éolien

Dans les zones sahéliennes et sahariennes, la vitesse annuelle moyenne du vent est estimée à 3 à 7 m/s. Le potentiel éolien technique au Mali (en considérant toutes les zones applicables) correspond à 1923 TWh/an. Néanmoins, à l'exception de quelques projets pilotes et petits ouvrages de pompage de l'eau, l'énergie éolienne n'a pas réellement entamé sa croissance escomptée.

7.7.10. Electrification rurale

Hors réseau, la distribution de l'électricité est assurée principalement par des prestataires de services énergétiques locaux qui opèrent dans des zones rurales isolées. En 2015, le pays comptait 160 mini-réseaux isolés. Les technologies de production utilisées à ce jour comprennent essentiellement des groupes fonctionnant au diesel (l'essentiel de l'électricité produite hors réseau était d'origine diesel) et des systèmes de transport et de distribution connexes, mais il existe aussi de nombreuses installations solaires domestiques ainsi que des mini-réseaux hybrides alimentés à la fois par des panneaux solaires et du diesel ou du biocarburant. La capacité totale installée des mini-réseaux est d'environ 15 MW.

Il est peu probable qu'au cours des dix prochaines années, l'expansion prévue du réseau national d'électricité puisse permettre de raccorder au réseau une proportion importante des populations à faible revenu et vivant dans des zones isolées. Cette situation devrait créer un marché important pour des schémas d'électrification hors réseau. Le Gouvernement du Mali prévoit de promouvoir ce marché en établissant des politiques et des régulations publiques pour inciter l'investissement des opérateurs privés dans le sous-secteur.

De nombreux générateurs diesel sont à l'arrêt dans les mini-réseaux isolés. Les raisons invoquées sont essentiellement techniques, dues à un manque de maintenance lié en partie aux difficultés économiques des opérateurs à recouvrer leurs créances auprès des abonnés, ainsi qu'à un manque d'organisation et de compétences du personnel exploitant de mini-réseaux. Souvent, cela a pour conséquence des durées de service inférieures au minimum de 7 heures par jour. Les tarifs pratiqués au sein des mini-réseaux, tout en reflétant les coûts de revient se révèlent inadéquats par rapport à la capacité à payer de nombreux ménages. Dans ce contexte, le GdM a mis l'accent sur l'hybridation des centrales existantes ainsi que la construction de nouvelles centrales hybrides ainsi que l'utilisation des Lampes Solaires Portables (LSP) pour les besoins d'éclairage.

Les défis auxquels l'électrification rurale est confrontée sont entre autres :

- la hausse et la volatilité des prix du carburant, ainsi que les prix exorbitants de transport à l'intérieur du pays ;
- l'inadéquation des tarifs par rapport à la capacité à payer de nombreux clients ;
- la faible maintenance liée en partie aux difficultés économiques des opérateurs à recouvrer leurs créances auprès des abonnés ;
- l'insuffisance d'organisation et de compétences du personnel exploitant les mini-réseaux, ce qui entraîne des problèmes techniques et financiers ;

- la faible durée de service souvent inférieure au minimum de 7 heures par jour ;
- les conditions du rachat d'un mini-réseau par EDM-SA ne sont pas précisées, sauf pour ceux dont le territoire fait partie de la concession EDM-SA
- l'insuffisance de règlement technique spécifiant les standards de qualité de l'électricité, tel que le niveau de tension, la plage de fréquence et le niveau harmonique, à fournir aux consommateurs au Mali ;
- l'insuffisance de plan directeur d'électrification rurale cohérent et respecté devant permettre aux différents acteurs d'avoir une vision claire, partagée et cohérente du développement futur des installations de production, de transport et de distribution d'électricité des centres isolés ou de leur raccordement au Réseau interconnecté ;
- l'insuffisance d'harmonisation entre les plans de l'EDM et de l'AMADER ;
- le tarif très élevé en milieu rural par rapport aux revenus des utilisateurs ;
- la situation actuelle caractérisée par (i) une détermination de la taille du projet sans étude préalable approfondie, (ii) des générateurs coûteux fonctionnant moins de 7 heures par jour et manquant les heures de pointe pour les activités économiques expliquant en partie la faible présence de ces derniers dans les villages, et (iii) un manque général d'entretien des sites dû aux contraintes financières des opérateurs ;
- le conflit d'intérêt manifeste entre les activités de gestionnaire du Fonds d'Electrification Rurale (FER) et celles de régulation des tarifs (fixation des prix) des centres isolés, exécutées par une même entité, l'AMADER.

7.7.11. Efficacité énergétique

Les principaux obstacles à l'efficacité énergétique au Mali se résument en un manque de structure nationale en charge du domaine, ainsi que l'absence d'une loi et d'une réglementation sur l'Efficacité Énergétique (EE). Il en résulte une insuffisance de sensibilisation, d'information et de formation sur l'EE des acteurs techniques et commerciaux (architectes, ingénieurs, artisans, fournisseurs d'équipements), ainsi qu'un manque d'expertise locale pour la réalisation d'audit énergétique.

Cette situation se traduit, entre autres, par l'utilisation massive d'équipements énergivores et l'inadaptation des bâtiments (architecture) aux conditions climatiques, des charges importantes pour la climatisation des bâtiments existants et l'usage d'équipements et de procédés obsolètes dans l'industrie.

Les défis liés à l'EE dans le transport, l'industrie, l'agriculture ainsi qu'auprès des ménages sont entre autres :

- l'absence de structure nationale en charge du domaine ;
- l'insuffisance de dispositions législatives ou réglementaires en matière d'EE ;
- la faible réglementation sur la performance des équipements énergétiques, l'utilisation massive d'équipements trop énergivores, l'inadaptation des bâtiments aux conditions climatiques, les charges importantes pour la climatisation des bâtiments existants, etc. ;
- l'insuffisance d'incitations, y compris des mécanismes de financement pour investir dans des technologies et des pratiques modernes efficaces ;
- la faible sensibilisation des utilisateurs finaux de l'énergie aux pratiques, aux options et aux avantages en matière d'économie d'énergie ;
- l'insuffisance d'information sur les technologies énergétiques améliorées ;
- l'insuffisance de formation sur l'EE des acteurs techniques et commerciaux (architectes, ingénieurs, artisans, fournisseurs d'équipements) ;
- la faible expertise locale pour la réalisation des audits énergétiques dans l'industrie ;
- la faible analyse de scénarios permettant de convaincre sur les résultats attendus.

7.7.12. Energie nucléaire

Le Mali est membre de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), de l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la formation, la recherche et le développement dans le domaine de la science et technologie nucléaire (AFRA) et la Commission africaine de l'énergie nucléaire (AFCONE), respectivement depuis 1961, 1990 et 1996. Dans le cadre de ces organisations et accords, le pays

a développé des compétences techniques et en ressources humaines dans différents domaines socioéconomiques où les applications techniques apportent des avantages comparatifs par rapport aux solutions classiques.

Il s'agit des domaines de la santé humaine et animale, l'agriculture, la gestion des ressources en eau, la planification énergétique, etc.

- Les principales contraintes à l'utilisation accrue des applications nucléaires sont entre autres :
- la méconnaissance par le grand public du potentiel d'utilisation des technologies nucléaires ;
 - la mauvaise perception du nucléaire souvent confondue à tort à «l'arme atomique» ;
 - l'insuffisance des ressources humaines qualifiées, des capacités techniques et financières ;
 - l'insuffisance du cadre institutionnel, législatif et réglementaire régissant le domaine nucléaire ;
 - l'absence de programmes d'enseignement supérieur dans le domaine de la science et technologie nucléaires.

7.7.13. Ressources en eaux

Le Mali dispose d'un potentiel important de ressources hydrauliques. Ainsi, il est arrosé par les fleuves Niger et Sénégal avec leurs affluents dont les plus connus sont le Bani, le Sankarani, le Baoulé ou encore le Bafing. De plus, le fleuve Volta traverse également une partie du Mali avec le Sourou comme affluent. En outre, le pays dispose d'un énorme potentiel de centrales et sites hydroélectriques réparti inégalement sur les cours d'eau identifiés, 22 dont 6 sont sur le seul fleuve Niger. Ces centrales/sites sont soit en état d'étude de faisabilité, soit en exploitation, soit en travaux, etc.

Tableau 102 : Ressources hydrauliques du Mali

Affluent	Bassin final	Données
Bani	Niger	2 700 km au Mali
Sankarani		570 000 km² au Mali
Baoulé	Sénégal	800 km au Mali
Bafing	Sénégal	
Bakoye		155 000km² au Mali
Sourou	Volta	2 500 km² au Mali

Source : DNH

La réalisation de nouveaux Equivalents Points d'Eau Modernes (EPEM) a augmenté entre 2019 et 2022, passant de 1547 à 1804, soit un accroissement annuel moyen de 8% pour une moyenne de 1617 EPEM. Ces EPEM sont sous forme de puits modernes, de forages équipés de Pompe à Motricité Humaine (PMH), de Système d'Adduction d'Eau Potable ou Sommaire (AEP/AES) et de Systèmes d'Hydraulique Villageoise ou Pastorale Améliorés (SHVA/SHPA).

Tableau 103 : Répartition des ouvrages réalisés en EPEM

	2019	2021	2022
AES		148	168
BF	609	521	909
PM	13	12	10
PMH	381	262	123
SHVA	544	558	594
Total	1 547	1 501	1 804

Source : DNH

L'importance de l'accès à l'eau n'est plus à démontrer au Mali puisqu'il fait partie des ODD que le Mali a ratifiés à savoir «Promouvoir l'accès à l'eau et à l'assainissement et garantir un cadre de vie sain et hygiénique». Il est également admis que l'atteinte de cet objectif aura des impacts sur la santé, la croissance économique, la réduction des inégalités, etc., en un mot sur les conditions de vie. Ainsi, la

production globale de la SOMAGEP-SA chargée de la distribution de l'eau est passée de 113 millions de m³ à 169 millions de m³ entre 2018 et 2021, soit une moyenne de 159 millions de m³ dont la majorité est destinée à Bamako, la capitale du pays.

Tableau 104 : Chiffres clés de la SOMAGEP

	2018	2019	2020	2021	2022
Production Eau (en millions de m ³) dont	113 652 839	130 607 365	149 451 565	169 145 353	
Bamako	73 885 231	86 778 916	103 275 391	121 205 138	
Centres extérieurs	39 767 608	43 828 449	46 176 174	47 940 215	
Facturation Eau (en millions m ³) dont	84 814 227	89 517 805	102 632 288	109 717 000	
Bamako	54 442 495	57 123 166	67 445 730	73 959 070	
Centres extérieurs	30 371 732	32 394 639	35 186 558	35 757 930	
Prix moyen sans location (en FCFA)	272.60	280.48	263.07	281.16	
Prix moyen de la location de compteurs (en FCFA)	21.41	21.64	19.77	22.75	
Prix moyen avec location (en FCFA)	294.01	302.12	282.85	303.91	
Taux de facturation eau	74.8%	68.5%	68.7%	64.9%	
Nombre de nouveaux branchements réalisés	16 416	10 258	44 421	50 733	29 786
Prix moyen branchement eau (en FCFA)	91 309	120 520	85 030	31 210	
Evolution du nombre d'abonnés à l'eau	239 645	265 931	295 701	356 340	

Source : SOMAGEP

7.8. Une industrie du numérique en plein essor

L'industrie malienne du numérique est entre les mains de trois opérateurs de télécommunication, disposant chacun d'un réseau de téléphonie et d'accès à Internet. Une dizaine de Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) opèrent sur le marché sur la base des capacités louées auprès des entreprises de télécommunications. Grâce aux efforts jusqu'ici déployés, presque tous les maliens sont abonnés à la téléphonie mobile, 99.9% pour une moyenne de 92.6% de toute l'Afrique Subsaharienne (ASS) hors revenu élevé. Pour tous les autres indicateurs du numérique, le Mali fait moins bien que l'Afrique subsaharienne hors revenu élevé. Ainsi, l'accès au haut débit sur ligne fixe est de 0.66 pour 100 habitants au Mali contre 0.75 en ASS hors revenu élevé.

Des progrès sont également enregistrés en termes d'accès aux institutions financières notamment via le mobile-money. Au Mali, 43.5% des personnes âgées de 15 ans ou plus ont un compte dans une institution financière ou de mobile-money, mais bien plus de mobile-money qu'autre chose. Ce taux d'accès est de 41% pour les femmes contre 46% les hommes, un écart d'environ 5 points de pourcentage bien en deçà des 12 points de pourcentage de différence entre les hommes et les femmes pour toute l'ASS hors revenu élevé. Même dans la population des 40% les plus pauvres des 15 ans ou plus, le taux d'accès est de 37.5% au Mali contre 43.5% en ASS hors revenu élevé, donc à 6 points de pourcentage au-dessus de nous. Toujours au Mali, ce taux d'accès n'est qu'à 10 points de pourcentage des 60% les plus riches de la population des 15 ans ou plus, contre 19 points pour toute l'ASS hors revenu élevé. L'écart de l'accès des jeunes (15-24 ans) par rapport à leurs aînés (25 ans ou plus) est de 3 points de pourcentage en défaveur des jeunes au Mali contre 10 points en ASS hors revenu élevé. Il ressort des statistiques que l'accès à la finance augmente avec le niveau d'éducation, 39% pour le primaire ou moins contre 65% pour le secondaire ou plus.

Tableau 105 : Indicateurs TIC en 2020

	ASS (hors revenu élevé)	Mali
Abonnements à la téléphonie mobile (pour 100 habitants)	92.60	99.90
Abonnements aux services d'accès haut débit sur ligne fixe (pour 100 habitants)	0.75	0.66
Compte dans une institution financière ou de mobile-money (% des 15+ ans)	55.07	43.50
Compte dans une institution financière ou de mobile-money (% des femmes 15+ ans)	49.04	41.21

Compte dans une institution financière ou de mobile-money (% des hommes 15+ ans)	61.36	45.93
Compte dans une institution financière ou de mobile-money (% des 25+ ans)	58.50	44.69
Compte dans une institution financière ou de mobile-money (% des 40% les plus pauvres de 15+ ans)	43.56	37.51
Compte dans une institution financière ou de mobile-money (% 15+ ans de niveau primaire ou moins)	39.01	38.57
Compte dans une institution financière ou de mobile-money (% 15+ ans de niveau secondaire ou plus)	74.21	65.33
Compte dans une institution financière ou de mobile-money (% des 60% les plus riches de 15+ ans)	62.71	47.49
Compte dans une institution financière ou de mobile-money (% des 15-24 ans)	48.35	41.30

Source : Banque Mondiale, Indicateurs du développement dans le monde

Le secteur public est dominé par les ingénieurs informaticiens pour un peu plus de 51%, les femmes ne représentant que 27% de l'ensemble du personnel réparti inégalement sur l'ensemble des compétences.

Tableau 106 : Niveau de qualification des personnels du secteur public (DNFPP)

	Homme	Femme	Total
Ingénieurs informaticiens	301	107	408
Technicien informatique B2	269	85	354
Technicien informatique B1	10	21	31
Agent technique informatique	4	1	5
Total	584	214	798

Source : DNEN

8. Problématique et mécanismes de financement de l'économie

8.1. La fiscalité

L'économie malienne est dominée par le secteur primaire très peu fiscalisé (agriculture, élevage, pêche) et voit la prédominance du secteur informel, 55% du PIB (représentant des milliards de FCFA très peu et pas du tout fiscalisé). Au-delà de son informalité et de la prédominance du secteur primaire, la démobilisation fiscale au Mali s'explique en grande partie par la non imposition du secteur agricole moderne et des niches non exploitées (mines, foncier, carburant, bazin, etc.), les multiples exonérations fiscales et le recours de l'administration à la répression fiscale pour faire face aux manques à gagner et aux exigences de performance des services fiscaux. C'est ainsi qu'un faible nombre d'entreprises supporte la charge fiscale (500 Numéros d'Identification Fiscale sur 90 000-)¹⁵, soit 90% des impôts payés par moins de 1% des entreprises.

Au Mali, le système fiscal de référence comprend le Code général des impôts et le Livre de procédures fiscales. Il ne prévoit pas d'imposition générale sur le revenu, les impôts étant établis suivant : (i) la provenance des biens, (ii) la nature des ressources, ou (iii) la forme juridique de la société. Ainsi, le système distingue 4 grandes catégories d'impôts, à savoir les impôts directs, les taxes ou impôts indirects, les droits d'enregistrement et de timbre, les droits de conservation foncière. Ce sont au total, une trentaine (29 exactement) d'impôts et taxes dont :

- 18 impôts directs répartis en 9 impôts sur le revenu, 3 contributions forfaitaires et 6 taxes assimilées aux impôts directs ;
- 8 impôts indirects ;
- 2 droits d'enregistrement et de timbre ;
- 1 droit de conservation foncière.

15 Source : Direction de Grandes Entreprises (DGE)

Sur la période 2014-2020, la pression fiscale n'aura progressé que de 2.4% sous l'impulsion d'une progression annuelle moyenne des recettes fiscales de 8.4% contrariée par celle du PIB courant de 5.8%. Au niveau absolu moyen de 14%, la pression fiscale est loin des normes de convergence de la région de 20% dont l'atteinte suppose une plus grande augmentation des recettes fiscales que du PIB courant sous les effets conjugués d'un accroissement intrinsèque des impôts et taxes, d'une réduction des dépenses fiscales, d'une maîtrise de l'inflation. Il faut dire que les recettes fiscales ici considérées sont diminuées des remboursements d'exonérations et de crédits de TVA.

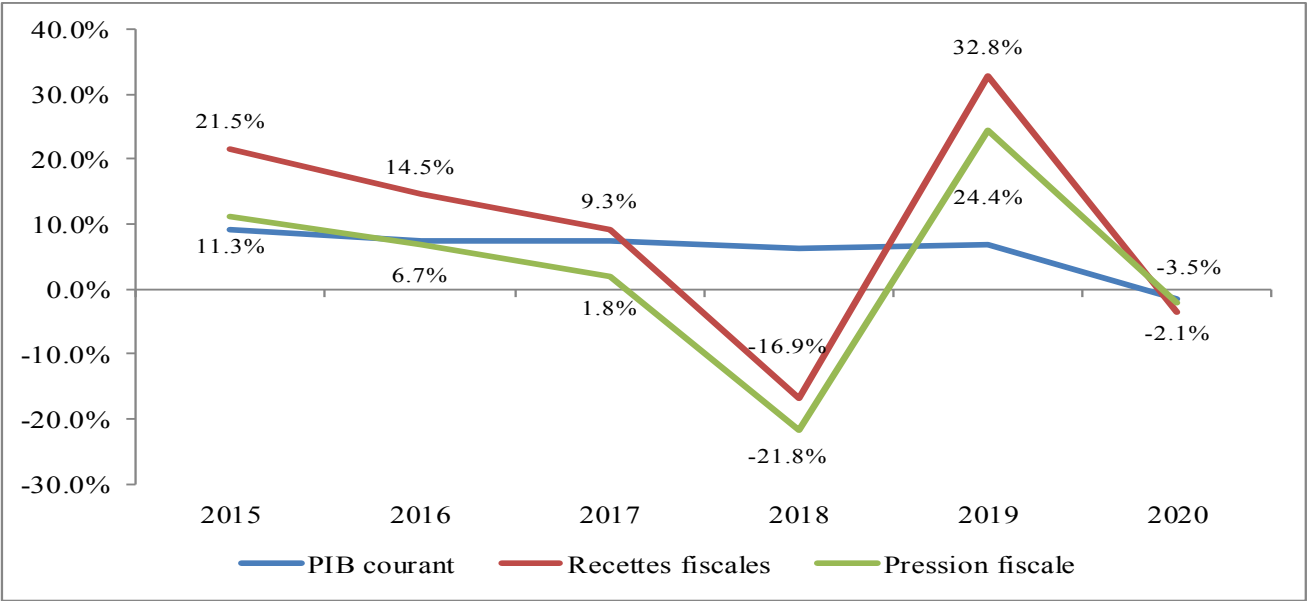
Tableau 107 : Evolution de la pression fiscale et de ses composantes (en milliards de FCFA et en %)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Accroissement annuel moyen
PIB courant	7 093	7 748	8 312	8 922	9 482	10 126	9 976	5.8%
Recettes fiscales	891	1 082	1 239	1 354	1 126	1 495	1 443	8.4%
Pression fiscale	12.6	14.0%	14.9%	15.2%	11.9%	14.8%	14.5%	2.4%

Source : DNTCP (2020), TOFE

Quand on regarde la croissance de la pression et celle de ses composantes, on s'aperçoit que les recettes fiscales impriment à la pression son évolution. Ainsi, à la baisse importante des recettes fiscales en 2018 de près de 17%, la pression fiscale chute de 3 points de pourcentage malgré la faible progression de seulement 6% du PIB courant. A contrario, lorsque les recettes ont progressé de près de 33% en 2019, la pression a bondi de 3 points de pourcentage avec une hausse de 7% du PIB. La diminution de 2020 est consécutive et à la baisse des recettes et à celle du PIB, sous le double effet de la Covid-19 et de l'insécurité dans le pays.

Figure 22 : Evolution annuelle de la pression fiscale et de ses composantes (en %)



Source : DNTCP (2020), TOFE

En analysant que les données des impôts compte non tenu des recettes douanières ni de la TIPP, la situation est quelque peu différente. Déjà, la part des impôts directs dans les recettes a plus d'importance que celle des taxes indirectes et encore plus que celle des autres impôts et taxes. Ensuite, cette part des impôts directs marque une progression positive sur la période contrairement aux deux autres catégories. La progression des impôts directs est insufflée par l'IBIC/IS, l'ITS et l'IRF sinon toutes les autres sous-catégories marquent une relative diminution de leur part dans les recettes fiscales intérieures. S'agissant des impôts indirects, la part de la TVA marque une significative diminution au profit de la TARTOP, de la TAF et de l'ISCP ainsi que des autres impôts indirects hors TCA et autres. La part des autres impôts et taxes (hors impôts directs et impôts indirects donc) a baissé le long de la période sous étude, aussi bien les droits de timbre que d'enregistrement, etc.

Tableau 108 : Evolution du niveau et de la structure des recettes fiscales intérieures (en milliards de FCFA et %)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Accroissement annuel moyen
Impôts et taxes (milliards FCFA)	561	631	723	793	629	1 083	921	8.6%
1. Impôts directs	57.7%	52.4%	50.9%	52.8%	53.3%	58.6%	60.2%	0.7%
IBIC/IS	28.9%	26.3%	25.8%	28.9%	28.3%	21.2%	33.3%	2.4%
ITS	12.9%	13.5%	12.5%	13.6%	13.7%	26.1%	14.0%	1.4%
CF	1.8%	1.8%	1.8%	1.7%	1.9%	1.4%	0.6%	-15.9%
IRF	0.3%	0.4%	0.4%	0.4%	0.5%	0.3%	0.4%	1.3%
IRVM	3.8%	3.9%	3.0%	3.1%	2.7%	2.4%	3.3%	-2.5%
Impôt synthétique	0.3%	0.2%	0.2%	0.2%	0.2%	0.1%	0.2%	-12.3%
TVAM	0.4%	0.4%	0.5%	0.4%	0.5%	0.3%	0.4%	-1.1%
TTR	0.6%	0.6%	0.7%	0.5%	0.7%	0.3%	0.3%	-10.6%
Autres	8.7%	5.3%	6.0%	4.0%	4.7%	6.5%	7.8%	-1.8%
2. Impôts indirects	38.0%	43.1%	44.0%	42.6%	41.2%	38.4%	36.4%	-0.7%
TVA	24.3%	26.3%	27.0%	26.9%	24.8%	20.4%	17.4%	-5.5%
TARTOP	1.0%	2.5%	3.8%	3.2%	3.2%	2.5%	2.8%	19.5%
ISCP	1.3%	1.3%	1.6%	1.4%	1.5%	1.2%	1.4%	1.3%
TCA	0.6%	0.5%	0.7%	0.6%	0.6%	0.4%	0.6%	-1.6%
TAF	4.1%	6.3%	5.7%	5.5%	5.2%	5.5%	5.8%	5.9%
Autres (hors TIPP)	6.7%	6.2%	5.1%	5.1%	5.9%	8.2%	8.5%	4.1%
3. Autres	4.3%	4.5%	5.2%	4.6%	5.5%	3.1%	3.4%	-3.7%
DDE	1.6%	1.7%	2.5%	2.4%	2.7%	1.2%	1.3%	-2.7%
DDT	2.7%	2.6%	2.6%	2.1%	2.8%	1.8%	2.1%	-3.8%
Autres	0.1%	0.2%	0.0%	0.1%	0.0%	0.0%	0.0%	-53.8%

Source : DGI (2021), Données fiscales

En 2020, les taxes sur les importations proviennent principalement de dix pays. Le poids de taxes de ces dix pays est plus important que leur poids dans les importations, respectivement 92% de taxes pour une importation de 86% soit un écart de 6 points de pourcentage. Les 86% autres pays représentent seulement 8% des taxes pour 14% des importations. Dans la décomposition de la taxe à l'importation, ces dix pays représentent aussi 89% des droits de porte, 90% de la TVA et 99% d'autres taxes.

Toujours en 2020, la part de la CEDEAO dans les recettes fiscales était d'environ 87% des taxes totales. Les dix premiers produits fournissaient 72% de ces taxes pour 63% des importations, 61% des droits de porte, 68% de la TVA et 96% d'autres taxes à cause des produits pétroliers (82%) et du tabac (13%).

Contrairement à la CEDEAO, les dix produits ne représentent que 39% des taxes dans le reste de l'Afrique (Rafrique) pour une importation de 42%. Ils représentent 37% des droits de porte de cette zone à cause des appareils électriques (10,7%), appareils mécaniques (8,5%) et voitures et tracteurs (6,1%), 41% de la TVA et 46% d'autres taxes.

Quant au reste du monde (Rdm), les dix produits représentent 73% des taxes contre 63% des importations de la zone, soit 70% des droits de porte, 76% de la TVA grâce au tabac (34,1%) et aux produits (sel, chaux, ciment (21,7%)), et 44% des autres taxes.

Tableau 109 : Structure produit et zone géographique des importations et taxes de 2020 (en %)

		Produits pétroliers	Voitures, tracteurs	Appareils mécaniques	Tabac	Appareils électriques	Sel, chaux, ciment	Ouvrages en fer/acier	Matières plastiques	Fer et acier	Produits céramiques	Autre
CEDEAO	Importation	23.8%	9.8%	6.7%	2.0%	5.1%	6.1%	2.7%	2.6%	2.6%	1.8%	36.6%
	Taxes	36.7%	9.1%	4.3%	5.9%	2.7%	4.2%	2.2%	2.6%	2.5%	1.9%	27.9%
	Droits de porte	20.8%	15.5%	5.6%	3.4%	4.3%	1.1%	3.2%	2.7%	2.4%	1.9%	39.1%
	TVA	26.1%	9.1%	5.4%	4.1%	2.9%	7.7%	2.6%	3.5%	3.6%	2.7%	32.2%
	Autres taxes	81.9%	0.5%	0.0%	13.4%	0.0%	0.1%	0.0%	0.4%	0.0%	0.0%	3.6%
Afrique	Importation	4.5%	5.6%	13.9%	0.0%	9.2%	2.7%	2.5%	1.8%	0.7%	0.8%	58.3%
	Taxes	3.8%	5.6%	11.4%	0.0%	10.5%	1.6%	2.4%	1.5%	1.0%	1.4%	60.9%
	Droits de porte	3.3%	6.1%	8.6%	0.0%	10.7%	1.4%	2.6%	1.6%	1.0%	1.5%	63.0%
	TVA	4.1%	5.1%	13.8%	0.0%	10.4%	1.5%	2.3%	1.4%	1.0%	1.2%	59.2%
	Autres taxes	5.4%	4.8%	5.6%	0.1%	2.4%	26.3%	0.4%	1.4%	0.0%	0.1%	53.5%
Rdm	Importation	18.1%	10.2%	13.3%	2.8%	9.2%	2.4%	2.6%	1.9%	1.5%	1.1%	36.9%
	Taxes	1.1%	10.8%	29.9%	0.0%	20.9%	0.1%	5.7%	2.4%	1.3%	1.1%	26.7%
	Droits de porte	1.5%	12.3%	24.6%	0.0%	20.1%	0.2%	6.5%	2.7%	1.2%	1.4%	29.5%
	TVA	0.8%	9.5%	34.1%	0.0%	21.7%	0.1%	5.1%	2.1%	1.3%	1.0%	24.2%
	Autres taxes	3.4%	17.2%	11.3%	0.0%	9.6%	0.2%	0.4%	1.6%	0.0%	0.1%	56.1%

Source : Données DGD, 2015-2020

Bien qu'augmentant depuis quelques années, la fiscalité malienne reste confrontée à une forte démobilitation qui s'explique entre autres par les difficultés d'imposition du secteur informel qui échappe quasi totalement à l'impôt, malgré son poids économique prépondérant, la non-imposition du secteur agricole moderne et plusieurs niches non exploitées (mines, foncier, informel, carburant, bazin, etc.). Pour mobiliser davantage de ressources internes et tendre vers les normes de convergence communautaires en matière de pression fiscale, il faut explorer les voies et moyens d'élargissement de l'assiette fiscale en l'étendant par exemple au bénéfice agricole, à la taxe foncière sur les agents économiques y compris les ménages ainsi qu'à la redevance radio-télé, etc. Tout ceci contribuerait à mobiliser davantage de ressources internes devant être utilisées pour plus de croissance économique voire de développement socioéconomique du pays.

Le rapport de la revue programme entre le Gouvernement du Mali et le Fonds Monétaire International de mars 2021 indiquait que pour améliorer la qualité des politiques budgétaires à l'avenir, un accent devrait être mis sur la mobilisation des recettes comme point d'ancrage de l'ajustement à venir. Aussi, était-il envisagé que des mesures fiscales, devant rapporter environ un point de pourcentage du PIB, soient élaborées en prévision de la loi de finances 2022 à partir d'un éventail de possibilités, notamment la modification des droits d'accise, l'élargissement de l'assiette fiscale dans un certain nombre de secteurs (commerce électronique, agriculture, secteur informel), l'instauration d'un impôt sur les télécommunications et la réforme de la fiscalité foncière, notamment par l'imposition des propriétés non bâties.

L'élargissement de l'assiette fiscale, la fiscalisation du foncier, la fiscalité agricole, et la fiscalisation de l'informel reviennent régulièrement dans les termes des échanges des différents canaux de discussions Gouvernement-Partenaires ainsi que l'évaluation des politiques budgétaires et macroéconomiques (RBC, 2019 et 2020). Si le Fonds Monétaire International fait régulièrement des propositions d'orientations des politiques macroéconomiques et budgétaires, il est de la responsabilité du Gouvernement d'assurer le suivi-évaluation de ces politiques.

Pour la fiscalité agricole, il s'agit de la mise en application de l'impôt sur le bénéfice agricole, déjà présent dans le régime fiscal national. Pour le foncier, il est prévu l'instauration d'une taxe foncière sur non pas le revenu foncier mais sur les parcelles bâties et non bâties tel que jadis convenu avec le FMI dans le cadre du mémorandum de politiques économiques et financières. Il faut rappeler que les parcelles ou immeubles bâtis sont ceux « construits en maçonnerie, fer et bois, fixés au sol à perpétuelle demeure ou reposant sur des fondations spéciales faisant corps avec l'immeuble et toutes installations commerciales ou industrielles assimilées à des constructions » (République du Mali, 2019b) par exemple les maisons d'habitation, les fabriques, les usines, etc. Les parcelles non bâties concernent par contre les terrains nus ou ceux ne comportant qu'une simple clôture. En ce qui concerne le numérique, il est plutôt envisagé une réforme de la redevance radio-télé tel que rapporté dans le compte rendu du Conseil des ministres du 27 avril 2022 adoptant un projet de décret portant modification du Décret n°2017-0767/P-RM du 07 septembre 2017 déterminant les produits assujettis à la redevance radio-TV et les modes d'indexation et de recouvrement et cela sur la base du rapport du ministre en charge de l'économie numérique.

Cette nouvelle orientation fait suite à la restructuration du service public de l'audiovisuel marquée surtout par la transition de la radiodiffusion analogique vers le numérique, entraînant une séparation des missions d'édition et de diffusion.

L'agriculture est un secteur qui présente de nombreux atouts dont :

- un important potentiel de terres agricoles, 43.7 millions ha utilisables dont seulement 16% cultivées avec 7% irriguées ;
- d'importantes ressources en eau, 70 milliards m³ d'eau par an pour un potentiel irrigable de 2.2 millions ha, 2730 milliards m³ d'eau souterraine avec un taux de reconstitution de 66 milliards m³ par an ;
- un fort potentiel aquacole aménageable, 5500 sites inventoriés couvrant 895 000 ha de bas-fonds, de mares et de plaines, 200 000 tonnes par an de potentiel de production de poissons ;
- de grandes potentialités en élevage avec d'importantes ressources animales, 30 millions ha de superficies de pâturage, 9 millions de têtes de bovins, 25 millions d'ovins-caprins, 1 million de dromadaires, 35 millions de volailles traditionnelles ;
- un potentiel forestier non négligeable, 100 millions ha dont 21 millions en production réelle, avec 7 millions de tonnes par an de potentiel de régénération naturelle etc.

La réforme fiscale en vue dans le domaine foncier depuis 2019 vise à taxer la propriété et ainsi à assujettir à l'impôt des richesses qui jusqu'alors y échappaient. Les domaines y voient un impôt plus juste car contrairement à d'autres contributions, il distingue les riches des pauvres ce que ne fait par exemple pas la TVA. Evidemment, son instauration et surtout son application effective suppose la connaissance des propriétaires de parcelles en même temps que la valeur de cession des actifs concernés, d'où les opérations de recensement en cours des parcelles, bâties comme non bâties dans les grandes agglomérations du pays. Pour ce qui est des prix de cession, il faut savoir qu'ils sont déterminés, depuis 2019, par deux décrets, à savoir (i) le Décret n°2019-0113/P-RM du 22 février 2019 fixant les prix de cession et les baux des redevances des terrains urbains et ruraux du domaine privé immobilier de l'Etat à usage commercial, industriel, artisanal, scolaire, de bureau, d'habitation ou assimilés, et (ii) le Décret n°2019-0138/P-RM du 04 mars 2019 fixant les barèmes généraux de base des prix de cession, des redevances des terrains ruraux appartenant à l'Etat et déterminant la procédure d'estimation des barèmes spécifiques.

S'agissant du numérique, il faut savoir que sa taxation concerne plutôt la redevance radio-télé et non celle de l'économie numérique qui englobe les secteurs des télécommunications, de l'audiovisuel, des logiciels, de l'électronique, des services en ligne, des services informatiques, etc. Les réformes envisagées au titre de la redevance radio-télé excluent la téléphonie, qui doit probablement être soumise à une autre taxation. Ainsi, les seuls produits taxables sont les appareils audiovisuels et produits dérivés i.e. les documents audiovisuels ainsi que le dividende numérique.

Les organes chargés du recouvrement de la redevance incluent la DNTCP et la DGD pour les appareils audiovisuels et dérivés importés, la DGI pour les appareils audiovisuels et dérivés fabriqués au Mali, l'AMRTP pour le dividende numérique des fréquences ou bloc de fréquences, et l'AGFAU pour le

fonds d'accès universel. Le taux de redevance est ramené de 7% à 3% de la valeur en douane pour les importations et du prix sortie-usine des appareils audiovisuels et produits dérivés fabriqués au Mali, conformément aux directives UEMOA.

De façon générale, une des raisons de la faiblesse de la pression fiscale au Mali est la prédominance du secteur informel, aussi bien dans la production que dans l'emploi. Au Mali, le taux de pression fiscale se situe autour de 14% pour une norme communautaire de 20%. Par ailleurs les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) réalisée par l'INSTAT évaluent à moins de 1% la pression fiscale sur le secteur informel, lequel secteur réalise pourtant près de 3000 milliards de FCFA de revenu mixte annuel, ce qui montre que l'effort fiscal dudit secteur est non seulement bien en deçà de l'effort national mais aussi de toute possibilité raisonnable d'élargissement de l'assiette fiscale sans étouffer l'activité informelle. Rien qu'au taux de 5% du revenu, les recettes fiscales seraient de 150 milliards de FCFA au lieu des moins de 4 milliards en 2017. Même à supposer que tout le secteur informel est déficitaire, il suffirait d'imposer 0.75% sur le chiffre d'affaires pour récolter 28 milliards de FCFA, soit 7 fois plus que le niveau de fiscalisation observé par l'enquête en 2017.

Aussi, en vue d'accroître l'impact positif des activités du secteur informel sur l'économie et la réduction de la pauvreté, il paraît envisageable, entre autres, de (i) mieux cerner le vrai secteur informel pour en extirper les activités souterraines voire criminelles de certains opérateurs économiques ou agents publics opérant dans le noir, (ii) investir dans le renforcement des capacités de l'administration fiscale pour lui permettre de saisir une partie importante du manque à gagner sur le secteur informel et (iii) accroître les efforts de formation et de sensibilisation aux procédures fiscales et d'accès aux marchés publics.

8.2. Le système bancaire

A l'instar des pays de l'UMOA, le secteur financier malien est constitué d'un réseau de banques et établissements financiers, de compagnies d'assurances, de caisses d'épargne et autres comptes courants postaux, d'institutions mutualistes d'épargne et de crédit et de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM). Ce réseau mobilise l'essentiel des ressources pour le financement de l'économie, à travers, surtout les dépôts de la clientèle. Ces ressources qui sont essentiellement à vue, connaissent une progression constante du fait que les banques développent de plus en plus d'instruments financiers nouveaux à travers les comptes d'épargne, la monétique ainsi qu'une politique de proximité à travers le développement de leurs implantations.

Au cours des 10 dernières années, le niveau d'accès des 15 ans ou plus aux services financiers a substantiellement augmenté. Ainsi, le taux global de pénétration géographique des services financiers a progressé en moyenne annuelle de 65%, de 2010 à 2020, et celui des services de monnaie électronique de 74.5%. De même, le taux de pénétration géographique des services bancaires a progressé de 7% l'an, passant de 0.43 à 0.83. Les taux de pénétration démographique des services bancaires a progressé de 3.5%, ceux des services financiers de 60% et des services de monnaie électronique de 69% l'an. Seuls les taux de pénétration géographique et démographique des services de microfinance ont régressé, de -0.2% à -3.2% en moyenne annuelle de 2010 à 2020.

Tableau 110 : Niveaux d'accès aux services financiers des 15+ ans pour 10 000 habitants ou pour 1 000 km²

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de pénétration démographique des services bancaires	0.66	0.72	0.79	0.85	0.89	0.97	0.89	0.93	0.91	1.02	0.93
Taux de pénétration démographique des services de microfinance	1.00	0.97	0.98	0.96	0.90	0.88	0.78	0.78	0.78	0.76	0.72
Taux de pénétration démographique des services de monnaie électronique	0.00	1.61	1.78	1.78	4.30	19.56	43.12	45.33	54.59	137.61	183.29
Taux global de pénétration démographique des services financiers	1.66	3.31	3.55	6.11	21.35	38.48	44.80	47.04	56.28	139.39	184.94

Taux de pénétration géographique des services bancaires	0.43	0.49	0.55	0.61	0.66	0.74	0.71	0.76	0.77	0.89	0.83
Taux de pénétration géographique des services de microfinance	0.65	0.65	0.68	0.69	0.67	0.67	0.62	0.64	0.66	0.66	0.64
Taux de pénétration géographique des services de monnaie électronique	0.00	1.09	1.24	3.09	14.50	28.07	34.18	37.16	45.97	119.73	163.64
Taux global de pénétration géographique des services financiers	1.09	2.23	2.47	4.39	15.83	29.49	35.51	38.56	47.39	121.28	165.11

Source : BCEAO (novembre 2021), Evolution des indicateurs de suivi de l'inclusion financière dans l'UEMOA

De la même manière, tous les indicateurs d'utilisation des services financiers des 15 ans ou plus se sont améliorés à la seule exception de celui des services de microfinance, -0.2% de baisse annuelle. Les plus fortes progressions ont été enregistrées dans l'utilisation des services de monnaie électronique, corrigés ou non de la multibancarité, 44% à 48% l'an.

Tableau 111 : Niveaux d'utilisation des services financiers des 15+ ans (en %)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'utilisation des services bancaires TUSB	8.07	8.53	9.01	9.50	9.52	10.58	11.12	12.61	13.44	14.24	15.55
Taux de bancarisation stricte TBS	8.07	8.53	9.01	9.50	9.52	10.58	11.12	12.61	13.44	14.24	15.55
Taux d'utilisation des services de microfinance TUSM	13.66	13.40	13.33	13.28	12.19	12.62	12.72	12.97	13.31	12.51	13.33
Taux de bancarisation élargi TBE	21.73	21.93	22.34	22.78	21.71	23.20	23.84	25.58	26.75	26.74	28.88
Taux d'utilisation des services de monnaie électronique TUSME	1.42	3.90	6.32	10.35	30.90	41.47	42.32	44.56	48.19	64.75	70.54
Taux d'utilisation des services de monnaie électronique TUSME corrigé de la multibancarité	0.71	1.95	3.18	5.27	15.79	20.48	21.36	18.54	17.46	17.97	27.83
Taux global d'utilisation des services financiers TGUSF	22.44	23.88	25.52	28.05	37.50	43.68	45.21	44.13	44.21	44.72	56.71
Taux global d'utilisation des services financiers TGUSF corrigé de la multibancarité	19.23	20.46	21.87	24.04	32.14	37.44	38.74	37.82	37.88	38.32	48.60

Source : BCEAO (novembre 2021), Evolution des indicateurs de suivi de l'inclusion financière dans l'UEMOA

L'indice synthétique d'inclusion financière a progressé de 9% l'an de 2010 à 2020, avec des réductions annuelles importantes des différents taux d'intérêt, soit au total des améliorations des indicateurs d'accessibilité-prix des services financiers. Ainsi, les taux d'intérêt, nominal comme réel (taux nominal corrigé de l'inflation) ont baissé en moyenne annuelle respectivement de -1.7% et -3.7%. Une baisse marginale de -0.4% a été observée au niveau du taux d'intérêt nominal des dépôts auprès des banques, qui sont passés de 4.86% en 2010 à 4.67% en 2020.

Tableau 112 : Niveaux d'accessibilité-prix des services financiers (en %)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'intérêt nominal des dépôts au niveau des banques	4.86	4.84	4.69	4.91	4.93	4.82	4.82	4.92	4.92	5.00	4.67
Taux d'intérêt réel des dépôts au niveau des banques (taux nominal corrigé de l'inflation)	3.64	1.81	-0.58	5.52	4.00	3.37	5.67	3.10	2.96	8.25	2.42
Taux d'intérêt nominal des crédits au niveau des banques	9.35	9.26	9.13	8.90	8.77	8.73	8.34	7.99	7.86	7.69	7.85

Taux d'intérêt réel des crédits au niveau des banques (taux nominal corrigé de l'inflation)	8.07	6.11	3.64	9.54	7.81	7.23	9.21	6.11	5.85	11.02	5.53
Indice synthétique d'inclusion financière	0.188	0.194	0.197	0.210	0.254	0.303	0.330	0.343	0.372	0.425	0.445

Source : BCEAO (novembre 2021), Evolution des indicateurs de suivi de l'inclusion financière dans l'UEMOA

8.3. Le marché financier sous-régional

Les Etats de l'UMOA ont créé en décembre 1993 un marché financier sous-régional dans l'objectif de compléter et de renforcer les marchés monétaires et interbancaires afin de répondre aux besoins de financement de plus en plus importants de leurs économies. Il comprend deux marchés, le marché de la dette et le marché boursier.

Les émissions de titre du Mali ont enregistré une progression de plus de 300% en passant de 590,5 milliards de FCFA en 2015 à 2 567,2 milliards de FCFA en 2022. Cette évolution s'explique par la hausse de plus en plus importante des besoins de financements exacerbée, entre autres par les effets de la crise sécuritaire, de la pandémie de COVID-19, des sanctions économiques et financières de la CEDEAO et de l'UEMOA et de la crise Russo-Ukrainienne.

8.4. La microfinance

La microfinance constitue un outil de financement alternatif au financement bancaire en permettant d'insérer dans les circuits économiques modernes des catégories de populations jusqu'ici exclues, les ruraux, les artisans, les femmes et les jeunes. A la différence du système financier classique, la microfinance est une finance de proximité avec un contact direct entre les institutions de microfinance et leurs clients. En 2015, le Mali comptait 126 Sociétés Financières Décentralisées (SFD) dont 70 mutualistes et 56 non mutualistes.

Au plan financier, les structures financières décentralisées du Mali ont mobilisé 68.5 milliards de FCFA et octroyé 93.7 milliards de FCFA de crédits en 2016.

Il est à noter qu'après les crises enregistrées au sein de nombreuses SFD, des dispositions ont été prises aux plans national et sous-régional, pour engager des réformes de fond, au niveau institutionnel et technique. Cependant, le Système financier décentralisé reste encore caractérisé par un certain nombre de faiblesses qui sont :

- la forte concentration du marché. En 2013, le marché était dominé par six SFD qui détenaient 80,9% de l'encours de dépôts du secteur et 81,8% de l'encours de crédits ;
- la répartition géographique inégalitaire, les SFD étant surtout localisées dans les grandes villes ;
- la faiblesse du volume des financements qui atteint à peine 5% des crédits à l'économie ;
- l'absence et/ou l'insuffisance du contrôle interne ;
- l'absence ou l'inadéquation des systèmes d'informations des SFD ;
- la lenteur ou l'absence de production et/ou transmission des données périodiques aux autorités de contrôle ;
- l'absence de bases des données informatisées au niveau de la Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (CCS/SFD) ;
- l'insuffisance de ressources humaines tant en nombre qu'en qualité au sein de la CCS/SFD.

8.5. Financement extérieur de l'économie

8.5.1. Aide Publique au Développement

L'Aide Publique au Développement (APD) constitue la principale source de financement extérieure de l'économie malienne. Le Mali est un des pays qui reçoivent le plus d'aide dans le monde. Cela n'a pas toujours été le cas. Dans les années 1960, l'aide était modeste. Elle était d'environ dix millions dollars US par an. Et pourtant, pendant cette période, beaucoup d'entreprises industrielles ont été créées au Mali.

L'aide telle que prodiguée aujourd'hui, a détruit le sens traditionnel que les populations lui accordaient de façon générale. En effet, autrefois «l'aide n'était accordée qu'en cas de nécessité, au village quand il arrivait qu'on soit dépanné en nourriture, pendant les périodes de soudure, l'on se trouvait dans une situation de gêne vis-à-vis des autres habitants qui avaient consenti cet effort d'aide. Cette gêne se traduisait chez la personne assistée par un effort supplémentaire dans les travaux champêtres avec le souci de produire pour ne plus se trouver dans le besoin d'être aidé, mais au contraire, cette personne voudrait surtout apporter son secours à un autre habitant nécessiteux.».Auparavant, l'aide était donc conçue comme une dette à rembourser et cette obligation morale faisait redoubler d'efforts. Dans cette conception l'aide apparaît comme :

- ayant un caractère conjoncturel, celui qui est aidé est sensé se relever et marcher tout seul ;
- impliquant un sentiment de gêne ;
- impliquant également un sentiment de redevabilité pour aider à son tour d'autres qui tomberaient dans la même situation.

Aujourd'hui, dans le processus de l'APD, le souci généralisé est plus celui de recevoir plus d'aides que celui de développer des stratégies pour sortir de l'éternel état d'assisté. L'aide a créé un comportement de dépendance qui fait que nous comptons sur l'appui et les initiatives internationales pour l'élaboration de nos principes directeurs. Les bailleurs de fonds étrangers, bilatéraux ou multilatéraux individuellement ou collectivement jouent de plus en plus un rôle important dans l'élaboration des stratégies de développement et dans les décisions d'investissement.

C'est partant d'un certain nombre de constats (faiblesses), (i) faible leadership stratégique, (ii) déficit organisationnel du schéma institutionnel, (iii) faiblesse dans les modalités de livraison de l'aide et (iv) déficit dans l'organisation de la gestion de l'information, que le gouvernement a décidé d'élaborer une Politique Nationale de Gestion de l'Aide (PONAGA). Cette politique a été approuvée par Décret n°2020-0083/P-RM du 18 février 2020. Le but de la PONAGA est de contribuer à créer les conditions d'un financement du développement basé principalement sur la mobilisation des ressources internes en utilisant l'aide au développement de la manière la plus efficiente possible. Il a aussi élaboré la Politique Nationale de Coopération pour le Développement (PNCD) qui vise à faire de la coopération au développement un vecteur essentiel de la croissance économique et un levier puissant de promotion du développement durable. Il s'agit donc de réduire substantiellement la dépendance du Mali par rapport à l'aide. L'objectif général de cette Politique Nationale de Gestion de l'Aide est de renforcer le leadership de l'Etat dans la gouvernance, la coordination, le pilotage stratégique et opérationnel de l'aide pour contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement durable.

Il est utile d'insister sur le manque de leadership qui peut être défini comme l'incapacité d'un Etat à opérer des choix stratégiques et opérationnels concernant les allocations spatiales et thématiques ainsi que les modalités de délivrance de l'aide, à imposer aux partenaires ses orientations et de les faire respecter, tout en garantissant une mise en œuvre efficace et un suivi de l'aide transparent qui doit être au service des populations bénéficiaires. Le Mali, comme les autres pays africains, a une grande part de responsabilité dans cette situation pour s'être accommodé de la dépendance. L'aide n'a jamais développé un pays. Le Mali a suffisamment de ressources pour ne pas avoir besoin d'aide pour se développer. Il est largement préférable de faire recours à une coopération gagnant-gagnant en développant notre capacité d'attraction des investissements directs étrangers.

Au Mali, l'APD est principalement destinée à la construction d'infrastructures économiques de base et de services (37%), des infrastructures de santé (16%), des infrastructures de production (14%), de l'aide humanitaire pour 13%, de l'éducation pour 9% et 11% d'autres assistances techniques (Linjouom, 2023). Les principaux contributeurs de l'APD entre 2020-2021 sont les USA (205 millions US\$), l'IDA (197 millions US\$), le FMI (162 millions US\$), les Institutions UE (142 millions US\$), la France (128 millions US\$), l'Allemagne (113 millions US\$), le Canada (77 millions US\$), le Danemark (70 millions US\$), le Fonds africain de développement (59 millions US\$) et le Fonds mondial (48 millions US\$).

Tableau 113 : Evolution du volume de l'APD (en milliard de FCFA)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Volume d'APD en milliards de FCFA	571	554	305	1063	1024	711	651	725,3	873	965	530	793	1 111
% de l'APD ne transitant par la loi de finances	35	32	53	63	57	54	50	53	55	36	41	44	71

Source : Cadre de ressource à moyen terme (CRMT).

L'importance de volume d'aide place le Mali parmi les pays les plus gros bénéficiaires d'APD en Afrique subsaharienne. Sur le plan qualitatif, il est à noter que seulement en moyenne, 50% de l'APD sont alignés sur les procédures et systèmes nationaux de gestion des finances publiques. Cela pose un vrai problème d'efficacité de l'APD car il est pratiquement impossible d'évaluer les effets de ce volume ne transitant par les canaux nationaux sur les indicateurs de développement. Il est toutefois louable de constater ces derniers temps, un changement dans la mentalité du malien. L'aide est de plus en plus considérée comme un appoint et non comme outil absolu de financement du développement.

8.5.2. Investissements Directs Etrangers

L'Investissement Direct Etranger (IDE), qui implique le contrôle d'une affaire dans un pays par une entreprise qui est localisée dans un autre, est une solution sans endettement pour la relance des investissements. Il est généralement admis que lorsqu'il y a insuffisance d'épargne mobilisable pour les niveaux souhaités dans un pays, l'investissement étranger peut devenir un moyen de lever ce goulot d'étranglement. En effet, bon nombre de pays actuellement développés l'ont été en partie grâce à l'investissement direct étranger.

Les flux d'investissements directs étrangers sont en effet demeurés faibles malgré l'introduction depuis plusieurs années de réformes économiques et législatives plus favorables. Les raisons qui expliquent cette faiblesse de l'investissement direct étranger dans l'économie malienne sont d'ordre économique et politique.

Les pays qui disposent d'avantages comparatifs et réalisent des progrès économiques considérables, sont justement ceux qui ont su créer des capacités pour le développement des facteurs de compétitivité de long terme, infrastructures de base (transport, télécommunication, énergie), système d'éducation et de formation, etc. qui augmentent l'attrait des investissements directs pour ces pays. Le Mali doit tirer des leçons de cette expérience. Les dotations en ressources naturelles et l'existence de main d'œuvre abondante et bon marché ne constitueront plus, à elles seules, des facteurs de compétitivité internationale et d'attractivité des flux d'investissements privés. Créer des externalités positives en développant les infrastructures de qualité, les ressources humaines et en mettant en place un cadre macroéconomique et institutionnel incitatif sont des impératifs pour espérer une augmentation des flux d'investissement direct privés dans les secteurs vitaux de l'économie tels que les ressources minières, l'industrie manufacturière et les activités de services.

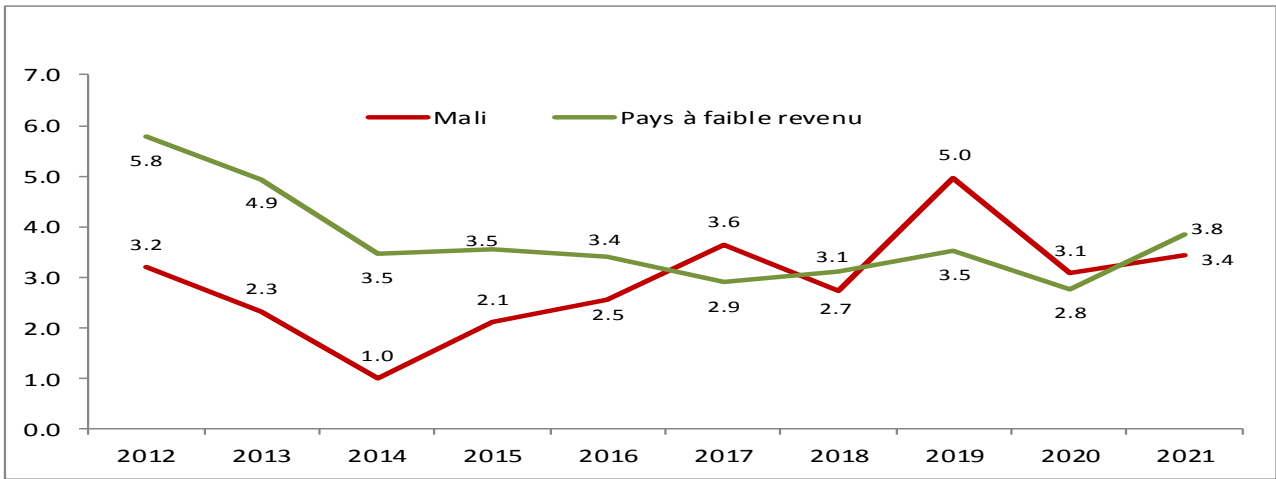
L'or attire déjà des capitaux privés étrangers au Mali. Il en est de plus en plus d'autres ressources minières importantes dont le Mali dispose, lithium, bauxite, fer, manganèse, uranium, pétrole, hydrogène, etc. L'État malien devra s'efforcer de sortir d'une stricte logique rentière pour envisager des projets de réinvestissement du produit des royalties tirées de l'exploitation des ressources minières, dans les infrastructures publiques, transport, énergie, télécommunication.

Une démarche pourrait consister à associer systématiquement les investissements directs dans le domaine des mines à des investissements dans le domaine manufacturier ou celui des infrastructures. Dans le cadre des négociations des concessions des mines avec les firmes étrangères, accorder la priorité à l'entreprise d'exploitation minière qui viendrait en association avec une entreprise de télécommunication, d'infrastructures de transports et de travaux publics ou une entreprise du secteur manufacturier.

Les entrées nettes d'IDE au Mali sont passées de 3.2% du PIB en 2012 à 3.4% en 2021 après qu'elles aient chuté à 1% en 2014, avant de remonter à 3.6% en 2017 puis jusqu'à 5% en 2019 pour ensuite

rechuter en 2020 à 3.1%. Ainsi, sur la période 2012-2021, les IDE n'auront progressé que de 0.8% l'an au Mali contre 4.1% pour l'Afrique subsaharienne. Elles auront toutefois beaucoup plus chuté pour les pays à faible revenu comme le Mali, -4.5% l'an, passant de 5.8% du PIB en 2012 à 3.8% en 2021. Pour l'ensemble des PMA, le taux de diminution moyen annuel des entrées nettes d'IDE aura été de -6.5%, de 3.6% en 2012 à 1.9% en 2021. Dans le même temps, les IDE passaient de 2.7% du PIB en 2012 à 3.8% en 2021 pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, soit une progression annuelle moyenne de 4.1% avec des progressions encore plus importantes de 2019 à 2021 contrairement au Mali.

Figure 23 : Entrées nettes d'IDE (en % du PIB)



Source : Banque Mondiale, Indicateurs du développement dans le monde

8.5.3. Evolution de la dette

Par le passé, le Mali a essentiellement mobilisé des financements extérieurs concessionnels auprès de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux pour pourvoir à ses besoins de financement. Cependant, le pays a entrepris la diversification de ses sources de financement en recourant au marché des titres publics par l'émission de Bons du trésor (depuis 2003) et d'Obligations du trésor à partir de 2008.

Ainsi, conformément au Règlement n°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'Union, le Mali élabore, depuis 2010, une Stratégie d'Endettement à Moyen Terme (SDMT), dans le but de pourvoir aux besoins de financement de l'Etat et de ses obligations futures de paiement au moindre coût possible, à court, moyen et long termes, en maintenant les risques à un niveau satisfaisant, tout en réalisant les autres objectifs des pouvoirs publics tels que le développement durable, la réduction de la pauvreté, le développement des marchés financiers, etc.

Les ressources mobilisées sont essentiellement destinées au financement des projets et programmes de développement dans les secteurs des infrastructures, des transports, du développement rural, de l'eau, de l'énergie, de la santé, de l'appui budgétaire, etc.

Par ailleurs, toujours dans le souci de diversification de ses sources de financement, le Gouvernement du Mali a entamé, depuis 2018, la préparation du processus d'intervention sur le marché financier international. A cet effet, le pays a été noté par les agences de notation internationales. Toutefois, le contexte politique et sécuritaire actuel n'est pas favorable à une notation positive du Mali, toute chose qui entrave son intervention sur ledit marché.

Situation de la dette publique au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette publique est estimé à 5 918,9 milliards de FCFA, soit 50,4% du PIB, contre 1 332,0 milliards de FCFA en 2010, soit 25,2% du PIB. Il devrait ressortir à 50,8% du PIB

en 2023 et 51,3% du PIB en 2024. Il comprend la dette intérieure pour 2 567,2 milliards de FCFA, soit 43,4% de l'encours total de la dette publique et la dette extérieure pour un montant de 3 351,7 milliards de FCFA, soit 56,6%.

► La dette publique intérieure

L'encours de la dette intérieure est passé de 203,4 milliards de FCFA en 2010 à 2 567 milliards de FCFA au 31 décembre 2022. Sa part dans la dette publique totale est passée de 15,3% en 2010 à 43,4% en 2022. Cette évolution fulgurante s'explique par la présence régulière du Mali sur le marché régional de l'UEMOA, à travers l'émission des Bons et Obligations du trésor. En effet, de 2010 à 2022, l'encours des Bons du trésor est passé de 51,5 milliards de FCFA à 94,3 milliards de FCFA. Quant à celui des Obligations, il est passé de 96,6 milliards de FCFA à 2 472,9 milliards de FCFA sur la même période.

► La dette publique extérieure

Au 31 décembre 2022, l'encours total de la dette publique extérieure à moyen et long termes est estimé à 3 351,7 milliards de FCFA contre 1 128,6 milliards de FCFA en 2010. Cependant, sa part dans la dette publique totale a diminué en passant de 84,7% à 56,6% au cours de la période.

La dette publique extérieure est composée des dettes bilatérales¹⁶ qui sont passées de 225,6 milliards de FCFA à 786,4 milliards de FCFA de 2010 à 2022 et les dettes multilatérales¹⁷ qui sont passées de 903,0 milliards de FCFA à 2565,3 milliards de FCFA sur la même période.

Tableau 114 : Evolution de la Dette publique du Mali de 2010 à 2022

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette multilatérale	903	1005,5	1104,7	1159,7	1202,3	1384,4	1626,3	1753,60	1833,20	2043,80	2312,06	2 513,01	2565,28
Dette bilatérale	225,6	222,2	275,6	285,3	282,3	370	447,6	428,6	454,97	637,81	681,60	736,56	786,40
Total Dette extérieure	1128,6	1227,7	1380,3	1445	1484,6	1754,4	2073,9	2182,20	2288,17	2681,61	2993,66	3 249,57	3351,68
Bons du Trésor	51,5	119,6	107,7	186,8	336,0	242,8	236,3	90,3	185,8	126,5	119,0	127,7	94,3
Obligations du Trésor	96,6	78,9	61,1	43,3	69,7	347,7	673,4	894,1	1022,9	1297,9	1644,3	2 144,5	2 472,9
Avances statutaires BCEAO	5,2	2,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Dette intérieure	203,4	238,1	195,1	253,4	445,4	621,5	912,5	985,5	1208,7	1424,4	1763,3	2 272,3	2 567,2
Encours de la dette Publique	1332	1465,8	1575,4	1698,5	1930	2376	2986,4	3167,7	3496,8	4106,0	4757,0	5 521,8	5918,9
Ration Dette Publique/PIB (en%)	25,2%	23,9%	24,8%	26,0%	27,2%	30,7%	35,9%	35,5%	36,9%	40,6%	47,3%	51,6%	50,4%

Sources : DGDP, DNTCP.

8.6. Le PPP en tant que source innovante de financement de l'économie

Aussi bien au Mali que sur le continent africain, la croissance et les opportunités dans des secteurs porteurs se heurtent au problème de l'accès insuffisant au capital. Pourtant, ces secteurs emploient plus de la moitié des populations africaines et contribuent subséquemment au PIB de l'Afrique.

Par exemple, la contribution de l'Agriculture au PIB oscille entre 20 et 30% du PIB contre une mobilisation de seulement 5% des prêts des institutions financières sur le continent (Dalberg, 2015). C'est ainsi que la réflexion a été entamée de mobiliser des financements complémentaires pour faire face aux besoins de financement de plus en plus croissants de l'économie des pays en développement.

16 Dettes contractées auprès d'un autre Etat.

17 Dettes contractées auprès des Institutions multilatérales de financement (IDA, BAD, BID etc.)

Le financement innovant est défini comme un mécanisme, complémentaire à l'aide publique au développement, destiné à lever des fonds pour le développement d'un pays. En lançant les OMD en 2000 et par la suite les ODD en 2015, la Communauté internationale avait pris conscience que la seule APD ne permettrait pas de financer ces ambitieux programmes de développement. Il a fallu réfléchir pour trouver de nouveaux instruments en complément de l'APD. De plus, il se trouve que l'APD a amorcé une tendance baissière ces dernières années dans la plupart des pays africains. Ainsi, c'est pour relever les défis du financement du développement que ces instruments ont été conçus. Ils complètent les flux de ressources traditionnelles tels que les investissements directs étrangers, les envois de fonds des migrants, les ressources nationales et l'aide au développement.

Le Partenariat Public-Privé (PPP) est l'un des principaux financements innovants. Le PPP recouvre plusieurs acceptions. Pour le PNUD, il décrit la collaboration entre les secteurs public et privé pour assurer la délivrance de services. Le FMI met l'accent sur l'offre par le Secteur Privé d'infrastructures ou de services traditionnellement fournis par le Gouvernement. Pour la CEA, il constitue la combinaison d'un besoin public avec des ressources et des capacités privées¹⁸.

De plus en plus et à travers le monde, les demandes en termes d'infrastructures publiques (routes, ponts, écoles et hôpitaux) augmentent alors que les ressources financières sont de plus en plus limitées. Plusieurs gouvernements de par le monde sont par conséquent contraints de chercher des modes de financement et d'exécution des projets qui soient innovateurs et performants.

Il est généralement reconnu qu'il n'y a aucun acteur qui puisse remplacer le Gouvernement en ce qui concerne la prise en compte des intérêts de la collectivité et dans la conduite d'une politique publique saine. Toutefois, quand il s'agit de la performance, de la recherche d'un financement aux conditions avantageuses ou de la gestion efficace des projets, c'est le secteur privé qui est souvent le mieux placé. C'est dans cette optique que les gouvernements ont de plus en plus recours au secteur privé afin de bénéficier de son expertise dans le cadre de la réalisation de projets publics d'infrastructures.

Le Partenariat Public-Privé ou PPP peut revêtir plusieurs formes, mais la formule la plus courante consiste en une entente sur le long terme basée sur la performance entre le Secteur Public et le Secteur Privé. Il s'agit habituellement d'un consortium d'entreprises travaillant ensemble afin de livrer au Gouvernement une infrastructure publique, hôpital, route, pont, école, bâtiment public, etc.

Plus spécifiquement, l'objectif du PPP est d'optimiser l'apport de chacun des partenaires en adoptant une formule de répartition des responsabilités qui maximise le rapport coût-bénéfice du projet concerné. En déléguant une partie de ses responsabilités au secteur privé, le Gouvernement cherche à minimiser le niveau de risque le concernant, et par conséquent à réduire les coûts à supporter par les contribuables, et maximiser le niveau d'innovation, tout en assurant une gestion efficace et en conformité avec les principes des politiques publiques en vigueur.

Le PPP a de nombreux avantages pour l'Etat dont le transfert de risques et la réduction des contraintes budgétaires. Il comporte également des risques notamment la possibilité d'accroissement de la corruption dans l'appareil d'Etat, le non-respect des engagements contractuels dû en général à l'insuffisance des contrats et de leur suivi, le mauvais partage des risques qui peut être considéré comme une insuffisance du montage du projet et du contrat, la fourniture d'équipements inappropriés ou de mauvaise qualité, etc. Pour la mise en œuvre du PPP, le Gouvernement a élaboré une stratégie nationale qui a servi de cadre à l'élaboration de la loi et des textes connexes qui régissent le processus. L'objectif poursuivi par le Gouvernement est de (i) pallier le déficit d'infrastructures structurantes, (ii) favoriser la qualité et la durabilité des infrastructures par le recours au secteur privé et l'utilisation soutenable et optimale des deniers publics et (iii) harmoniser la démarche du Mali avec celle de l'UEMOA. La loi soulève beaucoup d'interrogations et crée des confusions à certains égards.

Vu le faible niveau des infrastructures économiques et sociales, le Mali peut utiliser toute la gamme des contrats PPP prévus par la loi. Il existe plusieurs approches pour catégoriser les PPP, une première typologie

¹⁸ Partenariat public privé et accélération de l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement en Afrique, Nicolas Ponty

séparant les PPP à paiement public et les PPP concessifs où le prix du service est payé par les usagers. L'extension des PPP à d'autres secteurs est à l'origine de la classification entre PPP d'infrastructures économiques et PPP d'infrastructures sociales. Le critère géographique permet de classer les PPP, en PPP des Collectivités Territoriales (communes, régions), PPP nationaux et PPP sous-régionaux. Les PPP sont considérés comme moyens ou à grande envergure selon le coût et le mode de financement.

Pour que les PPP puissent devenir un levier important du développement durable au Mali, la réflexion s'oriente vers une nouvelle typologie de PPP qui pourrait contribuer efficacement à l'émergence économique à moyen terme. Il s'agit des PPP de consolidation et de résilience de l'économie nationale, des PPP structurants et des PPP innovants.

Au-delà du PPP, le fonds vert constitue également un financement innovant de l'économie nationale. C'est ainsi que le Mali a pu mobiliser dans le cadre de la Convention-cadre, 9.16 millions de \$ d'allocations entre 2015-2018 et 10.34 millions de \$ entre 2018 et 2022 (fonds pour l'environnement). Par ailleurs, le Mali a pu profiter de 8.5 millions de US\$ dans le cadre du fonds d'adaptation et de 130 millions US\$ pour 8 projets entre 2016-2021 (fonds vert pour le climat). Il est à noter que le Fonds climat Mali, créé le 26 janvier 2012 par protocole d'accord signé entre le Gouvernement du Mali et le Bureau des Fonds multipartenaires du PNUD à New York a bénéficié d'un financement de 9.09 millions US\$ dont 5.41 US\$ de la Suède et 3.68 US\$ de la Norvège.

Tableau 115 : Financement des projets par le Fonds Vert Climat Mali (en millions de FCFA)

	2014	2016	2018	2019	2020
Montant projets	1 767	2 415	3 661	5 658	4 426
Nombre de projets	3	4	6	10	7
Soumissionnaires	PAM, UNICEF, PNUD	PNUD, FAO, ONU-FEMMES	FAO, PAM, UNESCO	PAM, UNESCO, ONU-FEMMES, UNICEF, AMADER	UNESCO, FAO, DRA Ségou

Source : AEDD

8.7. La problématique du crédit à l'économie

Au Mali, le secteur du financement regroupe 3 types d'acteurs principalement, les acteurs de la demande de financement, les acteurs de l'offre de financement et les acteurs de l'environnement du financement (Etat, Organisations intermédiaires du Secteur Privé, PTF). Les acteurs de la demande de financement sont composés du secteur privé «principal acteur et vecteur du développement socioéconomique», dominé par les MPME, avec un secteur informel prédominant, opérant majoritairement dans le tertiaire (commerce, prestations de services) et le primaire essentiellement des entreprises de type familial et informel. Les grandes entreprises, majoritairement des sociétés de réseaux essentiellement concentrées dans les télécommunications, le secteur minier, les banques, la distribution d'électricité et eau, etc. et les grandes entreprises à capitaux privés nationaux, «relativement marginales en nombre eu égard aux défis qui se posent au pays en termes de création de chaînes de valeurs nationales endogènes et inclusives» sont également présentes sur le marché des demandeurs de financement au Mali. Quant aux acteurs de l'offre de financement, ils ne sont que 14 banques et 3 institutions financières dont 2 fonds de garantie et 1 établissement de crédit-bail.

Le secteur du crédit est caractérisé par non seulement la prédominance des concours à court terme (+70%), des faibles parts des concours à moyen et à long terme (de l'ordre de 20 et 10%) et des engagements de financement et de garantie, 37% du montant du portefeuille. Il est loisible de constater que le recours au crédit-bail et assimilés dans le financement des entreprises est presque inexistant (moins de 0.5%) alors que «le potentiel de ce mode de financement est énorme au Mali au regard des besoins d'investissement des MPME et des nombreux avantages qu'il offre pour l'acquisition des équipements productifs par rapport aux différents produits bancaires classiques».

L'économie malienne est sous-financée. Les crédits à la clientèle évoluent de 2 550 milliards de FCFA en 2018, soit 26.9% du PIB à 3 717 milliards de FCFA en 2022, soit 31.7% du PIB, ce qui fait une moyenne de 28.5% du PIB sur les cinq ans. Par ailleurs, la répartition sectorielle de ces crédits laisse apparaître une prédominance des crédits de court terme avec en moyenne 30% de ces crédits au commerce et 12% aux activités spéciales des ménages contre 7.1% aux activités de fabrication, c'est-à-dire les activités manufacturières. Les crédits à ces activités de fabrication sont en décroissance passant de 10.9% en 2018 à 4.6% en 2022.

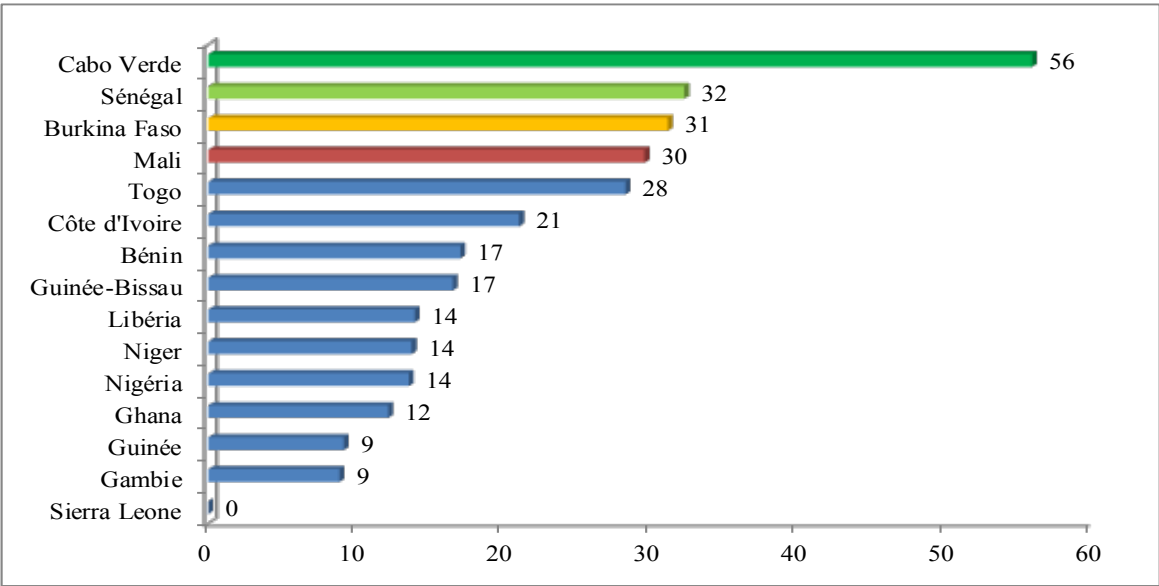
Tableau 116 : Répartition sectorielle des crédits à la clientèle (en %)

	2018	2019	2020	2021	2022
Crédits en milliards FCFA	2 550	2 648	2 797	3 206	3 717
Commerce	24.0%	29.6%	29.9%	37.6%	28.0%
Agriculture, sylviculture, pêche	14.2%	11.4%	8.8%	8.4%	12.2%
Activités spéciales des ménages	17.3%	11.8%	13.3%	6.4%	10.9%
Construction	5.6%	5.5%	6.0%	8.2%	8.6%
Information et communication	4.8%	4.6%	7.0%	4.9%	6.1%
Autres activités de services non classées ailleurs	1.6%	5.3%	8.4%	7.2%	5.1%
Activités extractives	1.9%	1.6%	1.8%	4.8%	4.9%
Activités des organisations extraterritoriales	1.3%	4.9%	1.2%	1.5%	4.8%
Activités de fabrication	10.9%	9.2%	6.8%	4.0%	4.6%
Activités immobilières	3.3%	4.4%	4.6%	4.5%	4.1%
Enseignement	1.5%	2.4%	2.0%	2.9%	3.3%
Transport et entreposage	3.4%	4.0%	2.9%	3.7%	2.4%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0.6%	0.6%	1.1%	0.9%	1.1%
Activités de service de soutien et de bureau	2.0%	0.1%	0.2%	0.6%	1.1%
Production et distribution eau, traitement déchets et dépollution	0.7%	0.4%	1.7%	0.8%	0.8%
Production et distribution électricité	3.2%	1.7%	1.1%	0.7%	0.7%
Hébergement et restauration	3.3%	1.2%	1.6%	1.5%	0.6%
Activités pour la santé humaine	0.5%	0.6%	1.1%	0.5%	0.5%
Activités artistiques, sportives et récréatives	0.0%	0.7%	0.5%	0.9%	0.3%
Crédits en % PIB	26.9%	26.2%	27.8%	29.9%	31.7%

Source : BCEAO

En comparaison avec les autres pays de la CEDEAO, le Mali ne semble pas si mal classé en termes de crédit intérieur fourni au secteur privé. Il vient en 4^{ème} position avec 30% du PIB après le Cap Vert (56%), le Sénégal (32%) et le Burkina (31%). En prenant en compte les marchés d'approvisionnement du Mali, on se rend compte que le Sénégal (plus de 50%) et la Côte d'Ivoire (plus de 10%) sont les principales zones d'approvisionnement du Mali. Par ailleurs les exportations vers les pays de la CEDEAO sont très faibles, en moyenne 10,3% de 2015 à 2020. On peut donc estimer que dans certains autres pays de la CEDEAO, même si le crédit intérieur fourni au secteur privé est plus faible en pourcentage du PIB, sa répartition sectorielle se fait mieux au profit des activités manufacturières qu'au Mali.

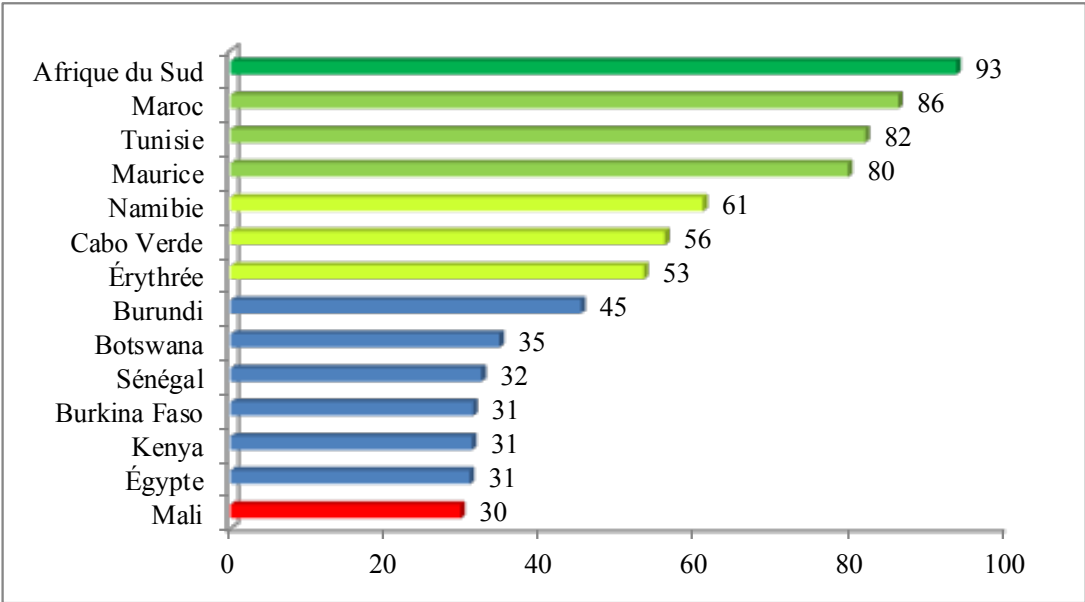
Figure 24 : Crédit intérieur fourni au secteur privé des Etats de la CEDEAO en 2022 (en %PIB)



Source : Données Banque Mondiale

Sur les 54 Etats africains, le Mali est largement distancé. On remarque que les pays africains qui sont le plus cités comme en voie d'émergence sont à plus de 50% du PIB en matière de crédit intérieur fourni au secteur privé avec 93% pour l'Afrique du Sud, 86% pour le Maroc, 82% pour la Tunisie et 80% pour les Île Maurice.

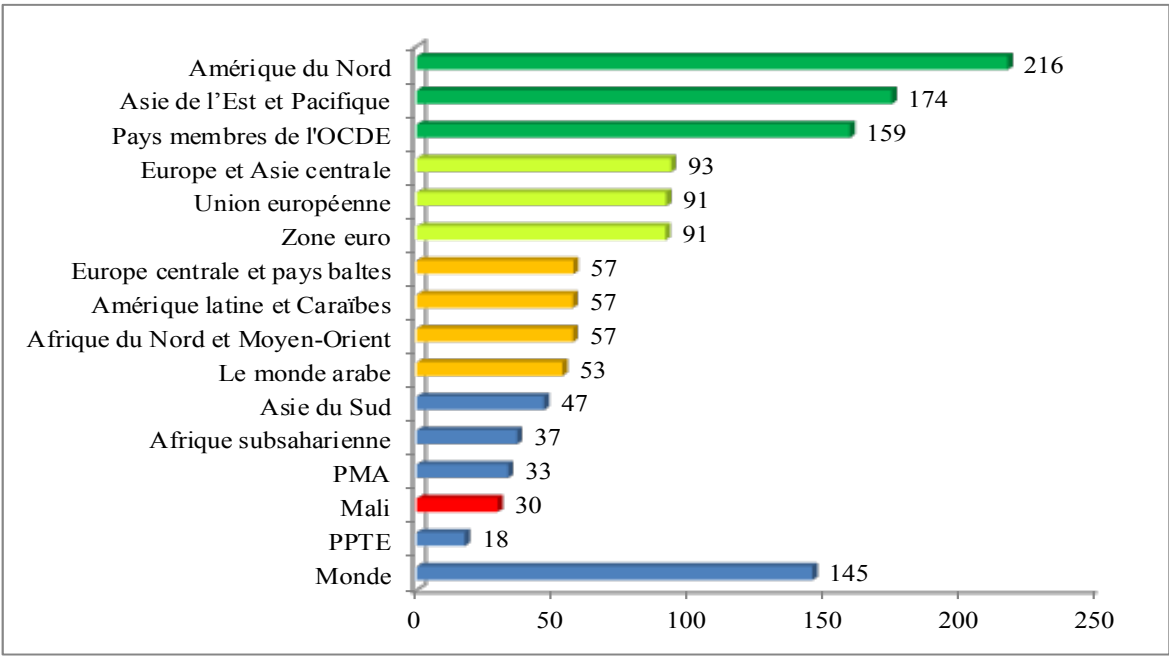
Figure 25 : Crédit intérieur fourni au secteur privé des Etats africains surclassant le Mali (%PIB)



Source : Données Banque Mondiale

La comparaison avec d'autres zones du monde montre clairement que les économies de l'Afrique subsaharienne sont très largement sous-financées, particulièrement par rapport aux pays développés et aux pays émergents, 37% du PIB contre 216% pour l'Amérique du Nord, 174% pour l'Asie de l'Est et Pacifique, 159% pour les pays membres de l'OCDE, etc. Dans ce classement, le Mali fait moins bien que la moyenne des PMA (30% du PIB contre 33%).

Figure 26 : Crédit intérieur fourni au secteur privé de quelques zones du monde en 2022 (en %PIB)



Source : Données Banque Mondiale

Le sous-financement de l'économie est une problématique fondamentale à prendre en charge résolument si l'on veut réaliser régulièrement des forts taux de croissance sur une longue période. A cet effet, les possibilités suivantes pourraient être explorées :

- exploitation des niches fiscales ;
- meilleure orientation des transferts des migrants ;
- création des conditions d'un meilleur accès des entreprises au financement bancaire ;
- mise en place de systèmes de financements longs des investissements, entre autres, création de fonds d'investissement, fonds de garantie, comptes séquestres fondés sur les ressources minières;
- exploitation des nouvelles sources extérieures de financement notamment la Nouvelle Banque de Développement, (NBD) etc.

Le secteur agricole est également confronté à la problématique du sous-financement qui impacte négativement la croissance économique. Il s'agit entre autres, de la faible productivité et compétitivité des filières agricoles (6 millions ha pour 10 millions de tonnes de céréales, 760 000 ha pour 780 000 tonnes de coton, 7000 ha pour 25 000 tonnes de blé) ; le faible taux de transformation nationale (2% de fibre de coton, 58% de graines de coton dont 85% en aliments bétails, 15% en huile et 5% en savonnerie, 9% d'huile oléagineuse transformées à partir des graines de coton, 4 abattoirs modernes et 80% de bétail vendus sur pied, 10% production d'or, etc.) ; l'inexploitation de certaines opportunités (extraction de pétrole, gaz, minerais, énergétiques renouvelables comme l'énergie solaire et éolienne, BTP pour carreaux, peintures, sanitaires, meubles, revêtements de sol, etc., transport et logistique) ; le faible accès des entreprises à des zones industrielles viabilisées et à des coûts compétitifs; le mauvais fonctionnement du système juridique et judiciaire sur les affaires au Mali et sur les mécanismes de financement, ce qui avait motivé la signature en novembre 2017 à Conakry de l'Acte uniforme relatif, engageant les pays à prioriser la médiation comme mode alternatif de gestion des conflits.

Le CNPM (2023) a identifié 10 manifestations de la crise de financement de l'économie malienne, à savoir, les difficultés d'accès et d'éligibilité des entreprises maliennes, surtout les PME-PMI, aux guichets de financement disponibles sur le marché; le coût du crédit anormalement élevé qui hypothèque leur rentabilité et leur compétitivité sur le marché; l'incapacité de la majorité des PME-PMI à respecter les critères de financement des institutions bancaires, surtout les conditions non tarifaires de financement à savoir apports, garanties, etc.; l'inadéquation de l'offre de crédit bancaire (court terme pour l'essentiel) par rapport aux besoins de financement des investissements des PME (long terme, cautions bancaires,

etc.); la non-fiabilité des données financières des entreprises; l'inexpérience et la faible expertise des promoteurs d'entreprises et de projets; la non-adaptabilité des outils d'analyse de risque de plusieurs institutions financières aux conditions et réalités de terrain et des entreprises; l'important portefeuille de crédits malsains au niveau des banques; la gestion des contentieux et des relations avec les partenaires, justice, notaires, experts, etc. et la quasi-absence des entreprises maliennes sur le marché financier régional.

9. Environnement et changement climatique

9.1. Expériences de chocs et crises climatiques au Mali

Depuis 1970, les deux tiers du pays constitués de zones arides et semi-arides dans le Nord subissent une sécheresse chronique. Le pays se caractérise par une grande variabilité spatiale de la température et de la pluviométrie. En temps normal, les températures varient entre plus ou moins 45°C comme maxima et 10°C comme minima relevées au cours de l'année. Quant à la pluviométrie, elle varie de plus de 1000 mm par an au Sud à moins de 200 mm par an dans la zone saharienne du Nord. De plus, elle varie selon les années se traduisant par des années sèches récurrentes à partir des années 1970.

En 30 ans (1980-2010), le pays a connu cinq épisodes majeurs de sécheresse, dont ceux des années 1980 et 2005 qui ont affecté respectivement 1,5 million et 1 million de personnes avec des conséquences économiques importantes. La persistance de la sécheresse a entraîné une forte migration des populations du Nord vers le Sud, mais également la pratique de l'agriculture pluviale dans les bas-fonds et dans les vallées inondables des fleuves et marigots particulièrement pour la riziculture.

Cette situation explique en partie la vulnérabilité du pays aux chocs exogènes (intempéries climatiques, crues, etc.) et l'expose aux risques de catastrophes d'origine naturelle et/ou humaine, sécheresses (induisant et/ou aggravant les crises alimentaires), inondations, invasions acridiennes, épidémies, accidents de circulation, mouvements de populations (Etude sur la vulnérabilité du Mali par la GIZ en 2017). Cette vulnérabilité physique est accentuée par des facteurs socioéconomiques en particulier :

- la faible capacité technique en agriculture, élevage, pêche et artisanat ;
- un niveau élevé de pauvreté ;
- le déficit manifeste de stratégie et d'action volontariste d'aménagement du territoire tant en milieu urbain que rural ;
- une faiblesse des cadres institutionnel et juridique dans le domaine de la prévention des risques de catastrophe.

Premier phénomène à être mis en relief dans un pays comme le Mali, la sécheresse est un aléa cyclique dont les conséquences peuvent se faire ressentir sur de longues périodes, directement sur la population en matière de sécurité alimentaire et de malnutrition, mais aussi plus largement sur l'économie et le développement du pays puisque les récoltes sont moins abondantes. Le Mali a connu plusieurs vagues de sécheresse depuis les années 1970 dont les conséquences se manifestent aujourd'hui sur les paysages (désertification, modification du débit de certains cours d'eau, variation du niveau des nappes phréatiques, etc.), mais aussi et surtout sur les activités humaines (agriculture, élevage, alimentation en eau potable, etc.).

Au total, «au cours du XXème siècle, le Sahel, et par extension le Mali, aura connu plusieurs périodes de sécheresse ou d'excédents pluviométriques ayant persisté pendant cinq années successives, sécheresse de 1910 à 1916 (7 années), excédents de 1950 à 1967 (18 ans), déficits pluviométriques de 1970 à 1974 (5 ans), et enfin nouvelle sécheresse de 1976 à 1993 (18 ans), la plus longue et la plus intense du siècle» (M. L. Sabrie & Y. L'Hôte).

Deux années humides (1994 et 1999) ont amené certains scientifiques à penser que nous arrivions à la fin d'un cycle de sécheresse. Néanmoins, les signes sont encore trop tenus pour émettre de quelconques

conclusions à ce niveau. De plus, la catastrophe de 2011-2012 et certaines études sur la répartition temporelle et spatiale des pluies laissent à penser que nous entrons dans une nouvelle période bien différente des autres cycles humides que la région a connus pendant ce siècle. En effet, même s'il semble que les cumuls montrent des années moins sèches qu'entre 1970 et 1994, les périodes pluvieuses sont plus courtes dans le temps. En conséquence, on assiste à plus de problèmes d'inondations tout en gardant de longues périodes sèches qui affectent les récoltes. Il reste néanmoins qu'il est très difficile d'arriver à des conclusions sur les changements climatiques en ne considérant que quelques décennies. Les cycles climatiques peuvent parfois prendre plusieurs centaines d'années. Il est donc déterminant de continuer à observer l'évolution et les variations du climat pour mieux en comprendre les perspectives à long terme.

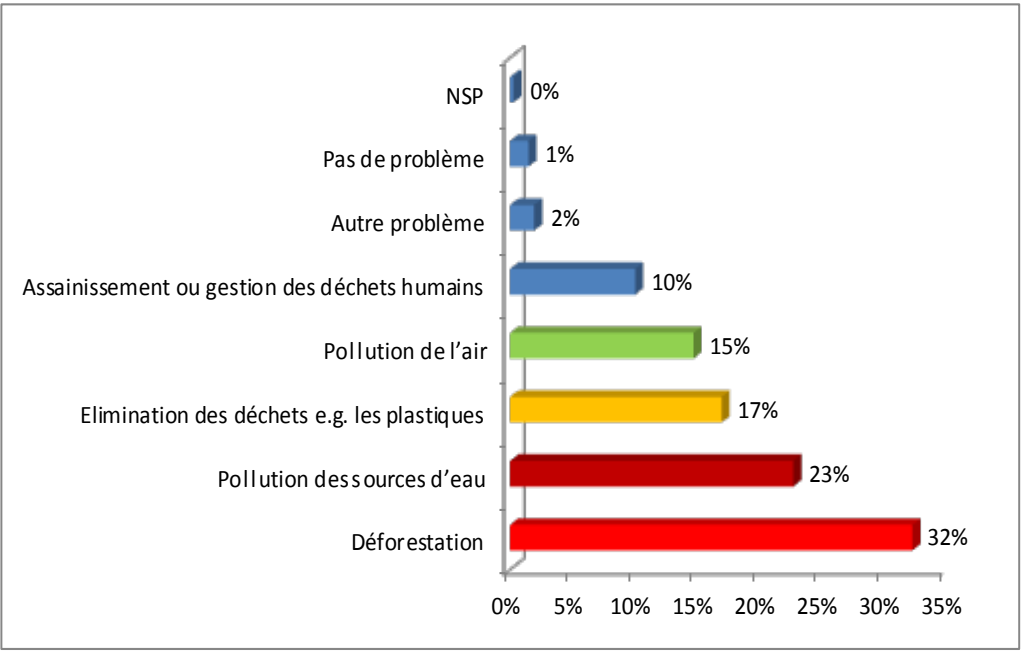
Autre extrême climatique, les inondations affectent elles aussi très régulièrement certains territoires maliens. Il s'agit dans la plupart des cas d'inondations de bassin versant dont les causes sont à rechercher dans l'occupation des servitudes des cours d'eau, le débordement des fleuves, accentué parfois par les pluies locales abondantes. A ce titre, ACTED, DGPC et UNICEF ont publié une étude très intéressante sur la cartographie des zones inondables du Mali en s'appuyant sur l'observation et le traitement des données en lien avec les catastrophes de ce type ayant eu lieu ces dix dernières années. On observe deux grands bassins versants, (i) au Sud, celui du fleuve Sénégal avec des inondations affectant les territoires situés dans la région de Kayes, et (ii) au sud et au centre, celui du fleuve Niger qui touche d'ailleurs la capitale Bamako située sur les rives de ce dernier. Les cartes élaborées pour cette étude montrent clairement une dispersion des zones exposées tant dans la région de Kayes que pour Ségou, Mopti ou encore Tombouctou et Gao.

En ce qui concerne les variabilités et changements climatiques et leurs impacts sur les inondations, on ne peut pour le moment que reprendre les observations précédemment soulignées à savoir, des pluies plus intenses sur de plus courtes périodes qui occasionnent des problèmes dans les zones exposées. Toutefois, il ne faut pas oublier que le principal facteur de modification de ce type d'aléa reste local, manque de système d'assainissement et de traitement des eaux, déforestation et artificialisation des sols qui facilitent l'écoulement des eaux, installation dans des zones à risques, etc. S'il demeure certain que les changements climatiques semblent avoir un impact négatif en accentuant les épisodes pluvieux, une meilleure planification du développement des territoires permettrait déjà de circonscrire un certain nombre de problèmes.

Les criquets pèlerins constituent des ravageurs majeurs pour les pays dits de la ligne de front dont le Mali fait partie avec la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Leur capacité de migration sur des centaines voire des milliers de kilomètres en font un problème international aux répercussions économiques, sociales et environnementales majeures. En période d'invasion, on peut observer des densités de l'ordre de 50 millions d'individus par km². Les dégâts peuvent être dès lors considérables sur les cultures et les zones de pâturage. On estime qu'un demi-million de criquets ailés consomme environ deux tonnes de végétation par jour. Dès les années 1980, s'est développée une grande réflexion sur l'impact des invasions acridiennes sur la sécurité alimentaire. Mais, il faudra attendre les années 2000 et surtout l'invasion de 2004-2005 (65 000 km² de champs détruits dans le Sahel) pour que se mette en place les structures nationales que sont les Centres Nationaux de Lutte Antiacridienne (CNLA) dans les pays de la ligne de front. Ces institutions, soutenues par la FAO, et en lien permanent les unes avec les autres à travers la Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO) et le programme EMPRES (Emergency Preparedness System), ont jusqu'aujourd'hui réussi à éviter de nouvelles grosses catastrophes à ce niveau dans ces pays. Il est à noter qu'au Mali, contrairement aux autres pays, la structure en charge de ces questions porte le nom de Centre National de Lutte Contre le Criquet Pèlerin (CNLCP).

Au Mali, pour les populations, les plus importants problèmes environnementaux sont : la déforestation, pour 32% de la population adulte, la pollution des sources d'eau, 23%, les déchets comme les plastiques, 17% et la pollution de l'air, 15%. A ceux-ci s'ajoutent la problématique des déchets humains et d'autres problèmes environnementaux divers. Autant de problèmes auxquels le Gouvernement devrait s'attaquer pour un cadre de vie assaini.

Figure 27 : Plus important problème environnemental dans la communauté (en %)



Source : Afrobarometer.org

La déforestation est pointée du doigt particulièrement en milieu rural et dans les régions de Sikasso et de celles du nord (Tombouctou, Gao et Kidal). Le milieu urbain et particulièrement Bamako met en avant et devant la déforestation, les déchets plastiques, la pollution des sources d'eau et les déchets humains.

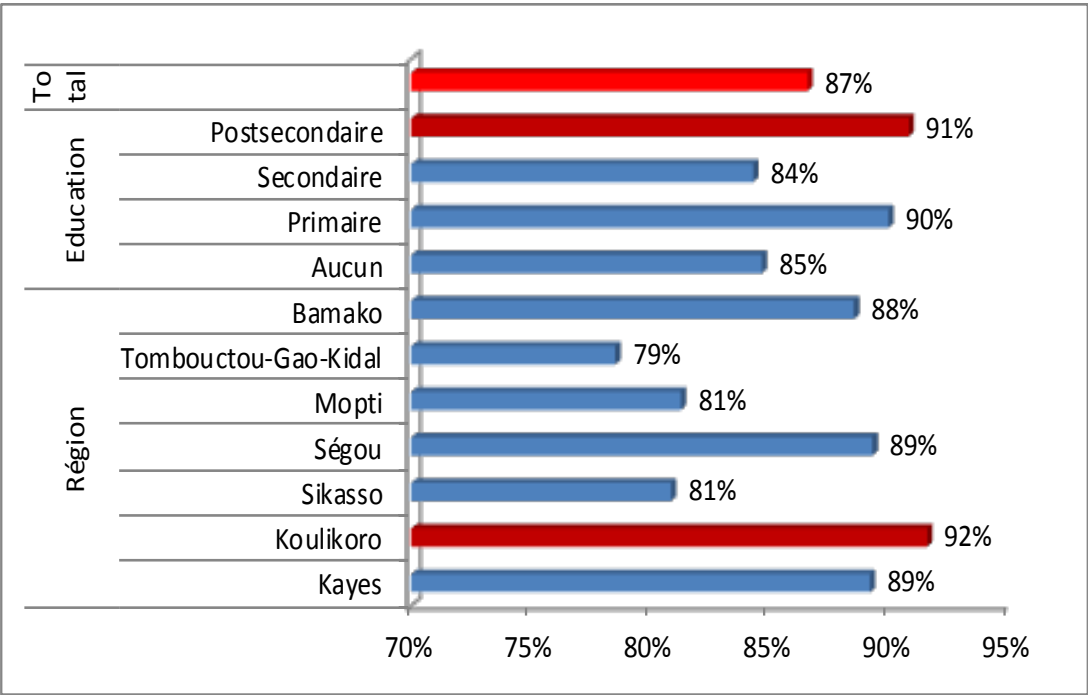
Tableau 117 : Plus important problème environnemental dans la communauté (%)

		Déforestation	Pollution des sources d'eau	Déchets plastiques	Pollution de l'air	Déchets humains	Autre problème	Pas de problème	NSP
Région	Kayes	31%	14%	9%	32%	6%	7%	2%	0%
	Koulikoro	33%	18%	23%	11%	10%	2%	2%	0%
	Sikasso	42%	16%	18%	6%	15%	0%	2%	1%
	Ségou	32%	39%	11%	15%	2%	1%	0%	0%
	Mopti	30%	25%	11%	23%	5%	0%	4%	1%
	Tombouctou -Gao-Kidal	44%	34%	6%	10%	6%	1%	0%	0%
	Bamako	16%	23%	29%	10%	22%	1%	0%	0%
Milieu	Urbain	15%	25%	28%	11%	20%	1%	0%	0%
	Rural	38%	22%	13%	16%	7%	2%	2%	0%
Total		32%	23%	17%	15%	10%	2%	1%	0%

Source : Afrobarometer.org

Il faut ajouter que les sachets plastiques sont considérés comme une source majeure de pollution, particulièrement dans les régions de Koulikoro, Kayes et Ségou ainsi qu'aux yeux des personnes de niveau postsecondaire d'éducation qui en prennent le plus conscience.

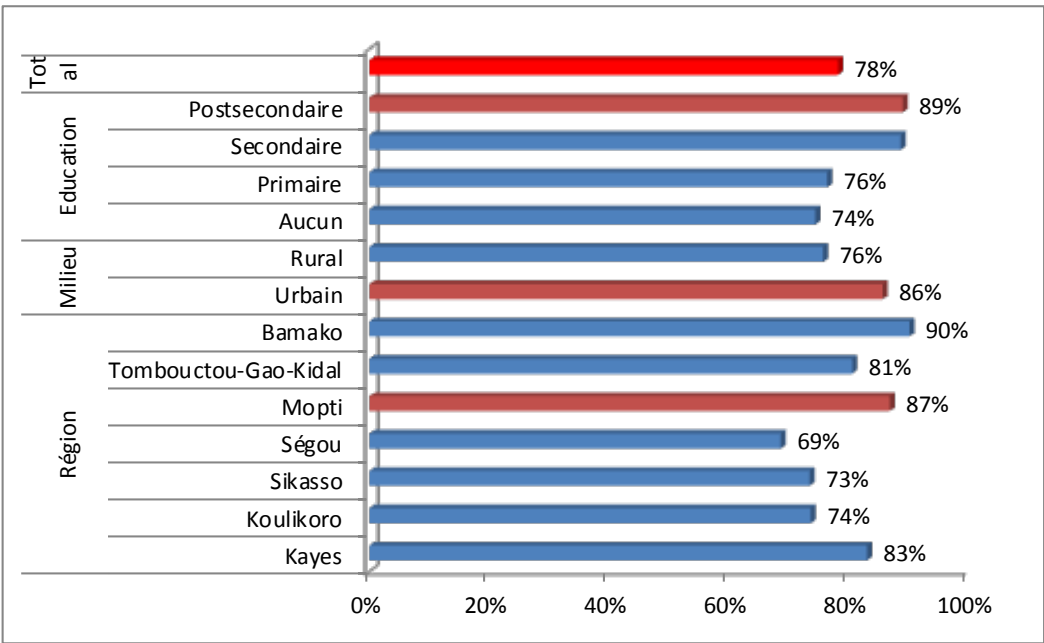
Figure 28 : Les sachets plastiques, une source majeure de pollution (en a%)



Source : Afrobarometer.org

Il en est de même de la gravité de la pollution, pour l'ensemble de la population, avec un accent particulier dans les régions de Mopti et Kayes et plus encore dans le district de Bamako. C'est beaucoup plus une préoccupation urbaine que rurale avec une plus grande sensibilité pour les personnes de niveau secondaire ou plus d'éducation.

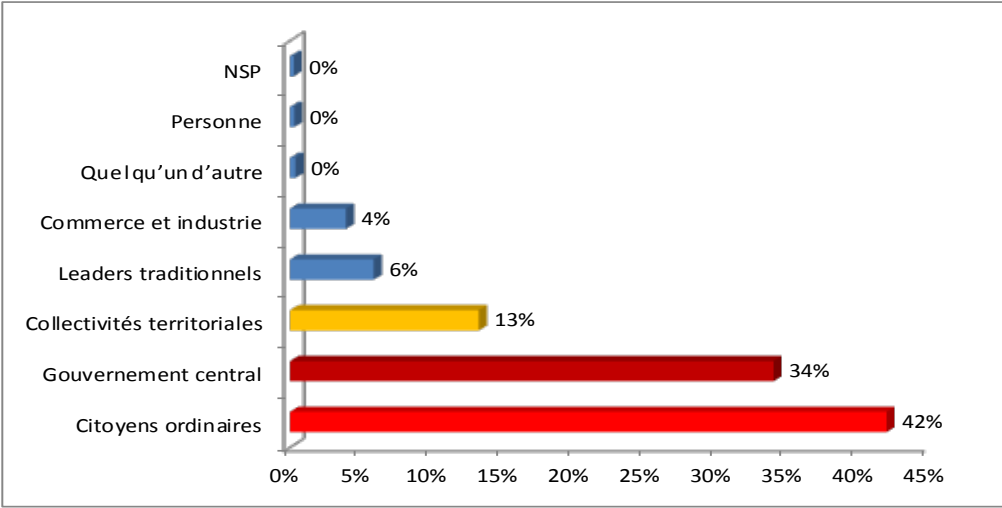
Figure 29 : La pollution est un grave problème dans la communauté (en %)



Source : Afrobarometer.org

Face à la pollution, les citoyens ordinaires sont censés jouer le premier rôle dans sa réduction, à 8 points de pourcentage de plus que le Gouvernement, et bien loin derrière sont responsables les Collectivités Territoriales, les leaders traditionnels ou encore l'industrie et le commerce.

Figure 30 : Premier responsable de la réduction de la pollution (en %)



Source : Afrobarometer.org

S'agissant du changement climatique, il faut commencer par dire que près de 3 maliens sur 5 (59%) en ont entendu parler. Avoir entendu parler de changement climatique augmente avec le niveau d'éducation (de 56% pour les analphabètes à 80% pour les personnes de niveau post-secondaire d'éducation), tout comme le long des âges et inversement au niveau de pauvreté (49% des pauvres extrêmes à 76% des non pauvres). Par région, le phénomène de changement climatique est davantage connu dans les régions peuplées de Sikasso (78%) et de Koulikoro (61%), à l'inverse de la région sahélienne de Kayes (44%) et de la région centrale de Mopti, intermédiaire entre le Sahara et le Sahel, 45%. En conséquence, les urbains en ont davantage entendu parler que les ruraux, 8 points de pourcentage d'écart.

Tableau 118 : Avoir entendu parler de changement climatique (en %)

		Oui	Non	NSP
Région	Kayes	44%	55%	2%
	Koulikoro	61%	37%	1%
	Sikasso	78%	22%	0%
	Ségou	55%	45%	0%
	Mopti	45%	55%	0%
	Tombouctou-Gao-Kidal	50%	50%	0%
	Bamako	65%	35%	0%
Milieu	Urbain	65%	35%	0%
	Rural	57%	42%	1%
Sexe	Homme	67%	32%	0%
	Femme	49%	50%	1%
Age	18-25 ans	50%	49%	1%
	26-35 ans	56%	43%	1%
	36-45 ans	58%	42%	0%
	46-55 ans	65%	35%	0%
	plus de 55 ans	68%	32%	0%
Education	Aucun	56%	44%	0%
	Primaire	57%	42%	1%
	Secondaire	59%	40%	1%
	Postsecondaire	80%	20%	0%
Pauvreté vécue	Pas de pauvreté	76%	24%	0%
	Faible pauvreté	68%	31%	1%
	Pauvreté modéré	53%	46%	0%
	Pauvreté élevée	49%	51%	1%
Total		59%	40%	1%

Source : Afrobarometer.org

Aux yeux de l'écrasante majorité des maliens (62%), la sécheresse s'est considérablement aggravée au cours des 10 dernières années. Seulement une minorité des maliens (29%) estime que la sécheresse est plutôt moins grave aujourd'hui qu'il y a 10 ans et une plus faible minorité (8%) que l'évolution est la même. La gravité des sécheresses est davantage perçue par les régions les plus touchées comme Kayes (73%), les régions du nord (Tombouctou, Gao et Kidal) pour 68%. Elle est également plus perçue en milieu rural qu'en milieu urbain, 10 points de pourcentage d'écart. Tout comme elle diminue au fur et à mesure qu'augmente le niveau d'éducation des sondés, de 66% les «aucun niveau» à 60% le niveau primaire et autour de 55% les niveaux secondaire et postsecondaire.

Tableau 119 : Evolution de la gravité des sécheresses ces 10 dernières années

		Plus graves	Moins graves	Identiques	NSP
Région	Kayes	73%	24%	3%	0%
	Koulikoro	56%	31%	10%	2%
	Sikasso	66%	31%	3%	0%
	Ségou	57%	38%	5%	0%
	Mopti	61%	24%	11%	4%
	Tombouctou-Gao-Kidal	68%	18%	14%	0%
	Bamako	56%	25%	16%	3%
Milieu	Urbain	55%	32%	12%	2%
	Rural	65%	28%	7%	1%
Education	Aucun	66%	27%	6%	1%
	Primaire	60%	32%	8%	0%
	Secondaire	55%	29%	11%	5%
	Postsecondaire	57%	29%	13%	1%
Total		62%	29%	8%	1%

Source : Afrobarometer.org

A l'inverse des sécheresses, les inondations sont majoritairement perçues comme étant moins graves au cours des 10 dernières années (50%) avec seulement 37% des maliens qui estiment au contraire qu'elles sont devenues plus graves. Cette majorité est induite globalement par 3 régions du pays, Kayes, Koulikoro et Ségou. Elle l'est également du fait des ruraux (56%) et du fait des personnes de niveau d'éducation au plus primaire. La perception de gravité accrue des inondations au cours des 10 dernières années est enregistrée dans les régions du centre et du nord ainsi qu'à Bamako et aussi en milieu urbain. Elle est en outre davantage exprimée par les personnes de niveau postsecondaire.

Tableau 120 : Evolution de la gravité des inondations ces 10 dernières années

		Plus grave	Moins graves	Identique	NSP
Région	Kayes	27%	72%	2%	0%
	Koulikoro	24%	61%	14%	1%
	Sikasso	31%	49%	20%	0%
	Ségou	38%	57%	5%	0%
	Mopti	53%	32%	10%	4%
	Tombouctou-Gao-Kidal	52%	26%	22%	0%
	Bamako	59%	26%	15%	0%
Milieu	Urbain	53%	31%	17%	0%
	Rural	32%	56%	11%	1%
Education	Aucun	35%	52%	12%	1%
	Primaire	32%	56%	11%	0%
	Secondaire	40%	44%	15%	1%
	Postsecondaire	60%	29%	11%	0%
Total		37%	50%	12%	1%

Source : Afrobarometer.org

Face au problème de changement climatique, le Gouvernement n'en ferait ni bien ni mal aux yeux des citoyens, 45% de part et d'autre. Il en fait plutôt mal aux yeux des personnes souffrant de pauvreté élevée (57%), des urbains (51%) et surtout des régions de Mopti, Tombouctou Gao, Kidal et Bamako (de 51% à 76%). A l'inverse, les non pauvres ou les faiblement pauvres estiment qu'il en fait plutôt bien, particulièrement dans les régions de Kayes, Koulikoro et de Ségou.

Tableau 121 : Performances du Gouvernement face au problème des changements climatiques

		Bien	Mal	NSP
Région	Kayes	61%	26%	13%
	Koulikoro	52%	34%	14%
	Sikasso	40%	48%	12%
	Ségou	56%	43%	1%
	Mopti	25%	63%	12%
	Tombouctou-Gao-Kidal	18%	76%	6%
	Bamako	37%	51%	12%
Milieu	Urbain	39%	51%	10%
	Rural	47%	43%	11%
Sexe	Homme	47%	44%	9%
	Femme	42%	46%	13%
Pauvreté vécue	Pas de pauvreté	63%	32%	5%
	Faible pauvreté	53%	34%	12%
	Pauvreté modéré	40%	48%	12%
	Pauvreté élevée	33%	57%	9%
Total		45%	45%	11%

Source : Afrobarometer.org

9.2. Cadre politique et juridique de prise en charge du changement climatique

Le débat sur l'environnement et le changement climatique est au centre des préoccupations internationales et nationales depuis la publication des rapports de recherches du GIEC et la réunion de la Convention climat des Nations Unies à Copenhague en décembre 2009 (COP 15). Ainsi, au niveau international, les Nations-Unies dans le cadre des Conventions sur le développement durable et le changement climatique ont mis en place un certain nombre de dispositifs pour atténuer les effets sur l'environnement et lutter contre le changement climatique. Avec l'Accord de Paris, la communauté internationale s'est engagée à limiter de 2°C le réchauffement climatique par rapport aux niveaux préindustriels, d'ici la fin du siècle (Banque mondiale, 2017).

Les effets marquants du changement climatique vont de la sécheresse à l'élévation du niveau des océans en passant par les inondations et les catastrophes naturelles. Ces effets toucheraient principalement les pays en développement dont le Mali qui ont une faible capacité d'adaptation et de résilience. Pour la Banque Mondiale (2017), le changement climatique accroît les incertitudes et menace la lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi, il est urgent d'apporter des réponses rapides pour atténuer la vulnérabilité en donnant un accès aux services essentiels aux plus pauvres mais aussi à renforcer la résilience. Certains auteurs prédisent le basculement de plus de 100 millions de personnes dans la pauvreté d'ici 2030 si des mesures idoines ne sont pas prises.

Le Mali a signé et ratifié, suite à l'adoption de la Déclaration de Rio et de l'Agenda 21, trois conventions majeures, à savoir la Convention Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Il a par la suite signé et ratifié le Protocole de Kyoto et a ratifié l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto ainsi que l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal le 31 mars 2017, en qualité de premier pays des Nations-Unies à la ratification.

Afin d'honorer ses engagements internationaux, le Gouvernement du Mali a élaboré plusieurs documents de politiques, stratégies et programmes environnementaux. Ainsi, il a adopté déjà en 1998 sa Politique Nationale de Protection de l'Environnement et son Plan National d'Action Environnementale (PNAE) et des programmes d'actions national, régional et local. Il a élaboré son Programme National d'Adaptation (PANA) aux effets néfastes des changements climatiques en juillet 2007, puis préparé la première Communication nationale en 2000 puis la deuxième Communication en 2011 avant d'élaborer la Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC) en 2011, assortie de la Stratégie Nationale Changement Climatique (SNCC) et d'un Plan d'action national climat en 2014 et finalement la troisième communication nationale en 2017. Un plan d'investissement et une feuille de route pour la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Mali ont également été élaborés en 2018. Par rapport à la première CDN, le Mali a revu ses ambitions à la hausse et en a rajouté le secteur déchet en 2021.

Parallèlement à ces textes, le Gouvernement du Mali a adopté le Décret n°06-258/P-RM du 22 juin 2006 fixant les conditions d'exécution de l'Audit d'Environnement (AE) et le Décret n°08-346/P-RM du 26 juin 2008, modifié, relatif à l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES). Cependant, ces outils d'évaluation environnementale ont révélé un certain nombre d'insuffisances notamment en ce qui concerne l'opérationnalisation de l'Evaluation environnementale stratégique et l'intégration des enjeux liés aux changements climatiques en termes de mesures d'atténuation, d'adaptation et de résilience. C'est pour cela qu'en 2018, pour la prise en compte des questions émergentes particulièrement le changement climatique, ce texte a été relu pour l'adapter au contexte actuel.

En effet, les différents outils de gouvernance et de contrôle de l'environnement (Etude d'impact environnemental et social, Evaluation environnementale stratégique, Audit d'Environnement, Notice, etc.) doivent permettre aux décideurs d'anticiper les conséquences environnementales et climatiques sur la production et la productivité, d'améliorer la performance économique, sociale, culturelle et environnementale des politiques, plans, programmes et projets tant du secteur public que privé dans l'optique d'un développement durable.

Le Mali élabore depuis 2003 un Rapport national sur l'état de l'environnement dont la dernière édition de 2020 couvre les années 2018, 2019 et 2020. Entre autres enjeux cruciaux, le rapport met en exergue les problématiques environnementales liées à la dynamique démographique, à l'exercice des activités génératrices de croissance économique telles que l'agriculture, l'élevage, la pêche, la production énergétique, l'industrie, les mines et les transports. Les enjeux environnementaux majeurs concernant l'agriculture sont relatifs au système de production, à la fertilisation des sols par les engrais chimiques, à l'utilisation incontrôlée des pesticides. Sur le plan énergétique, la consommation de la biomasse qui représente l'essentiel de la consommation énergétique, avec comme corollaire la pression sur les ressources forestières, a enregistré une hausse de 142.3% passant de 1745 à 4228 ktep. Selon les données du RGUE 2022, les entreprises ont produit des déchets (solides, liquides, gazeux, autres déchets) et des nuisances sonores au cours de la période de recensement. Au total, 52% d'entre elles ont affirmé avoir produit des déchets en 2019, Plus de 9 entreprises sur 10 (95%) produisent des déchets solides contre seulement 5% de déchets liquides et 15% de nuisances sonores. La répartition sectorielle montre une forte prédominance non seulement des industries mais aussi des sociétés de services pour respectivement 95% et 58%.

Les entreprises ont produit en moyenne 62 kg de déchets solides et 495 m³ de déchets liquides par mois avec des médianes respectivement de 10 kg et de 20 m³ par mois. La production totale est estimée à 8 418 tonnes de déchets solides et 3 547 249 m³ de déchets liquides par mois. La production moyenne de déchets indique une certaine inégalité dans la distribution des déchets totaux. Elle varie de 2 kg/mois à 50 kg/mois pour les déchets solides et de 1 m³ à 300 m³/mois pour les déchets liquides. La production moyenne de déchets dans le décile le plus élevé vaut 25 fois et 300 fois la production des 10% les plus bas (déchets solides et liquides).

S'agissant des transports, l'état du parc routier demeure le principal défi environnemental avec des véhicules de plus de 16 ans représentant 58% en 2015 et 59% en 2016. Le fonctionnement de ce parc repose essentiellement sur les hydrocarbures et contribue ainsi à la pollution de l'air et à l'augmentation des émissions de gaz à effets de serre même s'il n'existe pas actuellement de données nationales officielles.

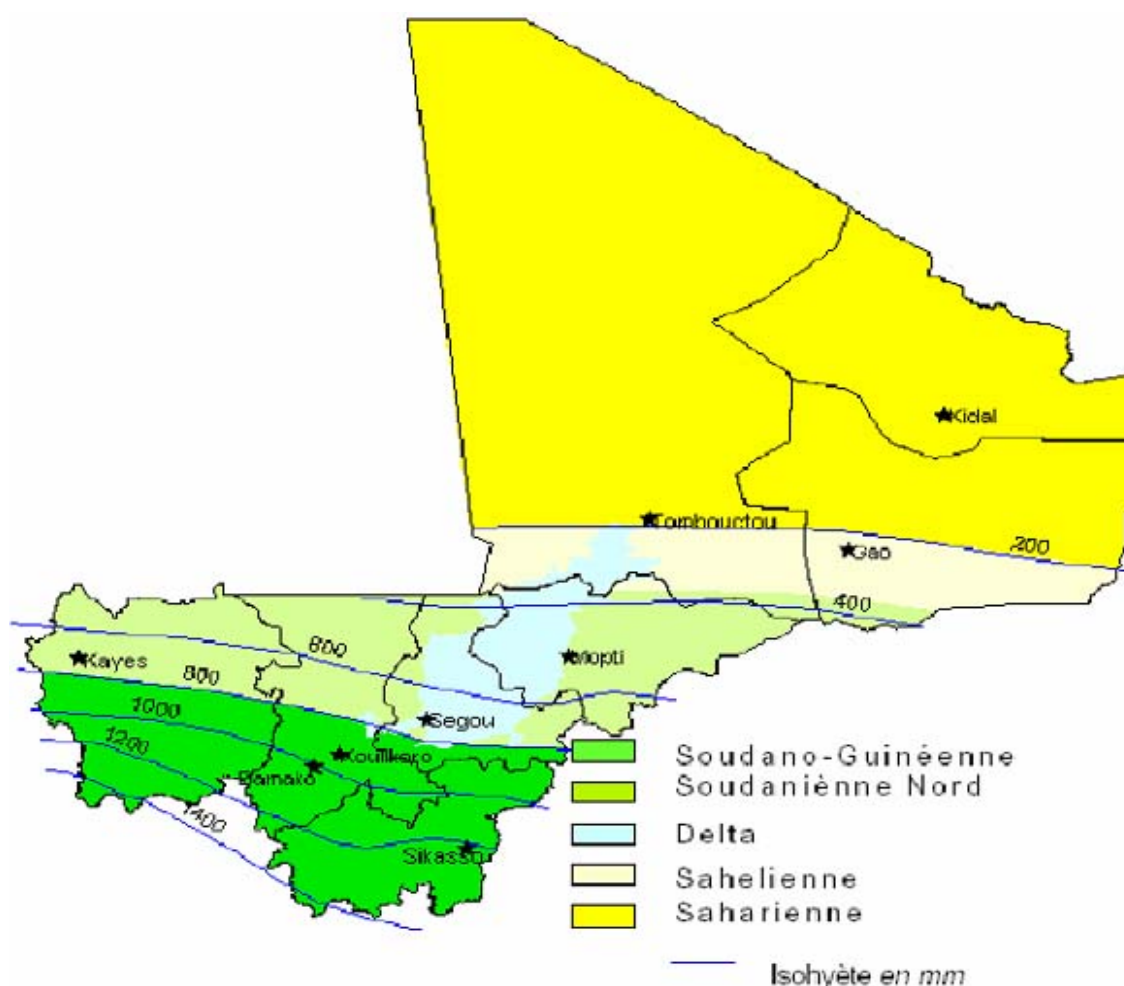
Sur le plan sanitaire, des études montrent que les effets des émissions des gaz carbonique causent plus de 2 millions de décès prématurés par an (Banque Mondiale, 2007) et causeraient des dommages directs de l'ordre de 4 milliards de dollars par an d'ici 2030. La problématique de l'environnement est observable à travers une dégradation continue du cadre de vie et des conditions des populations aussi bien urbaines que rurales. La détérioration de l'environnement est le résultat d'un ensemble de phénomènes complexes qui sont d'abord d'ordre climatique (sécheresse, variabilité de la pluviométrie ayant fragilisé l'écosystème), ensuite anthropique (forte pression démographique, systèmes de production extensifs et inadaptés, feux de brousse, etc.) et finalement relève des conditions de vie précaires des populations et l'absence d'implication des populations dans la protection de l'environnement.

9.3. Une pluviométrie variable et graduellement dégressive du sud au nord

Le climat du Mali est marqué par une alternance entre une saison sèche caractérisée par des vents secs venant du Sahara (l'harmattan, vent chaud et sec soufflant du nord-est au sud-ouest) dont la durée varie de 6 à 9 mois du sud au nord et une saison pluvieuse de 4 à 3 mois avec des vents humides venant du Golfe de Guinée (la mousson, vent humide qui souffle du Sud-ouest au nord-est). Le Mali connaît plus exactement 4 zones climatiques, en allant du nord vers le sud, à savoir le climat :

- saharien au nord avec une pluviométrie annuelle inférieure à 200 mm ;
- sahélien au centre avec une pluviométrie annuelle comprise entre 200 mm et 600 mm ;
- soudanien avec une pluviométrie annuelle comprise entre 600 mm et 1000 mm ;
- soudano-guinéen au sud avec une pluviométrie supérieure à 1000 mm.

Figure 31 : Zones climatiques et pluviométrie du Mali

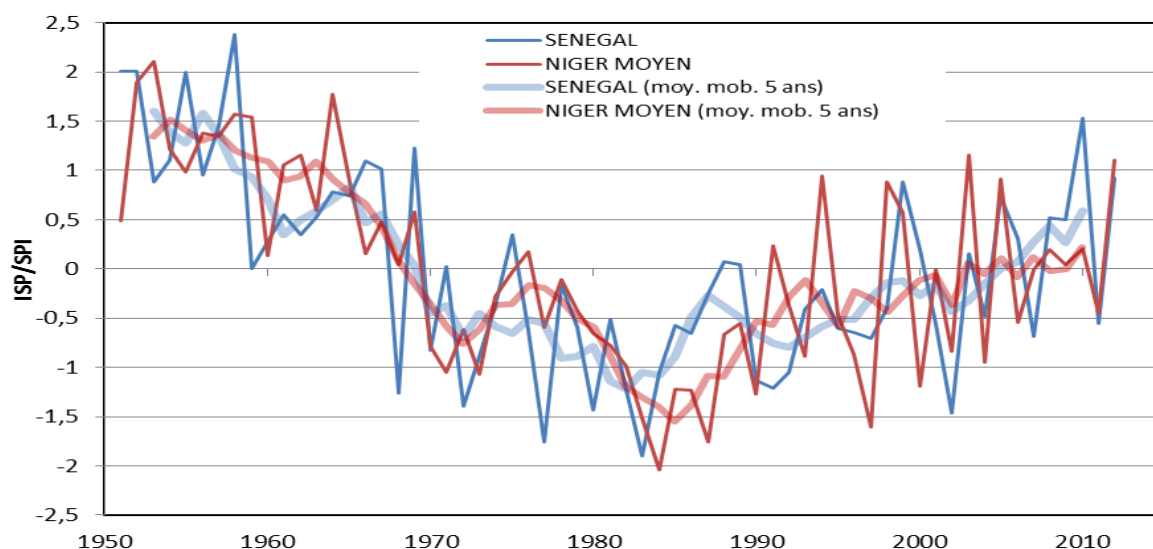


Source : Direction nationale de l'hydraulique (2016)

De type intertropical continental, le régime pluviométrique se caractérise par une décroissance régulière des précipitations et de la durée de la saison pluvieuse du sud vers le nord (de moins de 1 200 mm à moins de 200 mm), une distribution irrégulière des précipitations dans l'espace doublée d'une forte variabilité. En effet, les moyennes pluviométriques ont baissé de 20% entre les périodes 1951-1970 et 1971-2000 (Agence nationale de météorologie, 2017). L'on observe également une augmentation des températures moyennes annuelles du sud-ouest vers le nord-est de 26°C à 29°C avec un maximum variant entre 34 et 37°C et une minimale entre 21 et 23°C. Les températures maximales de l'année dépassent parfois les 45°C et les températures minimales sont en-dessous de 10°C (Agence Nationale de Météorologie, 2017).

En l'absence de données longues sur la pluviométrie au Mali, l'on s'est focalisé sur l'évolution de l'indice pluviométrique et de sa moyenne mobile sur 5 ans pour la Sénégambie et le bassin du Niger moyen entre 1950 et 2013. Pour ces deux zones, la tendance générale de la pluviométrie est à la baisse entre 1950 et 2013, soit 63 ans d'observation. Le suivi permet de sérier l'évolution de la pluviométrie en 3 grandes périodes à savoir la période 1950-1967, période marquée par une bonne pluviométrie avec un indice pluviométrique positif, même si l'on observe des variations annuelles relativement fortes, ensuite la période 1968-1999 marquée par une faible pluviométrie avec un indice de pluviométrie négatif pour la plupart et la période 2000-2013 où l'on observe une certaine reprise de la pluie mais avec de fortes variations. Cette dernière période semble la plus instable puisque les années de bonne pluie succèdent aux années de faible pluie avec des variations quasiment annuelles.

Figure 32 : Evolution de l'indice pluviométrique au Mali



Source : Decroix et al. (2015)

Les acteurs locaux et les intervenants dans le domaine agricole des pays au Sahel expliquent les mauvais rendements ou la mauvaise situation économique, ou encore la déforestation ou la dégradation de l'environnement comme la conséquence de la baisse de la pluviométrie dans cette zone (Decroix et al, 2015). Cette persistance de la baisse de la pluviométrie aurait donc des conséquences sur le niveau des ressources en eau au Sahel, le niveau de la faune et de la flore et certainement d'autres variables dépendant du climat.

De plus, des augmentations de températures sont observées du sud-ouest vers le nord-est avec des maximales relevées au cours de l'année pouvant atteindre ou dépasser les 45°C tandis que les minimales sont rarement en dessous de 10°C (MEA, 2010) avec des persistance de larges épisodes de sécheresses à partir des années 1970 entraînant des déficits pluviométriques assez importants durant certaines années qui impactent négativement les ressources naturelles. C'est ainsi que dans le cadre d'une série d'étude, la CEDEAO (2009) a relevé un réchauffement plus rapide des températures en Afrique de l'Ouest en général et dans le Sahel en particulier avec des augmentations de 0,2°C à 0,8°C depuis la fin des années 1970.

Malgré l'existence de plusieurs études et simulations, le Sahel reste problématique pour les climatologues, ce qui explique le haut niveau d'incertitude dans les prévisions d'impacts du changement climatique. Ainsi,

les études donnent deux résultats diamétralement opposés. Si pour certains auteurs, le Sahel sera plus vert, pour d'autres, il sera plus aride. De toute façon, les auteurs sont tous d'accord sur l'extrême variabilité saisonnière et décennale des précipitations. Pour les climatologues, la variabilité des précipitations s'explique plus par une interaction de divers phénomènes complexes interconnectés, aucun facteur isolé ne pouvant expliquer ce phénomène.

Scenario des changements climatiques du Mali à l'horizon 2100

Afin d'apprécier l'évolution future des paramètres de température et pluie, il a été procédé par Mali-Météo à une modélisation des anomalies de température à l'échelle du pays (par rapport à la moyenne 1850-2010 et avec All modèle de CMIP5 mean, scenario rcp2.6 et les données Cordex), et à des analyses de la pluviométrie (données Cordex de 1981-2010). Les résultats de cet exercice ont débouché sur les principales conclusions suivantes :

- les diverses analyses présagent un réchauffement continu jusqu'à l'horizon 2100 ;
- les projections de la pluie sont moins précises, mais la variabilité est plus nette.

La méthodologie utilisée pour ces scénarios exploite les outils MAGICC et SCENGEN du GIEC. Les résultats obtenus sont les valeurs escomptées sur l'ensemble du pays des paramètres climatiques aux horizons temporels compris entre 2015 et 2100 pour la pluviométrie et la température. Pour toutes les localités du Mali, le scénario climatique le plus plausible prévoit une diminution de la pluviométrie avec des taux de pertes par rapport à la normale allant de 1 à 22%.

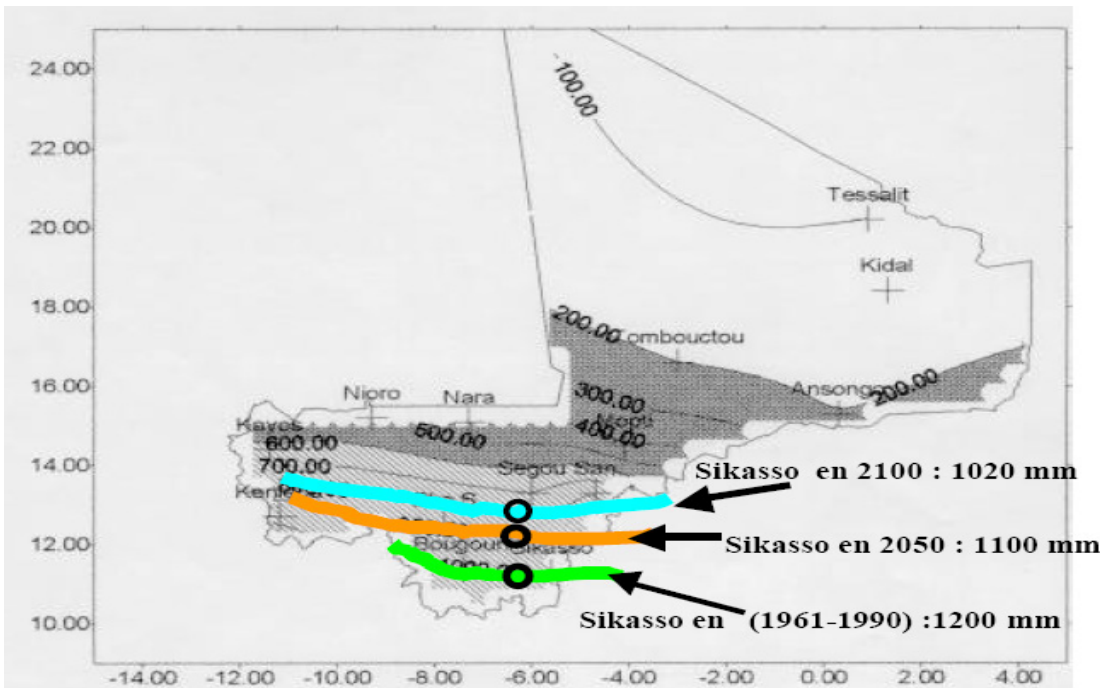
Tableau 122 : Diminution de la pluviométrie

Année	2020	2025	2030	2050	2100
Perte en %	1 à 5	2 à 6	5 à 8	5 à 10	22

Source : Mali météo

Les résultats de cette étude ont montré que pour toutes les localités, on assisterait à une diminution de la pluviométrie qui se traduirait par un déplacement des isohyètes vers le sud.

Figure 33 : Diminution de la pluviométrie et déplacement des Isohyètes Sikasso 1960-2100



Source : Direction nationale de l'hydraulique

Les températures seraient par contre en hausse dans toutes les localités du Mali avec un taux moyen de 0.5 à 3°C.

Tableau 123 : Hausse des températures

Année	2020	2025	2030	2050	2100
Augmentation température	0,5°C	1°C	1,5°C	1,7°C	3°C

Source : Mali météo

Selon l'analyse des évènements extrêmes durant la période très humide du mois de juillet au Mali, la température maximale qui était de 30,5°C pour la période 1961-1990 serait pour le même mois de (i) 32,5°C en 2050 et l'occurrence des températures supérieures à cette valeur serait de 40% et (ii) 34,5°C en 2100 avec une occurrence des températures supérieures à cette valeur de 36%. L'analyse effectuée a montré une augmentation de cette probabilité entre 2025 et 2100.

Dans le cas d'une diminution de 20% de la pluviométrie (comme le prévoit le scénario plausible construit à partir des années 2075), on obtiendra une pluviométrie semblable à celle de la période sèche dans les mêmes zones climatiques.

Des situations de sécheresse seraient constatées sur la première moitié de l'hivernage (mois de mai, juin et juillet) à partir de l'horizon 2025 sur toutes les stations du pays pour une sensibilité climatique moyenne. Les mêmes situations pourraient s'installer dès l'horizon 2020 si la réaction du climat aux perturbations devenait plus rapide. Suite à ces déficits pluviométriques, les sources d'approvisionnement naturelles en eau des communautés constituées par les eaux de surface et les eaux souterraines superficielles seront affaiblies dans une certaine proportion.

Risques climatiques et inondations observés au Mali

Les différentes études réalisées sur les changements climatiques au Mali montrent que les principaux défis climatiques auxquels le pays est exposé sont, entre autres, les sécheresses, les inondations, les vents forts, les fortes variations de température et les pollutions atmosphériques.

Persistance de la sécheresse

Deux tiers (2/3) du territoire du Mali sont constitués de zones désertiques (arides et semi-arides) dans le nord, subissant une sécheresse chronique depuis 1970. En 30 ans (1980-2010), le Mali a connu cinq (5) épisodes majeurs de sécheresse dont ceux des années 1980 et 2005.

Intensification des épisodes d'inondations

Le Mali a subi 15 inondations en moins de quarante ans (1980-2014). Les principales zones à risques d'inondations se trouvent dans le Delta intérieur du fleuve Niger (64 000 km²) qui est un écosystème particulier lié à l'hydrographie, s'étalant en bande le long du fleuve. Outre Bamako la capitale, les régions de Tombouctou, Gao, Mopti, Ségou, Kayes, Koulikoro et Sikasso figurent parmi les plus exposées (PANA, 2007).

Diminution de la pluviosité couplée à une forte variabilité interannuelle et intra-saisonnière des précipitations

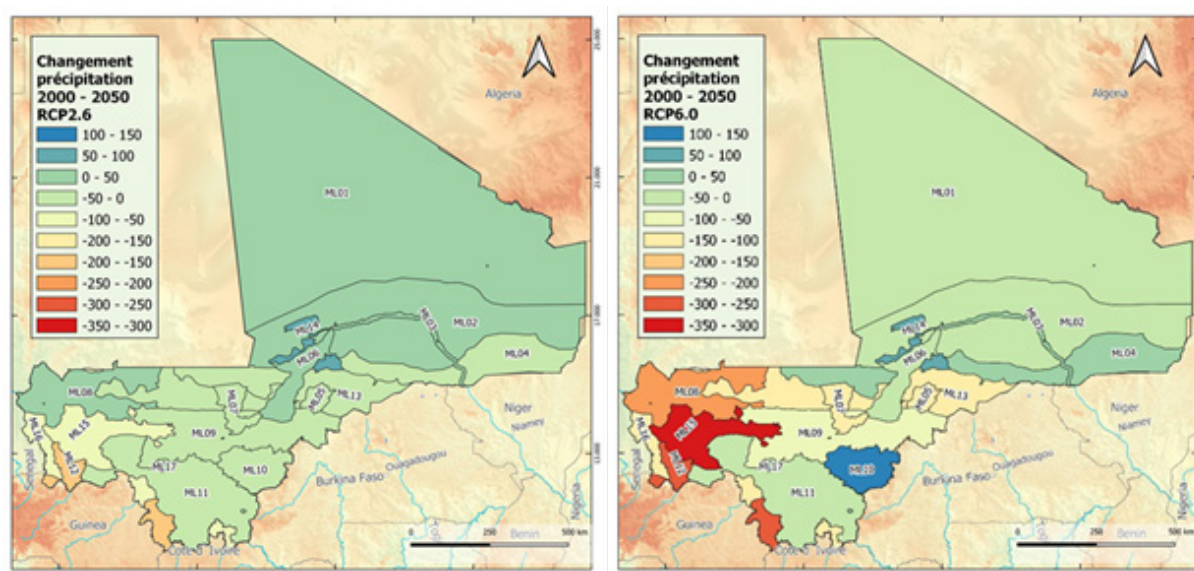
Le régime pluviométrique au Mali est très affecté par la variabilité et les changements climatiques. Au cours des 70 dernières années (1941-2010), la pluviosité a diminué dans tout le pays par rapport à la période de référence de 1941 à 1970. Même si, en certains endroits tels que Bamako, Bougouni, Kayes, Mopti, Nioro et Ségou, la pluviosité a légèrement augmenté au cours des 30 dernières années (1981-2010 comparativement à 1971-2000), elle demeure plus faible depuis 1970. Le déficit d'ensemble varie entre 10 et 28% à l'exception de Tessalit qui a connu de récentes inondations en 2012 et 2013.

En plus, les isohyètes ont migré du nord au sud entre la période de référence de 1951-1970 et la période 1971-2000. Il faut noter que l'isohyète 1 200 mm n'existe plus au Mali.

L'étude des risques climatiques menée a analysé les données disponibles depuis 1951 au niveau des stations météorologiques du pays sur la pluviosité et la température. Les résultats ont montré une variabilité interannuelle entre les périodes 1951-1970 et 1971-2000. Il existe également une grande variabilité intra-saisonnière de la pluviosité à l'intérieur de chacune des quatre zones climatiques.

Toutes ces variations indiquent clairement une réduction de la pluviosité moyenne annuelle et une alternance persistante entre les années sèches et les années humides au niveau de toutes les stations, rendant difficile la gestion des risques climatiques. Néanmoins, pour les trois régions concernées, à savoir, Kayes, Koulikoro et Sikasso, sur les dix dernières années, il y a une tendance à la hausse de la pluviosité à Kayes et Koulikoro au nord, et une tendance à la baisse à Sikasso au sud.

Figure 34 : Changements des précipitations moyennes (mm) 2000 - 2050



Source : Direction nationale de l'hydraulique

Augmentation de la température moyenne

Le Mali est également caractérisé par une grande variabilité spatiale de la température et de la pluviosité. En temps normal, la température augmente du sud-ouest au nord-est avec des maximales relevées au cours de l'année pouvant atteindre ou dépasser les 45°C tandis que les minimales sont rarement en dessous de 10°C. Depuis la fin des années 1970, l'évolution du climat au Mali s'est traduite également par un réchauffement rapide avec des augmentations de températures allant de 0,2°C à 0,8°C (CEDEAO, 2009).

Impacts socioéconomiques des changements climatiques au Mali

La majorité des activités socioéconomiques est d'ores et déjà entachée des impacts observés des changements climatiques. Il est à prévoir que ces impacts soient exacerbés dans le futur et constitueront ainsi des facteurs limitatifs pour le développement des régions cibles très sensibles aux variations de la pluviosité, où la plupart des ménages tirent 70% de leurs revenus des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des forêts. Ils sont par conséquent les plus vulnérables aux effets des changements climatiques.

Les effets de la variabilité et des changements climatiques, tels que l'incertitude de la pluviosité, la hausse des températures, les longues périodes de sécheresse et la succession des inondations aux sécheresses ont rendu l'activité agricole de plus en plus précaire. Les tendances à la baisse des précipitations, la variabilité pluviométrique, et la hausse des températures conduiront à une forte évaporation-transpiration qui pourrait aggraver les pénuries d'eau dans les régions et réduire l'utilisation de l'eau dans les systèmes de production. La diminution de l'accès à l'eau pourrait vraisemblablement accroître la compétition pour l'eau avec des risques de conflits. La plupart des lacs autrefois pérennes en période humide sont devenus

intermittents ou temporaires à cause de la sécheresse. Ce changement est une perturbation majeure pour les populations rurales. Par exemple dans le Gourma, au cours des années 1980, seule la mare de Banzéna demeurait pérenne. Tous les autres plans d'eau se sont asséchés deux mois seulement après l'hivernage. Aussi, on note une réduction significative de plus de 30% du niveau d'eau des fleuves, surtout pour le fleuve Niger à Koulikoro.

Les effets socioéconomiques de la perte de ces mares sont désastreux et leur réduction a amplement contribué à réduire la qualité de vie pour beaucoup de gens. Les femmes et les enfants, par exemple, doivent fréquemment marcher une journée entière pour chercher de l'eau potable. À l'avenir, les distances à parcourir à la recherche de l'eau vont probablement augmenter au fur et à mesure que les effets des changements climatiques continueront de se manifester. Le temps requis pour chercher de l'eau par ces groupes vulnérables a aussi un impact économique négatif dans la mesure où ces chercheurs d'eau ne peuvent pas contribuer à la productivité agricole. La possibilité de cultures de contre-saison pourrait être compromise.

L'élevage constitue un moyen d'existence important pour nombre de personnes particulièrement, dans les régions du nord. Cette activité pourrait être affectée par les changements dans les régimes pluviométriques et l'augmentation des températures avec la diminution possible des fourrages et l'assèchement des mares. Les conséquences socioéconomiques des impacts des changements climatiques sur le secteur de l'élevage sont les suivantes, (i) la forte augmentation des prix du cheptel et de la viande suite à la réduction de l'offre en raison de la mortalité animale causée par la sécheresse, (ii) les changements dans les activités de subsistance pour un grand nombre de nomades vers des activités sédentaires, (iii) une réduction des recettes fiscales sur les animaux en pâturage et (iv) les changements dans la composition des troupeaux avec le remplacement progressif des bovins par des petits ruminants et des camelins et des possibilités d'aggravation des conflits.

En ce qui concerne les événements extrêmes, en 30 ans (1981-2010), les catastrophes naturelles incluant la sécheresse, les inondations et les épidémies (paludisme, maladies hydriques) ont affecté près de trois (3) millions de personnes et tué près de 3 300 personnes au Mali. Les plus importants épisodes de sécheresse en 1980-1981 et 2005 ont affecté respectivement 1,5 million et 1 million de personnes avec des conséquences économiques importantes. Les sécheresses ont engendré une dégradation de l'environnement et des ressources naturelles comme le tarissement des points d'eau, l'abaissement du niveau de la nappe phréatique, la perturbation de la biodiversité, la baisse de la productivité et de la production. La persistance de la sécheresse a également entraîné une forte migration des populations du nord vers le sud du pays, mais aussi la pratique de l'agriculture pluviale dans les bas-fonds et dans les vallées inondables des fleuves et des marigots, particulièrement pour la riziculture (PANA, 2007). La sécheresse a également des impacts sur l'environnement avec une avancée du désert au rythme de 15 km par an, ce qui a un impact négatif sur les ressources naturelles à partir desquelles au moins 70% des populations les plus vulnérables tirent leurs moyens de subsistance.

En 2003, les inondations ont provoqué près de 20 décès, la destruction de 6 052 habitations, 12 000 ha de champs ont été inondés et des routes et des ponts ont été détruits (Sanogo, 2007). Si en 2003, les inondations ont affecté près de 10 000 personnes, en 2007 elles ont affecté près de 88 000 personnes (OFDA/CRED). En 2010, il y a eu près de 111 décès, 12 000 habitations détruites, 20 000 ha de champs inondés et la destruction de routes et de ponts dans le pays. Le 28 août 2013, les inondations ont occasionné 56 décès avec beaucoup de dégâts matériels à Bamako. Les conséquences sanitaires des inondations sont souvent importantes. Elles se traduisent par une augmentation du risque épidémique de choléra, de méningite, de paludisme et des maladies hydriques et autres maladies climato-sensibles.

Les inondations sont généralement dues au débordement et aux crues des fleuves et cours d'eau mais aussi à la défaillance des systèmes de drainage. Elles font suite en général à de fortes précipitations et sont souvent liées, à la base, à une défaillance de l'aménagement du territoire et de la maîtrise de l'occupation du sol, avec une occupation non maîtrisée des bas-fonds inondables, des lits et des bassins des fleuves et des cours d'eaux et de leurs affluents. Les problèmes de dégradation de l'environnement et des sols avec des érosions et des ensablements faisant suite à la déforestation et aux feux de brousse constituent des facteurs de risques sous-jacents majeurs. Des pertes importantes en terres arables de l'ordre de 6,5 tonnes/ha/an, variant de 1 tonne au nord à plus de 10 tonnes au sud ont été observées.

La sécheresse, la température et le vent sont également des facteurs climatiques favorables au développement du criquet pèlerin. Si l'invasion concerne tout le territoire, le développement des criquets concerne des zones spécifiques appelées «aires grégaires» qui sont les lieux de régénération et les espaces vitaux habituels du criquet pèlerin, à savoir principalement, l'Adrar des Iforas (région de Kidal), Timetrine (frontière avec l'Algérie), le Tamesna à la frontière avec le Niger (Actu Criquet – Site web du Ministère chargé de l'agriculture), Tombouctou nord-est et la Vallée de Tilemsi. L'invasion de 2004 a compromis les objectifs de production agricole de 30,2 % par rapport aux prévisions et occasionné pour le pays une dépense budgétaire supplémentaire de 7 milliards de FCFA (MEA, 2010a) ou environ 16 millions USD (Dia, 2009).

Les changements climatiques vont causer d'importantes pertes dans la production agricole avec une réduction des rendements de coton estimée à 1 500 tonnes en 2005 et probablement jusqu'à 3 500 tonnes d'ici à 2025 (PANA, 2007). De même, la production de mil et de sorgho a baissé de 1 500 tonnes en 2005 et pourrait diminuer davantage de 2 524 tonnes en 2025. Selon les conclusions de divers modèles climatiques, les tendances climatiques pour de futurs scénarios – sans une planification et une gestion améliorée, surtout de meilleurs plans de gestion de l'eau et des ressources naturelles – vont avoir un impact négatif sur les systèmes de moyens d'existence des communautés, notamment l'agriculture, la pêche, l'élevage et la foresterie qui ont un impact direct sur la sécurité alimentaire et la pauvreté des ménages. Cela réduirait la disponibilité de la nourriture et créerait une situation alimentaire plus précaire chez les ménages les plus pauvres.

Engagement du Mali dans la mise œuvre des Contributions déterminées au niveau national (CDN)

Conscient que la réponse aux effets néfastes des changements climatiques doit être collective, le Mali a adhéré à la dynamique de la communauté internationale en la matière, en signant et en ratifiant la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) respectivement le 22 septembre 1992 et le 28 septembre 1994. Depuis lors, plusieurs jalons politiques, législatifs et institutionnels ont été posés. Il s'agit, entre autres, de :

- ▶ la signature du protocole de Kyoto le 27 janvier 1999 et sa ratification le 28 mars 2002 ;
- ▶ l'élaboration du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) aux effets néfastes du changement climatique en 2007 ;
- ▶ l'élaboration d'une politique et d'une stratégie nationales en matière de changement climatique, assorties d'un plan d'action pour le climat ;
- ▶ la création du Fonds climatique du Mali ;
- ▶ la soumission de trois communications nationales à la CCNUCC (2000, 2012, 2018) ;
- ▶ la ratification de l'Accord de Paris le 23 septembre 2016.
- ▶ la finalisation du premier rapport biennuel du pays (FBUR) en 2021.

Pour montrer ses engagements, le Mali a été parmi les premiers pays à ratifier l'Accord de Paris le 23 septembre 2016. Après l'entrée en vigueur dudit Accord, le Mali s'est engagé à respecter son engagement en mettant en œuvre sa Contribution Déterminée au Niveau National (CDN) de deuxième génération adoptée en août 2021 à une réduction moyenne de 40% d'émissions de gaz à effets de serre (émissions et séquestrations comprises) à l'horizon 2030 en comparaison au scénario de base. Cet objectif est réparti sur quatre secteurs, une réduction de 25% dans l'agriculture, de 31% dans le secteur de l'énergie, de 39% dans la foresterie et le changement d'utilisation des terres et de 31% dans les déchets. En matière d'adaptation, la vision du Mali est de faire de l'économie verte et résiliente aux changements climatiques une priorité. Les orientations de la CDN en matière d'adaptation comprennent :

- ▶ la poursuite de grands programmes qui portent notamment sur la foresterie, l'agriculture intelligente et les énergies renouvelables ;
- ▶ des projets relevant du domaine de la forêt et des écosystèmes (gestion de l'ensablement des cours d'eau, reboisement, plantation de milliers d'hectares d'arbres fruitiers) ;
- ▶ des programmes relevant du REDD+, également efficaces au titre de l'atténuation (développement de la filière gomme arabique et des produits forestiers non ligneux) ;
- ▶ le développement de la recherche sur l'adaptation aux changements climatiques ;

- ▶ la mobilisation des Collectivités Territoriales, des communautés vulnérables et des groupes de femmes pour améliorer leur résilience aux changements climatiques ;
- ▶ une série de projets sectoriels dans les domaines de l’agriculture, des déchets, de la météorologie, de la société civile et du renforcement des capacités.

Le scénario d’atténuation est favorable à la mise œuvre de l’article 6 de l’Accord de Paris et implique des actions ambitieuses favorables au développement du pays et à l’amélioration des systèmes de production notamment l’accélération de la prise en compte des énergies renouvelables dans le mix énergétique, l’amélioration des performances des processus de production agricole, la réduction de la déforestation et le reboisement intensif.

L’objectif des **Contributions Déterminées au Niveau National (CDN)** est la croissance verte, en s’engageant avec le secteur privé pour mobiliser les ressources, l’innovation et le savoir-faire. Au-delà des investissements dans des infrastructures à faible émission de carbone et résilientes au changement climatique, des investissements seront nécessaires dans des modèles commerciaux verts et inclusifs et dans des produits et services qui luttent contre la dégradation du capital naturel, notamment par la promotion de chaînes d’approvisionnement vertes, des innovations dans les technologies propres et plus d’efficacité des ressources et des alliances productives.

9.4. Une déforestation en constante progression

La forêt joue un rôle important dans la vie socioéconomique et culturelle des populations maliennes. En effet, elle procure aux citoyens des biens et services pour près de 93% des besoins énergétiques. Ces dernières années, l’on a constaté des modifications des formations naturelles (forêts) dues essentiellement à l’aridité du climat, aux sécheresses successives et surtout aux activités anthropiques. Selon la DNEF, plus de 100 000 ha de forêts disparaissent chaque année. Les seuls prélèvements pour le bois de chauffe et le charbon de bois (qui constituent la principale source de l’énergie domestique) sont estimés globalement à 5 millions de tonnes par an, ce qui correspond à l’exploitation de 400 000 ha et devraient atteindre ou dépasser 7 millions de tonnes dans les années 2000 (Stratégie énergie domestique). Le potentiel de régénération est quant à lui estimé à 7 millions de tonnes par an.

Les données récoltées auprès de la DNEF sur la consommation de bois de chauffe donnent une moyenne de 894 769 stères par an entre 2019 et 2021 au Mali. De façon générale, l’on observe une diminution entre 2019 et 2020 puis une augmentation en 2021 de la consommation de bois de chauffe entre 2020 et 2021, en passant de 259 779 stères à 281 524 stères, soit une progression de 21 745. Ces chiffres semblent sous-estimés si l’on sait que les cas de fraudes sont légion dans ce secteur.

Tableau 124 : Evolution de la consommation bois-énergie (stères)

Régions	2020	2021	2022
Kayes	34 524	60393	52 047
Koulikoro	105 760	104 718	77 421
Sikasso	90 186	85 352	
Ségou	27 005	27 770	21 162
Mopti	2 304	3 180	1 670
Tombouctou	0	111	180
Gao	0	0	0
Kidal	0	0	0
District	0	0	0
Ménaka	0	0	0
Taoudéni	0	0	0
San	0	0	659
Kita	0	0	15 898
Koutiala	0	0	920
Nioro	0	0	512
Bougouni	0	0	26 860

Dioïla	0	0	7 614
Total	259 778	281 524	263 311

Source : Rapports annuels DNEF : 2019 ; 2020 et 2021

Le bois de chauffe exploité dans la région de Koulikoro représente 29% de la production totale en 2022, suivie par les régions de Sikasso (23%) et de Kayes (20%). Il est constaté une baisse de la production sur l'ensemble des régions comparativement à 2021 excepté les nouvelles régions (San, Bougouni, Kita, Koutiala, Nioro et Dioïla). Par contre les régions du nord et le district de Bamako n'ont enregistré aucune production depuis 2020. La tendance actuelle montre une augmentation des superficies défrichées et concomitamment une diminution des superficies. Ce besoin croissant de défrichement des forêts est dû pour l'essentiel aux exigences des populations en terres de cultures et en énergie domestique. La Direction Nationale des Eaux et Forêts estime à 33,3% l'accroissement moyen annuel des superficies défrichées autorisées par ses services entre 2019 et 2021. Ce taux relativement faible de la demande en espace et terres cache des disparités régionales fortes surtout dans les régions de Kayes, Sikasso et Koulikoro. Ainsi, à Kayes, les superficies défrichées augmentent annuellement de 53,8% contre 11,7% à Koulikoro et 29,2% à Sikasso. A l'inverse, la région de Mopti apparaît comme la région qui ne défriche pas de forêt. Cela est dû certainement à la faiblesse du massif forestier mais aussi à la primauté des activités de pêche et d'élevage au détriment de l'agriculture.

Tableau 125 : Evolution de la superficie défrichée par région (en ha)

	2019	2020	2021
Kayes	738	197	1764
Koulikoro	138	59	385
Sikasso	662	149	958
Ségou	239	131	170
Mopti	2	0	4
Tombouctou	0	0	0
Gao	0	0	0
Kidal	0	0	0
Ménaka	0	0	0
Taoudenni	0	0	0
Bamako	0	0	0
Total	1 779	536	3281

Source : Rapports annuels DNEF : 2019 ; 2020 et 2021

De plus, il faut noter que la sécheresse endémique des pays sahéliens et les changements climatiques aussi en sont pour beaucoup dans la dégradation forestière. Les campagnes de reboisement entre 2019 à 2022 ont porté sur 71 188 ha pour une production de 44 679 755 plants. Néanmoins, les programmes actuels de plantation sont importants (61 000 ha/an) et pourraient diminuer l'impact de la déforestation de façon significative. Ainsi, on pourrait considérer que la perte nette de surface forestière puisse être réduite aux efforts de plantation (FAO, 2014).

Tableau 126 : Évolution des superficies reboisées par région (en milliers d'ha)

	2019	2020	2021
Kayes	1139,58	1510,2	1 969
Koulikoro	1607,31	2749,27	1 317
Sikasso	14915,5	8854,48	5469,16
Ségou	3615,75	5838,6	2 749,47
Mopti	2998	1602	1 217
Tombouctou	418	559	281,2
Gao	380	525	412,22
Kidal	48,17	64	38,1
Taoudenni	98,38	88	116

Ménaka	110,23	30	66,28
District Bamako	81,7	52	24,1
Total	25 412,62	21 872 ,55	23 903,1

Source : Rapports annuels DNEF : 2019 ; 2020 et 2021

9.5. Une situation d'assainissement préoccupante

En matière d'assainissement, on peut apprécier l'évolution de quelques réalisations entre 2012 et 2016 au Mali. De façon générale, des latrines ont été réalisées dans les écoles et autres lieux publics pour un total de 3 437 et 1 238 respectivement. Les plus fortes réalisations ont été observées en 2012 pour les écoles (1 114 unités) et en 2015 pour les autres lieux publics (572 unités). Il faut noter que près de 2000 ouvrages d'assainissement ont été réalisés auprès des points d'eau pendant la même période.

En matière de réduction durable de l'insalubrité du milieu de vie des populations par des changements de comportement, 6 070 villages ont acquis le statut Fin de la Défecation à l'Air Libre (FDAL) entre 2012 et 2016. Des dépôts de transit et des décharges finales ont également été construits qui se chiffrent à 48 pour le premier et seulement 4 pour le second type. Sur l'ensemble du territoire, seulement 15 stations d'épuration des eaux usées existent et sont fonctionnelles et celles-ci ont été réalisées entre 2014 et 2016.

Tableau 127 : Evolution de quelques indicateurs d'assainissement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Ecoles avec latrines	1 114	396	470	810	647	195	ND	182	753	273	4 840
Latrines publiques	51	185	223	572	207	523	445	270	575	2 994	5 600
Ouvrage d'assainissement /points d'eau	486	185	270	604	364	484	803	586	596	338	3 913
Villages ayant atteint le statut FDAL	716	246	803	1 971	2334	662	281	154	260	250	7 396
Nouveaux dépôts de transit réalisés	14	0	11	16	7	2	5	5	15	15	85
Nouvelle décharge finale réalisée	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	4
Nouveaux mini-égouts réalisés	1 800	548	16 870	0	6000	2 786	1 000	0	0	14 096	42 100
Stations d'épuration des eaux usées	0	0	5	5	5	8	8	8	8	8	8

Source : Annuaire statistiques (SEEUDE)

Toujours en matière d'assainissement, l'on note non seulement une insuffisance d'infrastructures mais aussi une quasi-absence de filière d'évacuation et de traitement des déchets, que ce soit en milieu urbain ou rural. En effet, les déchets solides sont entassés dans des dépôts anarchiques surtout à Bamako où il n'existe que très peu de dépôts de transit autorisés. La majorité des ordures pré-collectées par les Groupements d'intérêt économique ou les ménages finissent dans des dépôts anarchiques, dans les caniveaux à ciel ouvert ou les cours d'eau. En milieu rural, elles s'entassent aux abords des concessions dans des terrains vagues avant d'être répandues sur les champs à l'approche de l'hivernage. Il n'existe pour le moment qu'un seul Centre d'enfouissement technique fonctionnel au Mali (dans la ville de Sikasso), un Centre d'enfouissement technique pour Bamako est en début de réalisation (MEA, 2015). De plus, les eaux usées domestiques sont déversées pour la plupart dans les rues ou encore dans les caniveaux et dans les cours d'eau sans traitement préalable. Finalement, le fleuve Niger constitue le déversoir privilégié des riverains.

Des analyses effectuées en 2017 sur les eaux des fleuves Niger et Sénégal et leurs affluents, on retient (i) une forte coloration du fleuve Niger à son point d'entrée au Mali et ses affluents (Bagoé, Baoulé, Banifing, Baní et Kodadiarra), (ii) des traces de fer, de manganèse, de zinc observées dans toutes les eaux, (iii) l'oxygène dissout dans le Bagoé et le Sankarani est à un niveau très faible, à cause certainement des activités minières et (iv) la présence de quelques pathogènes (*Escherichia coli*) dans les échantillons prélevés en amont et en aval des grandes villes comme Kayes. Cependant, le rapport indique que les eaux de surface du Mali sont de qualité physicochimique satisfaisante et ne menacent pas la vie aquatique. Elles peuvent être utilisées non seulement dans l'agriculture et l'élevage, mais aussi pour la boisson, sous réserve d'un traitement adéquat. Toutefois, les traces de cyanure et la présence de phosphate observées par endroits sont à surveiller de près surtout dans les zones minières. Par ailleurs, le Programme national de sauvegarde du fleuve Niger en cours de mise en œuvre vise à maintenir le fleuve dans ses fonctions

économiques, environnementales, sociales et de mobilité avec en outre la poursuite de l'aménagement des berges ainsi que l'enlèvement des plantes envahissantes.

Au regard de tout ce qui précède, il apparaît nécessaire de procéder à la relecture des principaux textes relatifs à l'environnement notamment l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), l'Audit environnemental, l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES). Cette relecture des textes permettra de préserver les ressources et les opportunités environnementales, d'assurer une meilleure protection de l'environnement et de contribuer à l'intégration des changements climatiques notamment l'atténuation et l'adaptation dans l'élaboration et l'adoption des politiques, des plans et des programmes en vue de promouvoir le développement durable.

Le Gouvernement performerait plutôt bien en matière de fourniture de services d'eau et d'assainissement selon 59% des maliens. Pour 2 maliens sur 5, il le ferait plutôt mal. Les bonnes performances du gouvernement en la matière sont relevées dans toutes les régions, à l'exception notable des celles de Sikasso, Mopti et surtout toutes les 3 régions du nord, Tombouctou, Gao et Kidal, qui le notent toutes majoritairement «mal». Les personnes vivant avec une pauvreté élevée notent également mal les performances du Gouvernement à fournir des services d'eau et d'assainissement.

Tableau 128 : Performances du Gouvernement dans la fourniture de services d'eau & assainissement

		Bien	Mal	NSP
Région	Kayes	67%	31%	2%
	Koulikoro	79%	19%	1%
	Sikasso	48%	51%	0%
	Ségou	51%	49%	0%
	Mopti	44%	56%	0%
	Tombouctou-Gao-Kidal	38%	62%	0%
	Bamako	62%	37%	1%
Sexe	Homme	63%	36%	0%
	Femme	54%	45%	1%
Pauvreté vécue	Pas de pauvreté	71%	29%	0%
	Faible pauvreté	70%	29%	1%
	Pauvreté modéré	55%	44%	1%
	Pauvreté élevée	45%	55%	0%
Total		59%	40%	1%

Source : CPS SEEUDE

10. Problématiques de développement du Mali

Les recommandations des ANR, les différentes enquêtes de perceptions des priorités de développement et l'analyse structurelle permettent d'identifier les grandes problématiques de développement du Mali.

10.1. La gouvernance au coeur de la refondation

La tenue des ANR visait à diagnostiquer et faire des propositions pour améliorer le système malien de gouvernance afin de consolider la pratique démocratique, cultiver l'engagement citoyen, et former les jeunes Maliens pour faire d'eux des citoyens responsables, conscients de leur place dans le concert des nations dans un monde globalisé.

Par ailleurs, l'un des principaux résultats de l'analyse structurelle est d'avoir mis en lumière le rôle moteur et structurant de la gouvernance pour le Mali. Ce résultat est une constante structurelle dans la mesure où il est également apparu lors du même type d'analyse menée il y a une vingtaine d'années ainsi qu'en 2018 lors de l'élaboration du CREDD 2019-2023.

La corruption demeure importante. Elle est l'un des défis majeurs qui se posent à la bonne gouvernance et à la croissance économique du Mali. Elle fragilise l'Etat et compromet le développement et la stabilité. La tenue des ANR visait à diagnostiquer et faire des propositions pour améliorer le système malien de gouvernance afin de consolider la pratique démocratique. Ainsi, le dialogue, le compromis, le pacte comme méthode de gouvernement et pierre angulaire des rapports entre gouvernants et gouvernés sont indispensables. Par ailleurs, le manque de vision sociale et l'absence de programme politique clair tant dans les partis politiques que dans la société civile ou l'impunité ou encore la réalité d'une justice sociale défailante, sont autant de maux de notre système de gouvernance.

Le processus de décentralisation mise en œuvre à partir de 1999 a enregistré des progrès notables et des résultats à consolider mais reste caractérisé par la non viabilité financière d'un grand nombre de communes qui ne disposent pas d'un potentiel de ressources humaines et financières leur permettant d'amorcer des actions de développement et la faible implication des acteurs communautaires dans le fonctionnement des collectivités décentralisées.

(i) La Transition en cours, apparaît comme une période de rupture surtout avec la nouvelle affirmation de la souveraineté du Mali vis-à-vis des partenaires extérieurs. En effet, l'évolution en cours vers un monde multipolaire est une forte opportunité pour le Mali de renforcer sa souveraineté et de mieux gérer son développement en promouvant des partenariats gagnant-gagnant. Elle doit permettre de mieux réduire la menace que constitue la mondialisation ultralibérale pour l'économie malienne .

Encadré 10 : Du rôle de l'Etat

L'élaboration et la mise en œuvre de la Vision Mali 2063 appellent à nous interroger sur le rôle de l'Etat en tirant les leçons des différentes expériences de gestion de l'économie et de planification du développement. Les constats tirés de ces expériences nous enseignent que le Mali est passé d'un système dirigiste et très centralisé de planification du développement hérité du régime socialiste de l'indépendance, à un système de libéralisation tous azimuts à la faveur des politiques néo-libérales mises en œuvre dans le cadre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) préconisés par les Institutions de Bretton Woods. Dans le cadre de ce nouvel exercice de prospective nationale, il s'avère donc indispensable de tirer les leçons des réussites et des échecs passés, afin de donner les meilleures chances à la réalisation des légitimes ambitions déclinées dans la Vision Mali 2063.

Pour ce faire, un tour d'horizon rapide sur les théories économiques relatives au rôle de l'Etat permet de faire un rappel utile sur les grandes doctrines en la matière et de positionner la mise en œuvre de la Vision Mali 2063 sur les meilleures options pour l'Etat d'en assurer le succès.

Il n'y a pas d'unanimité entre les économistes sur le rôle de l'État dans la sphère de l'activité économique. Cependant, trois courants se dégagent autour de deux éléments de désaccord sur la justification de l'interventionnisme étatique (Primi et Peres, 2009). Le premier élément de désaccord réside dans le degré d'efficacité des systèmes de production. Les économistes orthodoxes sont contre l'interventionnisme pur de l'État et défendent le libéralisme économique et politique.

Le second élément de désaccord concerne les différentes façons dont les agents économiques réagissent aux incitations et, en particulier, sur l'intensité de ces réactions. Ces désaccords affectent le débat sur la nécessité ou non d'une intervention publique dans la sphère de l'activité économique, débat dans lequel trois positions de base s'affrontent, (i) le libéralisme ou le laissez-faire, (ii) la correction des défaillances du marché et (iii) la position schumpétérienne, évolutionniste, structuraliste.

Pour le Mali, on peut estimer que la voie à suivre se situerait à mi-chemin entre un rôle du « Tout Etat » interventionniste et celui d'un libéralisme et laissez-faire tous azimuts sans intervention de l'Etat. Ce positionnement du rôle de l'Etat se justifie à l'heure actuelle, en raison d'une part de son statut de pays en voie de développement et d'autre part du contexte particulier marqué par les crises multidimensionnelles qu'il traverse depuis plus d'une décennie à partir de 2012.

En effet, les politiques d'ajustement structurel qui ont été inconsidérément administrées dans le pays durant les décennies passées ont contribué à démanteler le système de planification en place, sous l'argument qu'il est incompatible avec le contexte libéral et surtout qu'il véhicule encore les vestiges d'un système dirigiste de type socialiste. D'une manière générale, les politiques néolibérales jusqu'à mises en œuvre ont conduit à trop affaiblir l'Etat et son autorité (pas d'Etat ou moins d'Etat au lieu de "Mieux d'Etat") et à le mettre hors du champ économique au profit du Secteur Privé et des autres acteurs non étatiques qui n'ont pas développé en revanche des capacités techniques, technologiques, financières pour relayer l'Etat dans des secteurs stratégiques vitaux comme l'éducation, l'énergie, les transports, le numérique, etc.

Sous cet angle, les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui ont remplacé les plans dits contraignants et trop rigides n'ont pas permis de régler toutes les problématiques nées des conséquences néfastes des politiques de libéralisation et d'intervention des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs). Conséquemment on note une forte intervention des PTFs dans la définition de nos politiques et priorités de développement avec souvent la mise en place de nombreuses conditionnalités mettant à mal la vision de souveraineté et d'indépendance du pays.

Sous un autre angle, la politique de décentralisation mise en œuvre depuis 1999, continue de peser sur le budget de l'Etat à travers les transferts de ressources aux Collectivités Territoriales, mais n'a pas encore permis de bâtir des économies régionales et locales viables, fondées sur une planification rigoureuse de leurs territoires, la préparation et l'exécution de budgets crédibles et redevables alimentés grâce à la génération de ressources locales propres.

Au total, qu'il s'agisse de la libéralisation économique ou de la décentralisation institutionnelle, l'Etat continue d'être le recours pour tous les problèmes qui sont encore posés dans le cadre de la mise en œuvre de ces options stratégiques prises par les Autorités du pays depuis plusieurs décennies. L'illustration la plus parfaite de cet état de fait est la gestion de l'école en mode décentralisé et les distorsions induites par le financement privé dans le système éducatif dans son ensemble. On peut également noter les interventions des ONGs et de certains PTFs sur le terrain à l'insu des autorités régionales et locales et souvent en décalage avec les besoins et priorités des populations.

Par conséquent, il conviendrait de rééquilibrer impérativement les rapports par la prise en mains par l'Etat de tels secteurs avec un nouveau leadership bien affirmé et assumé, et repenser les politiques publiques dans le cadre de partenariats « gagnant-gagnant » pour l'Etat et surtout au bénéfice des populations.

Tirant les leçons des expériences des PAS et des politiques néolibérales consécutives aux résultats mitigés de mise en œuvre des plans quinquennaux de développement, la Vision Mali 2063 se veut un cadre pragmatique de réalisation des ambitions affichées détaché des dogmes et idéologies économiques, mais profondément ancré dans le respect et la défense des intérêts des populations maliennes.

10.2. Une société qui perd ses repères et ses valeurs

L'érosion des valeurs traditionnelles d'intégrité et de dignité constitue le premier défi dans la mobilisation de l'intelligence collective dans le pays. En effet, le développement des valeurs sociétales basées sur le fervent attachement de chaque individu à la patrie, mais aussi sur des normes éthiques élevées de probité, d'intégrité, d'équité et de justice sont à même d'asseoir la cohésion nationale et la paix sociale. Il s'agit aussi de cultiver au sein de l'administration et de la société les valeurs éthiques, un sens éthique aigu fait d'intégrité, de probité morale, et de respect du bien commun et ce en puisant dans les valeurs socioculturelles en voie de disparition.

L'émergence d'une société civile dynamique est fondée sur l'existence d'un capital humain reconnu pour son ardeur au travail, la nécessité d'une culture de citoyenneté et de justice sociale ainsi que de bonne gouvernance dans la gestion de la chose publique.

La notion du Maaya fortement compromise, cet état de fait est une résultante de l'écart profond entre les discours et les pratiques. Aussi, faire émerger un citoyen malien doté de vertus et de hautes qualités humaines et sociales est une condition indispensable au développement économique et social.

10.3. Une économie à base productive non diversifiée, fragile et peu transformatrice

L'économie malienne a structurellement très peu évolué. Elle est caractérisée par la prépondérance des secteurs primaire et tertiaire dans la création de richesse. Le secteur secondaire contribue très peu à la formation du PIB (autour de 20%) et la situation s'aggrave avec le secteur manufacturier qui contribue seulement pour environ 6%. En d'autres termes, c'est une économie très peu transformatrice, très peu industrialisée.

La croissance économique, portée essentiellement par les secteurs primaire et tertiaire, est caractérisée par son instabilité, le taux de croissance alternant des hausses et des baisses d'une période à l'autre.

C'est une croissance dont l'inclusivité demande à être accrue pour arriver à une réduction significative de la pauvreté qui reste encore élevée et pour permettre de créer des emplois décents.

Par ailleurs, le poids du secteur informel est très important. Ce secteur est le plus grand pourvoyeur d'emplois, mais ces emplois sont caractérisés par une certaine précarité. En outre les revenus distribués par ce secteur sont moins importants que ceux du secteur formel.

10.4. Des infrastructures économiques insuffisantes pour un maillage optimal du territoire en dépit du potentiel existant

La situation énergétique du Mali est caractérisée par un bilan énergétique dont la biomasse représente 72% des énergies primaires, suivi de 26% pour les importations d'hydrocarbures et 2% pour l'électricité. (SIE-Mali, 2020).

En dépit des efforts dans le domaine des TIC, le Mali est loin de son objectif à l'horizon 2020 de devenir un des hubs technologiques de l'Afrique de l'Ouest en même temps qu'il ferait du numérique un levier stratégique de développement socioéconomique et culturel.

Le Mali est, selon l'indice de compétitivité des infrastructures, classé 118^{ème} sur 137 pays classés avec un score moyen de 2.7 contre une moyenne attendue de 4 points. Parmi ces infrastructures, celles de transport occupent une place de choix, compte tenu justement de la position géographique du pays, enclavé et frontalier de 7 autres Etats, sur plus de 7000 km pour une superficie de 1 241 238 km². Ce sont les routes, les transports ferroviaires, fluvial et aéroportuaire.

L'Etat du Mali a investi plus de 400 milliards FCFA dans le cadre des programmes présidentiels d'urgence, à travers le Programme d'Aménagement d'Infrastructures Routières Prioritaires (PAIRS) et les Projets Routiers Prioritaires (PRP) 2016-2018 (CNPM, 2023), tous ces projets dans le cadre de la Politique Nationale des Transports, des Infrastructures de Transport et du Désenclavement (PNTITD). Ainsi, le Mali a pu construire :

- 4 621 liaisons;
- 89 024 km de longueur totale de routes, soit 7,17km/100 km² de densité moyenne brute;
- 21 681 km aménagés, soit ¼ du réseau dont 14 220 de pistes améliorées et 5 700 km de routes revêtues avec 4 727 km en bon état.

Malgré ces réalisations, le réseau de transport reste déficitaire par rapport à la moyenne sous-régionale. Aussi, observons-nous des difficultés quant à la praticabilité des routes. Ce sont, entre autres, la surcharge, perte de 29 à 37 milliards FCFA en 2012 sur la valeur du patrimoine routier malgré la baisse du taux moyen de surcharge de 70% en 2009 à 30% en 2014; la conception et la construction discutables au regard du sentiment de fragilité que présentent les infrastructures dès leurs réalisations; la densité du réseau,

aménagé une des plus faibles d'Afrique avec 1,8 km pour 100 km²; la réalisation de 2 334 km navigables dont 56% pour l'axe Koulikoro-Gao, 34% de biefs et canaux secondaires, 6% pour Bamako-Kouroussa, 4% pour Kayes-Saint Louis, la navigabilité sur 5 à 6 mois par an à cause de l'étiage des fleuves excluant les embarcations de plus de 1 mètre de tirant d'eau, la vieillesse de la flotte fluviale (43 ans de moyenne d'âge de la flotte).

Le pays dispose également de 26 aéroports et aérodromes dont 6 aéroports d'envergure internationale (Bamako-Sénou, Kayes Dag-Dag, Sikasso Dignangan, Mopti Ambodédjo, Gao Korogossou, Tombouctou). L'aéroport de Bamako-Sénou a enregistré 919 151 voyageurs en 2020, 10 096 tonnes de marchandises en 2013 contre 7 669 en 2012 et 16 733 tonnes de colis postaux en 2013. Il faut noter non seulement la faiblesse du trafic aérien intérieur total, 4% (2011), 2% (2012), 2% (2013) et 3% (2014), 307 mouvements d'aéronefs (2018) à l'aéroport de Kayes mais aussi le faible maillage du réseau domestique aérien et les coûts d'exploitation élevés comparativement au revenu moyen des maliens.

Le trafic ferroviaire couvre seulement 642 km de linéaire ferroviaire sur 1 286 km Bamako – Dakar pour 24 localités desservies. Il a permis de transporter 40 millions de voyageurs-kilomètres et transporter 253 091 tonnes de marchandises en 2014.

Le déploiement des infrastructures de transport, d'énergie et de communication est indispensable pour soutenir les filières économiques porteuses.

Tableau 129 : Forces et fragilités du transport

	Transport routier	Transport aérien	Transport ferroviaire	Transport fluvial
Forces	Prédominance du secteur Beaucoup de tronçons déjà disponibles pouvant être améliorés Disponibilité des terres Des acteurs locaux entrepreneurs bien organisés	Secteur en plein essor Bon emplacement géographique avec des possibilités d'extension Attractivité du Mali pour les affaires Les maliens notamment les classes moyennes et les plus aisés de plus en plus mobiles	Economique et écologique Idéal pour le transport des marchandises Axe Dakar-Bamako, un ajout majeur de désenclavement extérieur et intérieur du Mali	Présence de 2 fleuves majeurs dans le pays Une desserte du Sud et du Nord par le fleuve Niger Voies principales et secondaires
Fragilités	Financements insuffisants Déficit quantitatif et qualitatif Inégale territoriale Occupation des emprises Une gestion lacunaire Les Collectivités locales quasi-inexistantes dans la gestion Une prospective et une programmation insuffisantes	Faible intérêt des opérateurs économiques en termes d'investissements Faible maillage du réseau domestique / Absence de liaison entre les grandes mégapoles du pays : Bamako – Sikasso – Ségou Coût d'exploitation et de billet élevé sur le réseau domestique Occupation illégale du domaine aéroportuaire Manque de personnel qualifié	Absence ou insuffisance de plan stratégique de développement du ferroviaire /Sous valorisation du ferroviaire dans le système de transport malien Manque d'entretien et d'infrastructures / Vétusté Déficit d'équipement et d'engins de maintenance Manque de ressources humaines et financières Occupation illégale du domaine ferroviaire	Navigabilité 5 à 6 mois par an Réduction du nombre d'arrêts Manque d'équipements et d'entretien des ports Faible niveau d'intégration dans un système multimodal Non application du code de navigation Insuffisance du balisage du chenal navigable Inexistence d'un chantier naval pour la construction et la réparation de bateaux Insuffisance de ressources humaines qualifiées Inexistence de partenariat public privé pour financer les projets

Source : Direction Générale des Transports

10.5. Le défi climatique, équation à plusieurs dimensions (sécurité, GRN...)

La problématique du cadre de vie et de l'environnement est un enjeu crucial pour les pays africains en général et le Mali en particulier. Malgré l'adoption d'un Code de l'eau en 2002 et d'un Plan National d'Accès à l'Eau Potable (PNAEP) en 2006, l'accès à l'eau potable constitue toujours un défi majeur pour le Mali. Entre 2012 et 2016, de façon générale, l'on observe une baisse tendancielle du nombre de ménages ayant accès à l'eau potable aussi bien au niveau national qu'au niveau du milieu (semi) urbain et rural. En effet, l'accès au niveau national passe de 68.5% à 66.9% sur la période.

Bien que l'accès à un service d'assainissement amélioré et durable ait progressé, il se situe à seulement 27% en 2016. Toujours en matière d'assainissement, l'on note non seulement une insuffisance d'infrastructures mais aussi une quasi-absence de filière d'évacuation et de traitement des déchets, que ce soit en milieu urbain ou rural. En effet, les déchets solides sont entassés dans les dépôts anarchiques surtout à Bamako où il n'existe que très peu de dépôts de transit autorisés.

Le Sahel, selon le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, est l'une des régions du monde les plus vulnérables aux effets ci-dessus mentionnés, du fait de la pauvreté et de la forte dépendance des populations aux ressources naturelles, de la fragilité des écosystèmes, de la précarité des infrastructures et des capacités scientifiques et technologiques limitées.

Les changements climatiques vont donc continuer d'affecter de manière très significative cet espace entraînant la baisse des rendements agricoles, la modification des écoulements des fleuves et cours d'eau et leur ensablement continu, l'accentuation de la désertification, le déplacement massif de populations (réfugiés climatiques).

10.6. Système éducatif à redresser, la couverture sanitaire et la protection sociale à élargir

Le capital humain est d'une importance capitale dans le développement du Mali. Les principales questions soulevées par son développement portent sur (i) la maîtrise de la dynamique démographique, (ii) l'accès universel aux services sociaux de base que sont l'éducation, les soins de qualité, l'eau potable et un cadre de vie sain, (iii) le renforcement des dispositifs de protection sociale et (iv) la mise à disposition d'une offre diversifiée d'emplois décents sur le marché du travail.

L'éducation et la formation professionnelle souffrent d'un problème de qualité et d'un difficile alignement entre formation et besoins de l'économie nationale en ressources humaines. Par ailleurs, les filières de formation développées dans les établissements d'enseignement technique et professionnel présentent une disparité significative entre formations industrielles et tertiaires. Ces dernières, moins nombreuses, accueillent davantage d'élèves que les filières industrielles qui elles, offrent plus d'opportunités d'emplois sur le marché du travail.

Bien qu'en pleine réforme avec d'importants efforts, le système de santé se caractérise par une situation sanitaire peu reluisante, une faible couverture sanitaire, un accès inégal aux soins de santé mais des indicateurs de santé de la mère et de l'enfant en relative progression grâce à la politique de sécurité sociale et à la gratuité des soins mais toujours en deçà des objectifs. La qualité du capital humain est également affectée par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la malnutrition des enfants.

La population malienne très jeune et en rapide croissance en appelle à la nécessité d'investir dans le capital humain pour capturer le dividende démographique. Cette population est aussi inégalement répartie et on assiste à une urbanisation rapide, sans mutation significative de la structure de production qui demeure faiblement créatrice d'opportunités économiques. Il s'agira de tirer le meilleur parti du potentiel d'une population jeune et en même temps planifier les besoins à long terme.

La situation de la protection sociale est contrastée au niveau des différentes institutions de ladite protection. Ainsi, à l'INPS, l'on dénombre en 2021, 500 mille bénéficiaires dont 25% de femmes pour 306 mille affiliés (21% de femmes), soit un ratio de 1.4 bénéficiaires par affilié. Les affiliés de l'INPS proviennent majoritairement des entreprises privées (91.5%) pour moins de 9% pour les entreprises publiques. Les affiliés bénéficient de prestations diverses et de pensions. La plupart des affiliés sont des employés des entreprises mais pas seulement car depuis une décennie, l'INPS compte des assurés volontaires surtout parmi les indépendants non agricoles ou artisans (8% des affiliés dont 18% de femmes).

Références bibliographiques

République du Mali, Note conceptuelle sur l'élaboration de la vision et de la Stratégie Nationale de Développement à moyen terme, Ministère de l'Economie et des Finances, février 2023

République du Mali, Ministère de l'Economie et des Finances/Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (Rapport 2019), Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable-2019-2023

République du Mali, Ministère de l'Economie et des Finances/Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, Rapports (2019, 2020, 2021 et 2022) de mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023)

République du Mali, Ministère de l'Economie et des Finances/Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, Rapport National Volontaire sur la mise en œuvre des ODD (Mali) (2022)

République du Mali, Ministère de l'Economie et des Finances/Institut National de la Statistique, Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 5) (2023)

République du Mali, Ministère de l'Economie et des Finances/Institut National de la Statistique (2023), Résultats du Recensement Général des Unités Economiques (RGUE)

République du Mali, Ministère de l'Economie et des Finances/Institut National de la Statistique Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages (EMOP)
République du Mali, Ministère de l'Economie et des Finances, Note d'orientation sur les stratégies à mettre en œuvre pour assurer l'indépendance économique du Mali (2022)

République du Mali, Ministère de l'Economie et des Finances/Direction Générale de la Dette Publique, Note sur l'évolution de la dette publique, (août 2023) ;

République du Mali, Rapport final des Assises Nationales de la Refondation, (février 2022)

République du Mali, Ministère de la Refondation de l'Etat, Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat (2022)

République du Mali, Ministère de la Santé et du Développement Sociale/Observatoire du Développement Humain Durable et le Lutte contre la pauvreté (2022), Fiscalité et dépenses budgétaires des communes du Mali – Analyse financière des comptes de gestion

République du Mali (2019), Annuaire Statistique 2018 du Système National d'Information Sanitaire

République du Mali, Rapports de contribution des Départements ministériels rencontrés par le Comité de pilotage du processus d'élaboration de la Vision

République du Mali (2020), Annuaire Statistique 2019 des Ressources Humaines du Secteur Santé, développement social et promotion de la famille

République du Mali (2021), Annuaire statistique 2020 – Système National d'Information Sanitaire et social (SNISS)

République du Mali (2023), Annuaire statistique 2021 – Système National d'Information Sanitaire et Social (SNISS)

FMI, Rapport sur la stabilité financière dans le monde, avril 2022,

BCEAO (2021), Evolution des indicateurs de suivi de l'inclusion financière dans l'UEMOA au titre de l'année 2020, novembre

République du Mali, Etude Nationale Prospective Mali 2025, Présidence de la République, 1999

République du Mali, Ministères en charge du secteur de l'Education et de la Formation Professionnelle : Rapport de synthèse des Etats Généraux de l'Education, février 2024

République du Mali, Ministère de la Refondation de l'Etat, Programme Nationale d'Education aux Valeurs (PNEV), janvier 2024

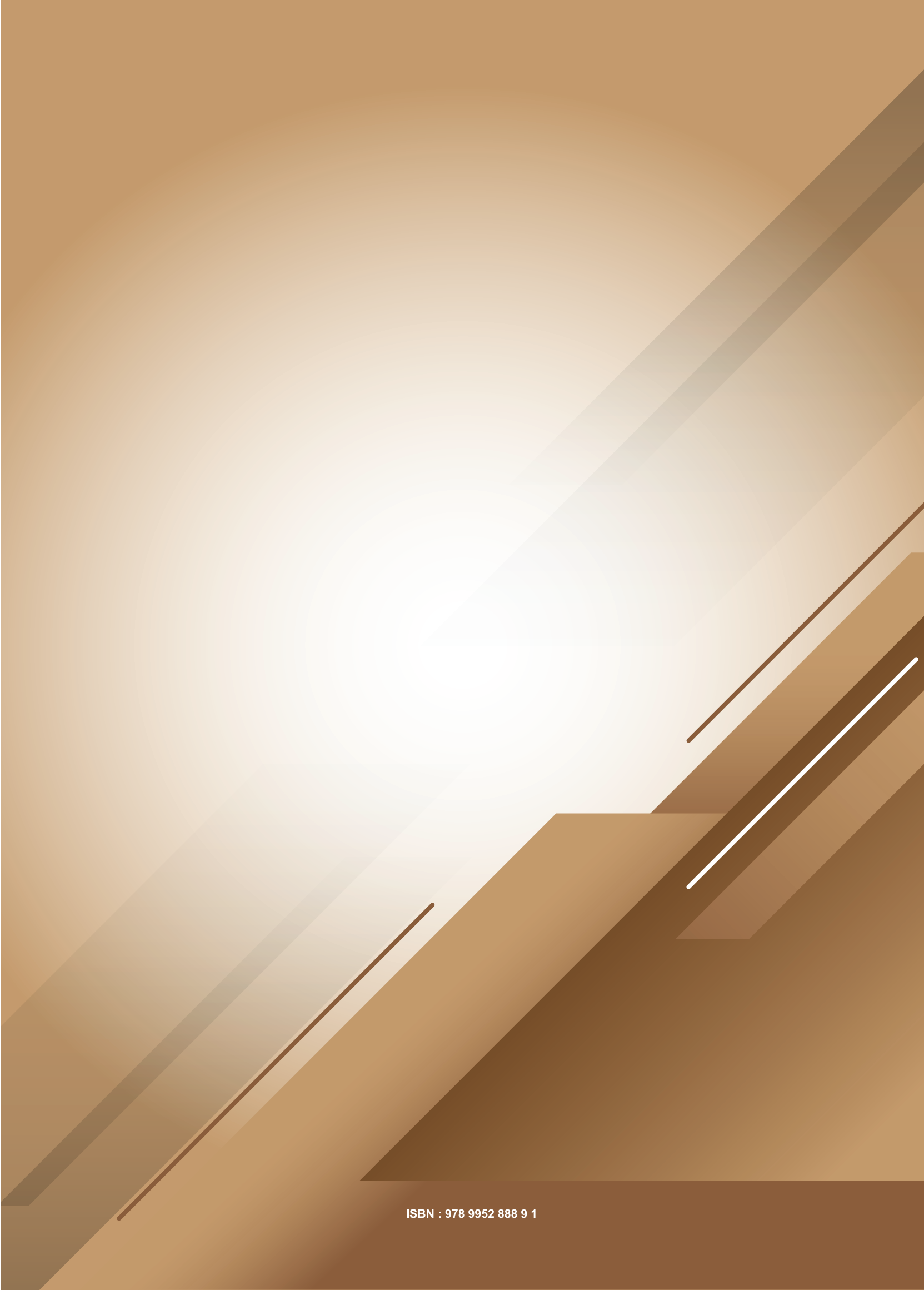
République du Mali, Ministère de l'Economie et des Finances/Direction Nationale de la Planification du développement, Rapport sur la situation économique et financière en 2023 et perspectives pour 2024, Mai 2024

République du Mali, Conseil National du Patronat du Mali (2023), Élaboration du plan d'actions du CNPM

République du Mali, Conseil National du Patronat du Mali (2023), Rapport sur les problèmes fiscaux auxquels sont confrontés les Employeurs au Mali : Défis, Reformes souhaitées, Recommandations et Plan d'actions, Groupe de travail sur la fiscalité, 18 août

République du Mali, Conseil National du Patronat du Mali (2023), Diagnostic du réseau de transport malien, 08 juillet

- République du Mali**, Conseil National du Patronat du Mali (2023), Analyse de la main-d'œuvre qualifiée malienne face aux besoins des entreprises, 04 août
- République du Mali**, Répertoire des politiques publiques du Mali, Centre d'études et de Renforcement des Capacités d'analyse et de Plaidoyer, février 2022
- République du Mali**, Chambre de Commerce et Industrie du Mali, Rapport du Forum national pour la relance économique du Mali, Avril 2023
- République du Mali**, Chambre de Commerce et Industrie du Mali, Rapport exécutif du Forum national pour la relance économique du Mali, Avril 2023
- Stéphane Rosière** (2001), Propositions pour une distinction opératoire entre la géopolitique, la géographie politique et la géostratégie, l'information géographique, vol. 65, n°1, pp. 33-42.
- Jean Michel Severino, Ibrahima Dosso** (2018), Le XXI^{ème} siècle, siècle de l'Afrique ? Décembre
- Emmanuel Hache Marine Simoen** (2018), Inde : les défis de l'industrialisation et de la dépendance énergétique dans un contexte de changement climatique, Regards économiques 01.02.2018
- Jean-Pierre Cling, Mireille Razafindrakoto, François Roubaud** (2008), L'évaluation d'impact des politiques publiques : enjeux, méthodes, résultats, IRD-DIAL, Les Journées de Tam Đảo, pp. 15-47
- Massa Coulibaly, Fatoumata Sow** (2019), Les sources de la compétitivité des entreprises manufacturières au Mali
- Claudine Durand** (2022), Quels sont les trois enjeux majeurs de ce siècle ? 14 octobre
- Michael Hudson** (2022), l'Europe est déjà en train de s'autodétruire, Réseau international <https://www.mondialisation.ca/> 22 décembre
- Mireille Linjoum** (2023), Evaluation du financement du développement au Mali – Stratégie de financement, novembre
- IRIS** (2018), Prospective Sahel, Rapport d'étude n°6, Observatoire défense et climat, mai
- Famke Krumbmüller** (2020), 10 perspectives géostratégiques pour 2021, EY EMEA Leader, Geostrategic Business Group, 17 décembre
- <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/FS.AST.PRVT.GD.ZS>



ISBN : 978 9952 888 9 1